This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A. CHAUNCEY NEWLIN COLLECTION
OF
OCEANS LAW AND POLICY

LAW LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF VIRGINIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES

VOIES NAVIGABLES

DE LA BELGIQUE

RECUEIL DE RENSEIGNEMENTS

TOME SECOND

TABLEAUX DESCRIPTIFS

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
45, RUE DU POINÇON, 45

1880

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VOIES NAVIGABLES

DE LA BELGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES

VOIES NAVIGABLES

DE LA BELGIQUE

RECUEIL DE RENSEIGNEMENTS

TOME SECOND

TABLEAUX DESCRIPTIFS

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
45, RUE DU POINÇON, 45

1880

U.V.A.
JUN 27 1997
LAW LIBRARY

Digitized by Google

OCEANS
80.3
Bel
.V8893

Digitized by Google

AMBLÈVE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
LIÉGE.	Du pont de Sougnez au barrage de Dieupart . . .	»	0k.822	822m00	»	822m00	25 à 30	20 à 25	0m25	126m03 124 31
	Du barrage de Dieupart à celui d'Amblève. . . .	0k.822	3 970	3148 00	298m00	2950 00	—	20 à 25	—	124 31 115 90
	Du barrage d'Amblève à celui de Raborive . . .	3 970	4 531	561 00	»	561 00	25 à 25	20 à 25	0 30	115 90 114 45
	Du barrage de Raborive à celui de Martinrive . .	4 531	5 853	1322 00	280 00	1042 00	30 à 35	20 à 25	—	114 45 109 91
	Du barrage de Martinrive à celui du Halleux . . .	5 853	8 467	2614 00	146 00	2468 00	—	20 à 25	—	109 91 102 75
	Du barrage du Halleux à celui de Douxflamme . .	8 467	10 094	1627 00	312 00	1315 00	20 à 35	20 à 25	—	102 75 99 54
	Du barrage de Douxflamme au confluent de l'Ourthe.	10 094	10 984	890 00	122 00	768 00	—	20 à 25	0 40	99 54 97 20

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. fixe.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. à engins mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Barrage de Dieupart.	0k.852	1 de 6m00	Haussettes	0m95	52m10	En pierre.	»	0m95	Le zéro ou l'orig. est situé au pont de Sougnez.
						55 00	—	»	0 95	Sur le bras principal de la rivière.
	—	1 020	»	»	»	20 80	—	»	0 95	
	—	1 040	»	»	»	2 ouv. de 1m60	»	Vannes et boîtes à cric.	0 80	Sur le bras latéral et bief de l'usine.
	—	1 080	»	»	»	3 — de 1 70 2 — de 1 40 1 — de 2 45	»	—	1 35	
	Barrage d'Amblève.	3 970	1 de 6 00	Haussettes	0 65	72m00	En pierre.	»	»	Sur le bras principal.
	—	4 169	»	»	»	17 00 1 ouv. de 1m70 1 — de 2 00	— » »	» Vannes.	0 80	Sur le bras latéral et bief de l'usine.
	Barrage de Raborive.	4 531	1 de 6 00	Haussettes	0 80	»	»	»	»	Sur le bras principal.
	—	4 739	»	»	»	1 ouv. de 2m50 2 — de 1 30 1 — de 1 50	»	Vannes et cric.	1 15	Sur le bras latéral.
	Barrage de Martinrive.	5 853	1 de 6 00	Haussettes	0 65	60m00	En pierre.	»	0 65	Sur le bras principal.
	—	6 078	»	»	»	3 30 2 ouv. de 1m50	Bois.	Vannes.	1 40 1 40	Sur le bras latéral.
	Barrage du Halleux.	8 467	1 de 6 00	Haussettes	0 95	62m00	En pierre.	»	0 95	Sur le bras principal.
	—	8 543	»	»	»	25 00 1 ouv. de 1m50 1 — de 1 80	— » »	» Vannes.	1 40 1 40	Sur le bras latéral.
	Barrage de Douxflamme.	10 094	1 de 6 00	Haussettes	0 90	70m00	En pierre.	»	0 90	
	—	10 184	»	»	»	3 ouv. de 2m00	»	Vannes.	1 00	
	—	10 279	»	»	»	1 — de 2 00	»	—	1 00	

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	DISTANCES EN MÈTRES.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
	Mètres.					
	De 0 à 496	Aywaille.	Rive droite.	6m00	Empierrement de 3m00	Au point 312, aqueduc de 7.00 de longueur et 1.00 de largeur sur 1.40 de hauteur sur le ruisseau de Lambré.
	De 496 à 1120	—	—	2m50 à 2m80	— de 2 00	
	De 1120 à 1865	—	—	2 00 à 2 50	— de 2 00 (détruit).	
	De 1865 à 2541	—	—	»	Terre.	
	De 2541 à 2711	—	Rive gauche.	10 00 à 2 80	Pavage de 2m00	Au point 2556, aqueduc de 4.00 d'ouverture, de 2.00 de hauteur sur le ruisseau du moulin.
	De 2711 à 3145	—	—	2 80 à 2 50	Empierrement de 2m00	
	De 3145 à 3397	—	—	—	Terre.	
	De 3397 à 3590	—	—	—	Pavage de 2m00	
	De 3590 à 3941	—	—	—	Terre.	Au point 3614, aqueduc de 0.55 d'ouverture et 0.60 de hauteur.
	De 3941 à 4280	—	—	—	Empierrement de 2m00	
	De 4280 à 4342	—	—	—	Pavage de 2m00	
	De 4342 à 4384	—	—	—	Terre.	
	De 4384 à 5184	—	—	2m00	—	
	De 5184 à 5354	—	—	2 50	Pavage de 2m00	
	De 5354 à 5784	—	—	12 00	Empierrement de 5m00	La route de l'État de Comblain-au-Pont à Aywaille sert de chemin de halage en cet endroit.
	De 5784 à 6230	—	—	2 50	Pavage de 2m00	
LIÉGE	De 6230 à 7184	Comblain-au-Pont.	—	2 50	Empierrement de 2m00	
	De 7184 à 7780	—	—	2 50	Terre.	
	De 7780 à 7930	—	—	2 50	Pavage de 2m00	
	De 7930 à 8286	—	—	2 50	Empierrement.	
	De 8286 à 8545	—	Rive droite.	3 50	Pavage de 3m00	
	De 8545 à 8686	—	—	3 50	Empierrement de 3m00	
	De 8686 à 8856	—	—	2 50	— de 2 00	
	De 8856 à 8926	—	—	2 50	Pavage de 2m00	
	De 8926 à 9156	—	—	2 50	Empierrement de 2m00	
	De 9156 à 9436	—	—	2 80	Terre.	
	De 9436 à 9484	—	—	2 80	Empierrement détruit.	
	De 9484 à 10084	—	Rive gauche.	2 50	— —	
	De 10084 à 10384	—	—	2 00	Pavage.	
	De 10384 à 10509	—	—	2 50	Terre.	
	De 10509 à 10614	—	—	2 50	Empierrement.	
	De 10614 à 10804	—	—	2 00	Pavage.	
	De 10804 à 10984	—	—	2 50	Empierrement.	

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une cutcade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER FONTE.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Pont de Sougnez	0k000	Fixe.	Route de Comblain à Trois-Ponts.	4m00	3 ouv. de 15m00	A. 2m00 B. Non.	Pierre.	Le zéro ou l'origine est situé à Sougnez. Arche marinière au milieu.
	Pont d'Aywaille	2 541	—	Route de Liége à Bastogne.	3 25	1 trav. de 40 70	B. Non.	Fer et bois.	Axe thalweg au milieu. Pont suspendu.
	Pont de Fraiture ou de Liotte . . .	10 860	—	Route de Comblain à Fraiture.	5 25	3 ouv. de 16 00 1 ouv. de 6 50	A. 1m60 B. Non.	Pierre.	Arche marinière et axe du thalweg dans l'ouverture centrale de 16m00.
	Pont de Douxflamme . . .	10 950	—	Chemin de fer de Liége à Marloie.	4 50	2 ouv. de 25 00 1 ouv. de 16 00	A. 2m00 B. Non.	Fer et pierre.	Arche marinière et axe du thalweg dans la travée du milieu.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

CANAL DE BERGUES A FURNES.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief inférieur (partie située sur le territoire belge).	» (Frontière française.)	4k.104 (Ecluse de Houthem.)	4104m00	3113m00	991m00	8m00	3m00	1m25	1m938
	Bief supérieur. . . .	4.104 (Ecluse de Houthem.)	11.148 (Débouché à Furnes dans le canal de Nieuport à Dunkerque.)	7044 00	3285 00	3759 00	7 00	3 00	1 25	2 378

Les deux biefs ont été recreusés, le premier en 1870 et le second (partiellement) en 1874 et 1876, de manière à y réaliser un mouillage minimum de 1m60. — Mais, en plusieurs endroits, cette profondeur ne s'est pas maintenue par suite de la mauvaise nature des terres.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de Houthem.	(A partir de la frontière française.) 4k104.	+0m838 Ce busc se trouve à 1m54 en contre-bas de l'étiage du Furnes-Ambacht.	+0m838 Ce busc se trouve à 1m10 en contre-bas de l'étiage de la Basse-Colme.	La hauteur de chute réglementaire est de 0m44 mais elle varie selon la hauteur des eaux du pays.	La largeur des têtes est de 3m90; celle du sas est de 8m90.	26m50	10 minutes.	15 minutes.	Les parements des bajoyers des têtes sont en briques et pierre de taille. Les murs du sas sont en briques.	A. Néant. B. Oui.	Néant.	Néant.	Cette écluse a été construite en 1662. Elle est fondée sur un plancher général. Elle est munie de deux paires de portes, en charpente, busquées vers Furnes.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
		(Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)							
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont Raevens.	0k.128	Fixe.	Exploitation de ferme.	2m75	Une travée : 4m40	»	En charpente.	Ces ponts appartiennent soit aux propriétaires des fermes qu'ils desservent, soit aux communes, soit à la Wateringue du nord de Furnes.
	Pont Caloone ou Schachtjebrug . . .	0 427	—	—	—	Une travée : 4m40	»	—	
	Pont Lootvoet ou Vanhee .	1 155	—	—	—	Une arche : 5m00	»	En maçonnerie.	
	Pont Fonteyne	1 502	—	Chemin de terre.	—	Une arche : 4m40	»	—	
	Pont des Cent Mesures ou de la Briqueterie . . .	2 052	—	—	—	Une arche : 4m40	»	—	
	Passerelle Capelle . . .	2 357	Tournant.	Sentier.	1 00	»	»	En charpente.	
	Passerelle Bliek	2 672	—	—	—	»	»	—	
	Pont Leroy, Royes ou Simoens . . .	3 532	Fixe.	Exploitation de ferme.	2 75	Une travée : 4m40	»	—	
	Pont Peeren .	3 851	—	Chemin de terre.	—	Une arche : 4m40	»	En maçonnerie.	
	Pont Boniface ou Cambier .	4 357	—	Exploitation de ferme.	—	Une travée : 4m40	»	En charpente.	
	Pont Schots, Pladdys ou Knoekjes. .	5 065	—	—	—	Une travée : 5m70	»	—	
	Pont du Zwaentje.	5 615	—	—	2 65	Une travée : 4m40	»	—	
	Pont Valette ou Valkem . .	7 123	—	Chemin de terre.	2 75	Une arche : 4m40	»	En maçonnerie.	
	Pont dit « Koeibrug » . . .	7 556	—	Exploitation de ferme.	2 70	Une travée : 4m30	»	En charpente.	
	Pont dit « Nieupoortjebrug »	8 286	—	Chemin de terre.	2 65	Une arche : 3m90	»	En maçonnerie.	
	Pont Everaerts ou Krommebrug . . .	9 691	—	—	2 05	Une arche : 4m25	»	—	

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis la frontière jusqu'à l'écluse de Houthem : 4104 mètres	Houthem.	Rive droite.	1m00 à 1m50	Sentier.	Ce sentier est établi sur la diguette de garde, laquelle est établie sur les propriétés des riverains.
	Depuis l'écluse de Houthem jusqu'au pont Cambier : 253 mètres	—	Rive gauche.	—	—	Établi sur les propriétés des riverains.
	Du pont Cambier au Zwaentje : 1238 mètres. .	Wulveringhem.	Rive droite.	4 00	Chemin de terre.	
	Du Zwaentje au Valkenbrug : 1508 mètres . . .	—	Rive droite.	9 00	Pavage.	Route communale.
	Du Valkenbrug au Nieuportjebrug : 1163 mètres.	Bulscamp.	Rive gauche.	1 00	Sentier.	
	Du Nieuportjebrug au débouché dans le canal de Nieuport à Dunkerque : 2862 mètres.	Furnes.	Rive droite.	6 00 à 9 00	Digue pavée.	

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du COURONNEMENT. (a)	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement ou estacade (charpente, métal ou talus en terre).	TERRE-PLEIN. Largeur du terre-plein.	TERRE-PLEIN. Nature, pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.		(Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)		Repérée à l'état-major.				
	Pont de la Briqueterie	2k.052	1m60	3m538	Talus en terre.	8m00	Terre.	Rivage sur la rive droite.
	Houthem (Schipperie).	2 672	1 30	3 238	—	10 00	—	Rivage sur la rive gauche.
	Zwaentje (hameau de Wulveringhem) . .	5 615	1 70	4 078	—	7 00	—	Rivage sur la rive droite.
	Nieupoortjebrug . .	7 556	1 50	3 878	—	—	—	—

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

Digitized by Google

CANAL DE BLANKENBERGHE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DESIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Un seul bief	Écluse de Speye établie dans la digue du canal de Bruges à Ostende près de Bruges.	Port de Blankenberghe.	12k.132	10k.332	1k.800	7m00 partie recreusée. 4m00 partie non recreusée	5m00 partie recreusée. 2m50 partie non recreusée	1m80 partie recreusée. 0m65 partie non recreusée	+ 1m88

Le canal de Blankenberghe appartient à la Wateringue du Groot-Reygaarsvliet; cette association a fait recreuser la partie du canal comprise entre le Vuilvlaagbrug et le port de Blankenberghe, d'une longueur de 8 kilomètres.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
				Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.										
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de Speye . .	Se trouve à l'origine du canal.	2m09 (1m857)	0m593 (1 287)	Cote d'été 2m067 Cote d'hiver 1m807	14m50	30m00	5 minutes.	15 minutes.	Perrés en briques maçonnées.	Une ventelle dans chaque porte.	3m25 Il est en maçonnerie.	3m25 Il est en maçonnerie.	

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Ponceau du Speye. . .	A l'origine du canal.	Fixe.	Chemin de halage du canal de Bruges à Ostende.	2m72	Une	»	Culées et voûte en maçonnerie.	Appartient à la Wateringue du Groot Reygaartsvliet.
	Pont de la Chapelle . . .	2k.200	—	Chemin d'exploitation.	3 20	—	»	—	— —
	Pont de Meetkerke . . .	2 825	—	Chemin de Meetkerke à la route de Bruges à Ostende.	3 40	—	»	—	— —
	Pont dit: « Vuilvlaagbrug ».	4 125	—	Route de Bruxelles à Ostende	»	—	»	Culées en maçonnerie avec longerons en fer.	Construit en 1877.
	Pont dit: « Zielenbrug ». .	6 250	—	Route de Zuyenkerke à la route de Bruges à Ostende.	»	—	»	—	— —
	Pont de Schoeringhe n° 1 .	7 210	-	Chemin d'exploitation.	1 72	—	»	—	Ce pont a été reconstruit en 1877; il appartient à l'administration des hospices de Bruges.
	Pont de Schoeringhe n° 2 .	8 130	—	—	1 72	—	»	—	Ce pont a été reconstruit en 1877; il appartient à la Wateringue du Groot Reygaartsvliet.
	Pont dit: Scharebrug. . .	10 050	—	—	1 67	—	»	—	— —
	Pont au-dessus de l'écluse d'évacuation.	12 132 (Fin du canal.)	—	—	»	Trois	Piles de l'écluse 0m90 d'épaisseur.	Culées et voûtes en maçonnerie.	Construit en 1864.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis son origine à l'écluse du Speye près de Bruges jusqu'au port de Blankenberghe, 12k.132.	St-André, Smeetkerke, Zuyenkerke, Uytkerke, Wenduyne.	Sur la rive gauche depuis l'écluse du Speye jusqu'au Scharebrug et sur la rive droite depuis le Scharebrug jusqu'à Blankenberghe.	1 à 5m00	Terre.	Il n'existe pas de passerelle de halage.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL DE BLATON A ATH.

Digitized by Google

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	Jonction avec le canal de Pommerœul à Antoing.	0k000	0k014	13m70	13m70					
	Bief n° 1	0 069	0 378	309	309	»	15m25	10m00	2m10	35m253
	— n° 2	0 433	0 779	346	232	114 R : 160	—	—	—	38 073
	— n° 3	0 837	1 089	252	182	70 R : 200	—	—	—	40 863
	— n° 4	1 147	1 376	229	192	37 R : 700	—	—	—	42 653
	— n° 5	1 434	1 635	201	201	»	—	—	—	46 443
	— n° 6	1 693	1 903	220	210	»	—	—	—	49 233
	— n° 7	1 961	2 226	265	265	»	—	—	—	52 023
	— n° 8	2 284	2 826	542	542	»	—	—	—	54 813
	— n° 9	2 884	3 818	934	737	197 1 R : 400 1 R : 160	—	—	—	57 603
	— n° 10	3 876	9 870	5994	3922	2072 1 R : 100 2 R : 200 1 R : 300 1 R : 400 1 R : 450 1 R : 600 1 R : 1000 1 R : 3000	11 30	—	—	60 393
	— n° 11	9 928	10 270	342	222	120 1 R : 1000	15 25	—	—	57 493
	— n° 12	10 328	10 909	581	418	163 1 R : 1000	—	—	—	54 593
	— n° 13	10 967	11 428	461	461	»	—	—	—	51 693
	— n° 14	11 486	12 559	1073	745	328 1 R : 2000	—	—	—	48 793
	— n° 15	12 617	18 125	5508	2991	2517 3 R : 200 1 R : 300 6 R : 400 1 R : 500 1 R : 2000	—	—	—	45 893
	— n° 16	18 183	18 753	570	351	219 1 R : 120	—	—	—	42 993
	— n° 17	18 811	19 308	497	297	200 1 R : 120	—	—	—	40 093
	— n° 18	19 366	19 611	245	245	»	—	—	—	37 193
	— n° 19 (*a*)	19 669	20 773	1104	805	299 1 R : 180 1 R : 385	—	—	—	34 293
	— n° 20 (*b*)	20 831	20 831	762	490	272 R : 60 R : 160 R : 40 R : 35	16 00 à 29 00	»	—	31 393

(*a*) A partir du pont-levis du Carré, ce bief fait partie du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.
(*b*) Ce bief fait partie du canal de jonction indiqué ci-dessus.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
HAINAUT.	Écluse n° 1	0k.070	2m90 32 353	2m40 29 913	2m94	5m20	41m20	10 minutes.	31 minutes.	Moellons smillés.	A : 1 B : 2	»	10m00 moellons maçonnés.
	— n° 2	0 400	2 90 35 173	2 10 33 153	2 82	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 3	0 800	37 963	35 973	2 79	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 4	1 100	40 753	38 763	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 5	1 400	43 543	41 553	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 6	1 700	46 333	44 343	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 7	2 000	49 123	47 133	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 8	2 300	51 913	49 923	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 9	2 900	54 703	52 713	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 10	3 900	57 493	55 503	—	—	—	—	—	Pierre de Stambruges.	—	»	—
	— n° 11	9 900	57 493	55 393	2 90	—	—	—	—	Moellons smillés.	—	»	—
	— n° 12	10 300	54 593	52 493	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 13	10 900	51 693	49 593	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 14	11 400	48 793	46 693	—	—	—	—	—	Moellons et briques.	—	»	—
	— n° 15	12 600	45 893	43 793	—	—	—	—	—	Moellons smillés.	—	»	—
	— n° 16	18 100	42 993	40 893	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 17	18 700	40 093	37 993	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 18	19 300	37 193	35 093	—	—	—	—	—	Moellons et briques.	—	»	—
	— n° 19	19 600	34 293	32 193	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 20 (a) . . .	20 800	31 303	29 203	—	—	—	—	—	Moellons smillés.	—	»	—
	— n° 21 (b) . . .	21 600	29 253	26 213	2 93	—	42 00	—	21 minutes.	Moellons piqués.	A : 2 B : 10	»	12m00 en moellons.

N. B. — Il existe à côté de chaque écluse deux bassins d'épargne.
Les quantités inscrites dans les colonnes 4 et 5 sont les cotes de niveau repérées au plan de comparaison de l'état-major.
(a) Cette écluse fait partie du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée, mais elle a été construite par la Société concessionnaire du canal de Blaton à Ath.
(b) L'écluse n° 21 a été construite par l'État.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 1. .	0k.069	Fixe.	Chemin de Blaton à Harchies.	4m40	1 de 5m20	B. Non.	Maçonnerie.	Observation générale : Tous les ponts du canal ont été construits en même temps que le canal lui-même.
	Pont sous le chemin de fer Hainaut-Flandre	0 793	—	Chemin de fer de Blaton à Saint-Ghislain.	4 00	1 de 7 00	—	Fer.	Il y a une passerelle pour chevaux.
	Pont sur l'écluse n° 4. .	1 147	—	Grandglise à Bernissart.	—	1 de 5 20	—	Maçonnerie.	
	Pont sur l'écluse n° 8. .	2 284	Levis.	Chaussée Brunehault.	»	—	—	Fer.	Pont reconstruit en fer en 1879.
	Pont de Grandglise . . .	2 713	Fixe.	Route de Mons à Tournai.	—	1 de 7 00	—	Longerons avec voussettes en briques.	Il y a une passerelle pour chevaux.
	Pont sur l'écluse n° 10 .	3 876	Levis.	Stambruges à Pommerœul.	»	1 de 5 20	—	Charpente	
	Pont du Calvaire . . .	4 597	Fixe.	Stambruges à Neufmaison.	3 80	1 de 7 00	—	Longerons en fer avec voussettes.	— —
	Pont du Happart. . . .	5 896	—	Drève du Trou du Bos.	4 00	—	—	—	— —
	Pont de la Feuille. . .	6 580	—	Drève de la Feuille.	3 80	—	—	Maçonnerie.	— —
	1er pont des Ecacheries à Belœil . . .	7 213	Levis.	Chemin de Chièvres.	»	1 de 5 50	—	Charpente	— —
	2e pont des Ecacheries à Belœil . . .	7 461	—	Chemin des Anglais.	»	—	—	—	
	Pont de Belœil	8 880	Fixe.	Route de Leuze à Sirault.	4 00	1 de 7 00	—	Maçonnerie.	— —
	Pont de Grosage. . . .	9 582	Levis.	De Belœil à Grosage.	»	1 de 5 50	—	Fer.	Ce pont a été reconstruit en fer pendant l'année 1879.
	Pont sur l'écluse n° 11 .	9 870	—	Belœil à Ladeuze.	»	1 de 5 20	—	Charpente	
	Pont sur l'écluse n° 12 .	10 270	—	Chemin de culture.	»	—	—	—	
	Pont sur l'écluse n° 13 .	10 909	—	—	»	—	—	—	
	Pont sur l'écluse n° 14 .	11 428	—	Huissignies à Grosage.	»	—	—	—	

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Pont sur l'écluse n° 15 .	12k.559	Levis.	Ladeuze à Husseignies.	»	1 de 5m20	*B.* Non.	Charpente	
	Pont Delcourt.	13 182	—	Chemin du moulin de Ladeuze	»	1 de 5 50	—	—	
	Pont Devylder.	13 996	—	De Tongre-Notre-Dame à Chièvres.	»	—	—	—	
	Pont Stamanne	14 252	—	Chemin du moulin de Tongre-Notre-Dame.	»	—	—	—	
	Pont Rosa . .	15 091	Tournant.	Ath à Tongre-Saint-Martin.	»	—	—	—	
	Pont Ladrie .	16 107	Levis.	Chemin du bois de Beaumont.	»	—	—	—	
	Pont des Trois-Fontaines. .	16 781	Tournant.	Ath à Chièvres.	»	—	—	—	
	Sur l'écluse n° 16 . . .	18 125	Levis.	Maffles à Tongre-Notre-Dame.	»	1 de 5 20	—	—	
	Pont de Maffles	18 840	Tournant.	Route d'Ath à Nimy.	»	1 de 5 50	—	Fer.	
	Pont d'Ascamp	19 387	Levis.	D'Ath à Maffles.	»	—	—	Charpente	
	Pont du Carré	20 300	—	Chemin de ronde extérieur à Ath	»	—	—	—	
	Pont de la porte de Mons . .	21 050	Fixe.	Route d'Ath à Nimy.	4 35	1 de 6 00	—	Longerons en fer avec voussettes.	Ces quatre ponts sont construits sur le canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.
	Pont du chemin de fer de Tournai à Jurbise. . .	21 100	—	Chemin de fer de Tournai à Jurbise.	3 64	—	—	Fonte.	
	Pont de Dendre et Waes . .	21 278	—	Chemin de fer d'Ath à Denderleeuw.	3 77	—	—	—	Il existe un passage pour chevaux dans chacune des culées.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	0k.000 à 4k.477	Blaton, Grandglise, Stambruges.	Rive gauche.	4m00	Empierrement : 1.60	
	4 477 à 4 697	Stambruges.	—	3 00	—	
	4 697 à 5 494	—	—	4 00	—	
	5 494 à 7 013	—	—	3 00	—	
	7 013 à 8 700	Belœil.	—	4 00	—	
	8 700 à 9 362	—	—	3 00	—	
	9 362 à 20 340	Belœil, Ladeuze, Tongres-Notre-Dame et Saint-Martin, Chièvres, Maffles et Ath.	—	4 00	—	
	20 340 à 21 503	Ath.	—	10 00	Empierrement : 4.00	Cette partie de chemin de halage est située le long du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du COURONNEMENT. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU AU-DESSUS des FONDATIONS	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur du terre-plein.	TERRE-PLEIN. Nature, pavage, empierrement.
HAINAUT.	Rivage de la veuve Duchateau à Blaton.	0k.400	0m50	35m753	2m60	Mur.	45	4m00	Empierr[t].
	Rivage de Charles Duchateau à Grandglise	2 400	—	55 313	—	—	—	—	—
	Quai de Maffles. . .	18 900	0 60	40 603	2 70	—	140	15 00	—
	Quai d'Ath (b). . . .	20 400	0 90	35 193	3 00	—	240	30 00	—

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

(b) Ce rivage est situé le long du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Veuve Duchateau . .	0k.400	Blaton.	45m00	33m153	35m253	35m753	
	Charles Duchateau .	2 400	Grandglise.	—	52 713	54 813	55 313	
	Maffles	18 900	Maffles.	140 00	37 953	40 093	40 093	
	Ath	20 400	Ath.	240 00	»	34 293	35 193	Ce mur est situé le long du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL DE BOSSUYT A COURTRAI.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	N° 1 de l'Escaut . .	0k.000	0k.140	140m00	140m00	0m00	21m00	15m00	2m00 à 4m50	10m733 à 13m233	Mouillage variable, dépend de l'Escaut.
	N° 2 . . .	0 140	0 866	726 00	657m00	69 00	17 50	10 00	2 50	16 733	
	N° 3 . . .	0 866	1 275	409 00	315 00	94 00	16 60	—	2 20	19 633	
	N° 4 . . .	1 275	1 690	415 00	415 00	0 00	16 60	—	—	22 533	
	N° 5 de partage . .	1 690	8 840	7150 00	6282 00	868 00	16 45 12 45	10 et 6 00	2 15	24 983	5,550m00 de 10m00 au plafond. 1,600m00 de 6m00 — 452m00 courbes de 600m00 de rayon. 278m00 — 800m00 — 138m00 — 2,000m00 —
	N° 6 . . .	8 840	9 675	835 00	582 00	253 00	16 60	10 00	2 20	23 133	
	N° 7 . . .	9 675	10 091	416 00	416 00	0 00	—	—	—	20 133	
	N° 8 . . .	10 091	14 064	3973 00	2635 00	1338 00	—	—	—	17 433	366m00 courbes de 600m00 de rayon. 235m00 — 1,000m00 — 737m00 — 1,500m00 —
	N° 9 . . .	14 064	14 778	714 00	662 00	52 00	—	—	—	14 683	Courbe de 1,500m00 de rayon sur 52m00 de développement.
	N° 10. . .	14 778	15 253	475 00	475 00	0 00	—	—	—	12 833	
	N° 11 de la Lys. . .	15 253	15 387	134 00	13 00	121 00	22 50	15 00	2 50 à 2 80	10 433 à 10 133	Courbe de 150m00 de rayon sur 121m00. Mouillage variable, dépend de la Lys.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS. COTES DES BUSCS. Amont.	Aval.	
FLANDRE OCCIDENTALE.				Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.			Cette long' utile est mesurée de la corde du busc d'amont à l'origine de l'enclave des portes d'aval.			Tous les bajoyers sont verticaux. Les parements sont en briques, les angles et musoirs en pierre de taille.		En maçonnerie de moellons, briques et pierres.	Raccordement en maçonnerie entre l'écluse et le plafond en rampe.			
	Écluse à double sas. 1er sas.	0k.140	6m05	2m00 à 4 50	3m50	5m20	37m65	En moyenne 10 minutes	En moyenne 20 minutes		Ventelles dans les portes.	10m00		10m683	8m733	Écluse à double sas.
	Écluse à double sas. 2e sas.	0 188	3 50	0 00 à 2 35	6 00	—	—	—	—	—	—	»	—	13 233	10 683	
	Écluse n° 3. . .	0 866	3 85	2 50	2 90	—	—	—	—	—	—	5 00	—	15 783	14 233	Bassin accolé.
	— n° 4. . .	1 275	3 55	2 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18 983	17 433	—
	— n° 5. . .	1 690	3 10	—	2 45	—	—	—	—	—	—	—	—	21 883	20 333	—
	— n° 6. . .	8 840	2 50	—	1 85	—	—	—	—	—	—	--	—	22 483	20 933	
	— n° 7. . .	9 675	3 65	—	3 00	—	—	—	—	—	—	—	—	19 883	17 933	Bassin accolé.
	— n° 8. . .	10 091	3 35	—	2 70	—	—	—	—	—	—	—	—	16 783	15 233	—
	— n° 9. . .	14 064	3 40	—	2 75	—	—	—	—	—	—	—	—	14 033	12 483	—
	— n° 10. . .	14 778	2 50	—	1 85	—	—	—	—	—	—	—	—	12 183	10 633	
	— n° 11. . .	15 253	3 65	2 50 à 2 80	2 40 à 2 70	—	—	—	—	—	—	—	—	9 183	7 633	Bassin accolé.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont de Bossuyt	0k.140	Fixe.	Route de Tournai à Audenarde.	3m70	1 arche de 5m20	»	Maçonnerie.
	Pont de l'écluse n° 3	0 866	—	Chemin de terre dit Genscheweg.	3 70	1 travée de 5 20	»	Maçonnerie et bois.
	Pont de l'écluse n° 5	1 690	—	Chemin de terre dit Meerschstraat.	3 70	— de —	»	Maçonnerie et bois.
	Pont de Saint-Genois . . .	2 430	—	Route de Saint-Genois à Moen.	4 25	— de 8 00	»	Maçonnerie, fer et bois.
	Passerelle de Moen . . .	3 330	—	3 sentiers.	4 60	— de —	»	—
	Pont-levis n° 1 .	4 180	Levis.	Chemin de terre n° 35 de Moen.	»	— de 5 20	»	—
	Pont de Knocke	6 610	Fixe.	Route de Courtrai à Audenarde.	4 25	— de —	»	—
	Pont-levis n° 2 .	7 450	Levis.	Chemin de terre dit Lettenhofstraat.	»	— de —	»	—
	Pont de l'écluse n° 6	8 837	Fixe.	Route de Sweveghem à Ooteghem.	3 60	— de —	»	—
	Pont de l'écluse n° 7	9 672	—	Chemin de terre dit Esscherstraat.	—	— de —	»	Maçonnerie et bois.
	Pont de l'écluse n° 8	10 088	—	Chemin de terre de la ferme d'Overschie.	—	— de —	»	—
	Pont-levis n° 3 à Staceghem .	11 870	Levis.	Route d'Harlebeke à Sweveghem.	»	— de —	»	Maçonnerie, fer et bois.
	Pont du Luypaard . . .	12 770	Fixe.	Chemin de terre dit Luypaardstraat.	3 60	— de 8 00	»	—
	Pont-levis n° 4 .	14 016	Levis.	Route de Staceghem	»	— de 5 20	»	—
	Pont du chemin de fer . . .	14 064	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Courtrai.	3 60	— de —	»	—
	Pont de la route de Gand . .	14 778	—	Route de Gand à Courtrai.	3 70	— de —	»	—
	Passerelle de l'écluse n° 11 .	15 253	—	Sentier privé.	3 90	— de —	»	—
	Souterrain de Moen . . .	4 903 à 5 518	»	Chemin de fer de Courtrai à Renaix. 2 chemins de terre et un sentier.	4 50	— de 6 95	»	Maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De 0 à 0k.866	Bossuyt.	Rive gauche.	1m25	Empierrement.
	De 0k.866 à 6 636	Moen.	—	—	—
	De 6 636 à 10 319	Sweveghem.	—	—	—
	De 10 319 à 12 770	Harlebeke.	—	—	—
	De 12 770 à 15 387	Courtrai.	—	—	—

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur du terre-plein.	TERRE-PLEIN. Nature, pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Près du pont de Saint-Genois à Moens . .	2k.550	»	Repère à l'état-maj' »	»	»	»	»	»	Pour le service de divers négociants, rive gauche.
	Près du pont de Knocke	6 500	»	»	»	»	»	»	»	—
	Sweveghem Rive gauche	8 688 à 8 788	0m79	25m773	2m94	Mur en moellons.	100m00	12m00	Cendres.	Sucrerie de Sweveghem, rive gauche.
	Hameau de Stokerytje Rive droite	8 743 à 8 788	—	—	—	—	45 00	—	—	Pour le service de divers négociants et industriels, rive droite.
	Amont du pont de Staceghem	11 800	»	»	»	»	»	»	»	—
	Faubourg de Gand à Courtrai. Bief n° 9 .	14 566 à 14 650	1 80	16 483	4 00	Mur en moellons.	84 00	11 60	Cendres.	Magasins de Groeninghe, rive gauche.
	Faubourg de Gand à Courtrai. Bief n° 10 .	15 000	»	»	»	»	»	»	—	P' le service de divers négoc" et industriels, rive gauche.

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Mur de quai de la sucrerie de Sweveghem, rive gauche	8k.688	Sweveghem.	100m00	22m833	24m963	25m773
	Mur de quai de Sweveghem, rive droite	8 743	—	45 00	—	—	—
	Mur de quai des magasins de Groeninghe, rive gauche	14 566	Courtrai.	84 00	12 483	14 683	16 483

Digitized by Google

CANAL DE BRUGES A L'ÉCLUSE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Un seul bief.	Nouvelles écluses de la porte de Damme à Bruges.	Ville de l'Ecluse (Hollande).	13k.600 sur le territoire belge.	13k.150	0k.450	20m00 (6m00 au passage des écluses et des ponts.)	6m00	2m50 et 2m23	+ 3m947

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE. fixe.	à engins mobiles.	HAUTEUR des RETENUES.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Empellement du siphon d'Oostkerke. . . .	6k.620	»	»	»	13m50 6 passages de 1m833 séparés par 5 piles de 0m50 d'épaisseur.	»	6 vannes mues par des crics du côté du canal de Bruges à l'Ecluse, et jeux de poutrelles vers le canal de Selzaete.	1m70 de hauteur moyen**	Passage carrossable au-dessus du déversoir. Ce déversoir permet de baisser les eaux du canal de Bruges à l'Ecluse, en les déversant dans le canal de Selzaete pour les faire écouler à la mer à Heyst sans devoir recourir à l'intermédiaire du canal d'Ostende.

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont établi sur la tête d'écluse d'entrée dans le canal de Damme. . .	A l'origine du canal.	Tournant.	Route de Bruges à Damme.	»	Une	Non.	Culées en maçonnerie, partie mobile en fer.	Construit en 1876; la stabilité a été calculée pour une surcharge de 18000 kil.
	Pont de Damme.	4k.720	—	Route de Damme vers celle de Bruges à Oostkerke.	»	—	2 piles de 1m50 d'épaisseur. Estacade de défense et triangles de garde.	—	Reconstruit en 1875 aux frais de la province; on y perçoit un droit de passage de 0.10 par bateau, au profit de la province.
	— d'Oostkerke.	7 410	Levis.	Sert à relier les deux rives.	»	—	Triangles de garde.	Culées en maçonnerie, partie mobile en bois.	Reconstruit en 1879. On y perçoit un droit de passage de 0m10 par bateau.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis son origine à Bruges jusqu'à la limite de la province 13k.600.	Sainte-Croix, Damme, Oostkerke, Houcke et Lapscheure.	Sur les deux rives.	4 à 20m00	Terre.	Il existe des pavages aux abords des ponts sur les deux rives et un pavage sur la rive droite entre Bruges et Damme. Il n'existe pas de passerelle de halage.

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement. (a)	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur du terre-plein.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.
				Repère à l'état-major.				
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage au pont de la porte de Damme à Bruges	Origine du canal.	2m87	6m31	Talus en terre avec revêtements en briques et un débarcadère sur la rive gauche.	Terre-plein 50m00 et 6m00 de débarcadère.	6m00	Terre.
	Rivage au pont de Damme.	4k.720	2 50	6 44	Talus en terre.	50m00 de terre-plein sur la rive gauche.	8 00	—
	Rivage au pont d'Oostkerke	7 410	1 68	5 62	Talus en terre avec revêtements en briques et un débarcadère sur la rive droite.	50m00 de terre-plein et 5m00 de débarcadère.	10 00	—
	Rivage à Houcke	10 040	1 81	5 75	Talus en terre et un débarcadère, rive gauche.	Débarcadère en charpente 8m00.	5 00	—

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL DE BRUXELLES AU RUPEL

DIT :

CANAL DE WILLEBROECK.

Biefs. 1.

PROVINCES.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
BRABANT . . .	Bief n° 1 (a).	Ancienne porte del'Allée-Verte à 15m00 en aval du pont Léopold.	8k.296 Trois-Fontaines.	8296m00	7866m00	430m00	30m00	15m00 (b)	3m10	15m28
—	Bief n° 2. .	8k.296 Trois-Fontaines.	16k.135 Humbeek.	7839 00	6409 00	1430 00	—	—	—	12 80
BRABANT ET ANVERS	Bief n° 3. .	16k.135 Humbeek.	22k.750 Thisselt.	6615 00	5963 00	652 00	—	—	—	10 25
ANVERS . . .	Bief n° 4. .	22k.750 Thisselt.	25k.654 Grand-Willebroeck.	2904 00	2604 00	300 00	—	—	—	7 05
—	Bief n° 5. .	25k.654 Grand-Willebroeck.	28k.034 Petit-Willebroeck.	2380 00	2380 00	»	—	—	—	5 08 Marée basse ordinaire dans le Rupel 1m28
				28034m00	25222m00	2812m00				

(a) Les longueurs sont comptées depuis l'ancienne porte de l'Allée-Verte, qui était à 15m00 en aval du pont Léopold. Pour points extrêmes des biefs, on a pris les portes amont des écluses.

Ne sont pas compris dans les longueurs renseignées ci-dessus : 1° les bassins de Bruxelles et de Molenbeek et la distance du pont Léopold à l'ancienne porte de l'Allée-Verte, soit une longueur de 1272m00 ; 2° le sas et le chenal à la sortie du canal, lesquels mesurent ensemble 95m00.

(b) Le profil n'est pas un trapèze ; cependant on peut prendre 15m00 pour largeur au plafond.

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Trois-Fontaines. . . .	8k.296	3m54	3m28	*a*) 2m22 *b*) 2 48	23m00	*a*) 56m00 *b*) 45 00	15 à 20 minutes	30 à 45 minutes pour un bateau à vapeur ou un train de bateaux.	Bajoyers en pierre de taille.	*A* et *B*	»	»	Les différences de niveau suivantes existent entre les busc aval de chacune des écluses et les busc amont de l'écluse suivante : Trois-Fontaines-Humbeek 0m24. Humbeek-Thisselt 0m28. Thisselt-Grand-Willebroeck 0m29.
	Humbeek . .	16 135	3 52	3 27	2 30 2 55	23 00	54 00 43 00	—	—	—	—	»	»	Grand-Willebroeck-Petit-Willebroeck 1m00.
ANVERS.	Thisselt. . .	22 750	3 55	3 20	2 58 3 20	16 50	76 00 67 00	—	—	—	—	»	»	
	Grand-Willebroeck . .	25 654	3 49	3 10	1 58 1 97	23 00	55 00 46 00	—	—	—	—	»	»	Outre les portes busquées vers l'amont, il y a deux paires de portes de flot busquées vers le Rupel.
	Petit-Willebroeck. . .	28 034	4 10	0 30 c'est-à-dire 0m30 sous la marée basse ordinaire dans le Rupel.	0 00 0 00	19 00 La largeur des passes est de 7m50 pour toutes les écluses.	39 00 30 00	—	—	Bajoyers en briques.	—	»	»	

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCES.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Pont des Barques .	»	Tournant.	»	(b)	1 de 7m50	(c)	Fonte.	Pas de taxes ni pour la navigation, ni pour le passage sur les ponts.
	Pont du Bassin. Ancien Entrepôt . .	»	Levis.	»	»	—	»	Bois.	Les ponts pour les chemins de fer servent exclusivement pour ceux-ci.
	Pont du Grand Bassin ou du Bassin du Commerce . .	»	Tournant.	»	»	—	»	Fonte.	
	Pont Léopold . . .	»	—	»	»	—	»	—	(b) Sauf pour le chemin de fer de Dendre et Waes, la hauteur est insuffisante pour le passage des bateaux, même lorsqu'ils sont chargés.
	Pont du Nouveau Bassin (ou Bassin de la Voirie). . .	»	—	»	»	—	»	—	
	Pont de Laeken (amont) .	1 760	—	Bruxelles à Malines et Avenue de la Reine	»	1 de 8 50	1 pile de 7m00 de diam.	Acier.	Les bateaux sans mâts ou à mâts mobiles passent sous le pont du chemin de fer de Dendre et Waes.
	— (aval). .	1 842	—	—	»	—	—	—	
	Pont du chemin de fer de Dendre et Waes	2 122	—	»	»	1 de 7 50	»	Fer.	(c) Il y a des estacades pour tous les ponts non établis sur les passes des écluses.
	Pont de Vilvorde .	9 603	—	Bruxelles à Malines et Alost à Vilvorde.	»	—	»	Bois.	
	Pont Brûlé. . . .	12 220	Levis.	Grimberghe à Eppeghem.	»	—	»	—	
	Pont d'Humbeek (écluse)	16 135	—	Humbeek à Hombeek.	»	—	»	—	
	Pont du chemin de fer de Malines à Gand	20 111	Tournant.	»	»	—	»	Fer.	
	Pont de Capelle . .	20 220	Levis.	Londerzeel à Malines.	»	—	»	Bois.	
	Pont de Thisselt (écluse)	22 750	—	Thisselt à Malines.	»	—	»	—	
	Pont de Grand-Willebroeck (écluse) .	25 654	—	Termonde à Malines.	»	—	»	—	
ANVERS.	Pont du chemin de fer de Malines à Terneuzen . . .	»	Tournant.	»	»	—		Fer.	
	Pont de Petit-Willebroeck (écluse). .	28 034	Levis double à portique.	Boom à Grand-Willebroeck.	»	—	»	Bois.	

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

Un chemin de halage en terre, de 4m00 à 8m00 de largeur, existe sur la rive gauche et comprend une partie plus ou moins grande de la largeur de la digue.

Le halage est d'ailleurs actuellement défendu sur le canal de Bruxelles au Rupel. Les bateaux autres que ceux à vapeur sont remorqués par des toueurs sur chaîne. Chaque jour, cinq trains comprenant habituellement 6 à 12 bateaux remontent le canal, et cinq trains le descendent.

Ports et Rivages. 6.

Le débarquement et l'embarquement peuvent être faits tout le long du canal, aux endroits désignés à cet effet par les agents de la ville de Bruxelles. Il y a lieu de signaler notamment le quai au pétrole, rive gauche à Laeken, le quai de l'usine à gaz de la ville, rive droite à Laeken, le quai de Vilvorde, en amont du pont, rive droite, différents quais pour les usines situées sur les rives du canal, etc.

Bassins de Commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement	OBSERVATIONS.
BRABANT.		Ces bassins sont en dehors du canal.	Tous ces bassins sont rectangulaires.					Nature des marchandises auxquelles ils sont principalement affectés :
	Bassin des Marchands (Bruxelles).	»	300 × 24m00 = 7200.	638m00	638m00	3m00	»	Briques, pannes, charbons, granit, bois à brûler.
	Bassin des Barques (Bruxelles)	»	250 × 30m00 = 7500.	540 00	540 00	—	»	Bois de construction.
	Bassin de l'Ancien Entrepôt (Bruxelles)	»	240 × 24m00 = 5760.	518 00	518 00	—	»	Marchandises diverses.
	Grand Bassin ou Bassin du Commerce (Bruxelles) . .	»	180 × 70m00 = 12600.	480 00	480 00	3 20	Trois grues.	Fers, marbres, pierres, chinaclay, sucres, marchandises diverses.
	Nouveau Bassin ou Bassin de la Voirie (Molenbeek).	»	170 × 70m00 = 11900.	470 00	470 00	—	»	Bois, chaux, pavés, etc.

Murs de quai. 8.

Il n'y a guère de murs de quai que dans les bassins de Bruxelles.

Digitized by Google

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES[1].

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	N° 1 (ancien)	41m65	1161m50	1119m85	1159m85	60m00	17m10	9m70	2m45	102m809
	N° 2 —	1195 35	2227 88	1032 50	1032 50	»	17 68	9 80	2 20	104 770
	N° 1 (nouveau)	198 55	414 15	215 60	215 60	»	67 00	60 00	2 58	103 349
	N° 2 —	480 65	907 65	427 00	202 00	225 00	18 00	10 00	2 20	104 770
	N° 3	2282 35	4107 25	1824 90	1424 90	400 00	18 25	11 50	2 03	106 875
	N° 4	4162 55	6018 60	1856 05	1556 05	300 00	16 00	11 40	2 13	108 935
	N° 5	6077 95	6919 75	841 80	211 80	630 00	18 00	12 00	2 07	110 925
	N° 6	6978 05	7843 00	864 95	144 95	720 00	—	—	2 17	113 010
	N° 7	7878 60	9364 30	1465 70	495 70	970 00	14 00	9 50	2 24	114 785
	N° 8	9423 75	11174 30	1750 55	985 55	765 00	13 80	8 50	2 13	116 860
	N° 9	11201 55	13129 30	1927 80	867 80	1060 00	13 70	7 70	2 08	118 885
	N° 10	13160 35	14271 35	1111 00	496 00	615 00	14 50	6 60	2 03	120 917
	N° 11	14302 57	25073 30	10770 73	7905 73	2865 00	12 40	5 60	2 09	122 917
	N° 12	25100 50	25569 77	469 27	299 27	170 00	13 30	6 00	2 05	120 702
	N° 13	25597 17	26087 90	490 73	350 73	140 00	14 00	6 00	2 10	118 701
	N° 14	26115 27	26744 45	629 18	629 18	»	18 80	10 00	—	116 821
	N° 15	26774 97	27365 77	590 80	500 80	90 00	19 00	10 00	—	114 863
	N° 16	27393 14	27902 08	508 94	158 94	350 00	18 00	9 00	—	112 872

(1) Les Embranchements sont décrits dans des tableaux spéciaux insérés ci-après.

Digitized by Google

Biefs. *(Suite.)* 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	N° 17	27929m40	28698m34	768m94	484m94	320m00	16m50	6m00	2m09	110m878
	N° 18	28725 66	29258 93	533 27	533 27	»	15 00	7 00	2 10	108 905
	N° 19	29286 30	29974 22	687 92	482 92	205 00	14 50	6 00	—	106 988
	N° 20	30001 65	30763 22	761 57	366 57	395 00	14 40	—	2 20	105 101
	N° 21	30790 52	31360 92	570 40	420 40	150 00	14 00	—	2 10	103 016
	N° 22	31387 84	31847 83	459 99	399 99	60 00	14 50	—	2 15	101 031
	N° 23	31874 79	32127 05	252 26	162 26	90 00	20 60	—	2 14	99 049
	N° 24	32160 49	32703 60	543 11	233 11	310 00	18 00	—	2 10	96 604
	N° 25	32734 34	33121 60	387 26	192 26	195 00	14 60	—	—	94 269
	N° 26	33148 66	33536 14	387 48	337 48	50 00	14 00	—	2 02	91 804
	N° 27	33563 24	33965 02	401 78	311 78	90 00	17 00	—	2 10	89 457
	N° 28	33995 82	34340 53	344 71	164 71	180 00	16 00	—	—	87 089
	N° 29	34367 63	34835 35	467 72	237 72	230 00	15 50	—	2 09	84 642
	N° 30	34802 59	35346 11	483 52	298 52	185 00	17 70	—	2 06	82 213
	N° 31	35373 51	35749 52	376 01	96 01	280 00	17 60	7 00	2 10	79 851
	N° 32	35782 08	36245 87	463 79	463 79	»	14 00	4 50	2 11	77 500
	N° 33	36273 27	36885 83	612 56	418 68	193 88	14 20	6 00	2 16	75 12
	N° 34	36915 83	37509 54	593 71	453 71	140 00	13 70	—	2 15	72 70
	N° 35	37536 74	38312 91	776 17	13 66	761 51	18 00	8 00	2 17	70 32
	N° 36	38326 51	38898 12	571 61	194 16	377 45	17 00	7 00	2 20	67 60
	N° 37	38925 32	39470 18	544 86	466 28	78 58	14 40	6 00	—	64 84
	N° 38	39500 18	40455 39	955 21	369 94	585 27	14 80	6 50	—	62 16
	N° 39	40485 39	41589 49	1104 10	1002 60	101 50	13 80	7 20	2 29	59 48
	N° 40	41619 49	43390 54	1771 05	1600 40	170 65	14 15	7 00	2 07	56 48
BRABANT.	N° 41	43420 54	44489 34	1068 80	573 10	495 70	14 25	7 70	2 20	53 45
	N° 42	44516 54	45719 44	1202 90	502 50	700 40	13 90	7 40	2 15	50 75
	N° 43	45746 64	47526 49	1779 85	991 90	787 95	14 40	7 50	2 09	47 96
	N° 44	47553 69	50493 59	2939 90	1237 50	1702 40	14 15	—	2 13	45 27
	N° 45	50520 79	51456 94	936 15	669 60	266 55	11 50	—	2 11	42 54
	N° 46	51486 94	54308 74	2821 80	1873 10	948 70	15 85	7 40	2 17	39 87
	N° 47	54338 74	55498 44	1159 70	678 00	481 70	16 85	8 10	2 19	37 13
	N° 48	55525 64	58970 84	3445 20	1972 20	1473 00	16 60	10 00	2 17	34 41
	N° 49	59000 84	60732 89	1732 05	1312 70	419 35	14 00	7 70	2 06	31 61
	N° 50	60760 09	62209 59	1449 50	1167 00	282 50	14 00	7 50	2 15	28 97
	N° 51	62239 59	62505 71	2966 12	2613 50	352 62	13 50	7 75	2 19	26 21
	N° 52	65235 71	68757 08	3521 37	3310 75	210 62	10 25	7 70	2 13	23 43
	N° 53	68787 08	72689 63	3902 55	3364 30	538 25	16 50	12 00	2 25	20 78
	N° 54	72734 63	73413 03	678 40	668 40	10 00	23 00	18 75	2 27	17 93
	N° 55	73443 03	74271 53	828 50	609 50	219 00	21 50	17 50	2 52	15 47

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.											
HAINAUT.	N° 1 (ancienne) (Bureau de recettes) . . .	27k.97	100m414	98m985	0m960	2m72	10m19	3',30" pour écluser un bateau à vide, 5' pour écluser un bateau à charge.	19' pour un bateau à charge montant, 11' pour un bateau à charge descendant, 7' pour un bateau vide soit en remonte ou en descente.	Les bajoyers sont en briques avec chaine et couverture en pierre de taille.	Une vanne de siphon ayant pour section utile 0m80×0m60. Une vanne à l'amont ayant pour section utile 0m90×0m42. Deux vannes d'aval ayant chacune pour section 0m90×0m63.	»	10m00 (maçonnerie de moellons)	
	N° 2 (ancienne).	1178 44	102 370	100 395	1 816	—	—	—	—	»	—	»	—	
	N° 1 (nouvelle) (Bureau de recettes) . . .	168 80	100 749	99 441	1 509	5 17	39 62	6' ou 4', selon que le bateau est à charge ou à vide.	29',30" pour un bateau à charge montant, 17' pour un bateau à charge descendant, 12',30" pour un bateau à vide montant et 11' pour un bateau à vide descendant.	—	Deux vannes à l'amont ayant pour section utile 1m14×0m42. Deux vannes à l'aval ayant pour section 1m52×0m63.	»	—	

Digitized by Google

Écluses. *(Suite.)* 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	N° 2 (nouvelle).	447k.40	2m00 (102 770)	2m58 (100 769)	1m42	5m17	39m02	4' ou 3', selon que le bateau est à charge ou à vide.	25' pour un bateau à charge montant, 18' à charge descendant; 10',3" à vide, en remonte ou en descente.	Les bajoyers sont en briques avec chaine et couverture en pierre de taille.	Deux vannes siphon, section 0m80×0m80. Deux vannes d'aval, section 1m52×0m63. Deux vannes à l'aval, section 1m14×0m42.	»	14m00 (maçonnerie de moellons)	
	N° 3	2255 10	2 31 (104 560)	2 19 (102 580)	2 10	5 18	38 67	5' ou 3',50", selon que le bateau est à charge ou non.	—	»	Comme ci-dessus, plus deux vannes des portes intermédiaires, section utile 1m52×0m63.	»	10m00 (maçonnerie de moellons)	Cette écluse est munie d'une porte intermédiaire.
	N° 4.	4144 89	2 09 (106 845)	2 03 (104 840)	2 060	5 20	39 59	—	—	»	—	»	—	—
	N° 5.	6048 28	2 12 (108 805)	2 13 (106 805)	1 990	—	39 56	—	—	»	—	»	—	
	N° 6.	6948 90	2 17 (110 840)	2 08 (108 845)	2 085	—	39 59	—	—	»	—	»	—	
	N° 7.	7870 80	2 07 (112 710)	2 30 (110 717)	1 775	—	39 62	—	—	»	—	»	—	
	N° 8.	9394 03	2 30 (114 560)	2 24 (112 545)	2 075	—	—	—	—	»	—	»	—	
	N° 9.	11187 93	2 13 (116 755)	2 14 (114 725)	2 025	2 75	19 03	2',30" pour un bateau à vide, 3',30" à charge.	17' pour un bateau à charge montant, 11' en descendant, 7' à vide, montant ou descendant.	—	Une vanne siphon, section utile 0m80×0m60. Deux vannes d'amont, section utile 0m90×0m42. Deux vannes aval, section utile 0m90×0m63.	—	—	Il existe un pont-levis à flèche sur l'écluse n° 9. (Raccordement du charbonnage de Courcelles-Nord au chemin de fer de l'Etat.)

Digitized by Google

HAINAUT.	N° 10	13144	83	2 23 (118 687)	2 20 (110 082)	2 032	—	19 06	—	—	»	—	»	—	
	N° 11	14255	74	2 965 (119 957)	2 34 (118 572)	2 000	—	—	—	—	»	—	»	—	
	N° 12	25086	95	2 60 (120 317)	2 03 (118 667)	2 230	2 72	19 00	—	—	»	—	»	—	
	N° 13 (Bureau de recettes) .	25583	47	2 05 (118 652)	2 05 (116 646)	2 001	2 70	19 03	—	—	»	—	»	—	
	N° 14	26101	58	2 10 (116 601)	2 19 (114 630)	1 880	—	19 00	—	—	»	—	»	—	
	N° 15	26758	15	2 10 (114 721)	2 11 (112 747)	1 958	—	19 05	—	—	»	—	»	—	
	N° 16	27389	45	2 10 (112 772)	2 12 (110 753)	1 991	—	18 99	—	—	»	—	»	—	
	N° 17	27915	74	2 10 (110 753)	2 09 (108 788)	1 994	—	18 97	—	—	»	—	»	—	
	N° 18	28712	00	2 10 (108 778)	2 11 (106 795)	1 973	2 72	19 00	—	—	»	—	»	—	
	N° 19	29271	60	2 10 (106 805)	2 16 (104 826)	1 917	2 70	19 08	—	—	»	—	»	—	
	N° 20	29987	93	2 10 (104 888)	2 23 (102 870)	1 887	—	19 05	—	—	»	—	»	—	
	N° 21	30776	87	2 20 (102 901)	2 11 (100 906)	2 085	—	19 00	—	—	»	—	»	—	
	N° 22	31374	38	2 10 (100 916)	2 17 (98 866)	1 985	—	—	—	—	»	—	»	—	
	N° 23	31861	31	2 15 (98 881)	2 15 (96 900)	1 982	2 71	19 02	—	—	»	—	»	—	
	N° 24	32143	79	2 15 (96 899)	2 10 (94 504)	2 445	—	19 18	—	—	»	—	»	—	Les écluses n°s 24 à 29 sont munies d'un réservoir latéral de 12m00 de longueur sur 4m90 de largeur. La section utile des vannes des réservoirs est de 0m65×0m50.
	N° 25	32718	97	2 10 (94 504)	2 14 (92 129)	2 335	—	19 07	—	—	»	—	»	—	
	N° 26	33135	13	2 10 (92 169)	2 02 (89 784)	2 465	2 72	19 03	—	—	»	—	»	—	
	N° 27	33549	69	2 10 (89 704)	2 13 (87 322)	2 347	—	19 02	—	—	»	—	»	—	

Digitized by Google

Écluses. *(Suite.)*

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	N° 28	33980k.42	2m14 (87 307)	2m14 (84 907)	2m408	2m73	19m06	2',30" pour un bateau à vide, 3',30" pour un bateau à charge.	17' pour un bateau à charge montant, 8' en descendant avec chasse; 7' pour un bateau à vide en remonte ou en descente.	Les bajoyers sont en briques avec chaînes et couvertures en pierre de taille.	Une vanne de siphon, section utile 0m80×0m60. Deux vannes d'amont, section utile 0m90×0m42. Deux vannes d'aval, section utile 0m90×0m63.	»	10m00 (maçonnerie de moellons)	
	N° 29	34354 08	2 10 (84 949)	2 10 (82 545)	2 407	—	19 10	—	—	—	—	»	—	
	N° 30	34848 97	2 10 (82 542)	2 06 (80 153)	2 429	2 71	19 06	—	—	—	—	»	—	
	N° 31	35350 81	2 10 (80 113)	2 12 (77 731)	2 362	—	19 08	—	—	—	—	»	—	
	N° 32	35765 80	2 12 (77 751)	2 11 (75 386)	2 351	—	—	—	—	—	—	»	—	
	N° 33	36259 57	2 14 (75 36)	2 17 (72 95)	2 380	2 68	19 00	—	—	—	—	»	—	
	N° 34	36902 13	2 18 (72 94)	2 15 (70 55)	2 42	2 71	19 04	—	—	—	—	»	—	
	N° 35	37523 14	2 14 (70 56)	2 17 (68 15)	2 38	2 74	19 05	—	—	—	—	»	—	
	N° 36	38312 91	2 17 (68 15)	2 20 (65 40)	2 72	2 71	19 08	—	—	—	—	»	—	
	N° 37	38911 72	2 20 (65 40)	2 20 (62 64)	2 76	—	—	—	—	—	—	»	—	
	N° 38	39485 18	2 18 (62 66)	2 25 (59 91)	2 68	2 70	19 05	—	—	—	—	»	—	
	N° 39	40470 39	2 24 (59 92)	2 29 (57 19)	—	—	19 03	—	—	—	—	»	—	
	N° 40	41604 49	2 44 (57 04)	2 21 (54 27)	3 00	2 72	19 11	—	—	—	—	»	—	

Digitized by Google

BRABANT.

N° 41 . . .	43405 54	2 46 (54 02)	2 20 (51 25)	3 03	2 76	19 06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 42 . . .	44502 94	2 09 (51 36)	2 15 (48 00)	2 70	2 72	—	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 43 . . .	45733 04	2 22 (48 53)	2 16 (45 30)	2 79	—	19 10	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 44 . . .	47540 09	2 09 (45 87)	2 18 (43 00)	2 69	2 70	19 08	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 45 . . .	50507 19	2 13 (43 14)	2 14 (40 40)	2 73	—	19 06	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 46 . . .	51471 94	2 11 (40 43)	2 19 (37 68)	2 67	—	19 05	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 47 . . .	54323 74	2 18 (37 00)	2 19 (34 94)	2 74	—	19 09	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 48 . . .	55512 04	2 22 (34 81)	2 21 (32 20)	2 72	2 73	19 07	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 49 . . .	58985 84	2 18 (32 23)	2 10 (29 51)	2 80	2 70	19 17	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 50 . . .	60746 49	2 06 (29 55)	2 15 (26 82)	2 64	2 72	19 14	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 51 . . .	62224 59	2 19 (26 78)	2 20 (24 01)	2 76	2 75	19 23	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 52 . . .	65220 71	2 19 (24 02)	2 17 (21 26)	2 78	2 70	19 17	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 53 . . .	68772 08	2 13 (21 30)	2 25 (18 53)	2 65	2 72	19 08	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 54 . . .	72749 63	2 30 (18 41)	2 27 (15 66)	2 85	2 80	19 57	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 55 . . .	73428 03	2 29 (15 64)	2 52 (12 95)	2 46	2 73	19 26	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DESIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont de Dampremy, sur le bief n° 1 (ancien)	13m761	Fixe.	Route de Charleroi à Mons.	2m806	Une ouverture de 3m035 plus une banquette de 1m365.	»	Fer.
	Pont du chemin de fer de Jumet à Marcinelle, sur le bief n° 1 (ancien). . . .	926 07	—	Chemin de fer de Jumet à Marcinelle.	8 936	Une ouverture de 26m00.	»	—
	Pont établi sur la tête amont de l'écluse n° 2 (ancienne).	1190 95	Pont-levis à bascule.	Chemin de Marchienne à Jumet.	»	— de 2m72.	»	Maçonnerie.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 1 (nouvelle).	145 43	Pont-levis à flèche.	Route de Charleroi à Mons.	2 409	— de 5m20.	»	Fer.
	Pont de la Providence, établi en aval de l'écluse n° 2 (nouvelle)	428 15	Fixe.	Chemin de fer reliant les usines de la Providence aux stations de Marchienne et de Monceau et le laminoir Bailleu et Cie à la dernière de ces stations; une voie charretière livre passage au chemin de Marchienne à Fontaine-l'Evêque.	4 595	— de 5m20 (passe navigable) plus deux banquettes de 2m40 chacune. (b)	»	—
	Pont de Bayemont. . . .	826 75	—	Chemin de fer de raccordement des charbonnages de Bayemont et autres à la station de Marchienne.	4 745	— de 12m83 plus deux banquettes de 1m785 chacune (c)	»	—
	Pont de la Société des charbonnages d'Amercœur, sur le 3e bief	3327 55	—	Chemin de fer à petite section servant au transport de déchets des charbonnages.	15 70	Trois travées ayant respectivement : 14m50, 25m85 et 14m15 d'ouverture. (d)	»	—
	Pont établi sur l'écluse n° 4.	4125 18	Levis à flèche.	Chemin reliant le hameau de la Bassée à la commune de Roux.	»	Une ouverture de 5m22.	»	Bois.
	Pont Mottet, établi au-dessus du 4e bief.	4458 52	—	Reliant les hameaux de la Bassée et des Aizelées à Roux (centre).	»	— de 5m45.	»	—
	Pont de Roux, établi au-dessus du 4e bief	4947 44	—	Chemin de Roux (station) à Jumet (Heigne).	»	— de 5m50.	»	—
	Pont du charbonnage de la Société civile des charbonnages du centre de Jumet, à Roux, sur le 4e bief	5502 05	Fixe.	Chemin de fer reliant le charbonnage à la station de Roux.	5 04	Une travée de la largeur du canal plus deux banquettes de 3m50 chacune. (e)	»	Fer.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) 5m20 est la passe navigable, l'ouverture réelle du pont est de 9m20; il existe de chaque côté de la passe navigable une banquette de halage de 2m00.

(c) De chaque côté de la passe navigable, il existe une banquette de halage de 1m50 de largeur environ.

(d) Ces trois travées livrent passage respectivement au Piéton (rivière), au canal de Charleroi et au chemin de fer de raccordement des charbonnages d'Amercœur; l'ouverture de la travée centrale se décompose comme suit : largeur du canal 19 mètres, deux banquettes de halage ayant chacune 3m425 de largeur.

(e) L'ouverture totale de ce pont égale 28m80.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 5.	6024m95	Levis à flèche.	Donnant accès aux prairies de la rive gauche des biefs n°s 4 et 5.	»	Une ouverture de 5m23.	»	Bois.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 6.	6926 10	—	Chemin de la ferme de Sart-les-Moines. (b)	»	Une ouverture de 5m25.	»	—
	Pont du chemin de fer de Gosselies à Piéton, sur le 6e bief.	7028 20	Fixe.	Chemin de fer de Gosselies à Piéton.	4 946	Une travée. La largeur du canal plus deux chemins de halage de 3m50 environ. (c)	»	Fer.
	Pont de La Ferté, établi sur le 6e bief.	7593 67	—	Route concédée de Gosselies à Rœulx.	1 84	Une ouverture de 5m50.	»	Bois.
	Pont des charbonnages des Grands Conty et Spinois, au-dessus du 7e bief. . .	8035 00	—	Chemin de fer reliant le charbonnage à la station de Gosselies-Courcelles.	4 50	Une travée de la largeur du canal plus deux chemins de halage de 3m50 de largeur. (d)	»	Fer.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 8.	9370 65	Levis à flèche.	Chemin de Courcelles à Viesville.	»	Une ouverture de 5m25. (e)	»	Bois.
	Pont existant au-dessus du 8e bief.	9929 90	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Gand.	4 745	— de 5m47 plus une banquette de halage de 1m38.	»	—
	Pont établi sur l'écluse n° 9.	11188 05	Levis à flèche.	Raccordement des charbonnages de Courcelles-Nord à la gare privée de Courcelles-Nord.	»	— de 2m75.	»	—
	Pont existant au-dessus du 9e bief.	12636 55	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Gand.	6 07	Une passe navigable de 5m52 plus une banquette de halage de 1m38.	»	Maçonnerie.
	Pont existant sur la tête aval de l'écluse n° 10 . .	13132 05	—	Chemin de la chaussée (Pont-à-Celles) à Viesville.	2 537	Une ouverture de 2m78.	»	—
	Pont existant sur la tête aval de l'écluse n° 11. .	14242 78	—	Chemin de Luttre à Pont-à-Celles.	2 515	— de 2m88.	»	—
	Pont établi au-dessus du 11e bief	15734 62	—	Chemin de fer direct de Bruxelles à Luttre.	5 24	— de 6m85 plus deux banquettes de halage de 1m575 chacune.	»	Fer.
	Pont de Pont-à-Celles, établi sur le 11e bief . . .	16222 74	—	Chemin de Pont-à-Celles à Obaix.	3 11	— de 2m90 plus une banquette de 1m20 de largeur.	»	Maçonnerie.
	Pont du Fichaux, établi sur le 11e bief.	16818 04	—	—	3 06	— de 3m275 plus une banquette de halage de 1m30.	»	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont livre en outre passage au chemin de fer à petite section (0m80 de section) qui relie le charbonnage du Grand-Bordia à la station du chemin de fer de l'État, à Gosselies-Courcelles.

(c) L'ouverture totale de ce pont est de 42 mètres.

(d) L'ouverture totale de ce pont est de 28 mètres.

(e) L'ouverture totale de ce pont est de 28 mètres.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont de Gouy-lez-Piéton, établi sur le 11e bief . .	20176m44	Fixe.	Chemin de Gouy-lez-Piéton à Seneffe.	3m61	Une ouverture de 3m10 plus une banquette de halage de 1m35.	»	Maçonnerie.
	Pont de La Fléchère, établi sur le 11e bief.	21613 74	—	Chemin du hameau de La Fléchère à Gouy-lez-Piéton.	5 52	3m10 et 1m20 d'ouverture.	»	—
	Pont sur la 14e écluse. . .	26101 58	Levis à bascule.	Chemin vicinal de Seneffe.	»	Une ouverture de 2m70.	»	Bois.
	Pont établi sur la tête aval de la 15e écluse	26771 00	Fixe.	Avenue supprimée.	2 804	—	»	Maçonnerie.
	Pont établi sur la 16e écluse.	27389 45	Tournant.	Avenue du château du comte de Pellan.	»	—	»	Bois.
	Pont de Seneffe (*b*). . . .	27519 18	Levis à bascule.	Route de Seneffe à Gouy.	»	—	»	—
	Pont sur la 20e écluse. . .	29987 93	—	Chemin vicinal.	»	—	»	—
	Pont sur la 21e écluse. . .	30776 87	—	Avenue de la ferme Flatenne.	»	—	»	—
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 24	32156 60	Fixe.	Route de Mons à Nivelles.	2 87	—	»	Maçonnerie.
	Pont établi sur l'écluse n° 25.	32731 80	—	Route provinciale de Feluy à Arquennes.	2 69	—	»	—
	Pont du chemin de fer de Manage à Wavre, sur le 25e bief	32935 60	—	Chemin de fer de Manage à Wavre.	12 60	Deux ouvertures de 23m50. (*c*)	»	Fer.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 28. . . .	33993 25	—	Chemin communal de Feluy à Arquennes.	2 71	Une ouverture de 2m73.	»	Maçonnerie.
	Pont établi contre la tête aval de l'écluse n° 32 . .	35779 00	—	Avenue du Château de La Lieux.	2 66	— de 3m60.	»	—
	Pont sur la 33e écluse. . .	36259 57	Levis à bascule.	Avenue du Château de La Lieux et de la ferme du Vassal.	»	— de 2m70.	»	Bois.
	Pont sur le sas de l'écluse n° 34.	36902 13	Levis.	Chemin d'Écaussines à Arquennes.	»	—	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 38.	39485 18	Fixe.	Chemin de Feluy à Ronquières.	2 64	—	»	Maçonnerie.
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 39.	40470 39	—	Chemin de Nivelles à Braine-le-Comte.	2 71	—	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 40.	41604 49	—	Chemin de Ronquières à Ittre.	2 87	—	»	—
	Pont de Fauquez	42577 34	—	—	2 91	Une de 2m90. Banquette de 1m30.	»	—
BRABANT.	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 41.	43405 54	—	Chemin de Virginal à Ittre.	2 78	— de 2m76.	»	—
	Passerelle sur la tête aval de l'écluse n° 43. . . .	45733 04	—	Sentier.	3 16	— de 2m72.	»	—
	Pont d'Asquimpont . . .	44670 94	—	Chemin de Virginal à Ittre.	2 96	— de 3m00. Banquette de 1m30.	»	—

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b*) Il y a une passerelle pour piétons à côté de ce pont.

(*c*) Le canal passe dans l'ouverture de gauche ; l'ouverture de droite livre passage à la rivière la Samme et au chemin du moulin de Feluy. C'est pourquoi la pile n'est pas notée dans la 8e colonne.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	*A.* Épaisseur des piles. *B.* Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
BRABANT.	Pont d'Oisquercq	48741m39	Fixe.	Chemin d'Oisquercq à Ittre.	2m94	Une de 3m00. Banquette de 1m30.	»	En maçonnerie.
	Pont de Moillons	49572 99	—	Pour un chemin de campagne.	3 11	—	»	—
	Pont sur la tête aval de la 46e écluse	51471 94	—	Chemin de Tubize à Braine-le-Château.	2 71	Une de 2m70.	»	—
	Passerelle Demeur. . . .	52561 94	—	Sentier de Tubize à Clabecq.	3 11	— de 6m00.	»	Poutrelles en fer.
	Pont sur la tête aval de la 47e écluse	54323 74	—	Chemin de Clabecq à Lembecq.	2 67	— de 2m70.	»	Maçonnerie.
	Souterrain de Lembecq. .	54902 74	—	Propriété privée.	3 01	Une de 3m05. Banquette de 1m20.	»	—
	Passerelle de Malvyde . .	55100 74	—	Sentier de la commune de Lembecq.	2 74	Une de 4m20.	»	Longeron en fonte.
	Pont du chemin de fer de Braine-le-Comte. . . .	56419 54	—	Chemin de fer de l'Etat.	4 66	Une de 3m15. Banquette de 1m35.	»	Maçonnerie.
	Pont du chemin de fer d'Enghien.	57026 54	—	—	3 85	Une de 15m25.	»	Tablier métalliqu[e]
	Pont de Hal	57369 54	—	Route de Hal à Nivelles.	3 27	Une de 3m10. Banquette de 1m30.	»	Maçonnerie.
	Passerelle suspendue. . .	57676 54	—	Sentier de Hal à Tourneppe.	3 18	Une de 18m00.	»	Fer.
	Pont de la tête aval de la 49e écluse	58985 84	—	Chemin de Hal à Buysinghen.	2 76	— de 2m70.	»	Maçonnerie.
	Pont de Waterloo. . . .	60002 84	—	De Waterloo à la route de Bruxelles à Mons.	3 12	Une de 3m10. Banquette de 1m30.	»	Tablier métalliqu[e] (*b*)
	Pont de la tête aval de la 51e écluse	62224 59	—	Chemin de Leeuw-Saint-Pierre à Tourneppe.	2 75	Une de 2m75.	»	Maçonnerie.
	Pont de Leeuw-Saint-Pierre	63645 59	—	Chemin de fer de Leeuw-Saint-Pierre. à Ruysbroeck.	3 10	Une de 3m10. Banquette de 1m30.	»	—
	Pont de Ruysbroeck. . .	64418 94	—	—	2 71	—	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 52	65220 71	—	—	2 92	Une de 2m70.	»	Tablier métalliqu[e] (*b*)
	Pont Wittouck.	66288 41	—	Chemin de fer industriel.	2 82	— de 22m90.	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 53	68772 08	—	Chemin d'Anderlecht à Cureghem.	2 59	— de 2m72.	»	Maçonnerie.
	Passerelle de la Petite-Ile.	70143 58	—	Sentier d'Anderlecht à Cureghem.	2 86	Une de 7m00. Banquette de 1m50.	»	Tablier métalliqu[e]
	Pont de Cureghem. . . .	70743 58	—	Route de Bruxelles à Mons.	2 75	Une de 3m10. Banquette de 1m30.	»	Maçonnerie.
	Pont du chemin de fer de ceinture.	70850 83	—	Chemin de fer de ceinture.	6 09	Une de 8m00.	»	Tablier métalliqu[e]
	Pont des Hospices. . . .	72161 83	Tournant.	Chemin de Molenbeek-Saint-Jean à Bruxelles.	»	— de 3m00.	»	Tablier en bois.
	Passerelle des Hospices. .	—	Fixe.	—	2 72	—	»	Tablier métalliqu[e]

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(*b*) Calculé pour une charge roulante de 18,000 kilos.
(*c*) Calculé pour une charge roulante de 18,000 kilos.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, FONTE.
BRABANT.	Passerelle de la rue de Gosselies.	72335m33	Fixe.	Chemin de Molenbeek-Saint-Jean à Bruxelles.	3m27	Une de 13m50.	»	Tablier métallique.
	Pont de l'écluse n° 54. . .	72749 63	Levis.	Rue Heyvaert.	»	— de 3m00.	»	Tablier en bois.
	Passerelle du pont de l'écluse n° 54.	—	Fixe.	—	2 85	—	»	—
	Pont de la porte de Ninove.	72931 13	Tournant.	Chaussée de Bruxelles à Ninove.	»	Une de 6m20.	Estacade en amont et en aval du pont.	Tablier métallique. (b)
	Passerelle de la porte de Ninove	—	Fixe.	—	2 89	—	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 55	73428 03	—	Chaussée de Bruxelles à Gand.	3 03	Une de 2m70.	»	Tablier métallique.
	Pont du Petit-Château (c) .	73690 03	—	Molenbeek-St-Jean à Bruxelles.	2 85	— de 6m20.	»	—
	Pont de la porte du Rivage.	74341 03	Tournant.	—	»	—	»	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Calculé pour une charge roulante de 18,000 kilos.
(c) Construit par la ville de Bruxelles.

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	*Bief n° 1 (ancien).*					
	0k.041 à 1k.195	Dampremy.	Rive gauche.	4m00	Trottoir de halage pavé sur un mètre de largeur.	De part et d'autre des écluses et des ponts, le trottoir de halage est pavé sur une largeur de 2m00 et sur une longueur variant de 50m00 à 75m00 ; il existe également, à côté de ce pavage, un empierrement de 1m00 de largeur.
	Bief n° 2 (ancien).					
	1k.195 à 2k.228	Marchienne-au-Pont.	Rive droite.	—	—	
	Bief n° 1 (nouveau).					
	0k.198 à 0k.414	—	Rive gauche.	9 35	Largeur du pavage 3m00.	
	Bief n° 2 (nouveau).					
	0k.414 à 9k.908	—	—	5 20	Trottoir de halage pavé sur 1m00.	
	Bief n° 3.					
	2k.228 à 4k.107	Marchienne-au-Pont et Roux.	—	4 40	—	
	Bief n° 4.		Sur la rive droite, entre l'écluse n° 4 et le pont Mottet. (4m458)			
	4k.107 à 6k.018	Roux.	Sur la rive gauche, entre le pont Mottet et l'écluse n° 5.	5 10	—	
	Bief n° 5.					
	6k.018 à 6k.920	—	Rive gauche.	4 00	—	
	Bief n° 6.		Sur la rive gauche, de l'écluse n° 6 au pont de La Ferté (7m594).			
	6k.920 à 7k.842	Gosselies et Courcelles.	Sur la rive droite, du pont de La Ferté à l'écluse n° 7.	4 50	—	
	Bief n° 7.					
	7k.842 à 9k.364	Gosselies.	Rive droite.	4 30	Trottoir de halage pavé sur 1m00.	
	Bief n° 8.					
	9k.364 à 11k.174	Viesville.	Rive gauche.	5 00	—	
	Bief n° 9.					
	11k.174 à 13k.129	Viesville et Luttre.	—	4 50	—	
	Bief n° 10.					
	13k.129 à 14k.271	Luttre.	—	5 00	—	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	*Bief n° 11.*					
	Pont fixe accolé à l'écluse n° 11 . . 14242 78	Luttre.	Rive gauche.	La largeur moyenne du trottoir de halage est de 3m50	Trottoir de halage pavé sur 1m00.	De part et d'autre des écluses et des ponts, le trottoir de halage est pavé sur une largeur de 2m00 et sur une longueur variant de 50m00 à 75m00; il existe également, à côté de ce pavage, un empierrement de 1m00 de largeur.
	Écluse n° 11 . . . 14255 74	—				
	Pont du chemin de fer direct de Bruxelles à Luttre . 15734 82	—				
	Pont de Pont-à-Celles 16222 74	Pont à Celles.				
	Pont du Fichaux . 16818 04	—				
	Pont de Gouy-lez-Piéton 20176 44	Gouy-lez-Piéton				
	Pont de La Fléchère 21613 74	—				
	Souterrain de la Bête-Refaite (tête vers Charleroi) . 23183 25	—				
	Tête vers Bruxelles 24450 25	Seneffe.				
	Bief n° 12.					
	25k.100 à 25k.570	—	—	5m00	—	
	Bief n° 13.					
	25k.570 à 26k.087	—	—	3 70	—	
	Bief n° 14.					
	26k.087 à 27k.744	—	—	5 40	—	
	Bief n° 15.					
	26k.744 à 27k.366	—	—	5 20	—	
	Bief n° 16.					
	27k.366 à 27k.902	—	—	4 00	—	
	Bief n° 17.					
	27k.902 à 28k.698	—	—	5 00	—	
	Bief n° 18.					
	28k 698 à 29k.259	—	—	4 50	—	
	Bief n° 19.					
	29k.259 à 29k.974	—	—	—	—	
	Bief n° 20.					
	29k.974 à 30k.763	Arquennes.	—	4 00	—	
	Bief n° 21.					
	30k.763 à 31k.360	—	—	4 50	—	
	Bief n° 22.					
	31k.360 à 31k.848	—	—	5 00	—	
	Bief n° 23.					
	31k.848 à 32k.127	—	—	—	—	
	Bief n° 24.					
	32k.147 à 32k.704	—	—	5 50	—	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	*Bief n° 25.*					
	32k.704 à 33k.122	Arquennes.	Rive droite.	4m50	Trottoir de halage pavé sur 1m00 de largeur.	En amont et en aval de la plupart des écluses qui suivent, le pavage a une largeur de 2m00 sur une longueur variant de 50m00 à 75m00.
	Bief n° 26.					
	33k.122 à 33k.536	Arquennes et Feluy.	—	4 00	—	
	Bief n° 27.					
	33k.536 à 33k.965	—	Rive gauche.	6 00	—	
	Bief n° 28.					
	33k.965 à 34k.341	Arquennes.	—	5 50	—	
	Bief n° 29.					
	34k.341 à 34k.835	Feluy.	—	4 50	—	
	Bief n° 30.					
	34k.835 à 35k.346	—	—	5 00	—	
	Bief n° 31.					
	35k.346 à 35k.750	—	—	4 50	—	
	Bief n° 32.					
	35k.750 à 36k.246	Arquennes.	—	5 00	—	
	Bief n° 33.					
	36k.246 à 36k.886	Arquennes et Feluy.	—	4 00	—	
	Bief n° 34.					
	36k.886 à 37k.510	Arquennes.	—	—	—	
	Bief n° 35.					
	37k.510 à 38k.213	Bornival.	—	—	—	
	Bief n° 36.					
	38k.213 à 38k.898	Ronquières.	—	—	—	
	Bief n° 37.					
	38k.898 à 39k.470	—	—	—	—	
	Bief n° 38.					
	39k.470 à 40k.455	—	—	—	—	
	Bief n° 39.					
	40k.455 à 41k.589	—	—	—	—	
	Bief n° 40.					
	41k.589 à 43k.391	Ronquières et Ittre.	—	—	—	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	*Bief n° 41.*					
	43k.391 à 44k.489	Ittre.	Rive gauche.	4m00	Trottoir de halage pavé sur 1m00 de largeur.	En amont et en aval de la plupart des écluses qui suivent, le pavage a une largeur de 2m00 sur une longueur variant de 50m00 à 75m00
	Bief n° 42.					
	44.k489 à 45k.719	—	—	—	—	
	Bief n° 43.					
	45k.719 à 47k.526	—	—	—	—	
	Bief n° 44.					
	47k.526 à 50k.494	Ittre et Oisquercq.	—	—	—	
	Bief n° 45.					
	50k.494 à 51k.457	Clabecq	—	—	—	
	Bief n° 46.					
	51k.457 à 54k.309	Clabecq et Lembecq.	Rive droite.	—	—	
	Bief n° 47.					
	54k.309 à 55k.498	Lembecq.	Rive gauche.	—	—	
	Bief n° 48.					
	55k.498 à 58k.971	Hal.	—	—	—	
	Bief n° 49.					
	58k.971 à 60k.733	Leeuw-Saint-Pierre.	—	—	—	
	Bief n° 50.					
	60k.733 à 62k.210	—	—	—	—	
	Bief n° 51.					
	62k.210 à 65k.206	Leeuw-Saint-Pierre et Droogenbosch.	—	—	—	
	Bief n° 52.					
	65k.206 à 68k.757	Droogenbosch, Leeuw-Saint-Pierre et Anderlecht.	—	—	—	
	Bief n° 53.					
	68k.757 à 72k.690	Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean.	Une partie sur la rive gauche et une partie sur la rive droite.	4m00 et 10m00 à partir du pont de Cureghem.	1m00 de pavage (6m00 à partir de la brasserie Bavaro-Belge).	
	Bief n° 54.					
	72k.690 à 73k.413	Molenbeek-Saint-Jean.	Rive gauche.	10m00	6m00	Il n'y a pas de halage dans ce bief.
	Bief n° 55.					
	73k.413 à 74k.272	—	—	—	—	—

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Rivage du sieur Dubois, en amont de l'écluse n° 1 (ancienne)	81k.65	0m90	103m709	»	Enrochement.	25m00	10m00	»	
	Rivage du sieur Donnée (Etienne), en amont du pont de Dampremy	183 67	1 40	104 209	»	—	18 00	6 00	»	
	Rivage en amont du pont de Dampremy, rive gauche	247 00	0 90	103 709	»	—	25 00	5 30	Pavage. 25m00 × 1m00	
	Rivage de Rouard-Beghin sœurs	1059 00	1 05	103 859	»	—	75 00	6 30	»	
	Rivage de Rouard-Beghin frères, en amont de l'écluse n° 2 (ancienne)	1210 40	0 50	105 125	»	—	30 00	6 25	Pavage. 30m00 × 1m00	
	Rivage des propriétaires réunis	1723 35	0 75	105 325	»	—	75 00	11 95	»	
	Rivage des sieurs Bonehill frères, en aval de l'écluse n° 1 (nouvelle)	74 00	2 90	104 740	»	—	35 00	7 00	Pavage. 35m00 × 1m00	Bief n° 1 (nouveau).
	Rivage des sieurs Bonehill, en amont de l'écluse n° 1 (nouvelle)	223 55	0 70	104 05	»	—	50 00	9 35	Pavage. 50m00 × 3m00	—
	Rivage de Parents frères	261 05	—	—	»	—	25 00	—	Pavage. 25m00 × 3m00	—
	Rivage Brison-Bouillard	328 50	1 10	104 45	»	—	—	—	—	—
	Rivage de veuve Decrolière	334 15	0 75	104 10	»	—	—	8 00	—	—
	Rivage de Balieux et Cie	668 15	1 20	105 825	»	—	—	10 00	»	Bief n° 2 (nouveau).
	Rivage Brison-Bouillard	758 40	1 00	105 625	»	—	45 00	—	Pavage. 45m00 × 1m00	—
	Rivage de Chauw-à-Roc	2899 45	0 55	107 425	»	—	75 00	7 25	»	
	Rivage du charbonnage de la Rochelle	4638 14	0 60	109 535	»	Perré sec.	110 00	8 75	Pavage. 110m00 × 1m00	
	Rivage du sieur Henri Lepage	4652 05	—	—	»	Enrochement.	25 00	9 00	»	
	Rivage de la scierie à vapeur de Roux	4753 14	0 80	109 735	»	—	—	6 75	Pavage. 25m00 × 1m00	
	Rivage des verreries de Roux (Bougard)	4849 55	0 70	109 635	»	—	—	8 60	»	
	Rivage du sieur Brogneaux	4854 44	1 00	109 935	»	—	—	6 60	Pavage. 25m00 × 1m00	
	Rivage du sieur Leclerq	4863 94	1 05	109 985	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Maillien (Victor)	5000 44	0 60	109 535	»	—	—	5 50	—	

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Rivage des charbonnages du Grand-Bordia	6462k.95	0m80	111m725	»	Enrochement.	100m00	6m00	»	
	Rivage Marouse (Achille)	7571 00	0 55	113 560	»	—	120 00	9 50	Pavage. 120m00×1m00	Une grue montée sur chariot.
	Rivage des Grand-Conty et Spinois	7776 00	0 60	113 610	»	—	50 00 environ	8 60	Pavage. 50m00×1m00	
	Rivage de Falnuée en amont de l'écluse n° 7.	7971 10	0 80	115 585	»	—	65 00	7 50	»	
	Rivage de la dame de Prelle	11494 05	0 55	119 435	»	—	25 00	9 20	Pavage. 25m00×1m00	
	Rivage du sieur Gréer.	13076 81	1 30	120 185	»	—	—	7 30	—	
	Rivage du sieur Colson.	13934 01	0 60	121 517	»	—	—	6 00	»	
	Rivage du sieur Depasse (Auguste)	13959 01	—	—	»	—	—	—	»	
	Rivage du sieur Geysein (François)	13984 02	0 65	120 567	»	—	—	—	»	
	Rivage de la sucrerie de Luttre	14207 53	0 90	121 847	»	—	—	—	Pavage. 25m00×1m00	
	Rivage Navarre (Clément)	16042 74	1 05	123 982	»	Terre.	35 00	13 00	»	
	Rivage Mascart (Clément)	16282 74	1 25	124 182	»	—	25 00	8 00	»	
	Rivage Jaumote-Boudart	16872 54	1 45	124 382	»	—	—	10 10	»	
	Rivage de dame Pirmez-Drion	16897 54	0 95	123 882	»	—	—	—	»	
	Rivage de dame veuve Morlet-Semal	16932 54	—	—	»	—	—	10 30	»	
	Rivage de Boudart (Emile)	16942 29	—	—	»	—	—	—	»	
	Rivage Demasses (Léandre)	20104 74	1 05	123 982	»	—	—	18 50	»	
	Rivage Sibille (Constantin)	20248 14	1 05	123 982	»	—	25 00	35 00	»	
	Rivage Plumet (Désiré)	21684 34	1 15	123 992	»	—	—	60 00	»	
	Rivage du sieur Capitte	27549 18	0 85	113 722	»	Enrochement.	50 00	5 50	»	
	Rivage des sieurs Delforge et Cie	27802 08	0 60	113 472	»	—	25 00	10 00	Pavage. 25m00×1m00	
	Rivage du sieur Demesse	31767 83	0 70	101 731	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Baudoux	32651 10	0 60	97 204	»	—	—	14 00	—	
	Rivage du sieur Brancart	32976 29	0 70	94 980	»	—	50 00	12 00	—	

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
				Repérée à l'état-major.						
HAINAUT.	Rivage du sieur Parmentier	33058k.60	0m60	94m869	»	Enrochement.	30m00	12m00	Pavage. 25m00 × 1m00	
	Rivage du sieur Bottemanne	33209 16	0 90	92 704	»	—	25 00	7 00	—	
	Rivage du sieur Lechien	33872 22	0 60	90 057	»	—	—	9 00	—	
	Rivage du sieur Rousseau	34175 82	0 60	87 849	»	—	—	12 00	—	
	Rivage du sieur Marchand	34646 63	—	85 442	»	—	—	—	»	
	Rivage du sieur H. Henry	40201 39	0 50	62 66	»	Talus en terre.	20 00	Largeur de la digue	En terre.	Un chemin de fer relie le rivage à l'habitation du sr Henriy.
	Rivage des sieurs Catala et Detournay	40445 39	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Benoit	40544 89	—	59 98	»	—	—	—	—	
	Rivage de la filature Helin	41720 49	0 62	57 10	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Catala	42537 34	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Catala	42612 34	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De Bonder	44268 94	0 57	54 12	»	Estacade.	40 00	—	—	
	Rivage du sieur Questemont	44794 94	0 65	51 40	»	Talus en terre.	—	—	—	
	Rivage du sieur Benoit	44664 94	—	—	»	—	20 00	—	—	
	Rivage du sieur Jacquet	44754 94	—	—	»	—	—	—	—	
BRABANT.	Rivage du sieur Olin.	46173 04	0 60	48 56	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Massart	48701 30	0 65	45 92	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Beck.	50567 19	0 70	43 24	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Gabriel	50647 19	—	—	»	—	45 00	—	—	
	Rivage public (Quai)	51361 94	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Goffin	51561 94	0 60	40 45	»	—	20 00	—	—	
	Rivage du sieur Van Hemelryck	56027 54	0 65	35 06	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Malbeck	57329 54	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Van Lier	57389 54	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De Vis	57409 54	—	—	»	—	—	—	—	

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature: pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
				Repérée à l'état-major.						
BRABANT.	Rivage public (Quai).	57429k.54	0m65	35m06	»	Talus en terre.	40m00	Largeur de la digue	En terre.	
	Rivage du sieur Dethier	58306 54	—	—	»	—	20 00	—	—	
	Rivage du sieur Dumortier	60047 84	0 75	32 36	»	—	—	—	—	
	Rivage de la Société de Loth	62224 59	0 60	29 57	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Wauters	62264 59	0 65	26 86	»	—	—	—	-	
	Rivage du sieur De Ridder	62284 59	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Walkeirs	68696 08	0 70	24 13	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Goris.	70528 58	0 60	21 28	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Van Grimbergen . . .	70743 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De Doncker.	70763 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Demets	70783 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Camusel.	—	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage public (Quai).	70803 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Delcoigne	70803 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Van Imschot.	70870 83	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage Brasserie Bavaro-Belge. . . .	71670 83	—	—	»	—	—	—	—	

Digitized by Google

Bassins de Commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	DISTANCES en mètres.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Bassin de Commerce de Marchienne-au-Pont.	301m35	Forme rectangulaire, superficie de 10500m00 environ.	446m200	Néant.	2m40	»	Embarquement et débarquement de produits métallurgiques et de céréales.
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 4, par suite du détournement fait lors de l'élargissement du canal (Gare d'eau), commune de Roux. .	4007 00	La largeur varie de 20m00 à 40m00. Les deux rives sont en courbe. La longueur est de 200m00 et la surface de 5600 mètres carrés.	450 00	—	1 80 en dehors de la passe navigable.		
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 5, par suite du détournement ci-dessus.	5918 60	La largeur varie de 25m00 à 40m00; une rive est en courbe; la longueur est de 200m00, et la surface de 6200 mètres carrés.	195 00	—	—		
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 7, par suite du même détournement (commune de Courcelles)	7783 00	La largeur varie de 25m00 à 40m00; une rive est en courbe; la longueur est de 115m00; superficie 3700 mètres carrés	385 00	—	1 90 en dehors de la passe navigable.	»	Embarquement de charbon de Falnuée.
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 8 (Gare d'eau), commune de Viesville. .	9272 30	La largeur varie de 35m00 à 43m00; les deux rives sont en courbe; superficie 6000 mètres carrés.	400 00	—	1 80 en dehors de la passe navigable.		
	Large d'Henriamont, commune de Pont-à-Celles	17209 54	Forme rectangulaire, superficie 2760 mètres carrés. (120m00 × 23m00).	286 00	—	1 70 en dehors du passage des bateaux		
BRABANT.	Partie du bief n° 53, depuis le pont des Hospices jusqu'à l'écluse n° 54, Molenbeek-Saint-Jean. . .	72455 73	Rectangulaire; 1 hectare 6 ares.	960 00	—	2 25	Plancher de roulage et brouettes.	Charbon, bois de construction, briques, pannes, carreaux, chaux, pavés, moellons, grains.
	Bief n° 54, Molenbeek-Saint-Jean.	73088 82	Rectangulaire; 1 hectare 54 ares.	1290 40	556m00	2 27	—	Le mur de quai appartient à la ville de Bruxelles; on ne décharge pas les bateaux du côté du mur de quai.
	Bief n° 55, Molenbeek-Saint-Jean.	73849 78	Rectangulaire; 2 hectares 2 ares.	1687 00	819 00	2 58	—	—

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES EN MÈTRES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Quai des charbonnages de Bayemont en amont de l'écluse n° 3, rive droite . .	2362m35	Marchienne-au-Pont.	160m00	105m495	106m875	107m475	
	Quai des charbonnages de Monceau-Fontaine dans le 3e bief, rive gauche . . .	2819 25	—	50 60	106 885	—	108 375	
	Quai des charbonnages d'Amercœur dans le 3e bief, rive droite	3741 18	Roux.	198 60	104 855	—	107 775	
	Quai des charbonnages du Martinet, dans le 3e bief, rive gauche.	3793 50	—	90 60	104 645	—	107 875	Un chemin de fer à grande section est établi à 4 mètres en arrière du parement du mur et sur ce chemin de fer il existe deux grues roulantes mues à bras d'hommes et à l'aide desquelles on effectue les chargements sur bateaux.
	Quai du charbonnage du Nord de Charleroi (Sars-lez-Moulin), dans le 4e bief, rive gauche.	4337 25	—	170 60	106 875	108 935	109 635	Un chemin de fer à grande section longe le mur de quai.
	Quai du charbonnage de la Caillette, dans le 4e bief, rive droite	4597 24	—	84 60	107 155	—	109 485	
	Quai des charbonnages de la Société civile des charbonnages du Centre de Jumet, dans le 4e bief, rive droite.	5513 54	—	90 00	107 060	—	109 730	
	Quai du sieur Maseaux, (Jules), dans le 6e bief, rive droite	7549 77	Courcelles.	29 10	110 840	113 010	113 770	
	Quai des charbonnages de Falnuée, dans le 6e bief, rive gauche.	7746 44	—	72 65	111 010	—	113 630	
	Quai des charbonnages des grands Conty et Spinois, dans le 7e bief, rive droite.	8125 00	Gosselies.	80 40	112 455	114 785	115 455	Une grue mue par la vapeur sert au chargement des bateaux; cette grue circule sur une voie ferrée parallèle au parement du mur de quai. Il existe un pavage de 2 mètres sur toute la longueur de celui-ci.
	Quai de la Société de Wartonlieu (fabrique de briquettes), dans le 7e bief, rive gauche.	8218 80	—	131 20	112 625	—	115 555	
	Quai de la Société anonyme de Courcelles pour la fabrication des glaces dans le 7e bief, rive gauche . .	8457 60	—	46 40	112 605	—	115 315	Un chemin de fer à petite section longe ce mur.
	Quai des charbonnages de Courcelles-Nord, dans le 8e bief, rive gauche . . .	11065 60	Courcelles.	148 80	114 640	116 860	117 480	Un chemin de fer à grande section et un à petite section longent ce quai.
	Quai du sieur Van Moorsel, dans le 9e bief, rive droite.	12065 90	Viesville.	21 70	116 885	118 885	120 375	
	Quai Paternotte, 23e bief, rive gauche.	32087 35	Arquennes.	40 00	96 899	99 049	99 649	
	Quai Dubois, 24e bief, rive gauche	32210 15	—	107 60	94 454	96 604	97 304	Ce mur est muni d'une grue mobile.
	Quai Dubois, 25e bief, rive gauche (Société anonyme des carrières d'Arquennes)	32844 34	—	26 00	92 119	94 269	94 869	Ce quai est muni d'une grue fixe.

Digitized by Google

Murs de quai. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES EN MÈTRES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Quai de la sucrerie de Feluy, 25e bief, rive gauche. . .	33072m00	Arquennes.	22m40	92m160	94m269	94m960	
	Quai de la sucrerie de Feluy, 26e bief, rive gauche. . .	33229 76	—	67 80	89 754	91 804	92 404	Sur ce quai, il existe une grue fixe.
	Quai des héritiers Lacroix (J. B.), 27e bief, rive gauche.	33616 74	Feluy.	32 40	87 357	89 457	90 357	—
	Quai Boussingault, 28e bief, rive gauche.	34077 62	—	146 60	84 999	87 049	87 749	
	Quai Dupont, 28e bief, rive droite	34085 82	—	26 60	85 049	—	87 649	
	Quai Rousseau, 28e bief, rive gauche	34255 57	—	26 45	84 949	—	—	
	Quai Watteau, 29e bief, rive gauche	34499 49	—	21 00	82 442	84 642	85 342	
	Quai Taminiaux, 29e bief, rive gauche.	34556 63	—	24 00	82 542	—	85 242	
	Quai Watteau, 29e bief, rive gauche	34655 35	—	23 60	82 642	—	—	
	Quai Étienne, 30e bief, rive gauche.	35075 59	—	23 20	80 113	82 213	82 913	
	Quai Delalieux, 32e bief, rive gauche	35814 60	Arquennes.	25 85	75 445	77 545	78 345	
	Quai Delalieux, 32e bief, rive gauche	35961 39	Feluy.	41 72	—	—	79 045	
	Quai Delalieux, 32e bief, rive gauche	36164 00	—	21 85	—	77 545	78 245	
	Quai du sieur Questemont.	44670 94	Ittre.	20 00	48 060	50 075	51 040	
	Quai du sieur Olin. . . .	46173 04	—	—	45 060	47 096	48 056	Un chemin de fer relie le quai à la fabrique.
	Quai du sieur Delouvain. .	50747 19	Clabecq.	—	40 040	42 054	43 024	
	Quai du marquis de Souve.	51591 94	—	—	37 062	39 085	40 045	
	Quai de la Société des carrières de Quenast. . . .	52731 94	—	105 00	37 068	39 087	—	Un chemin de fer relie le quai à la station de Tubize.
	Quai du sieur Claes de Lembecq.	54196 74	Lembecq.	60 00	—	—	—	Une grue pour les chargements et déchargements.
	Quai du sieur Van Volxem.	57191 54	Hal.	40 00	32 020	34 041	35 006	
BRABANT.	Quai de la veuve Grégoire.	58827 84	Buysingen.	20 00	—	—	—	
	Quai de la filature d'Eysinghen	59855 84	Leeuw-Saint-Pierre.	—	29 051	31 061	32 056	
	Quai du sieur Rey. . . .	64368 94	—	25 00	24 001	26 021	26 086	
	Quai du sieur Devis . . .	65145 71	Ruysbroeck.	20 00	—	—	—	
	Quai de la fabrique des produits chimiques	66056 41	Droogenbosch.	40 00	21 026	23 043	24 013	Une grue pour le chargement et le déchargement
	Quai du sieur De Vleeschouwer.	68717 08	Anderlecht.	20 00	—	—	—	
	Quai du 54e bief	72931 13 (Origine).	Bruxelles.	556 00	15 066	17 093	18 078	Ce mur de quai appartient à la ville de Bruxelles.
	Quai du 55e bief	73428 03 (Origine).	—	819 00	12 095	15 047	17 078	—

Digitized by Google

Digitized by Google

EMBRANCHEMENTS

DU

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
	1e Branche de l'Est.									
HAINAUT.	Branche de Bellecourt. — De l'origine au pont du Blocus.	0m00	1191m00	1191m00	331m00	860m00	13m80	6m00	2m14	120m702
	Branche de Bellecourt. — Du pont du Blocus au pont-levis du bassin de Bellecourt	1191 00	1562 00	371 00	371 00	»	—	—	2 18	—
	Branche de Bellecourt. — Du pont-levis du bassin de Bellecourt à l'extrémité du bassin de ce nom. .	1562 00	2088 00	526 00	526 00	»	13 70	10 00	—	—

Digitized by Google

Biefs. *(Suite.)* 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
	2e Branche de l'Ouest.									
HAINAUT.	De l'origine au pont de Soudremont	0m00	984m00	984m00	424m00	560m00	13m60	6m00	2m13	120m702
	Du pont de Soudremont au pont du chemin de fer de Manage à Wavre. . .	984 00	1674 00	690 00	340 00	350 00	14 00	—	2 28	—
	De ce dernier point au pont de Binche. . . .	1674 00	1990 00	316 00	316 00	»	14 10	—	2 12	—
	De ce dernier point au pont de Tiberchamps. .	1990 00	3920 00	1930 00	1190 00	740 00	13 90	—	2 08	—
	De ce dernier point au pont de Marie-Ghislain.	3920 00	4375 00	455 00	455 00	»	12 05	—	2 06	—
	De ce dernier point au pont du chemin de fer de Braine-le-Comte à Namur.	4375 00	4809 00	434 00	54 00	380 00	13 90	—	2 09	—
	De ce dernier point au pont de Familleureux .	4809 00	5160 00	351 00	351 00	»	13 75	—	2 15	—
	De ce dernier point au pont de Morlet. . . .	5160 00	5838 00	678 00	678 00	»	13 80	—	2 20	—
	De ce dernier point au petit pont de Sartiau. .	5838 00	6895 00	1057 00	842 00	215 00	13 20	—	2 07	—
	De ce dernier point au grand pont de Sartiau.	6895 00	7639 00	744 00	514 00	230 00	12 90	—	2 10	—
	Branche de la Croyère. De ce dernier point au pont du Tréau. . . .	7639 00	8234 00	595 00	545 00	50 00	—	—	2 09	—
	Branche de la Croyère. De ce dernier point au pont-levis du bassin de la Croyère	8234 00	8579 00	345 00	120 00	225 00	13 00	—	2 02	—
	Branche de la Croyère. De ce dernier point à l'extrémité du bassin de la Croyère	8579 00	8885 00	306 00	306 00	»	14 00	10 00	—	—
	Du grand pont de Sartiau au pont de Tout-y-Faut.	7639 00	8767 00	1128 00	158 00	970 00	12 90	6 00	2 03	—
	Branche de La Louvière. Du pont de Tout-y-Faut au pont du chemin de fer de Manage à Mons . .	8767 00	9965 00	1198 00	903 00	295 00	13 30	—	2 12	—
	Branche de La Louvière. Du pont du chemin de fer de Manage à Mons au pont du Hocquet . . .	9965 00	10067 00	102 00	42 00	60 00	—	—	—	—
	Branche de La Louvière. Du pont du Hocquet à l'extrémité du bassin de La Louvière	10067 00	10650 00	583 00	513 00	70 00	14 00	— dans le bassin : 10 00	2 10	—
	Du pont du Tout-y-Faut au pont de Houdeng. .	8767 00	9207 00	440 00	360 00	80 00	12 80	6 00	2 05	—
	Du pont de Houdeng à l'extrémité du bassin de ce nom.	9207 00	9836 00	629 00	629 00	»	14 00	— dans le bassin : 10 00	2 10	—

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont de l'origine.	0m00	Levis à bascule.	Chemin de halage du canal.	»	Une ouverture de 3m00.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille; tablier en bois.
	Pont du Blocus.	1191 00	Fixe.	Seneffe à Godarville.	3m16	Une de 2m94, plus une banquette de 1m40.	»	Maçonnerie de briques et de pierre.
	Pont-levis du bassin de Bellecourt	1562 00	Levis à bascule.	Donnant accès aux deux rives du bassin.	»	Une de 2m95.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille; tablier en bois.
	Pont de Soudremont	984 00	Fixe.	Chemin de Seneffe à Bellecourt.	3 097	Une de 2m93, plus une banquette de 1m37.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont du chemin de fer de Manage à Wavre. . . .	1674 00	—	Chemin de fer de l'État.	4 425	Une de 5m55, plus deux banquettes.	»	Les culées sont en maçonnerie de moellons et de pierre de taille, et le tablier est en fer.
	Pont de Binche .	1990 00	—	Route de Mons à Nivelles.	3 065	Une de 3m00, plus une banquette de 1m30.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont de Tiberchamps. . . .	3920 00	—	Reliant le château de Tiberchamps à Manage.	3 50	Une de 5m35, plus une banquette de 1m25.	»	Les culées sont en maçonnerie de briques et pierre de taille; le tablier se compose de 2 longerons en fonte supportant le tablier proprement dit, qui est en bois.
	Pont de Marie Ghislain . . .	4375 00	—	Chemin de Manage à Familleureux.	3 205	Une de 2m98, plus une banquette de 1m52.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont du chemin de fer de Braine à Namur. . . .	4809 00	—	Chemin de fer de l'Etat.	3 255	Une de 5m50, plus une banquette de 1m15.	»	Les culées sont en maçonnerie de briques et de pierre de taille; le tablier est en fer laminé.
	Pont de Familleureux . . .	5160 00	—	Chemin de Fayt à Familleureux.	3 215	Une de 3m02, plus une banquette de 1m30.	»	Les culées sont en maçonnerie de briques et de pierre de taille; le tablier est en fer laminé avec voussettes en briques.
	Pont Morlet. . .	5838 00	—	Chemin de Bois-d'Haine à Besonrieux.	3 115	Une de 3m00, plus une banquette de 1m32.	»	Maçonnerie en briques et pierre de taille.
	Petit pont de Sartiau.	6895 00	—	Chemin de la Croyère à Besonrieux.	3 135	Une de 2m93, plus une banquette de 1m40.	»	—
	Grand pont de Sartiau.	7639 00	—	Chemin de Fayt à Rœulx.	6 095	Une de 2m86, plus une banquette de 1m37.	»	—
	Pont du Tréau. .	8234 00	—	Chemin de Bois-d'Haine à La Louvière.	3 162	Une de 2m92, plus une banquette de 1m40.	»	—
	Pont-levis du bassin de la Croyère.	8579 00	Levis à bascule.	Chemin de La Louvière à Manage.	»	Une de 2m92.	»	Les culées sont en maçonnerie de briques et de pierre de taille; tablier en bois.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont de Tout-y-Faut.	8767m00	Fixe.	La Louvière à Besonrieux.	3m190	Une de 2m92, plus une banquette de 1m38.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont du chemin de fer de Manage à Mons	9965 00	Tournant.	Chemin de fer de l'Etat.	»	Une de 5m52.	»	Les culées sont en pierre; le tablier est en fonte, fer et bois.
	Pont du Hocquet.	10067 00	Fixe.	Chemin de Houdeng à Jolimont.	3 242	Une de 2m95, plus une banquette de 1m38.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont de Houdeng.	9207 00	—	Chemin de La Louvière à Mignault.	3 330	Une de 2m96, plus une banquette de 1m34.	»	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, ENPIERREMENT OU TERRE.
HAINAUT.	1re BRANCHE DE L'EST.				
	De l'origine à la bifurcation de la branche de l'Est.				
	0m00 à 355m00	Seneffe.	Rive gauche.	2m90	Cendre . . . 1m20 Terre 1 70
	De la bifurcation au pont du Blocus.				
	355m00 à 1191m00	—	—	2 95	Cendre . . . 1 20 Terre 1 75
	Du pont du Blocus au pont-levis de Bellecourt.				
	1191m00 à 1562m00	—	—	2 90	Cendre . . . 1 20 Terre 1 70
	Du pont-levis de Bellecourt à l'extrémité du bassin de ce nom.				
	1562m00 à 2088m00	—	—	18 50	Terre-plein.
	2e BRANCHE DE L'OUEST.				
	De l'origine au pont de Soudremont.				
	0m00 à 984m00	—	Rive droite.	3 60	Cendre . . . 1 20 Terre 2 40
	Du pont de Soudremont au pont du chemin de fer de Manage à Wavre.				
	984m00 à 1674m00	—	—	3 25	Cendre . . . 1 20 Terre 2 05
	Du pont du chemin de fer de Manage à Wavre au pont de Binche.				
	1674m00 à 1990m00	—	—	2 30	Cendre . . . 1 20 Terre 1 10
	Du pont de Binche au pont de Tiberchamps.				
	1990m00 à 3920m00	—	—	2 70	Cendre . . . 1 20 Terre 1 50
	Du pont de Tiberchamps au pont de Marie Ghislain.				
	3920m00 à 4375m00	—	—	2 45	Cendre . . . 1 20 Terre 1 25
	Du pont de Marie Ghislain au pont du chemin de fer de Braine à Namur.				
	4375m00 à 4809m00	Familleureux.	—	3 35	Cendre . . . 1 20 Terre 2 15
	Du pont du chemin de fer de Braine à Namur au pont de Familleureux.				
	4809m00 à 5160m00	—	—	2 80	Cendre . . . 1 20 Terre 1 60
	Du pont de Familleureux au pont Morlet.				
	5160m00 à 5838m00	—	—	2 40	Cendre . . . 1 20 Terre 1 20
	Du pont Morlet au petit pont de Sartiau.				
	5838m00 à 6865m00	—	—	—	—

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)*

PROVINCE.		SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
HAINAUT.	*Branche de la Croyère.*	*Du petit au grand pont de Sartiau.*				
		6865m00 à 7639m00	Houdeng-Goegnies.	Rive droite.	2m65	Cendre . . . 1m20 Terre 1 45
		Du grand pont de Sartiau à l'origine de la bifurcation de la branche de la Croyère				
		7639m00 à 7873m00	—	Rive droite et rive gauche.	3 25	Cendre . . . 1 20 Terre 2 05
		De la bifurcation de la branche de la Croyère au pont du Tréau.				
		7873m00 à 8234m00	La Louvière.	Rive gauche.	—	—
		Du pont du Tréau au pont-levis du bassin de la Croyère.				
		8234m00 à 8579m00	—	—	—	—
		Du pont-levis du bassin de la Croyère à l'extrémité du bassin de ce nom.				
		8579m00 à 8885m00	—	—	20 40	Terre-plein.
	Branche de La Louvière.	*De la bifurcation de la branche de la Croyère au pont de Tout-y-Faut.*				
		8579m00 à 8767m00	Houdeng-Goegnies.	Rive droite.	2 50	Cendre . . . 1 20 Terre 1 30
		Du pont de Tout-y-Faut à la bifurcation de la branche de La Louvière.				
		8767m00 à 9097m00	—	Rive droite et rive gauche.	3 50	Cendre . . . 1 20 Terre 2 30
		De la bifurcation de la branche de La Louvière au pont tournant du chemin de fer de Manage à Mons.				
		9097m00 à 9965m00	La Louvière.	Rive gauche.	3 00	Cendre . . . 1 20 Terre 1 80
		Du pont tournant du chemin de fer de Manage à Mons au pont du Hocquet.				
		9965m00 à 10067m00.	—	—	2 80	Cendre . . . 1 20 Terre 1 60
		Du pont du Hocquet à l'extrémité du bassin de La Louvière.				
		10067m00 à 10650m00.	—	—	3 00 jusqu'à l'entrée du bassin.	Cendre . . . 1 20 Terre 1 80
		De la bifurcation de la branche de La Louvière au pont de Houdeng.				
		9097m00 à 9207m00	Houdeng-Goegnies.	Rive droite.	2 05	Cendre . . . 1 20 Terre 1 75
		Du pont de Houdeng à l'entrée du bassin de ce nom.				
		9207m00 à 9504m00	—	—	3 40	Cendre . . . 1 20 Terre 2 20
		De l'entrée du bassin de Houdeng à son extrémité.				
		9504m00 à 9836m00.	—	—	13 50	Terre-plein.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du COURONNEMENT. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature, pavage, empierrement.
HAINAUT.	BRANCHE DE LA CROYÈRE.								
	Rivage des laminoirs Piérart et Cie, à la Croyère, rive droite (b).	8518m85	0m60	121m302	»	Il existe une estacade de déchargement de 15m80 de long sur 2m80 de large.	50m00	11m50	1m20 de cendres et 9m80 de terre.
	Rivage public, rive gauche.	8648 25	0 50	121 202	»	»	133 50	19 80	Terre.
	BRANCHE DE LA LOUVIÈRE.		Hauteur de la flottaison à la passerelle.						
	Bassin du sieur Boucquéau, rive droite	9892 00	2m90	123 602	»	Ce bassin est maçonné.	20 00	Est à l'intérieur de l'usine.	—
	Voie de transbordement, du chemin de fer de Manage à Mons, rive droite.	10178 00	0 75	121 452	»	»	Environ 200m00 de voie ferrée à grande section.	6 50 à 12 50	—
	Rivage public, rive gauche.	10358 50	0 65	121 352	»	En terre; défendu par des pieux et par des planches.	113 00	13 50	Terre.
	Rivage du sieur Daubresse, rive gauche	10427 50	0 55	121 252	»	—	25 00	—	—
	Rivage du sieur Roch, rive gauche	10452 50	—	—	»	—	—	—	—
	BRANCHE DE HOUDENG.								
	Rivage public, rive droite .	9619 00	0 80	121 502	»	Terre.	140 00 (environ)	—	—
	Rivage du sieur Bricourt (c).	9716 50	—	—	»	—	25 00	—	—
	Rivage de la Société charbonnière d'Haumont, Sainte-Aldegonde et Péronne, rive droite . . .	9774 00	—	—	»	—	90 00	—	—
	Estacade de déchargement du laminoir de Houdeng.	9327 00	—	—	»	—	18 00	—	—

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

(b) Une voie ferrée à grande section aboutit à ce rivage.

(c) Une voie ferrée longe une partie de ce rivage.

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES EN MÈTRES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	BRANCHE DE BELLECOURT OU DE L'EST.							
	Mur de quai de la rive droite du bassin	1658m40	Seneffe.	188m40	118m522	120m702	123m10	Des voies ferrées sont établies le long de ce quai. Le chargement sur bateau s'effectue à l'aide de culbuteurs établis sur une longueur de 25m20.
	Mur de quai de la rive gauche du bassin (abandonné).	1650 80	—	172 80	—	—	121 422	
	BRANCHE DE LA CROYÈRE.							
	Mur de quai des charbonnages de Haine-Saint-Pierre sur la rive droite du bassin.	8695 55	La Louvière.	124 00	118 462	—	121 302	Ce mur de quai est longé par des voies ferrées. Le chargement des bateaux s'effectue à l'aide d'une grue roulante mue à bras d'hommes.
	Mur de quai des charbonnages de Houssu sur la rive gauche du bassin . .	8839 25	—	91 50	118 402	—	121 352	Ce mur est longé par une voie ferrée. Le chargement des bateaux s'effectue à l'aide d'une grue roulante mue à bras d'hommes.
	BRANCHE DE LA LOUVIÈRE.							
	Quai du sieur Cambier, rive gauche, près du pont du Hocquet	10013 35	—	23 30	118 632	—	121 252	
	Quai du sieur Van Praet, (Apollinaire), rive droite du bassin.	10438 50	—	35 00	118 652	—	121 172	
	Quai des charbonnages de Sart-Longchamps, rive droite du bassin	10553 00	—	194 00	—	—	—	—
	Quai des charbonnages de La Louvière, rive gauche du bassin.	10577 80	—	146 40	118 452	—	121 252	—
	BRANCHE DE HOUDENG.							
	Quai du charbonnage du Bois-du-Luc établi sur la rive gauche du bassin . .	9707 00	Houdeng-Goegnies.	258 00	120 622	—	121 472	—

Digitized by Google

CANAUX COMMUNAUX DE LA VILLE DE GAND.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	1° Canal du Quai aux Bois.	0	1k.043m75	1k.043m75	918m75	125m00	9m00	5m00	1m80 en été. 2m10 en hiver.	5m44 5 74
	2° Canal dit : La Lieve. .	—	1 970 50	1 970 50	1710 50	260 00	7 00	—	1m80 en été. 2m10 en hiver.	—
	3° Canal dit : le Meerhem.	—	1 219 50	1 219 50	879 50	340 00	9 00	—	1m60 en été. 1m90 en hiver.	—
	4° Canal raccordant la Lys avec le canal de Gand à Terneuzen	—	2 176 25	2 176 25	1766 25	410 00	19 00 à 55 00	10 00 à 40 00	2m50 en été. 2m80 en hiver. 4m45 en été. 4m75 en hiver.	Pour la partie servant à la navigation intérieure. Pour la partie servant à la navigation maritime.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a) Été.	Hiver.	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	1° CANAL DU « QUAI AUX BOIS. »									
	Pont du Jugement.	»	Fixe.	Quai des Tilleuls.	2m75	2m45	1 de 5m55	B. Non.	Fer et maçonnerie.	»
	Pont dit « des Folles ».	0k.207m50	—	Rue des Annonciades.	2 95	2 65	1 de 9 30	—	Maçonnerie.	Reconstruit en 1865.
	Pont dit « de la Poterne ». . . .	0 360 00	—	Rue d'Assaut.	3 40	3 10	1 de 8 95	—	—	— —
	Pont dit « de Thourout »	0 706 25	—	Route de Bruxelles à Ostende.	3 15	2 85	— de 5 40 — de 3 90	—	—	Reconstruit en 1865. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans l'arche de 5m40 (rive gauche).
	Pont dit « des Tricheurs »	1 026 25	—	Rue des Tricheurs	2 55	2 25	1 de 10 00	—	Fer et maçonnerie.	»
	2° CANAL DIT « LA LIEVE. »									
	Pont dit « aux Exécutions ». . . .	0 100 00	—	Rue Haute-du-Soleil.	2 69	2 39	1 de 7 10	—	—	«
	Pont dit « de la Lieve »	0 270 00	Tournant.	Rue de la Lieve.	»		1 de 6 85	—	—	Reconstruit en 1867. On y perçoit des droits de passage.
	Pont dit « de l'Académie »	0 409 25	—	Relie la rue de l'Académie au quai de la Lieve.	»		3 de { 3 00 6 25 1 50	A. 2m55- 1 25 B. Non.	—	L'axe du thalweg et les bateaux passent dans l'arche de 6m25. On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont devant la Linière Gantoise. .	1 342 00	—	Rue des Meuniers.	»		2 de { 9 00 2 90	A. 3m00. B. Non.	—	Construit en 1874. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans l'arche de 9m00 (rive droite).
	Pont dit « du Péage ».	1 970 50	—	Boulevard de Plaisance.	»		1 de 9 15	—	—	On y perçoit un droit de passage sur les bateaux.
	3° CANAL DIT « LE MEERHEM ».									
	Pont dit « aux Écluses »	0 032 50	Fixe.	Rue du Vieux-Bourg.	1 93	1 63	1 de 3 70	—	—	Reconstruit en 1870.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a) Été. Hiver.	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont dit « des Clefs ».	0k.140m50	Fixe.	Rue des Pierres.	1m93 1m63	1 de 9m60	*B.* Non.	Fer et maçonnerie.	Reconstruit en 1870.
	Pont dit « des Chartreux »	0 447 50	Tournant.	Rue des Filles-Dieu.	»	1 de 5 90	—	—	Reconstruit en 1870. On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont dit « de Saint-Gilles »	0 619 50	—	Rue Saint-Gilles.	»	1 de 6 60	—	—	—
	Pont dit « du Casse-Cou »	0 836 50	—	Relie le quai du Marais à la rue Saint-Sauveur.	»	1 de 5 50	—	—	—
	Pont dit « de l'Escalier »	1 040 50	—	—	»	—	—	—	—
	Pont dit « du Chantier »	1 094 50	—	—	»	1 de 7 25	—	—	On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	4e CANAL RACCORDANT LA LYS AVEC LE CANAL DE GAND A TERNEUZEN.								
	Pont du Château. .	0 092 00	—	Rue Saint-Macaire.	»	1 de 9 00	*B.* Oui.	—	Construit en 1852. On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont du chemin de fer de l'Etat (Dock).	0 303 00	—	Chemin de fer du Dock.	»	1 de 8 50	—	Fonte et maçonnerie.	Construit en 1856.
	Pont de la ci-devant porte d'Anvers .	0 394 50	—	Route d'Anvers à Lille.	»	1 de 9 85	*B.* Non.	Fer et maçonnerie.	Construit en 1828. On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont de la porte du Sas.	2 032 50	—	Rue du Sas.	»	1 de 12 75	*B.* Oui.	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	**1° Canal dit « Quai au Bois ».**					
	De 0k.0 à 0k.025 . .	Gand.	Rive gauche.	Plus de 9m75	Pavage.	
	De 0 025 à 0 2075 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	De 0 2075 à 0 360 . .	—	Rive gauche.	2m80	Terre.	
	De 0 360 à 0 560 . .	—	—	2 00	Pavage.	
	De 0 560 à 0 671 . .	—	—	—	Terre.	
	De 0 671 à 0 706 . .	—	—	2 25	Pavage.	
	De 0 706 à 1 043 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	2° Canal dit « la Lieve ».					
	De 0k.0 à 0k.270 . .	Gand.	Pas de halage.	»	»	
	De 0 270 à 0 490 . .	—	Rive droite.	7 00	Pavage.	
	De 0 490 à 0 702 . .	—	—	6 00	—	
	De 0 702 à 0 926 . .	—	—	7 00	Terre.	
	De 0 926 à 0 986 . .	—	Interruption.	»	»	
	De 0 986 à 1 970 . .	—	Rive gauche.	1 00	Terre.	Il n'existe pas de communication pour le passage d'une rive à l'autre.
	3° Canal dit « le Meerhem ».					
	De 0k.0 à 0k.085 . .	Gand.	Pas de halage.	»	»	
	De 0 085 à 0 140 . .	—	Rive droite.	Plus de 9m75	Pavage.	
	De 0 140 à 0 157 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	De 0 157 à 0 447 . .	—	Rive droite.	1m00	Terre.	
	De 0 447 à 0 722 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	De 0 722 à 0 733 . .	—	Rive gauche.	9 00	Terre et pavage.	Il n'existe pas de communication pour passer d'une rive à l'autre.
	De 0 733 à 0 836 . .	—	—	6 00	Pavage.	
	De 0 836 à 1 040 . .	—	—	8 00	—	
	De 1 040 à 1 094 . .	—	—	Plus de 9m75	—	
	De 1 094 à 1 178 . .	—	—	7m50	—	
	De 1 178 à 1 219 . .	—	—	Plus de 9m75	Terre.	
	4° Canal raccordant la Lys avec le canal de Gand a Terneuzen.					
	De 0k.0 à 0k.303 . .	Gand.	Sur les deux rives.	3m50	Terre.	
	De 0 303 à 0 394 . .	—	—	Plus de 9m75	—	
	De 0 394 à 2 032 . .	—	Rive droite.	4m50	—	
	De 2 032 à 2 176 . .	—	—	Plus de 9m75	—	

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	CANAL RACCORDANT LA LYS AVEC LE CANAL DE GAND A TERNEUZEN.							
	Bassin de l'Entrepôt	0k.394	Rectangulaire 100,000m200	3200m00	266m00	4m45 en été 4 75 en hiver	4 grues, dont 3 hydrauliques. Embarcadère d'une longueur totale de 485m00	Ce bassin est pourvu d'un vaste bâtiment servant d'entrepôt pour les marchandises, de hangars couverts, d'un bureau de station de chemin de fer, pour les marchandises, d'une grande cour clôturée, de dépendances pour le dépôt de marchandises et notamment des bois. Les abords du bassin sont en partie pavés et en partie en terre. On y fait une manutention de marchandises diverses; on y décharge notamment du bois, du charbon, des grains, des graines, du lin et du chanvre, et on y embarque des produits agricoles et horticoles, des fers, du verre, des tissus.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
						E. M. Été. Hiver.	E. M.	
FLANDRE ORIENTALE.	1° CANAL DU « QUAI AU BOIS ».							
	Quai du Hareng-Pec, rive gauche	»	Gand.	25m00	»	5m44 5m74	8m25	Largeur 12m25. Pavage.
	Quai aux Violettes, —	0k.211	—	175 00	»	—	9 75	— 14 00. Terre et pavage.
	Quai au Bois, —	0 408	—	315 00	»	—	7 75	— 13 00 —
	2° CANAL DIT « LA LIEVE ».							
	Quai de la Lieve, rive gauche, et — des Augustins, rive droite.	0 274	—	131 ×2	»	—	—	Largeur de 28m50 pour le quai de la Lieve et de 7m00 pour celui des Augustins. Pavage.
	— Saint-Antoine, —	0 413	—	248 00	»	—	7 25	Largeur 6m00. Pavage.
	3° CANAL DIT « LE MEERHEM ».							
	Quai de l'Écluse, rive droite. .	0 085	—	50 00	»	—	8 15	— 9 25 —
	— de la rue des Chartreux, rive gauche	0 400	—	45 00	»	—	7 50	— 12 00 —
	— du Marais, rive gauche .	0 727	—	337 00	»	—	7 25	— 8 00 —

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉMER.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
					(a)				(b)	
BRABANT.	De Diest à Sichem . . .	0	5k.912	5912m00	»	»	13m20	10m50	1m90	17m8·9 clou de jauge supérieur du barrage de Sichem.
	De Sichem à Testelt. . .	5k.912	8 612	2700 00	»	»	11 85	11 00 à 11 50	2 00	16m61 clou de jauge supérieur du barrage de Testelt.
	De Testelt à Aerschot . .	8 612	21 856	13244 00	»	»	14 00	11 50	1 80	13m59 clou de jauge supérieur du barrage d'Aerschot.
	D'Aerschot à Werchter (d)	21 856	33 151 (c)	11295 00	»	»	14 60	—	—	9m41

(a) Le long du Démer, il n'y a pas d'alignement droit; son cours est sinueux et il n'existe pas de courbes à rayon constant.

(b) Les mouillages sont très variables avec le volume des eaux de la rivière.

(c) 33k.153m20 : axe du pont-tournant, 33k.185 : fin des maçonneries du barrage.

(d) Ce bief comprend 162 mètres de la Dyle, sur laquelle est situé le barrage de Werchter.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	RAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Écluse d'Aerschot. .	21k.860	1m82 Cote 11m77	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major. 9m95 (c)	3m06 (b)	10m00 Les têtes en maçonnerie ont 5m20 d'ouverture.	123m00	25 minutes.	(a)	Têtes en maçonnerie; le corps de l'écluse est formé par des berges avec perrés en moellons.	Deux larrons de 1m23 sur 0m80 et deux ventelles de 0m70 sur 0m50.	»	En maçonnerie de moellons : 5m50 en aval de la tête amont et 10m00 en aval de la tête aval de l'écluse	(a) Variable d'après le nombre de bateaux qui doivent passer au moyen d'une même écluse. (b) Variable avec le débit de la rivière. (c) La profondeur sous la flottaison aval est extrêmement variable.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. fixe	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. à engins mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Sichem . .	5k.912	Une ouverture de 4m97 de largeur.	Haussettes en bois superposées, retenues verticalement par quatre montants en bois maintenus à la partie inférieure par une feuillure et supérieurement par une traverse horizontale et mobile.	2m53	1m35	»	Haussettes.	1m29	Au grand moulin, il existe un pont tournant pour le service du moulin, et il y a 44 haussettes mobiles.
						1 33	»	Vanne.	—	
						—	»	Haussettes.	1 15	(a) Barrage du petit moulin de Sichem, considéré comme déversoir; il existe une passerelle pour la manœuvre de 31 haussettes mobiles.
						(a) 3 26	»	—	2 71	
	Testelt . .	8 612	Une ouverture de 4m87 de largeur.	—	3 065	4 49	»	Vannes.	2 94	Éclusette de l'État (passerelle pour piétons).
						1 51	»	—	1 24	Moulin; il y a une passerelle pour piétons et 74 haussettes mobiles.
						4 35	»	Haussettes.	—	
	Aerschot. .	21 856	Une écluse à sas.	Portes busquées.	1 82	3 00	»	Vannes.	1 42	Pour le moulin sur la rive droite du Démer.
						4 83	»	—	3 15	Ancienne passe de navigation.
						3 83	»	—	—	Pour le moulin sur la rive gauche du Démer; il y a un pont pour le service du moulin.
	Werchter (sur la Dyle à 162m00 en aval du confluent. . .	33 426.	Une ouverture de 5m10 de largeur.	Poutrelles.	2 70	9 305	»	—	2 70	Il y a 13 poutrelles de 0m20/0m20 et 4 vannes de décharge. Il existe un pont tournant pour le charriage.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Pont dit : Schepbrug	5k.684	Tournant.	Route de Veerle à Montaigu.	2 travées : 6m55 à droite ; 5m95 à gauche.	1m70 pile sans estacade.	Tablier métallique.	Construit en 1875 ; on ne perçoit aucun droit de passage ; la passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive droite. Stabilité calculée pour une charge roulante de 18,000 kilogrammes.
	Pont du Grand Moulin, à Sichem. . . .	5 909	—	Chemin du Moulin.	Une ouverture de 10m30.	Sans pile ni estacade.	En bois.	Année de construction inconnue ; on ne perçoit aucun droit de passage.
	Pont de Testelt.	8 561	Partie tournante et partie fixe.	Chemin de grande communication reliant la route provinciale de Louvain à Diest à celle de Veerle à Montaigu.	2 travées : 7m10 à droite ; 5m53 à gauche.	1m02 pile. Il y a une estacade de défense triangulaire.	Partie tournante en bois et partie fixe en fonte.	Construit en 1862 ; on perçoit une taxe pour la navigation, pour le passage des voitures, chevaux et bestiaux. La passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive droite.
	Pont dit : Hoogbrug	21 140	—	Route d'Aerschot vers Zammel.	2 travées : 7m05 à droite ; 5m40 à gauche.	1m80 pile. Il y a 3 pieux reliés par des boulons pour estacade.	Partie fixe composée de 5 longerons en bois et 3 en fer. Partie tournante en bois.	Construit en 1855 ; on perçoit une taxe pour la navigation seulement. La passe de navigation et l'axe du thalweg se trouvent du côté de la rive gauche.
	Pont appartenant à la ville d'Aerschot. .	21 662	Tournant.	Chemin communal d'Aerschot à Betecom.	2 travées : 5m30 à droite ; 5m45 à gauche.	5m04 pile. Il y a une estacade de défense.	Tablier métallique.	Construit en 1866 ; la passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive droite.
	Pont du chemin de fer du Grand-Central belge. . . .	22 113	—	Chemin de fer de Louvain à Anvers, Hasselt et Hérenthals.	2 travées de 5m70 chacune.	5m00 pile. Il y a une estacade de défense.	—	Construit en 1862 ; il y a deux voies sur le pont ; il ne comporte aucune passerelle. Les deux travées servent de passe aux bateaux et l'axe du thalweg est du côté de la rive droite.
	Pont de Rivieren	25 960	Partie tournante et partie fixe.	Chemin de grande communication reliant la route de Louvain à Aerschot à celle d'Aerschot à Lierre.	2 travées : 7m00 à droite ; 6m00 à gauche.	1m00 pile. Il n'y a pas d'estacade.	En bois.	Construit en 1859 ; on perçoit des droits de navigation sur la rivière ; la passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive gauche.
	Pont de Werchter	33 153	—	Chemin de grande communication reliant la route de Wesemael à Haecht à celle d'Aerschot vers Lierre.	1 travée de 5m10 et 4 petites arches de 9m505 d'ouverture totale.	1m85 et 1m00. Il y a une estacade de défense.	Partie tournante en bois et partie fixe en maçonnerie.	Construit en 1810 ; on perçoit des droits de navigation sur la rivière ; la passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive gauche. La partie fixe du pont est composée de 4 aqueducs voûtés, ayant des vannes aux têtes amont.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	De Diest à Sichem, à partir de 0 jusqu'à 5k.912	Diest, Schaffen, Caggevinne-Assent et Sichem.	Rive droite, chemin de halage, et rive gauche, chemin des haleurs.	7m80 pour le chemin de halage et 3m25 pour le chemin des haleurs.	Terre gazonnée.	1k.082 Pont de halage sur le Zwartebeek. 1 817 Pont de halage avec vannes sur la Hulpe. 3 277 Passerelle de haleurs sur le Hei-hol. 5 381 Passerelle de haleurs en aval de la tour de Sichem. 5 409 Pont sur la dérivation du petit moulin. 5 993 Passerelle à l'embouchure de la dérivation du petit moulin de Sichem.
	De Sichem à Testelt depuis 5k.912 jusqu'à 8k.612	Sichem et Testelt.	Rive gauche, chemin de halage, et rive droite, chemin des haleurs.	—	—	7 693 Passerelle sur l'embouchure de la Hulpe. 7 517 Pont de halage avec vannes sur le Laerbeek, en aval de Sichem.
	De Testelt à Aerschot, depuis 8k.612 jusqu'à 20k.686.	Testelt, Messelbroeck, Rillaer, Langdorp et Aerschot.	—	—	—	8 038 Passerelle sur le Wildendries. 8 550 Passerelle près de la maison Meynkens. 8 968 Pont de halage sur le Meulenloop. 9 801 Pont de halage avec vannes sur le Laerbeek, en aval de Testelt.
	De 20k.686 jusqu'à 21k.060	Traverse d'Aerschot.	»	»	»	14 831 Pont de halage sur le vieux lit du Démer, à Rommelaer 15 701 Passerelle avec vannes sur la Grande Laek. 17 230 Pont avec vannes sur le Leygracht.
	De 21k.060 jusqu'à 21k.606.	—	»	»	»	17 610 Passerelle sur la Petite Laek 19 053 Pont de halage sur la Haute Motte. 19 106 Passerelle sur un fossé. 19 450 — 19 557 Passerelle sur la Laek.
	De 21k.606 jusqu'à 21k.856.	—	Rive gauche, chemin de halage, et rive droite, chemin des haleurs.	3m00 chemin de halage. 2m00 chemin des haleurs.	Terre. —	19 745 Pont de halage sur la Vieille Motte. 19 955 Pont de halage sur la Jeune Motte. 23 502 Aqueduc double en maçonnerie sur le vieux lit du Démer.
	De 21k.856 jusqu'à 33k.185.	Aerschot, Gelrode, Betecom, Rotselaer et Werchter.	—	3m00 chemin de halage. 1m50 chemin des haleurs.	Terre gazonnée. —	25 922 Pont sur la Laek, à Rivieren 26 526 Pont sur la Laek (Meerbrug) 31 417 Pont sur la Winghe. 32 689 Aqueduc en maçonnerie de 1m00 sous le chemin de halage. 32 970 Pont sur la Dyle.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

Il existe des ports et rivages sur terrain naturel, sans murs de quai ni perrés, dans les localités ci-après :

Diest, à l'origine du Démer navigable		0k.000
Sichem, à la distance		5 617
Testelt,	—	8 702
Messelbroeck,	—	13 190
Rommelaer,	—	15 386
Langdorp,	—	17 820
Aerschot,	—	20 847
—	—	21 574
—	—	21 983
Rivieren,	—	25 963
Werchter	—	33 213

Digitized by Google

DENDRE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage. (a)	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	Bief de Bilhée	0k.000	1k.362	1362m00	887m00	475m00	21m30 16 60	15m00 10 30	2m10	28m463
	Bief de Rebaix ou du Vieux-Pont	1 419	3 803	2383 00	1043 00	1340 00	—	—	—	26 463
	Bief de Papignies	3 745	7 538	3793 00	1859 00	1934 00	—	—	—	23 633
	Bief de Lessines.	7 480	11 928	4448 00	2403 00	2045 00	9 10	9 10	—	21 173
	Bief des Acren	11 870	14 834	2964 00	1570 00	1394 00	16 60	10 30	—	19 173
HAINAUT ET FLANDRE ORIENTALE.	Bief des Acren à Grammont. .	14k.834 : écluse des Acren. 17k.121 : limite de la Flandre orientale.	20 686	2287 00 (dans le Hainaut). 3565m00 (dans la Flandre orientale).	1395 00 1769 00	892 00 1796 00	17 60	10 00	—	16 953
FLANDRE ORIENTALE.	Bief de Grammont à Idegem.	20k.686	26 884	6198m00	3080 00	3118 00	16 30	—	—	15 233
	Bief d'Idegem à Pollaere . .	26 884	34 897	8013 00	3342 00	4671 00	16 45	—	2 10 à 2 25	12 883 à 13 033
	Bief de Pollaere à Denderleeuw.	34 897	42 859	7962 00	5070 00	2892 00	16 00	—	2 10	10 373
	Bief de Denderleeuw à Teralphene.	42 859	45 581	2722 00	1678 00	1044 00	—	—	2 24	8 173
	Bief de Teralphene à Alost. .	45 581	51 672	6091 00	3669 00	2422 00	—	—	2 43 à 2 58	7 463 à 7 613
	Bief d'Alost à Wieze. . . .	51 672	57 914	6242 00	5478 00	(b)764 00	—	—	2 30	5 833
	Bief de Wieze à Termonde. .	57 914	64 351	6437 00	3227 00	3210 00	22 20	14 00	—	4 03
	Bief de Termonde	64 351	65 268	917 00	»	917 00	15 50	15 00	—	3 23
	Partie de la Dendre comprise entre le barrage écluse de Termonde et l'embouchure dans l'Escaut	65 268	65 381	113 00	»	113 00	40 00	10 00	—	1 25 à marée basse moyenne, 4m32 à marée haute moyenne annuelle.

(a) Les mouillages indiqués ici sont ceux qui correspondent aux jauges maintenues de fait.

Les jauges légales sont inférieures à celles de fait de 0m10 pour le bief des Acren à Grammont, de 0m10 pour celui de Grammont à Idegem, de 0m15 pour celui d'Idegem à Pollaere, de 0m10 pour celui de Pollaere à Denderleeuw, de 0m24 pour celui de Denderleeuw à Teralphene et de 0m23 pour celui de Teralphene à Alost.

Le maintien des jauges de fait n'a pas été décrété officiellement jusqu'à présent.

(b) A partir d'Alost, les directions ne sont pas très régulières.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont. (a)	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval. (b)	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
			b) Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.											
HAINAUT.	Écluse de Bilhée . .	1k.362	a) 3m10 b) 25 363	a) 2m31 b) 24 153	2m00	5m20	41m85	7'	17'	Bajoyers verticaux en briques et pierres de taille.	A. 2 B. 7	»	12m00 en moellons.	Deux ventelles aux portes amont, deux aux portes aval et trois dans la pile séparant le sas du déversoir.
	Écluse de Rebaix ou du Vieux-Pont . .	3 803	a) 3 10 b) 23 363	a) 2 31 b) 21 323	2 83	—	—	10'	21'	—	A. 2 B. 4	»	—	Ventelles aux portes.
	Écluse de Papignies .	7 538	a) 3 10 b) 20 533	a) 2 31 b) 18 863	2 46	—	—	7'	17'	—	A. 2 B. 7	»	—	Deux ventelles aux portes amont, deux aux portes aval et trois dans la pile séparant le sas du déversoir.
	— de Lessines .	11 928	a) 3 10 b) 18 073	a) 2 31 b) 16 863	2 00	—	—	—	—	—	—	»	—	—
	— des Acren . .	14 834	a) 3 10 b) 16 073	a) 2 31 b) 14 853	2 22	—	—	—	—	—	—	»	—	—
	— de Grammont.	20 681	3 57	2 10	1 72	—	41 87	—	15'	—	Ventelles dans les portes.	»	20m00 de longueur en fascines recouvertes de gros moellons.	Cette écluse présente deux paires de ventaux busqués et une porte de chasse. Le barrage-déversoir est établi en dérivation.
ORIENTALE.	— d'Idegem . .	26 884	4 20	2 10 et 2 25	2m20 Chute de fait. 2 35 Chute de fait. 2 25 Chute légale. 2 40 Chute légale.	—		8'	—	—	—	»	—	—

Digitized by Google

FLANDRE	— de Pollaere .	34	889	3 00 et 2 85	2 10	2 66 de fait. 2 46 Chute légale. 2 61	—	41 77	9'	—	—	—	»	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir y est accolé.
	— Denderleeuw.	42	854	4 05	2 24	2m20 chute de fait. 2 34 chute légale.	—	42 77	13'	18'	—	—	»	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir est établi en dérivation.
	— de Teralphene.	42	571	2 99	2 28 et 2 43	0 56 Chute de fait. 0 71 0 55 Chute légale. 0 70	5m25 amont. 5m35 aval.	42 65	7'	12'	—	—	»	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir y est accolé.
	— d'Alost . . .	51	667	3 98 et 4 13	2 35	1 63 Chute de fait. 1 78 1 40 Chute légale. 1 55	5m25 amont. 5m30 aval.	—	9'	16'	—	—	»	15 00	—	—
	— de Wieze . .	57	914	4 45	2 65	1 80	6m15 au droit des retenues. 16m88 largeur moyenne.	53 25	15'	30'	Bajoyers verticaux, parements en moellons	—	Ancien ouvrage	Ancien ouvrage.	Le barrage-déversoir est accolé à l'écluse, les portes d'amont présentent six grandes ventelles servant à l'évacuation des eaux.
	— de navigation de Termonde . . .	64	351	3 95	3 15	0 à 0m80	6 20	27 25	10'	15'	—	—	—	—	Les grands bateaux passent à cette écluse à marée étale. Cette écluse présente deux paires de portes d'ebbe et une paire de portes de flot. Le barrage est accolé à l'écluse.
	Barrage éclusé de Termonde	65	268	2 90	1 26	0 à 1 64	8 50	Il n'y a pas de sas.	»	5' en moyenne ; l'état de la marée exerce une grande influence.	Bajoyers verticaux en briques et pierres de taille.	—	»	10m00 en moellons et fascines.	Les bateaux passent à marée étale. Il existe une paire de portes d'ebbe et une paire de portes de flot.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont. (a)	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval. (b)	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
			b) Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.											
HAINAUT.	Écluse de Bilhée . .	1k.362	a) 3m10 b) 25 363	a) 2m31 b) 24 153	2m00	5m20	41m85	7'	17'	Bajoyers verticaux en briques et pierres de taille.	A. 2 B. 7	»	12m00 en moellons.	Deux ventelles aux portes amont, deux aux portes aval et trois dans la pile séparant le sas du déversoir.
	Écluse de Rebaix ou du Vieux-Pont . .	3 803	a) 3 10 b) 23 363	a) 2 31 b) 21 323	2 83	—	—	10'	21'	—	A. 2 B. 4	»	—	Ventelles aux portes.
	Écluse de Papignies .	7 538	a) 3 10 b) 20 533	a) 2 31 b) 18 863	2 46	—	—	7'	17'	—	A. 2 B. 7	»	—	Deux ventelles aux portes amont, deux aux portes aval et trois dans la pile séparant le sas du déversoir.
	— de Lessines .	11 928	a) 3 10 b) 18 073	a) 2 31 b) 16 863	2 00	—	—	—	—	—	—	»	—	—
	— des Acren . .	14 834	a) 3 10 b) 16 073	a) 2 31 b) 14 853	2 22	—	—	—	—	—	—	»	—	—
	— de Grammont.	20 681	3 57	2 10	1 72	—	41 87	—	15'	—	Ventelles dans les portes.	»	20m00 de longueur en fascines recouvertes de gros moellons.	Cette écluse présente deux paires de ventaux busqués et une porte de chasse. Le barrage-déversoir est établi en dérivation.
ORIENTALE.	— d'Idegem . .	26 884	4 20	2 10 et 2 25	2m20 Chute de fait. 2 35 Chute de fait. 2 25 Chute légale. 2 40 Chute légale.	—	—	8'	—	—	—	»	—	—

Digitized by Google

FLANDRE	— de Pollaere .	34 889	3 00 et 2 85	2 10	2 00 Chute de fait. 2 46 Chute légale. 2 61	—	41 77	9'	—	—	—	»	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir y est accolé.
	— Denderleeuw.	42 854	4 05	2 24	2m20 chute de fait. 2 34 chute légale.	—	42 77	13'	18'	—	—	»	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir est établi en dérivation.
	— de Teralphene.	42 571	2 99	2 28 et 2 43	0 56 Chute de fait. 0 71 0 55 Chute légale. 0 70	5m25 amont. 5m35 aval.	42 65	7'	12'	—	—	»	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir y est accolé.
	— d'Alost . . .	51 667	3 98 et 4 13	2 35	1 63 Chute de fait. 1 78 1 40 Chute légale. 1 55	5m25 amont. 5m30 aval.	—	9'	16'	—	—	»	15 00 —	—
	— de Wieze . .	57 914	4 45	2 65	1 80	6m15 au droit des retenues. 16m88 largeur moyenne.	53 25	15'	30'	Bajoyers verticaux, parements en moellons	—	Ancien ouvrage	Ancien ouvrage.	Le barrage-déversoir est accolé à l'écluse, les portes d'amont présentent six grandes ventelles servant à l'évacuation des eaux.
	— de navigation de Termonde . . .	64 351	3 95	3 15	0 à 0m80	6 20	27 25	10'	15'	—	—	—	—	Les grands bateaux passent à cette écluse à marée étale. Cette écluse présente deux paires de portes d'ebbe et une paire de portes de flot. Le barrage est accolé à l'écluse.
	Barrage éclusé de Termonde	65 268	2 90	1 26	0 à 1 64	8 50	Il n'y a pas de sas.	»	5' en moyenne ; l'état de la marée exerce une grande influence.	Bajoyers verticaux en briques et pierres de taille.	—	»	10m00 en moellons et fascines.	Les bateaux passent à marée étale. Il existe une paire de portes d'ebbe et une paire de portes de flot.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSES NON NAVIGABLES. Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Bilhée.	1k.362	1 pertuis de 4m50	»	Poutrelles.	2m00	Accolé à l'écluse.
			1 — de 5 50	»	Vannes.	—	Attenant à l'usine.
	Vieux-Pont.	3 803	1 — de 5 50	»	Poutrelles.	2 83	En dérivation.
			1 — de 4 80	»	Vannes.	—	Attenant à l'usine de Tenre sur l'ancien lit.
			2 — de 2 00 accolés au premier.	»	—		—
			1 pertuis de 3m50	»	Poutrelles.	2 46	Accolé à l'écluse. Un pont est construit au-dessus.
	Papignies.	7 538	1 — de 4 50	»	—		Accolé à l'usine.
			Une rigole de décharge de 1m50	»	Vannes.		Près de l'ancien barrage.
			1 pertuis de 3m50	»	Poutrelles.	2 00	Accolé à l'écluse.
			1 — de 5 20	»	—		Ancien barrage construit dans l'ancien lit.
	Lessines.	11 928	1 — de 3 90	»	—		Accolé à l'usine. Un pont existe sur ce pertuis.
			1 vanne de 0 95	»	Vannes.		Accolée à l'usine.
			1 — de 0 85	»	—		—
			1 pertuis de 5 20	»	Poutrelles.	2 22	Accolé à l'écluse. Un pont existe sur ce pertuis.
	Deux-Acren.	14 834	1 — de 4 70	»	—		Ancien barrage construit dans l'ancien lit.
			1 — de 2 20	»	Vannes.		Accolé à l'usine.
FLANDRE ORIENTALE.	*Barrages de Grammont.*						
	Barrage principal. . .	20 730	1 — de 4 45	»	—	1 72	Établis en dérivation. Date de la construction, inconnue. Passerelle pour piétons.
	Barrage de l'ancien moulin	—	4 — de 1 46	»	—	—	
	Barrage d'Idegem . . .	26 884	2 pertuis dont: 1 de 3m95 et 1 de 4m45	»	—	2m35 et 2m20 chutes légales. 2m40 et 2m25 chutes de fait.	Reconstruit en 1704. Établi en dérivation. Pont carrossable.

Les hauteurs de retenue sont égales aux hauteurs de chute des écluses voisines.

Digitized by Google

Barrages. *(Suite.)* 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSES NON NAVIGABLES. Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	*Barrages de Pollaere.*						
	Barrage de l'écluse . .	34k.889	2 pertuis de 5m20	»	Poutrelles.	2m66 et 2m51 chutes légales. 2m61 et 2m46 chutes de fait.	Construit en 1853. Accolé à l'écluse à sas. Pont carrossable.
	Barrage du Molendender	—	2 — de 1 20	»	Vannes.	—	Le Molendender déflue immédiatement en amont de l'écluse de Pollaere, sur la rive gauche. Il traverse la ville de Ninove, où est établi un moulin. Un bras de ce cours d'eau se détache en amont dudit moulin et prend le nom de Beverbeek, sur lequel se trouve également un moulin. Ces moulins sont munis de pertuis de décharge qui servent, en temps de crue, à écouler les eaux de la rivière principale.
	Barrage du Beverbeek .	—	1 — de 2 07	»	—	—	
	Barrage de Denderleeuw.	42 859	2 pertuis de 5 20	»	Poutrelles.	2m20 chute legale. 2m34 chute de fait.	Construit en 1853. En dérivation. Pont carrossable.
	Barrage de Teralphene. .	45 581	—	»	—	0m71 et 0m56 chutes légales. 0m70 et 0m55 chutes de fait.	Construit en 1865. Accolé à l'écluse à sas. Pont carrossable.
	Barrages d'Alost.						
	Barrage de l'écluse . .	51 672	1 pertuis de 6 00	»	—	1m78 et 1m63 chutes légales. 1m55 et 1m40 chutes de fait.	Construit en 1864. Accolé à l'écluse à sas.
	Barrage du Bras industriel	—	2 — de 1 40 et 1 17	»	Vannes.	—	Date de la construction, inconnue. Pont carrossable.
	Barrage de la Vieille-Dendre	—	4 pertuis de 1 50	»	—	—	—
	Barrage de l'écluse de Wieze	57 914	2 — de 6 15	»	Poutrelles.	1m80	Accolé à l'écluse à sas. Pont fixe pour le charriage.
	Barrage de l'écluse de navigation de Termonde. .	64 351	4 — de 1 55 4 — de 1 05	»	Vannes.	0 à 0m80	Accolé à l'écluse. Passerelle pour piétons.
	Barrage-écluse de Termonde	65 268	1 — de 5 20 4 — de 1 075	»	Poutrelles. Vannes.	0 à 1m64	Accolé à l'écluse. Passerelle à bascule pour le service; construit en 1877.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
					(b)				
HAINAUT.	Pont de la porte de Tournai .	0k.148	Fixe.	Route de Ghislenghien à Leuze.	4m30	1 de 10m00	B. Non.	Maçonnerie.	Avec deux passages pour chevaux. Construit en 1860
	Passerelle du Rivage . . .	0 552	—	Chemin des Curoirs.	4 00	1 de 20 00	—	Fer.	Avec deux passages pour chevaux. Construit en 1866
	Passerelle de Bilhée . . .	1 168	—	Sentier du Moulin	4 08	1 de 10 00	—	—	—
	Pont de Tenre .	2 711	Levis.	Chemin du moulin de Tenre.	»	1 de 5 50 1 de 4 50	A. 1m25 B. Non.	—	Arche marinière, rive gauche. Construit en 1865.
	Passerelle d'Isières .	5 189	Fixe.	Sentier d'Isières à Rebaix.	4 10	1 de 17 50	—	—	Il y a un passage pour chevaux. Construit en 1866.
	Pont Hatot . .	5 610	Levis.	Chemin d'Isières à Rebaix.	»	1 de 5 50 1 de 4 50	A. 1m25 B. Non.	—	Arche marinière, rive droite. Construit en 1865.
	Pont sur l'écluse de Papignies .	7 538	—	Chemin du Moulin	»	1 de 5 20 1 de 3 50	A. 2m50 B. Non.	—	Passage pour bateaux, rive droite. Construit en 1864.
	Pont du chemin de fer de Bassily à Lessines	9 748	Fixe.	Chemin de fer de Bassily à Lessines	4 72	1 de 28 00	B. Non.	—	Il y a un passage pour chevaux. Construit en 1879.
	Pont du chemin de fer en amont de Lessines .	10 739	—	Chemin de fer de Dendre et Waes.	4 10	1 de 12 00	—	—	Il y a un passage pour chevaux. Construit en 1854.
	Passerelle de Lessines . .	11 508	—	Accolée au pont tournant.	4 80	1 de 19 00	»	—	Construite en 1872.
	Pont de Lessines .	—	Tournant.	Route de Ghislenghien vers Grammont.	»	1 de 5 50 1 de 3 75	A. 1m00 B. Oui.	—	Passage pour bateaux, rive gauche. Construit en 1865.
	Pont sur l'écluse de Lessines .	11 928	Levis.	Chemin de culture	»	1 de 5 20 1 de 3 50	A. 2m50 B. Non.	—	Passage pour bateaux, rive droite. Construit avec les travaux de la concession.
	Pont du chemin de fer en aval de Lessines .	13 508	Fixe.	Chemin de fer de Dendre et Waes.	4 10	1 de 12 00	B. Non.	—	Il y a un passage pour chevaux. Construit en 1854.
	Pont des Acren.	14 446	Levis.	Chemin des Acren à Biévène.	»	1 de 3 86 1 de 5 50 1 de 3 86	A. 1m50 » B. Oui.	Charpente.	Construit en 1857.
	Pont sur l'écluse des Acren . .	14 834	—	Chemin du Moulin	»	2 de 5 20	A. 2m50 B. Non.	Fer.	Passage pour bateaux, rive droite. Construit en 1865.
	Pont de Boureng	15 819	—	Chemin des Acren à Grammont.	»	2 de 4 75 1 de 5 50	A. 1m50 B. Oui.	Charpente.	Construit en 1857.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison de fait.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
					(b)				
FLANDRE ORIENTALE.	Pont d'Overboulaere . .	19k.004	Levis.	Chemin vicinal.	»	3 travées de 5m00, 5m50 et 5m00	A. 2 piles dont 1 de 2m00 et 1 de 1m00 B. 2 pieux de garde.	Bois et maçonnerie.	Le passage pour bateaux est au milieu.
	Pont du chemin de fer de Braine-le-Comte à Gand, à Overboulaere	19 414	Fixe.	Chemin de fer de Braine-le-Comte à Gand.	5m58	1 travée de 20m00	B. Non.	Fer et maçonnerie.	Il existe sous ce pont une banquette de halage de 3m50 de largeur, de sorte que l'ouverture réelle de la travée est de 16m50.
	Vieux pont à Grammont. .	20 912	Tournant.	Rue de la Ville.	»	3 travées de 5m20, 5m40 et 5m20	A. 1 pile de 1m00 et 1 de 1m80 B. 2 pieux de garde.	Bois et maçonnerie.	Le passage pour bateaux est au milieu.
	Pont neuf à Grammont. .	21 100	—	Route de Grammont à Enghien.	»	3 travées de 5m10, 5m50 et 5m10	A. — B. —	—	—
	Pont de Schendelbeke. . .	24 513	Fixe.	Chemin de Schendelbeke à Onkerzeele.	4 33	1 travée de 15m30	B. Non.	Fer et maçonnerie.	Il existe sous le pont une passerelle de halage en bois de 1m60 de largeur. Il n'y a pas de réduction de l'ouverture de la travée
	Passerelle d'Idegem.	25 480	—	Chemin d'exploitation des prairies	4 26	1 travée de 15m40	—	—	—
	Pont fixe sur le barrage d'Idegem	26 884	—	Chemin d'Idegem à Grimmingen.	1 11	2 ouvertures de 3m95 et 4m45	A. 1 pile de 1m90 B. Non.	Bois et maçonnerie.	Ce pont se trouve en face de celui établi sur l'écluse à sas.
	Pont mobile sur le sas d'Idegem	—	Levis.	—	»	1 ouverture de 5m20	B. Non.	—	»
	Pont de Santbergen. . .	29 874	—	Chaussée vicinale de Santbergen à Appelterre.	»	3 travées de 5m20, 5m50 et 5m20	A. 1 pile de 2m00 et 1 de 1m10 B. Non.	—	»
	Pont des Béguines à Ninove.	36 021	Tournant.	Route de Bruxelles à Audenarde.	»	3 travées de 5m00, 5m50 et 4m80	A. Pile culée 1m80 pile 1m00 B. 2 pieux de garde.	—	Construit en 1865. Travée marinière au milieu.
	Pont communal d'Okegem . .	40 053	Fixe.	Chaussée vicinale d'Okegem à Pamele.	4 00	2 travées de 7m00	A. 1 pile de 0m80 B. 6 pieux de garde.	—	Construit en 1867. Travée marinière à droite. 2 passerelles pour chevaux formées par l'empatement inférieur des culées.
	Passerelle du bureau de bienfaisance à Okegem	40 660	—	Sentier d'Okegem au hameau Impegem de Liedekerke.	4 05	2 travées de 8m65 1 de 10m10.	A. 2 palées de 0m30 B. 2 pieux de garde.	—	Construit en 1869. Travée marinière à droite. L'axe du thalweg passe dans la travée du milieu. Il existe une passerelle pour chevaux et piétons en charpente de 10m70 de longueur sur 1m60 de largeur.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison de fait.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du chemin de fer à Denderleeuw . .	44k.236	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Bruxelles.	(b) 5m40	1 travée de 13m00	*B.* Non.	Fer, bois et maçonnerie.	Construit en 1855. Il existe une passerelle pour chevaux et piétons en charpente de 19m90 de longueur sur 1m50 de largeur.
	Pont d'Erembodegem . . .	49 377	Levis.	Chaussée vicinale	»	3 travées de 6m75, 5m40 et 6m70	*A.* 2 piles de 2m00 chacune.	Bois et maçonnerie.	Construit en 1865. Travée marinière au milieu.
	Pont du chemin de fer à Erembodegem . .	50 354	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Bruxelles.	4 03	2 travées de 8m00.	*A.* 1 pile de 1m20 *B.* Non.	Fer, bois et maçonnerie.	Construit en 1855. Travée marinière à droite. Il y existe une passerelle pour chevaux et piétons de 28m00 de longueur sur 1m85 de largeur.
	Pont de Zeebergbrug à Alost .	51 298	Tournant.	Route de Bruxelles à Ostende.	»	3 travées de 4m35, 4m55 et 6m35	*A.* 1 palée double de 1m20 et 1 palée de 0m40 *B.* 3 pieux de garde.	Bois et maçonnerie.	Construit en 1855. Travée marinière à droite. L'axe du thalweg passe par celle du milieu.
	Pont de Sainte-Anne à Alost.	52 015	—	Rue de la Ville.	»	2 travées de 5m00 et 11m30	*A.* 1 pile de 1m00 *B.* 3 pieux de gardeen chevalet.	Fer, fonte, bois et maçonnerie.	Construit en 1864. Travée marinière à gauche. La partie tournante est sur palée en fer avec plateforme en fonte.
	Pont-levis de Wieze . . .	57 914	Levis.	Route de Wieze à Gysegem.	»	1 travée de 6m15	»	Bois.	»
	Pont du chemin de fer de Denderet Waes à Audegem . .	61 752	Tournant.	Chemin de fer de Gand à Audegem et d'Alost à Lokeren.	»	4 arches dont 1 de 6m20 et 3 de 6m00	*A.* 3 piles de 2m00 *B.* Oui.	Fonte.	Le tablier en fonte sera remplacé prochainement par un tablier en tôle. Le passage pour bateaux est le 2e à partir de la rive gauche.
	Pont du chemin de fer de Gand à Malines, à Audegem . .	61 771	—	—	»	3 arches dont 1 de 6m20 et 2 de 6m00	*A.* 1 pile de 2m00 et 1 de 0m60 *B.* Oui.	—	Ce pont doit être démoli.
	Passerelle au-dessus de l'écluse de navigation à Termonde . . .	64 351	—	Passerelle pour piétons.	»	1 travée de 6m20	»	Bois.	»
	Pont de la Dendre à Termonde . . .	64 693	—	Route de Termonde à Bruxelles.	»	3 travées de 6m25, 4m40 et 4m45	*A.* 2 piles de 1m13 *B.* Oui.	Fer.	Le passage pour bateaux est le 2e à partir de la rive gauche. Péages perçus sur la navigation.
	Pont des Bogaerds à Termonde . . .	65 043	—	Communication entre la rue des Bogaerds et la rue de l'Escaut.	»	3 travées de 6m30, 4m40 et 6m20	*A.* 1 pile de 2m15 et 1 de 2m38 *B.* Non.	—	—
	Pont du chemin de fer de Denderet Waes, à Termonde .	65 240	—	Chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas et à Lokeren.	»	1 de 11m38 2 de 6 06 1 de 7 00	*A.* 1 pile de 1m00, 1 de 2m00 et une de 6m00 *B.* Non.	Fonte.	Le passage pour bateaux est le 3e à partir de la rive gauche.

a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison de fait.

Digitized by Google

Chemins de halage. 3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	0k.000 à 0k.430	Ath.	Rive gauche.	10m00	Empierrement de 4m00	
	0 430 à 0 477	—	—	5 00	— de 3 00	Passerelle sur l'Irchonwelz.
	0 477 à 0 608	—	—	—	Terre.	
	0 608 à 1 168	—	—	—	Empierrement de 1 60	Passerelle sur la dérivation du moulin Bilhée, et une autre pour le passage du halage d'une rive à l'autre.
	1 168 à 1 362	—	Rive droite.	—	—	
	1 362 à 2 501	—	—	—	Terre.	
	2 501 à 2 711	—	—	—	Empierrement de 1 60	
	2 711 à 3 323	—	—	—	Terre.	
	3 323 à 3 803	Ath, Lanquesaint et Rebaix.	—	—	Empierrement de 1 50	
	3 803 à 3 943	Rebaix.	—	—	—	
	3 943 à 4 925	Rebaix, Isières.	—	—	Terre.	
	4 925 à 5 995	Isières.	—	—	Empierrement de 1 60	Passerelle sur la Sille
	5 995 à 6 933	—	—	—	Terre.	
	6 933 à 7 858	Isières-Papignies.	—	—	Empierrement de 1 60	
	7 858 à 9 214	Ollignies.	—	—	Terre.	
	9 214 à 9 589	Ollignies, Lessines.	—	—	Empierrement de 1 80	
	9 589 à 10 739	Lessines.	—	—	— de 4 00	
	10 739 à 11 369	—	—	—	— de 1 60	
	11 369 à 11 508	—	—	—	Terre.	
	11 508 à 11 928 . . .	—	Rive gauche.	3m50 à 5m00	Empierrement de 1 60	
	11 928 à 12 018	—	Rive droite.	5m00	—	
	12 018 à 12 348	—	—	—	Terre.	
	12 348 à 12 688	—	—	—	Empierrement de 1 50	
	12 688 à 14 446	Lessines, Acren	—	—	Terre.	
	14 446 à 14 619	Acren.	Rive gauche.	—	—	
	14 619 à 14 859	—	—	—	Empierrement de 4 00	
	14 859 à 17 121	—	—	—	Terre.	
FLANDRE ORIENTALE.	17 121 à 20 681	Overboulaere et Grammont.	—	4 00	Terre, sauf une partie ensablée de 1,135 mètres de longueur et de 2 mètres de largeur.	Passerelle de halage de 1m50 de largeur sur le ruisseau « le Long-Pont », à la limite de la province, et banquette de halage de 3m50 de largeur sous le pont du chemin de fer.
	20 681 à 20 912	Grammont.	—	—	Pavage sur toute la longueur de 231 mètres et 3 mètres de largeur.	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	20k.912 à 26k.884	Grammont, Onkerzeele et Grimmingen.	Rive droite.	4m00	Une partie pavée de 334 mètres de longueur et 3 mètres de largeur, une partie ensablée de 710 mètres de longueur et 2 mètres de largeur et le reste en terre forte.	Passerelle de halage de 1m60 de largeur sous le pont de Schendelbeke et sous la passerelle d'Idegem.
	26 884 à 34 889	Grimmingen, Santbergen, Denderwindeke et Pollaere.	—	—	Terre, sauf une partie ensablée de 790 mètres et 2 mètres de largeur.	
	34 889 à 52 110	Ninove, Meerbeke, Pamel, Liedekerke, Denderleeuw, Teralphene, Hekelgem, Erembodegem, Welle et Alost.	—	— maxima en crête.	Terre, empierrement et pavage en quelques endroits.	Passerelle de halage pour piétons et chevaux en amont du pont dit « Zeebergbrug », à Alost; sa longueur est de 27 mètres et sa largeur de 1m45.
	52 110 à 54 200	Alost.	Rive gauche.	4m00	Terre.	Prochainement, les parties les plus mauvaises de ce chemin seront empierrées; d'autres seront exhaussées à l'aide de sable de l'Escaut.
	54 200 à 55 200	Hofstade.	—	—	—	
	55 200 à 56 300	Herdersem.	—	—	—	
	56 300 à 57 400	Herdersem et Gysegem.	—	—	—	
	57 400 à 57 800	Gysegem et Herdersem.	—	—	—	
	57 800 à 60 400	Herdersem, Mespelaere et Denderbelle.	—	—	—	
	60 400 à 62 300	Audegem.	—	—	—	
	62 300 à 62 500	Audegem et Appels.	—	—	—	
	62 500 à 63 100	Termonde.	—	—	—	
	63 100 à 64 351	—	—	—	—	Pont de halage, au kil. 64.2, en aval de l'écluse de décharge, mettant la Dendre en communication avec le fossé nord de la place de Termonde.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature: pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Rivage Pilette. .	0k.6	1m00	29m463	»	Talus en terre.	50m00	20m00	Terre.	
	Rivage Cailloux-Hubain à Lessines	10 2	—	22 173	»	—	850 00	20 00 à 30 00	Empierrement.	
	Rivage Leblon. .	11 3	0 66	21 833	»	—	45 00	25 00	—	
	Rivage de la ville de Lessines . .	11 4	1 20	22 373	3m30	Mur.	80 00	—	—	
	Rivage Tacquenier.	11 7	0 90	22 073	3 00	—	200 00	20 00	—	
	Rivage Vandevelde	14 2	1 00	20 173	»	Talus en terre.	110 00	40 00	—	
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage d'Overboulaere . . .	19 004	1 08	18 033	»	—	72 00	8 00	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Port de Grammont.	21 011	1 90	17 133	4 00	Mur.	100 00	12 00	Pavage de 3m00 de largeur.	Rive gauche. A la ville.
	Port de Grammont.	—	2 50	17 733	4 60	—	182 00	14 00	—	Rive droite. A la ville.
	Rivage d'Onkerzeele	22 160	2 00	17 233	»	Talus en terre.	10 00	8 00	Terre.	Rive droite. A la commune.
	Rivage de Schendelbeke. . . .	24 513	0 70	15 933	»	—	50 00	25 00	—	Rive gauche. Partiellement à la commune et à l'Etat.
	Rivage d'Idegem.	26 884	—	—	»	Estacade en bois et talus en terre.	45 00	8 00	—	Rive gauche. A la commune
	Rivage de Santbergen. . . .	29 874	1 95	14 833	»	Talus en terre.	26 00	15 00	—	»
	Rivage de Pollaere.	32 984	0 75	13 633	»	—	80 00	—	—	Rive droite. A l'Etat.
	Rivage d'Appelterre.	—	—	—	»	—	64 00	20 00	—	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage amont de Ninove. . . .	35 862	1 76	12 13	»	—	150 00	15 00 moyenne.	Terre et partie pavée.	Rive droite. En partie à l'Etat et en partie à la ville de Ninove.
	Rivage aval de Ninove. . . .	36 244	1 72	12 09	»	—	—	12 00	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage de Pamele.	39 405	1 03	11 40	»	—	80 00	25 00 moyenne.	Terre, pavée en partie.	Rive droite. A l'Etat, quai établi en contre-bas du chemin de halage.
	Rivage d'Okegem.	40 053	0 56	10 93	»	—	55 00	11 00 moyenne.	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage de Denderleeuw	42 859	3 22	11 15	»	—	314 00	35 00 moyenne.	Terre, pavée en partie.	—
	Rivage de Teralphene (maison Lenssens). . .	45 139	3 67	11 60	»	—	35 00	5 00	Terre.	
			1 99	10 16	»	—	135 00	15 00	—	Rive droite. A l'Etat, quai établi en contre-bas du chemin de halage.

(a) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison ou de fait.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature: pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage de Teralphene (écluse). .	45k.581	2m09	9 55	»	Talus en terre.	67m00	45m00 moyenne.	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage d'Erembodegem	49 377	1 70	9 16	»	—	48 00	14 00 —	—	Rive gauche. A la commune d'Erembodegem.
	Rivage de l'écluse d'Alost. . . .	51 672	0 56	8 73	»	—	200 00	12 00	—	En amont de l'écluse sur la rive gauche. A l'Etat.
			2 90	—	»	—	135 00	16 00	—	En aval de l'écluse sur la rive droite. A l'Etat et à la ville d'Alost.
	Quai du canal à Alost.	52 110	1 65	7 48	3 75	Mur.	150 00	17 00	Pavage.	Rive droite.
	Quai en face du quai du canal à Alost.	—	2 15	7 98	4 25	—	500 00	3 70	Terre.	— gauche.
	Quai communal à Hofstade . . .	54 306	1 45	7 28	»	Talus en terre.	24 00	27 00	—	— —
	Quai communal à Herdersem. . .	55 572	1 05	6 88	»	—	45 00	8 00	—	— droite.
	Quai communal à Gysegem . . .	57 122	0 95	6 78	»	—	75 00	10 00	—	— gauche.
	Quai communal à Wieze	57 476	1 70	5 73		—	—	17 00	3m00 pavage, 14m00 terre.	— droite.
	Quai communal à Mespelaere . .	58 756	1 50	5 53	»	—	50 00	8 00	Terre.	— gauche.
	Quai communal à Denderbelle . .	59 496	—	—	»	—	67 00	14 00	—	— droite.
	Quai communal à Audegem . . .	60 496	1 35	5 38	»	—	36 00	17 00	—	— gauche.
	Embarcadère particulier à Audegem.	60 526	1 15	5 18	»	Charpente	2 00	5 00	—	— —
	A TERMONDE:									
	Embarcadère en amont de l'écluse de navigation .	64 328	1 00	5 03	»	—	2 55	9 00	5m00 pavage, 4m00 terre.	— —
	Embarcadère en aval de l'écluse de navigation .	64 400	2 10	5 33	»	—	2 50	17 00	Pavage.	— —
	Quai dit « rue de l'Escaut ». . .	64 850	1 63	4 86	3 45	Mur.	110 00	15 00	—	— — Entrepôt communal en voie d'exécution.
	Quai dit « Chantier »	—	2 13	5 33	4 25	—	235 00	17 00	Pavage et terre.	— droite.
	Embarcadère de la rue du Château.	65 100	2 23	5 43	»	Charpente	3 30	8 00	Pavage.	— gauche.
	Quai de l'Entrepôt.	65 200	2 60	5 83	4 00	Mur.	24 75	14 00	Pavage et terre.	— —

(a) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison ou de fait.

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCES.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Quai de la ville de Lessines.	11k.4	Lessines.	80m00	19m073	21m173	22m373	
	Quai Tacquenier.	11 7	—	200 00	—	—	22 073	Un chemin de fer relie le quai à la carrière.
FLANDRE ORIENTALE.	Port de Grammont (rive droite).	21 011	Grammont.	182 00	13 133	15 233	17 733	Construit par l'État.
	En amont du barrage-déversoir de Denderleeuw . .	42 859	Alost.	37 00	6 75	10 373	11 60	A l'État. En amont du barrage, sur la rive gauche de la dérivation.
	En amont du pont Sainte-Anne, à Alost	51 980	—	16 00	5 52	5 833	8 02	A la ville d'Alost. Rive droite.
				51 00	—	—	—	La partie de 51m00 est en bois; celle de 16m00 est un perré maçonné raccordant ce quai avec le talus en terre de la rivière.
				105 00	3 56	—	8 06	
	En aval du pont Sainte-Anne, à Alost	52 015	—	61 00	3 17	—	8 07	A la ville d'Alost. Rive droite.
				102 00	3 20	—	8 16	A la ville d'Alost. Rive gauche.
	Quai du canal.	52 110	—	150 00	3 73	—	7 48	
	Quai en face du précédent.	—	—	500 00	—	—	7 98	
	Quai communal dit : Rue de l'Escaut	64 850	Termonde.	225 00	1 41*	3 23*	4 83*	* Ces trois cotes indiquent le niveau de la flottaison à la marée basse moyenne. A marée haute majeure, le niveau de la flottaison s'élève de 1m00.
	Quai communal dit : Chantier.	—	—	235 00	1 08	—	5 33	
	Quai de l'Entrepôt	65 200	—	24 75	2 83	—	5 83	

Digitized by Google

Bassins de Commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	DISTANCES en mètres.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Grammont.	21m011	Forme allongée; surface 3600m200.	360m00	110m00 rive gauche. 182m00 rive droite.	2m10	Trois escaliers, pas d'engins.	On y charge ou décharge : Marchandises diverses, bois en grume, tuiles, briques et houille.
	Dérivation du Vestje, à Termonde . . .	65 100	Forme rectangulaire; surface 6900m200.	1170 00	580 00	1 80 en moyenne.	»	Marchandises diverses.
	Vischgracht, à Termonde	64 850	Forme rectangulaire; surface 1800m200.	251 50 dont 137m50 de périmètre abordable.	115 00	1 20 —	»	Marchandises diverses. Le fond du Vischgracht est plat et vaseux; au besoin, les bateaux peuvent y échouer sans inconvénients.

Digitized by Google

DURME.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique	»	26k.461	26k.461	Le cours de la Durme est très irrégulier; c'est la rivière la plus sinueuse du bassin de l'Escaut.		15m00 à mi-marée. (a)	(b)	1m70 à marée basse moyenne 4 30 à marée haute moyenne annuelle.	1m50 4 10

(a) Dimension variant constamment; le chiffre donné est moyen et approximatif.
(b) Le lit de la rivière présente la forme d'une surface concave.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont barragé de Dacknam . .	0k.625	Tournant.	Chemin dit : Reekstraat.	Deux : 6m00, 3m00	A. 2m10 B. Oui.	Fer et maçonnerie.	Construit en 1853. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 6m00 (rive droite). Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.
	Pont à Lokeren du chemin de fer concédé de Gand à Anvers.	4 259	Levis.	Chemin de fer concédé d'Anvers à Gand.	Trois : 6m40, 6m30 6m30	A. 2m05, 1m00 B. Oui.	—	Construit en 1846. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 6m40 (rive gauche).
	Pont à Lokeren du chemin de fer de l'Etat de Termonde à Lokeren . . .	4 285	Tournant.	Chemin de fer de l'Etat de Lokeren à Termonde.	Deux de 7m80	A. 4m60 B. Oui.	—	Construit en 1854. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de la rive gauche.
	Pont des Stations à Lokeren . .	4 749	—	Rue de la Station.	Quatre : 7m10, 6m30, 6m60, 4m35	A. 4m75, 1m90, 1m20 B. Oui.	—	Construit en 1845. Les bateaux passent dans la travée de 6m30 (deuxième travée en partant de la rive gauche). Le thalweg passe dans la troisième travée.
	Pont de Lokeren : « Oude-Brug ».	6 174	—	Route d'Anvers vers Lille.	Trois : 5m80, 7m15, 5m80	A. 1m90, 1m85 B. Oui.	Bois et maçonnerie.	Construit vers le milieu du XVIIIe siècle. La travée mobile adjacente à la rive droite comprend le thalweg. Péages perçus sur la navigation.
	Pont de Waesmunster . . .	15 461	—	Route de Saint-Nicolas à Termonde	Quatre : 6m30, 6m46, 7m30, 5m50	A. 4m27, 1m40, 1m27 B. Oui.	Fer et maçonnerie.	La travée mobile navigable est la seconde à partir de la rive gauche et contient le thalweg. Péages perçus sur la circulation au-dessus et au-dessous du pont. Construit en 1811.
	Pont du chemin de fer à Hamme	21 206	—	Chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas.	Trois : 10m70, 10m70, 31m30	A. 4m50, 2m80 B. Oui.	—	La travée mobile navigable est celle du milieu et contient le thalweg. Aucun péage n'est perçu. Construit en 1873.
	Pont de Hamme : « Hamme-Brug »	22 676	—	Route concédée de Grembergen à Kettermuyt.	Huit : 1 de 7m25 6 de 7 00 1 de 6 70	A. 5 de 0m40 1 de 2m30 1 de 1 30 B. Oui.	Bois.	Construit en 1827. La travée mobile navigable est la seconde à partir de la rive droite et contient le thalweg. Péages perçus sur la circulation au-dessus et au-dessous du pont.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, ENPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 0k.625. . . .	Dacknam.	Rive droite.	De 1m00 à 3m00	Terre.	Il existe une solution de continuité à l'embouchure de la Zuidleede. Le passage d'une rive sur l'autre à Dacknam se fait sans pont; celui à Lokeren se fait par le pont des Stations.
	De 0 625 à 0 655. . . .	—	—	9m75	—	
	De 0 655 à 0 850. . . .	—	—	1 50	—	
	De 0 850 à 1 960. . . .	—	Rive gauche.	De 0m75 à 5m00	—	
	De 1 960 à 4 259. . . .	Lokeren.	—	De 0 75 à 4 00	—	Les haleurs circulent sur le couronnement de la diguette ou de la digue, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, d'après les nécessités de la traction, la direction du vent et l'état de la marée.
	De 4 259 à 4 749. . . .	—	—	De 2 50 à 4 00	—	
	De 4 749 à 4 879. . . .	—	Rive droite.	9m75	Pavage.	
	De 4 879 à 4 983. . . .	—	—	3 00	Terre.	
	De 4 983 à 6 084. . . .	—	—	De 0m75 à 1m00	—	
	De 6 084 à 6 174. . . .	—	—	9m75	—	
	De 6 174 à 26 461. . . .	Lokeren, Zele, Hamme, Waesmunster, Elverseele, Thielrode	Sur les deux rives.	0 80	—	

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Quais communaux de Lokeren (sur les deux rives)	4k.729	Lokeren.	262m00	E. M. + 1m85 aux abords du pont.	Rivière à marée.	E. M. de + 5m63 à + 4 80	Les murs de quai sont en maçonnerie. La largeur utile des quais est en moyenne de 15 mètres; ils sont en partie pourvus d'un pavage.
	Quai communal de Waesmunster . . .	15 461	Waesmunster.	74 00	»	—	5m25	
	Quai communal de Hamme.	21 451	Hamme.	85 00		—	5 50	Ce mur de quai est précédé d'un embarcadère saillant en charpente et en fer portant une voie ferrée, communiquant avec un abri pour marchandises. Cet embarcadère est destiné au bateau à vapeur faisant le service régulier d'Anvers à Hamme.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, enrochement en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	Nature : pavage, empierrement.	S'IL Y EXISTE : des engins de chargement et de déchargement. Lesquels ?	S'IL Y EXISTE : des abris pour marchandises.
				Repérée à l'état-major.						
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage au pont éclusé de Dacknam, rive droite (*a*).	0k.625	Rivière à marée.	+ 4m60	Talus en terre.	25	12m00	En terre.	»	»
	Rivage communal de Dacknam, rive gauche (*b*).	1 100		4m60	—	40	7 00	—	»	»
	Rivage de Heirbrug à Lokeren, rive droite (*c*).	3 524		4 65	—	30	25 00	—	»	»
	Rivage de Lokeren au pont dit : « Houtenbrug », rive droite (*d*).	6 150		5 40	Revêtement en bois.	25	10 00	—	»	»
	Quai communal de Lokeren. Oude-Brug, rive droite (*e*).	6 174		—	Revêtement en charpente et talus en terre.	185	14 00	Empierrement.	»	»
	Quai communal de Waesmunster, rive gauche (*f*).	15 461		5 25	Mur et talus en terre.	74 50	20 00	Pavage et empierrement.	»	»
	Quai communal de Hamme, rive droite (*g*).	21 451		5 50	Mur et embarcadère saillant, en charpente et en fer.	85 12	14 00 3 75	Pavage.	Une voie ferrée allant de l'embarcadère à l'abri.	Un abri.
	Quai particulier Hamme. Houtebrug, rive gauche (*h*).	22 676		5 75	Revêtement en charpente et talus en terre.	54	15 00	Empierrement.	»	»

Nature des marchandises chargées ou déchargées :

(*a*) Charbons, matériaux de construction et vidanges.
(*b*) Charbons et matériaux de construction.
(*c*) Charbons, matériaux de construction et vidanges.
(*d*) Marchandises diverses.
(*e*) Matériaux de construction, charbons et surtout matières fertilisantes.
(*f*) Matériaux de construction, charbons, céréales, matières fertilisantes, arbres.
(*g*) Marchandises de toutes natures pour corderies, préparation de matières textiles, sauneries, huileries.
(*h*) Principalement matériaux de construction, charbons et terres plastiques.

Digitized by Google

DYLE.

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.			
			Nombre des ouvertures leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	HAUTEUR des RETENUES.
ANVERS.	Barrage, dit : « des Moulins », à l'entrée de la ville de Malines.	20k.100 depuis le barrage de Werchter.	Une de 5m50	Une vanne.	3m30 (hauteur de la vanne)	»	»	»	»

A 10m00 de la passe navigable, sur la rive droite, ce barrage a une seconde ouverture, de 3m35 de largeur, avec vanne, déversant les eaux de la Dyle dans un défluent nommé la Melane.

Ces deux ouvertures sont recouvertes d'un pont pour le charriage des moulins et pour le service de la vanne de navigation.

Ce barrage, de construction ancienne (antérieure à 1363), appartient à la ville de Malines.

Les deux vannes sont entretenues par la ville ; leur manœuvre est faite par les usiniers, sous la surveillance des Ponts et Chaussées.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Pont de Hansbrug . . .	5k.790	Tournant à la travée de la rive gauche; fixe aux deux autres.	Route vicinale pavée de Haecht à Keerbergen.	»	Trois de 5m05, 5m23 et 5m05.	Piles de 1m50 à la base et 1m15 au sommet. Sans estacade.	Supports en maçonnerie, tablier en bois.	Construit en 1824. Appartient aux communes riveraines de Haecht et de Keerbergen, qui perçoivent un droit de passage sur le pont seulement. Travée marinière sur la rive gauche. Axe du thalweg dans la travée du milieu.
ANVERS.	Pont de Rymenam. . . .	11 540	Tournant sur les deux travées de la rive droite; fixe à la troisième.	Route vicinale pavée de Boortmeerbeek à Rymenam.	»	Trois travées de 6m20, 6m20 et 6m10, plus une ouverture de 1m80 dans la pile du pivot.	1m00 pour la pile de volée et 3m80 pour celle du pivot. Estacade en amont.	—	Ce pont appartient pour les deux tiers à la commune de Rymenam et pour un tiers à la famille Poupez. Construit en 1786; la concession a été renouvelée par arrêtés royaux du 23 janvier 1838 et du 8 octobre 1862. A cette dernière date, elle a été prolongée de vingt-cinq ans à partir du 9 avril 1862. Les concessionnaires perçoivent un droit de passage sur le pont seulement. Travée marinière au centre, où passe aussi l'axe du thalweg.
BRABANT.	Pont de Muysen	16 940	Levis à la travée centrale; fixe aux autres.	Route vicinale de Muysen à Rymenam.	»	Cinq travées de 4m00, 3m85, 6m35, 4m20 et 3m85.	Palées de 0m30 d'épaisseur. Estacade en amont.	Supports et tablier en charpente.	Le pont appartient aujourd'hui au sieur Marschalk. La concession date du 3 avril 1782. Le propriétaire perçoit un droit de passage sur le pont seulement. Travée marinière au centre. Axe du thalweg dans la 4e travée à partir de la rive gauche.
ANVERS.	1er pont du chemin de fer .	19 680	Fixe.	Raccordement des chemins de fer d'Anvers à Malines et de Malines à Louvain.	4m30, lorsque les eaux sont retenues à la cote. 4m80 au barrage des Moulins.	Une travée de 26m70.	»	Culées en maçonnerie, tablier en fer forgé.	Construit en 1873. Un chemin de halage pour piétons est établi sous le pont, sur chaque rive.
	2e pont du chemin de fer .	19 960	—	Chemin de fer de Malines à Anvers.	4m23, lorsque les eaux sont retenues comme ci-dessus.	Deux travées de 15m00 chacune.	Pile de 1m20. Sans estacade.	En maçonnerie.	Construit en 1835. Un chemin de halage pour piétons est établi sous le pont sur la rive gauche. L'arche marinière est celle de la rive gauche, où passe aussi l'axe du thalweg.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont Ragheno.	20k.070	Fixe.	Boulevard de la ville de Malines.	3m80, les eaux de marée étant à la cote 4m50.	Une travée de 30m00.	Il existe, sous le pont, deux files de pieux moisés pour guider les bateaux et servir au halage.	Culées en maçonnerie, fermes-longerons en fer forgé.	Construit en 1869-1870, par la ville de Malines.
	Pont-barrage, dit : des Moulins (à l'entrée de la ville de Malines) . . .	20 100	—	Au service du Barrage et des Moulins.	4m16, les eaux de marée étant à la cote 4m50.	Un pertuis pour la navigation de 5m50 d'ouverture. Une arche de 3m55, communiquant avec le défluent la Melane.	—	Culées en maçonnerie et tablier en bois. Arche en maçonnerie sur le défluent.	De construction très ancienne (antérieure à 1363.) Ce pont-barrage appartient à la ville de Malines, qui entretient le pont et les vannes. La manœuvre des vannes est faite par les usiniers, sous la surveillance et au besoin selon les ordres des Ponts et Chaussées. La travée qui existe dans le lit de la Dyle sert seule à la navigation.
	Pont de la Fontaine . . .	20 420	—	Réunit les rues du Bruel et des Cinq-Coins.	3m07, les eaux de marée étant à la cote 4m50.	Une travée centrale de 7m40 et deux arches latérales de 5m60 chacune.	Piles de 2m10. Un pieu de garde à l'avant et à l'arrière-bec des deux piles.	Supports et arches latérales en maçonnerie. Travée marinière recouverte d'un tablier en bois.	Construit en 1371. Propriété de la ville. L'axe du thalweg passe dans la travée marinière centrale.
	Grand-Pont (Hoog-Brug).	20 900	—	Route de l'État de Bruxelles vers Breda.	3m00, lorsque les eaux de marée sont à la cote 4m50.	Trois travées de 5m75, 7m80 et 5m50.	Piles de 2m00. Estacade en amont et pieu de garde en aval.	En maçonnerie.	Construction très ancienne (antérieure à 1308). Ce pont a été repris par l'Etat en 1870. L'axe du thalweg passe dans l'arche centrale, qui sert aussi à la navigation.
	Pont de la Grue . . .	21 140	Tournant.	Réunit deux quais de la ville.	»	Une travée centrale de 7m55, et deux arches latérales de 7m10 (rive droite) et 5m55 (rive gauche).	Piles de 2m15. Estacades en amont et en aval.	Culées et piles en maçonnerie. Partie mobile en fer forgé.	Construction ancienne (date inconnue). Partie mobile reconstruite en fer en 1860. Appartient à la ville. La navigation se sert du passage central, où se trouve aussi l'axe du thalweg.
	Pont Wincket (à la sortie de la ville de Malines) . .	21 540	—	Boulevard de la ville.	»	Trois travées de 7m50 chacune.	Piles de 3m00. Estacades et brise-glaces en amont et en aval.	Radier, culées et piles en maçonnerie. Tablier en bois.	Construit en 1849 et tablier reconstruit en grande partie en 1870-1871. Ce pont est entretenu par l'Etat et la manœuvre se fait par un agent de la ville, qui perçoit une taxe sur la navigation. L'axe du thalweg passe dans la travée marinière centrale.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
BRABANT ET ANVERS.	De Werchter (barrage) jusqu'au pont de Rymenam : 0k.000 à 11k.540	Werchter, Haecht, Tremeloo, Keerbergen, Rymenam.	Rive gauche pour chevaux, et rive droite pour haleurs.	2m50 à 5m00, rive gauche, et 0m80 à 2m00, rive droite.	En terre sur les deux rives.	Une passerelle pour piétons sur le Laak, rive droite, à 3,160 mètres du barrage de Werchter.
	De Rymenam jusqu'au pont de Muysen : 11k.540 à 16k.940	Rymenam, Hever, Muysen.	Rive droite pour chevaux, et rive gauche pour haleurs.	2m50 à 5m00, rive droite, et 1m00 à 3m00, rive gauche.	—	Trois passerelles pour piétons sur la rive gauche : la première, sur le ruisseau Leybeek, à 2 kilomètres du pont de Rymenam; la deuxième, à 600 mètres en aval du Leybeek, et la troisième, sur le ruisseau Baarbeek, à 600 mètres en amont du pont de Muysen.
	Depuis Muysen jusqu'au barrage des Moulins en amont de la ville de Malines : 16k.940 à 20k.100	Muysen, Malines.	Sur la rive gauche, mais la rive droite est quelquefois employée en même temps que la gauche.	Pas de largeur tracée sur les lieux.	Terre et prés.	A la remonte, à partir du pont de Muysen, le halage a lieu simultanément par chevaux sur une rive et par hommes sur l'autre rive. Une passerelle pour piétons sur le Spuybeek, rive droite, à 19 kilomètres de Werchter. Entre Muysen et Malines, le halage se fait exclusivement par hommes.
ANVERS.	Du barrage des Moulins jusqu'au pont Wincket, à l'aval de la ville de Malines : 20k.100 à 21k.540	Ville de Malines.	Rive gauche, interrompu à deux endroits.	De 7m00 à 20m00 (largeur des quais).	Pavage.	Aux deux interruptions des quais, le halage s'opère, au besoin, en fixant des cordes aux pieux, dits de halage, battus, à cet effet, dans le lit. Habituellement, on profite du courant de la marée montante ou descendante.
	Du pont Wincket jusqu'au Sennegat : 21k.540 à 27k.650	Malines et Waelhem.	Rive gauche.	De 0m50 à 1m50 (largeur du sommet des digues).	En terre.	
	Du Sennegat jusqu'au Rupel, confluent de la Dyle et de la Nèthe-Inférieure : 27k.650 à 28k.850	Waelhem, Heffen et Heyndonck.	»	»	»	La marche des bateaux est produite par le vent, par le courant descendant ou ascendant de la marée et par l'emploi de rames.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Quai au Sel, rive gauche. .	20k.650	Malines (en ville).	244m00	2m00	»	5m80	Le niveau de la flottaison varie suivant les marées.
	Quai aux Avoines	21 020	—	118 00	1 80	»	5 50	
	Quai de la Dyle, rive gauche.	21 150	—	375 00	—	»	5 42	La largeur des quais varie de 7 à 20 mètres.
	Quai à la rue des Bateaux, rive droite	20 820	—	44 00	2 00	»	6 10	
	Quai Marché aux Poissons, rive droite	20 960	—	62 00	—	»	5 45	
	Quai Tuilerie, rive droite .	21 150	—	131 00	1 80	»	5 20	

Digitized by Google

CANAL D'EECLOO.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	Bief du canal d'Eecloo	0k.000	1k.713 (a)	1713m00	783m00	930m00 (b)	19m60	6m00 et 12m00 (c)	Été : 3m00 Hiver : 3m30	Été : 5m447 Hiver : 5m747

(a) Le canal communal d'Eecloo se termine à proximité de la route d'Eecloo à Thielt, borne kilométrique n° 1.
(b) Les rayons des courbes sont de 633 et 125m00.
(c) A son extrémité et sur une longueur de 140m00, le plafond a 12m00 de largeur.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Passerelle à l'embouchure dans le canal de dérivation de la Lys. .	0k.000	Passerelle fixe; une travée au milieu formée de longerons en fer et plancher en bois; latéralement 2 arches voûtées.	Chemin de halage.	Hauteur libre entre les poutrelles et la jauge d'été 4m13. En dessous des voûtes latérales 2m15	3 passes : celle du milieu de 5m95; les 2 latérales de 3m70	A. Piles 2m17 B. Non.	Fer, bois et maçonnerie.	Construite en 1859. La navigation se fait par la travée du milieu.
	Pont-levis. . .	1k.363	Levis.	Chemin de Nieuwebrug.	»	Une travée de 5m20 de largeur.	A. » B. Non.	—	Construit en 1859.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.713 . . .	Eecloo.	Rive droite.	3m50	Terre.	Sur la rive gauche, il n'existe pas de chemin de halage entre le canal de dérivation de la Lys et le pont-levis dit « Nieuwebrug ».
	De 1 363 à 1 713 . . .	—	Rive gauche.	5 00	—	

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature: pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Bassin d'Eecloo. Rive gauche	1k.573	2m36	Repérée à l'état-major. 7m507	»	Talus en terre.	140m00	20m00	Pavage sur 125m00 de long^{r} et 5m00 de largeur.	Pour le chargement des bois, matériaux de construction, charbons, pavés et engrais.
	Bassin d'Eecloo. Rive droite.	0 938	—	—	»	—	775 00	6m00 à 10m00	Pavage sur 165m00 de long^{r} et 10m00 de largeur.	—

Digitized by Google

CANAL DIT « EECLOOSCH LEIKEN ».

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique . . .	0k.000	2k.063	2063m00	1600m00	463m00	7m30	4m00	1m00 en été. 1 30 en hiver.	5m447 en été. 5 747 en hiver.

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont provincial	0k.000	Fixe.	Route provinciale d'Eecloo à Thielt.	3m60	Une de 4m45	B. Non.	Maçonnerie.
	Cocquytbrug (b)	1 035	Tournant.	Chemin vicinal dit : Cocquytstraat.	»	Deux { 3m00 / 4 35	A. 2m00 B. 4 pieux de garde.	Bois et maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) La navigation est grevée d'une taxe à la traversée. Les bateaux passent par l'ouverture voisine de la rive droite dont la largeur est de 4m35.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DE LA COMMUNE TRAVERSÉE.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	Depuis le canal d'Eecloo jusqu'à l'extrémité 2k.063	Eecloo.	Rive droite.	3m00 à 6m50	Terre.

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature, pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Cocquytbrug. .	1k.063	2m30 en été 2m00 en hiver.	Repérée à l'état-major. 7m20	»	Talus en terre.	72m00	6m00	Terre.

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Eecloo	A l'extrémité.	Polygone très irrégulier d'une superficie de 2500m200.	185m00	57m00	En été 1m00	Néant.	Pour matériaux de construction.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Aggloméré d'Eecloo .	A l'extrémité du canal.	Eecloo.	57m00	»	En été, 5m447 (E. M.) En hiver, 5m747 (E. M.)	7m05 (E. M.)	Le mur de quai est en maçonnerie. Le quai présente une largeur maximum de 18 mètres et est pourvu d'un pavage.

Digitized by Google

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS LE CAMP DE BEVERLOO.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEF'S.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
	Bief unique. De l'origine du canal au bassin de la Pierre-Bleue, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, à l'extrémité du bassin du Camp de Beverloo. .	0k.00	14k.800	14800m00	8600m00 répartis comme ci-dessous :	6200m00	16m30	10m00	2m10 minimum.	41m96
	»	»	»	»	2400m00	1100m00				
	»	»	»	»	»					
LIMBOURG.	»	»	»	»	500 00	150 00				
	»	»	»	»	»	1350 00				
	»	»	»	»	»					
ANVERS.	»	»	»	»	1780 00					
	»	»	»	»	220 00	1900 00				
LIMBOURG.	»	»	»	»	»					
	»	»	»	»	640 00					
	»	»	»	»	2660 00	900 00				
ANVERS.	»	»	»	»	»	800 00				
	»	»	»	»	»					
LIMBOURG.	»	»	»	»	400 00					

La flottaison normale peut être considérée comme se trouvant à la cote 42m06, qui est celle de la flottaison normale du bief du canal de Maastricht à Bois-le-Duc, compris entre les écluses nos 19 et 18, et du 1er bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, avec lesquels le canal d'embranchement vers le Camp de Beverloo est en libre communication.

Mais, en réalité, la flottaison de ce dernier canal varie, comme celle des biefs précités, entre des limites assez étendues, et l'on peut admettre qu'elle reste comprise entre les cotes 41m76 et 42m06 de l'état-major, c'est-à-dire entre les cotes 2m10 et 2m40 en contre-haut du radier du barrage au pont n° 1, à la Pierre-Bleue.

Le mouillage minimum de 2m10 correspond à la cote 41m76.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. Longueur.	DÉVERSOIR. Système de fermeture fixe.	DÉVERSOIR. Système de fermeture à eaglas mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Barrage au pont n° 1.	0k.040	Une ouverture de 10m00	Poutrelles retenues par les feuillures ou battées ménagées dans les culées du barrage.	2m40	»	»	»	»	Les barrages aux ponts ne peuvent servir que dans des cas exceptionnels; par exemple, en cas d'accident ou lorsqu'il s'agit de produire une baisse d'eau, soit sur toute la longueur, soit sur une partie de la longueur du canal du Camp, sans que la baisse doive aussi se faire sur le 1er bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut avec lequel le canal du Camp est en libre communication.
LIMBOURG.	Barrage au pont n° 4.	9 960	—	—	—					
ANVERS.	Déversoir à la rive droite correspondant au siphon de la Nèthe. . . .	10 620	»	»	»	1m80	Double jeu de poutrelles glissant dans des rainures.	»	2m72	Ce déversoir a été reconstruit en 1873; il ne peut servir que très exceptionnellement pour vider ou baisser le bief. Dans les circonstances ordinaires, il est toujours fermé aussi hermétiquement que possible. La hauteur de la retenue est donnée par la profondeur du seuil au déversoir sous la flottaison normale (42m06). Une passerelle de halage est établie au-dessus du déversoir.
	Barrage au pont n° 5.	11 380	Une ouverture de 10m00	Poutrelles comme pour les ponts 1 et 4.	2m40					

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	0k.000 à 4k.150. . .	Lommel.	Sur les 2 rives.	4m00	Gravelage.	Le halage ne se fait que sur la rive droite.
ANVERS. .	4 150 à 7 280. . .	Baelen.	—	—	—	
LIMBOURG.	7 280 à 10 040. . .	Lommel.	—	—	—	
ANVERS. .	10 040 à 13 600. . .	Baelen.	—	—	—	Une passerelle de halage est établie sur la rive droite à la distance 10k.620 au-dessus du déversoir du siphon de la Nèthe. Sa longueur est de 1m80; sa largeur de 2m70.
LIMBOURG.	13 600 à 14 800 jusqu'à l'extrémité du bassin.	Bourg-Léopold.	—	—	— sauf 252 mèt. courants de pavage, sur la rive droite au bassin du Camp de Beverloo.	

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont n° 1, avec barrage, dit « de la Pierre-Bleue » (Lommel). . . .	0k.040	Fixe.	Chemin de Desschel à Lommel et chemin de halage de la rive gauche du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4m88	Une travée. Ouverture entre les parements des culées : 24m75. Ouverture du barrage ou passe navigable : 10m00.	Sans pile ni estacade.	Superstructure métallique (b) : Poutres-treillis Plancher en bois. Culées en maçonnerie.
LIMBOURG.	Pont n° 2, dit « de Stevensven » (Lommel) . . .	1 540	—	Route de l'État de Moll par Hamont à Budel.	4 76	Une travée : Ouverture entre les parements des culées : 24m75. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16m30.	—	— (c)
ANVERS.	Pont du chemin de fer d'Anvers à Gladbach (Baelen).	4 215	—	Chemin de fer d'Anvers à Gladbach.	4 69	Une travée : Ouverture normale entre les parements des culées : 26m00. (b). Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16m30.	—	(d) Superstructure métallique : Poutres-treillis Culées en maçonnerie.
LIMBOURG.	Pont n° 3, dit « de Gelderhorst » (Lommel). . . .	7 825	—	Chemin vicinal de Baelen à Lommel.	4 60	Comme pour le pont n° 2.	—	Comme pour le pont n° 1. (e)
LIMBOURG.	Pont n° 4, avec barrage, dit « de Kerkhoven » (Lommel). . . .	9 960	—	Chemin vicinal de Baelen à Kerkhoven.	4 60	Comme pour le pont n° 1.	—	— (f)
ANVERS.	Pont n° 5, dit « de Zwaling » (Baelen).	11 380	—	Chemin vicinal de Baelen à Exel.	4 63	—	—	— (f)

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) La superstructure métallique en treillis a été posée en 1876, en remplacement d'un pont-treillis en bois. La stabilité du nouveau tablier a été calculée pour une charge uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré et une charge roulante de 18,000 kilogrammes.

(c) La superstructure métallique date de 1873; le reste comme ci-dessus.

(d) Ce pont, construit en 1877, ne comprend actuellement qu'un tablier à simple voie, bien que les culées soient exécutées pour établir une double voie. La stabilité a été calculée pour une surcharge de 4,500 kilogrammes par mètre courant de tablier.

(e) La superstructure métallique date de 1876; le reste comme pour les ponts n°s 1 et 2.

(f) La superstructure métallique date de 1876; le reste comme pour les ponts n°s 1, 2 et 3.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
LIMBOURG.	Port du Camp de Beverloo.	14k.800 jusqu'à l'extrémité du port ou bassin.	1m15	Repère à l'état-major 43m21	»	Talus en terre.	110m00	Rive droite, rive gauche et extrémité : 9m00	Terre, sauf les chemins établis sur les terre-pleins. Les chemins de la rive droite et de l'extrémité sont pavés, celui de la rive gauche est chargé de gravier.

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	DISTANCES kilométriques.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. ENGINS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT.
LIMBOURG.	Bassin ou gare de Stevensven.	4k.000	Trapèze Superficie : 22 ares.	962m00	2m50	»	Ce bassin est tout à fait isolé et sans chemin d'accès. Il est impropre au chargement et au déchargement des bateaux et ne peut être considéré que comme bassin de garage.
	Bassin du Camp de Beverloo.	14 800 jusqu'à l'extrémité du bassin.	Rectangle mesurant 77 ares.	360 00	2 60	»	Bois de houillères et autres, briques, chaux, pavés, gravier et autres matériaux de construction, foin, paille, avoine et charbon.

Les grands bateaux peuvent tourner, à l'origine du canal, dans le bassin de la Pierre-Bleue, appartenant au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et dans le bassin du Camp de Beverloo.

Digitized by Google

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS HASSELT.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
ANVERS.	1er bief. — De l'origine du canal, (4e bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut) au milieu de l'écluse de Curange. .	0k.000	37k.558	37558m00	33237m00	4321m00	16m30	10m00	2m10	29m02
LIMBOURG.	2e bief. — Du milieu de l'écluse de Curange à l'extrémité du bassin de Hasselt	37 558	39 150	39150 00	1312 00	279 00	16 30	10 00	2 10	31 62

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.				Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.										
	Écluse de Curange . . .	37k.558	29m52 2 10	26m02 2 10	2m60	7m00	56m35	5 minutes.	20 minutes.	Bajoyers verticaux, parements en briques avec angles, chardonnets, enclaves, coulisses et chaînes en pierre de taille. Perrés en maçonnerie de briques en aval de l'écluse sur 34m00 de longueur.	Ventelles.	»	Arrière-radier en maçonnerie de briques de 34 mètres de longueur.	L'écluse est pourvue de deux paires de portes busquées en bois. Les portes sont munies de vannes pleines en tôle manœuvrées par des crics.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures et leur largeur	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. Fixe.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. à cognes mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.
ANVERS.	Barrage au pont n° 1	0k.040	Une ouverture de 10m00.	Poutrelles retenues par les feuillures ou battées ménagées dans les culées du barrage.	2m40	»	»	»	»
	Barrage au pont n° 4	4 435	—	—	—	»	»	»	»
	(a) Déversoir à la rive droite, correspondant au siphon de la branche septentrionale de la Grande-Nèthe.	5 170	»	»	»	2m00	Poutrelles glissant dans des rainures à coulisses.	»	1m64
	(b) Déversoir à la rive droite, correspondant au siphon de la branche orientale de la Grande-Nèthe . .	9 325	»	»	»	—	—	»	1 60
	Barrage au pont n° 7	10 400	—	—	2 40	»	»	»	»
LIMBOURG.	(c) Déversoir à la rive droite, correspondant au siphon du ruisseau dit : « Scheyloop »	13 240	»	»	»	1 20	—	»	2 23
	Barrage au pont n° 9	13 765	—	—	2 40	»	»	»	»
	Barrage au pont n° 17	27 350	—	—	—	»	»	»	»
	(d) Déversoir à la rive droite, correspondant au siphon du ruisseau dit : « Mangelbeek »	28 430	»	»	»	2 00	—	»	2 31
	(e) Déversoir à la rive droite, correspondant au siphon du ruisseau dit : « Laambeek »	29 670	»	»	»	—	—	»	2 33
	Barrage au pont n° 19	30 870	—	—	2 40	»	»	»	»
	(f) Déversoir à la rive droite, correspondant au siphon du ruisseau dit : « Jonderixbeek »	34 400	»	»	»	2 00	—	»	2 38

Les barrages aux ponts ne peuvent servir que dans des cas exceptionnels ; par exemple, en cas d'accident ou lorsqu'il s'agit de produire une baisse d'eau, soit sur toute la longueur, soit sur une partie de la longueur du canal de Hasselt, sans que la baisse doive aussi se faire sur le 4e bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, avec lequel le canal de Hasselt est en libre communication.

Les déversoirs à la rive droite sont généralement connus sous les dénominations suivantes :

(a) Déversoir de Baelen.
(b) — d'Olmen.
(c) — de Quaedmechelen.
(d) — de Genenbosch.
(e) — de Viversel.
(f) — de Stockroye.

Ces déversoirs établis à travers la digue ne servent qu'exceptionnellement, lorsqu'il s'agit de vider ou de baisser le bief sur lequel ils se trouvent. Dans les circonstances ordinaires, ils sont toujours fermés aussi hermétiquement que possible.
Les hauteurs de retenue sont données par les profondeurs des seuils des déversoirs sous la flottaison normale (20m02).
Les déversoirs sont voûtés sous le chemin de halage.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 1, avec barrage, dit : de l'origine (Desschel) .	0k.040	Fixe.	Chemin de Desschel à Lommel et chemin de halage de la rive gauche du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4m79	Une travée. Ouverture entre les parements des culées : 24m75. Ouverture du barrage ou passe navigable : 10m00.	Sans piles ni estacades.	Superstructure métallique : Poutres-treillis. Plancher en bois. Culées en maçonnerie.	La superstructure métallique en treillis a été posée en 1873, en remplacement d'un pont-treillis en bois. La stabilité du nouveau tablier a été calculée pour une charge uniformément répartie de 400 kilog. par mètre carré et une charge roulante de 18,000 kilog.
	Pont n° 2, dit : de Sluis (Moll) . .	1 560	—	Chemin vicinal de Moll à Postel.	4 67	Une travée. Ouverture entre les parements des culées : 24m75. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16m30.	—	—	La superstructure métallique date de 1872. Le reste comme ci-dessus.
	Pont n° 3, dit : de Moll	3 140	—	Route de l'État de Moll, par Hamont, vers Budel.	—	—	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme ci-dessus.
	Pont du chemin de fer d'Anvers à Gladbach (Moll).	4 205	—	Chemin de fer d'Anvers à Gladbach.	4 55	Une travée. Ouverture normale entre les parements des culées : 26m00. Largeur du canal au niveau de la flottaison : 16m30.	—	Superstructure métallique : Poutres-treillis. Culées en maçonnerie.	Ce pont construit en 1877 ne comprend actuellement qu'un tablier à simple voie, bien que les culées soient exécutées pour établir une double voie. La stabilité a été calculée pour une surcharge de 4,500 kilog. par mètre courant de tablier.
	Pont n° 4, avec barrage, dit : de Gompel (Moll) .	4 435	—	Chemin vicinal de Moll au château de Wezel.	4 58	Comme pour le pont n° 1.	—	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique date de 1872. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont du chemin de fer de Tirlemont à Moll (Baelen) .	6 475	—	Chemin de fer de Tirlemont à Moll.	4 63	Comme pour le pont du chemin fer d'Anvers à Gladbach.	—	Superstructure métallique : Poutres-treillis. Culées en maçonnerie.	Ce pont construit en 1877 est à simple voie. La stabilité du tablier a été calculée en adoptant, pour tenir lieu des charges roulantes un poids uniformément réparti de 5,180 kilog. par mètre courant de voie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 5, dit : de Baelen	6k.760	Fixe.	Route de l'État de Moll à Bourg-Léopold.	4m55	Une travée. Ouverture entre les parements des culées : 25m00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16m30.	Sans piles ni estacades.	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique a été posée en 1873, en remplacement d'un pont en arc en bois. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 6, dit : de Houlst (Baelen) .	8 705	—	Chemin vicinal de Moll à Olmen.	4 67	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme ci-dessus.
	Pont n° 7, avec barrage, dit : d'Olmen	10 400	—	Chemin vicinal de Meerhout à Olmen.	4 74	Comme pour le pont n° 1.	—	—	—
	Pont n° 8, dit : de Gervoort (Olmen)	11 530	—	Chemin vicinal de Meerhout à Oostham.	4 83	Comme pour le pont n° 2.	—	—	—
	Pont n° 9, avec barrage, dit : de Gerhoeven (Quaedmechelen) . . .	13 765	—	Chemin du hameau de Gerhoeven à l'agglomération de Quaedmechelen	—	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 10, dit : de Quaedmechelen .	15 015	—	Chemin vicinal de Tessenderloo à Bourg-Léopold.	4 60	Comme pour le pont n° 5.	—	—	La superstructure métallique a été posée en 1875, en remplacement d'un pont en arc en bois. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 11, dit : de Veldhoven (Quaedmechelen) . . .	15 930	—	Chemin vicinal de Pael à Quaedmechelen	4 67	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1872. Le reste comme pour le pont n° 1.
LIMBOURG.	Pont du chemin de fer de Tirlemont à Moll (Quaedmechelen) . . .	16 050	—	Chemin de fer de Tirlemont à Moll.	4 63	Une travée. Ouverture entre les parements des culées : 26m00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16m30.	—	Superstructure métallique : Poutres treillis. Culées en maçonnerie.	Ce pont construit en 1877 est à simple voie. La stabilité du tablier a été calculée en adoptant pour tenir lieu des charges roulantes un poids uniformément réparti de 5,196 kilog. par mètre courant de voie.
	Pont dit : de Hulfheide (Tessenderloo)	18 395	—	Chemin vicinal de Tessenderloo à Beverloo.	4 85	Comme pour le pont n° 2.	—	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 13, dit : de Tervant (Pael) .	21 090	—	Chemin vicinal de Pael à Beverloo.	—	—	—	—	La superstructure métallique date de 1869. Le reste comme pour le pont n° 1.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Pont n° 14, dit : de Beeringen . . .	23k.245	Fixe.	Chemin de l'État de Diest à Bourg-Léopold.	4m74	Comme pour le pont n° 5.	Sans piles ni estacades.	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique a été posée en 1873, en remplacement d'un pont en arc en bois. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 15, dit : de Gestel (Beeringen)	24 695	—	Chemin vicinal de Lummen à Beeringen.	4 79	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 16, dit : d'Eversel (Lummen)	26 360	—	Chemin vicinal de Lummen à Eversel.	4 85	—	—	—	—
	Pont n° 17, avec barrage, dit : de Genenbosch (Lummen)	27 350	—	Chemin vicinal de Lummen à Heusden.	4 83	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1869. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 18, dit : de Viversel (Zolder).	29 135	—	Chemin vicinal de Lummen à Viversel.	4 79	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 19, avec barrage, dit : de Bolderberg (Zolder).	30 870	—	Chemin vicinal de Lummen à Bolderberg.	4 90	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 20, dit : de Boter-Giel (Stockroye)	32 790	—	Route de l'État de Stevoort à la route de Hasselt à Beeringen.	4 70	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 21, dit : de Stockroye . . .	33 725	—	Chemin vicinal de Stockroye à Zonhoven.	4 63	—	—	—	—
	Pont n° 22, dit : de Curange. . . .	36 360	—	Chemin vicinal de Curange à Zonhoven.	—	—	—	—	La superstructure métallique date du 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 23, dit : de l'écluse de Curange.	37 340	—	Chemin vicinal de Curange à Zonhoven.	4 70	—	—	—	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont des chemins de fer de Hasselt à Eindhoven et de Hasselt à Maaseyck . . .	37 440	—	Chemin de fer de Hasselt à Eindhoven et de Hasselt à Maaseyck.	4 40	Une travée. Ouverture entre les parements des culées : 26m00. Largeur du canal au niveau de la flottaison : 16m30.	—	Superstructure métallique : Poutres-treillis Culées en maçonnerie.	Ce pont comprend deux tabliers distincts à simple voie, posés sur les mêmes culées, l'un à côté de l'autre et destinés, le premier au passage de la ligne de Hasselt à Eindhoven, le second au passage de la ligne de Hasselt à Maaseyck. Les culées et le premier tablier ont été construits en 1865. Le second tablier a été construit et posé en 1872.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	0k.000 à 0k.400	Rive droite : Desschel. Rive gauche : Desschel et Moll.	Sur les deux rives.	4m00	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	Le halage se fait généralement sur la rive droite.
	0 400 à 5 170	Moll.	—	—	—	
	5 170 à 9 325	Baelen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 76 mètres courants de pavage au bassin de Baelen. Rive gauche : Terre, sauf 74 mètres courants de pavage au bassin de Baelen.	
	9 325 à 12 975	Olmen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 120 mètres courants de pavage au bassin d'Olmen. Rive gauche : Terre, sauf 102 mètres courants de pavage au bassin d'Olmen.	
LIMBOURG.	12 975 à 17 610	Quaedmechelen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 182 mèt. courants de pavage au bassin de Quaedmechelen. Rive gauche : Terre, sauf 100 mèt. courants de pavage au bassin de Quaedmechelen.	
	17 610 à 18 285	Oostham.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	
	18 285 à 19 150	Tessenderloo.	—	—	—	
	19 150 à 22 475	Paal.	—	—	—	
	22 475 à 24 745	Beeringen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 86 mètres courants de pavage au bassin de Beeringen. Rive gauche : Terre, sauf 143 mètres courants de pavage au bassin de Beeringen.	
	24 745 à 25 195	Lummen.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	
	25 195 à 25 555	Rive droite : Heusden et Lummen. Rive gauche : Heusden.	—	—	—	
	25 555 à 28 455	Lummen.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre, sauf 70 mètres courants de gravelage au bassin de Genenbosch.	
	28 455 à 31 720	Rive droite : Zolder et Stockroye. Rive gauche : Zolder.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	
	31 720 à 34 400	Stockroye.	—	—	—	
	34 400 à 37 521	Curange.	—	—	—	
	37 521 à 38 065	—	—	7m00	—	
	38 065 à 39 150 jusqu'à l'extrémité du bassin.	Hasselt.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 225 mètres courants de pavage au bassin de Hasselt. Rive gauche : Terre, sauf 200 mètres courants de pavage au bassin de Hasselt.	

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. (Repère à l'état-major.)	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
ANVERS.	Port de Baelen, près du pont n° 5	6k.680	1m00	30m02	Talus en terre.	92m00	Rive droite 24m00 Rive gauche 21m00	Terre, sauf les chemins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont pavés.
	Port d'Olmen, près du pont n° 7	10 305	—	—	—	—	Rive droite 20m00 Rive gauche 15m00	Terre, sauf les chemins longeant les terre-pleins. Le chemin de la rive droite est pavé et celui de la rive gauche gravelé.
	Port de Quaedmechelen, près du pont n° 10 . .	14 875	—	—	—	176 00	Rive droite 23m00 Rive gauche 13m00	Terre, sauf les chemins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont pavés.
	Rivage de Tessenderloo, près du pont n° 12 . .	18 345	—	—	—	100 00	20m00	Terre.
LIMBOURG.	Port de Beeringen, près du pont n° 14	23 155	1 65	30 67	—	117 00	Rive droite 23m00 Rive gauche 25m00	Terre, sauf les chemins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont pavés.
	Port de Genenbosch, près du pont n° 17 . .	27 510	1 00	30 02	—	92 00	Rive droite 9m00 Rive gauche 10m00	Terre, sauf les chemins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont gravelés.
	Port de Bolderberg, près du pont n° 19	30 770	—	—	—	100 00	Rive droite et rive gauche 8m00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein de la rive droite et qui est gravelé.
	Rivage de Stockroye, près du pont n° 20 . .	32 770	—	—	—	20 00	50m00	Terre.
	Port de Stockroye, près du pont n° 21	33 635	—	—	—	92 00	Rive droite 8m00 Rive gauche 22m00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein sur la rive droite et qui est gravelé.
	Port de Curange, près du pont n° 22	36 450	—	—	—	97 00	Rive gauche 10m00	Terre.
	Port de Hasselt . . .	39 150 jusqu'à l'extrémité du port.	0 67	32 29	—	233 00	Rive droite et rive gauche 20m00 Côté sud 32m00	Terre, sauf les chemins établis sur les terre-pleins qui sont pavés. Le terre-plein du côté sud est pavé sur la plus grande partie de son étendue.

On a réservé la dénomination de *ports* aux endroits pourvus de bassins, qui sont spécialement affectés au chargement et au déchargement des bateaux, et celle de *rivages* aux endroits situés en dehors des bassins, qui sont généralement considérés comme lieux de chargement et de déchargement ou qui ont été expressément créés à cet usage.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
								Nature des marchandises à laquelle le bassin est principalement affecté :
ANVERS.	Bassin de Baelen, près du pont n° 5.	6k.680	Trapèze aux deux rives. Superficie : 8 ares.	365m00	»	2m15	»	Briques, chaux et autres matériaux de construction et charbon.
	Bassin d'Olmen, près du pont n° 7.	10 305	—	—	»	2 35	»	—
LIMBOURG.	Bassin de Quaedmechelen, près du pont n° 10 . . .	14 875	Trapèze aux deux rives. Superficie : 68 a. 22 c.	667 00	»	3 15	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux, gravier et autres matériaux de construction et charbon
	Bassin de Beeringen, près du pont n° 14	23 155	Trapèze aux deux rives. Superficie : 21 a. 60 c.	453 00	»	2 25	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux, gravier et autres matériaux de construction, minerai de fer, charbon, marchandises diverses.
	Bassin de Genenbosch, près du pont n° 17 . . .	27 510	Trapèze aux deux rives. Superficie : 26 ares.	365 00	»	—	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux et autres matériaux de construction et charbon.
	Bassin de Bolderberg, près du pont n° 19	30 770	Cercle. Superficie : 34 a. 45 c.	—	»	—	»	Bois de houillère et autres et minerai de fer.
	Bassin de Stockroye, près du pont n° 21	33 635	Trapèze aux deux rives. Superficie : 8 ares.	—	»	—	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux et autres matériaux de construction.
	Bassin de Curange, près du pont n° 22.	36 450	Trapèze à la rive gauche. Superficie : 4 a. 25 c.	192 00	»	—	»	—
	Bassin de Hasselt .	39 150 jusqu'à l'extrémité du bassin.	Trapèze aux deux rives. Superficie : 1 h. 36 a. 11 c.	1019 00	»	2 10	»	Gravier, briques, pavés et autres matériaux de construction, minerai de fer, charbon et marchandises diverses.

Les grands bateaux peuvent tourner, à l'origine du canal, dans le bassin de Desschel appartenant au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et dans les bassins de Quaedmechelen, Bolderberg et Hasselt.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS TURNHOUT.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
ANVERS.	Première partie du bief entre les écluses de Desschel et Ryckevorsel, comprise entre l'écluse de Desschel et le bassin de Turnhout.	0k.000	25k.825	25825m00	22950m00	2m875 de 450 à 1500 mètres de rayon.	10m95	6m00	1m65	28m57

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Desschel . . .	0k.00	2m10	1m65	0m45	5m50	44m60	7 minutes.	30 minut.	Perrés en briques.	B. Une dans chaque porte de 1m00/0m80	»	»	Cette écluse disparaîtra lorsque le mouillage sera porté à 2m10.

Déversoirs. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU DÉVERSOIR.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	NOMBRE D'OUVERTURES.	LARGEUR DES OUVERTURES.	SYSTÈME DE FERMETURES.	HAUTEUR DE RETENUES.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Déversoir établis sur le Springputloop.	0k.40	1	2m00	Poutrelles glissant dans des rainures.	La flottaison du canal.	Les déversoirs sont établis au-dessus de siphons. Ils sont recouverts de passages voûtés qui ont toute la largeur du chemin de halage.
	Déversoir établi sur l'Aa	22 800	1	1 00	—	—	

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 1 . .	3k.789	Tournant.	Chemin de Postel à Desschel.	Une travée de 5m50 d'ouverture	Sans piles ni estacades.	Partie fixe en maçonnerie, partie mobile en charpente.	Tous les ponts ont été construits en 1846. On ne perçoit pas de droit de passage. La navigation n'est pas grevée d'une taxe à la traversée. La volée est du côté de la rive droite.
	— n° 2 . .	4 844	—	Route de Rethy à Postel.	—	—	—	
	— n° 3 . .	7 512	—	Chemin d'Arendonck à Postel.	—	—	—	
	— n° 4 . .	9 523	—	Chemin d'Arendonck à Postel.	—	—	—	
	— n° 5 . .	12 822	—	Route de Turnhout à Eindhoven.	—	—	—	
	— n° 6 . .	15 615	—	Chemin de Ravels à Arendonck.	—	—	—	
	— n° 7 . .	20 971	—	Route de Turnhout à Tilbourg.	—	—	—	
	— n° 8 . .	24 581	—	Chemin de vidange.	—	—	—	

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	De 0k.000 à 4k.000 . . .	Desschel.	Sur les deux rives.	3m00	Terrain naturel.	Le halage se fait généralement sur la rive droite. Il n'y a pas de passerelle de halage. Le terrain est bien résistant.
	De 4 000 à 6 600 . . .	Rethy.	—	—		
	De 6 600 à 9 000 . . .	Moll.	—	—		
	De 9 000 à 17 000 . . .	Arendonck.	—	—		
	De 17 000 à 22 800 . . .	Raevels.	—	—		
	De 22 800 à 25 825 . . .	Turnhout.	—	—		

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU AU-DESSUS des FONDATIONS	Mur, perré, revêtement ou estacade (charpente, métal ou talus en terre).	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
ANVERS.	Bassin de Desschel .	3k.677	1m00	Repérée à l'état-major. 29m57	»	»	200m00	50m00	Terrain naturel.
	— Rethy . .	4 722	—	—	»	»	175 00	—	Terrain naturel et pavage d'accès de 85m00 sur 3m00 de largeur.
	— Arendonck	9 736	—	—	»	»	250 00	—	Terrain naturel.
	— Raevels .	20 850	—	—	»	»	238 00	62 00	Terrain naturel et pavage d'accès de 155m00 sur 3m00 de largeur.
	— Turnhout .	25 825	—	—	»	»	450 00	50 00	Terrain naturel et pavage d'accès de 440m00 sur 3m00 de largeur.

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR de mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
ANVERS.								*Nature des marchandises à laquelle le bassin est principalement affecté :*
	Bassin de Desschel	3k.677	Trapézoïdale. 45 ares.	175m00	»	1m65	»	Bois.
	— Rethy. .	4 722	Trapézoïdale. 50 ares.	150 00	»	—	»	Briques, bois et charbon.
	— Arendonck	9 730	Trapézoïdale. 65 a. 10 c.	250 00	»	—	»	Bois.
	— Raevels .	20 850	Trapézoïdale. 75 ares.	175 00	»	—	»	Briques, bois et charbon.
	— Turnhout.	25 825	Pentagonale. 2 h. 5 a. 4 c.	390 00	»	—	»	—

Digitized by Google

HAUT-ESCAUT.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale	en alignement droit.	en courbe	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	Bief de la frontière française à Antoing.	Point pris à 190m00 en amont de la borne demi-kilométrique n° 0.	9k.697	9697m00	Cours sinueux.		18m60	12m00	*Minimum.* 2m20 en amont du canal de Pommerœul à Antoing et 2m50 en aval de ce canal.	15m855
	Bief d'Antoing à Constantin (Kain).	9k.697	19 062	9 365	—		19 50	—	2m50	15 155
	Bief de Constantin à Espierres (*a*).	19 062	35 041	15 979	—		20 00	—	—	13 215
FLANDRE ORIENTALE.	Bief d'Espierres au barrage d'Autryve (*a*)	35 041	42 687	7 646	—		20 25	—	—	11 26
	Bief du barrage d'Autryve à l'écluse de Berchem. . .	42 600	53 800	11 200	—		Le niveau de la flottaison varie constamment.			
	Bief de l'écluse de Berchem au barrage d'Audenarde .	53 800	69 050	15 250	—				—	
	Bief du barrage d'Audenarde à l'écluse en construction à Synghem	69 050	81 600	12 550	—				—	
	Bief de l'écluse de Synghem au barrage de Semmersaeke	81 600	92 200	10 600	—				—	
	Bief du barrage de Semmersaeke jusqu'à la Lys :									
	1° Partie comprise entre le barrage de Semmersaeke et la dérivation du Strop .	92 200	112 300	20 100	—				—	
	2e Partie comprise entre la dérivation du Strop et la Lys.	112 300	114 700	2 400	—			7m50 en moyenne.	2m60 en été. 2m90 en hiver.	
	Partie du Haut-Escaut, à Gand, désignée sous le nom de : « Canal des Chaudronniers » :									
	De l'origine, à partir de la dérivation vers l'écluse des Braemgaeten, jusqu'à la Lys.	0	0 600	0 600	450m00	150m00	15m00 en moyenne.	7m30	2m60 en été. 2m90 en hiver.	5m44 été 5 74 hiver

(*a*) Les cotes de flottaison, les largeurs et les mouillages renseignés pour ces biefs sont ceux qui existeront après la mise en service de l'écluse de Berchem et l'approfondissement du lit de l'Escaut entre Constantin et la limite de la Flandre orientale.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
							Cette long' utile est mesurée de la corde du busc d'amont à l'origine de l'enclave des portes d'aval.							
HAINAUT.	Écluse d'Antoing. . .	9k.607	(12m555) 3 30	(11m955) 3 20	0m70	6m50	41m50	1' 30"	15'	Bajoyers en moellons.	Ventelles.	10m00 moellons et blancs de chaux.	10m00 moellons et blancs de chaux.	L'ouvrage est muni d'un vantail de chasse en tôle retenu par un poteau-valet et destiné à permettre l'ouverture des portes en temps de crue.
	Écluse de Constantin (Kain).	10 002	(11 795) 3 36	(10 715) 2 50	1 94	—	—	—	—	—	—	—	—	Pour ces deux écluses, les profondeurs des buscs sous les flottaisons sont renseignées telles qu'elles seront après la mise en service de l'écluse de Berchem. Lorsque les barrages sont complètement ouverts, les portes des écluses peuvent s'ouvrir sous la seule action des treuils de manœuvre.
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse d'Espierres. .	35 041	(10 195) 3 02	(8 755) 2 505	1 955	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Écluse de Berchem. .	53 800	3 950	2 500	1 45	—	41 74	L'écluse ne fonctionne pas encore.		Bajoyers verticaux. Parements en briques et pierres.	—	10m00 moellons et fascines.	20m00 moellons et fascines.	
	Écluse de Synghem .	81 600	3 920	2 500	1 42	—	—	—		—	—	—	—	

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	PASSES NON NAVIGABLES. Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	PASSES NON NAVIGABLES. Système de fermeture. fixe.	PASSES NON NAVIGABLES. Système de fermeture. à engins mobiles.	PASSES NON NAVIGABLES. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.		9k.658	2 de 4m50	A poutrelles	2m02	»	»	»	»	Construit en 1864.
		9 752	1 de 5m20	—	3 30	»	»	»	»	Construit à une époque inconnue. Passage charretier formé d'arches en maçonnerie.
	Barrages d'Antoing.	—	1 de 7m40 divisée par des poteaux montants en 4 ouvertures de 1m65. Débouché total des barrages d'Antoing : 20m80	A vannes.	2 03	»	»	»	»	Construit en 1844. Passage charretier formé d'arches en maçonnerie.
	Barrage de Constantin (Kain). . .	19 062	4 de 5m00	A poutrelles	4 44	»	»	»	»	Construit en 1866.
	Barrage d'Espierres . .	35 041	2 de 5m10 2 de 5 40 1 de ces dernières est divisée par des poteaux montants en 3 ouvertures de 1m50 (total 20m10)	A vannes dans le pertuis subdivisé ; à poutrelles dans les 3 autres.	4 46	»	»	»	»	Construit en 1851. Passage charretier formé d'arches en maçonnerie. La hauteur indiquée pour la retenue est celle qui se réalisera après la mise en service de l'écluse de Berchem.
	Barrage d'Autryve. . .	42 687	2 de 5m20 2 de 5 30 (total 21m00)	A poutrelles	2 525	»	»	»	»	Construit en 1842. Passage charretier comprenant trois travées fixes et une trappe de pont-levis, le tout en charpente (*a*).
	Barrage avec écluse à sas de Berchem	53 400	»	»	»	4 de 10m00 de longueur et de 5m00 de largeur.	»	Poutrelles.	»	Une passerelle de service de 1m90 de largeur est établie sur les 4 pertuis du barrage à l'amont des piles.
	Barrage d'Audenarde . .	68 800	1 de 5m90	A poutrelles	Varie entre 0 et 2m60	1 de 5m85	»	—	Variable, au maximum 2m60	Passerelle pour piétons. Barrage construit au milieu du XVe siecle.
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage avec écluse à sas de Synghem	81 200	»	»	»	4 de 11m00 de longueur et de 5m00 de largeur.	»	—	»	Un pont en maçonnerie de 5m00 de largeur entre les têtes (*b*).
	Barrage de Semmersaeke	92 000	1 de 5 40	A poutrelles	Varie entre 0 et 2m00	4 de 5m20	»	3 ouvertures fermées par des poutrelles, et une par des vannes.	Variable, au maximum 2m00	Pont fixe et levis pour le charriage. Barrage terminé en 1857.
	Barrage latéral dit : « des Braemgaeten, à Gand.	114 200	»	»	»	5 (2 de 2m50 (3 de 1 60	»	Vannes.	2m03 en été 1m21 en hiver	Le barrage se compose de 2 parties : l'une, comprenant les 2 grandes ouvertures, est surmontée d'un pont pour le charriage ; l'autre est surmontée d'une passerelle de manœuvre. Ce pont a été construit avant 1214.

(*a*) Le barrage d'Autryve ne fonctionnera plus après la mise en service de l'écluse de Berchem. La retenue renseignée représente le mouillage minimum qui existera alors sur le radier du barrage.

(*b*) Ce pont recouvre les pertuis du barrage, et un pont tournant en tôle de 4m10 de largeur, y compris les trottoirs, livre passage sur le sas de l'écluse. Une passerelle de service de 1m93 de largeur est établie immédiatement à l'amont du pont fixe sur les 4 pertuis du barrage.

Il existe sur des bras secondaires du Haut-Escaut le barrage de la ci-devant porte de Saint-Liévin, celui de la ci-devant porte de Bruxelles et celui des Cinq Vannes, tous situés à Gand.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Pont sur l'écluse d'Antoing . .	9k.697	Tournant.	Route provinciale de Gaurain-Ramecroix à Bruxelles.	3m00	1 de 6m50	B. Non.	Fer.	Construit en 1865. Calculé pour porter 400 kilog. par mètre carré.
	Pont de Vaulx-Chercq . . .	12 300	Levis.	Chaussée vicinale de Vaulx à Chercq.	2 80	Trois : 6m95, 5m85, 7m00	A. 1m60 B. Non.	Fer et bois.	Construit en 1852. Il s'y perçoit des péages au profit des srs Lefebvre et Cie, qui en sont concessionnaires. Le passage marinier est celui du milieu, lequel contient le thalweg.
	Pont de l'Arche, à Tournai . .	15 724	Tournant.	Rues.	2 60	Trois : 4m30, 6m35, 3m90	A. 2m24 B. Estacades en amont.	—	Construit en 1785. Le passage marinier est celui du milieu, dans lequel se trouve le thalweg.
	Pont aux Pommes, à Tournai.	15 988	—	—	2 80	Trois : 3m20, 5m50, 3m20	A. — B. —	—	—
	Pont Notre-Dame, à Tournai.	16 220	—	—	—	Trois : 5m40, 5m45, 5m40	A. 2m15 B. Estacades en amont.	—	—
	Pont de Fer, à Tournai. . .	16 520	—	—	3 00	Trois : 7m70, 7m60, 7m70	A. 1m93 B. Non.	—	—
	Pont des Trous, à Tournai . .	16 942	Fixe.	Remparts.	4 60	Trois : 3m70, 8m80, 8m40	A. 1m30 B. Non.	Maçonnerie.	Construit au XIIIe siècle. La passage marinier est celui du milieu, dans lequel se trouve le thalweg.
	Pont du Chemin de fer de Tournai à Mouscron	17 350	—	Chemin de fer de Tournai à Mouscron.	—	1 de 17m20	A. — B. —	—	Construit en 1840. Comporte sur chaque rive une passerelle de halage pour piétons.
	Pont de Pecq. .	28 459	—	Route de Pecq à la chaussée vicinale de Tournai à Audenarde.	—	1 de 30m00	A. — B. —	Fer.	Construit en 1870. Concédé à la commune de Pecq, qui y perçoit des péages.
	Pont de Warcoing-Hérinnes	30 519	Tournant.	Chaussée vicinale de Warcoing à Hérinnes.	2 50	Quatre : 5m00, 7m50, 1m70, 5m00	A. Palées de 0m45 d'épaisseur. B. Estacades en amont et en aval.	Bois.	Construit en 1845. Il s'y perçoit des péages au profit de la commune d'Hérinnes, qui en est concessionnaire. Le passage marinier occupe le deuxième rang à partir de la rive gauche et contient le thalweg.
	Pont sur l'écluse d'Espierres .	35 041	A bascule	Chemin d'exploitation.	2 00	1 de 6m50	B. Non.	Fer.	Construit en 1868.
	Pont sur le barrage d'Autryve	42 687	Levis.	—	3 00	Quatre : 5m20, 5m30, 5m30, 5m20	A. 2m50 B. Non.	Bois.	Construit en 1842. Le passage marinier est le troisième à partir de la rive gauche, et correspond au thalweg.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont d'Escanaffles	43k.890	Tournant.	Route provinciale de Celles à Avelghem.	3m00	Quatre : 5m90, 7m50, 1m90, 5m95	*A.* Palées de 0m45 d'épaisseur. *B.* Estacades en amont et en aval.	Bois.	Construit en 1855. Le passage marinier occupe le deuxième rang à partir de la rive gauche et contient le thalweg.
	Pont d'Avelghem. . . .	45 100	Fixe.	Chemin de fer de Renaix à Courtrai.	5m50 au-dessus des eaux ordinaires de navigation.	1 de 22m00	*B.* Non.	Maçonnerie et fer.	Pas de passerelle pour piétons. Construit en 1868-1869.
	Pont de Berchem. . . .	54 400	Tournant.	Chaussée concédée de Berchem à Kerkhove.	»	1 de 15 00 1 de 5 42	*A.* Palées en bois de 0m30 *B.* Oui.	Bois et maçonnerie.	Droit de passage sur le pont. Arche marinière à droite. Construit vers 1884.
	Pont d'Audenarde dit « Grootebrugge ». .	68 500	Fixe.	Chemin de fer Hainaut-Flandres.	5m40 au-dessus des eaux ordinaires de navigation.	1 de 24 00	*B.* Non.	Maçonnerie et fer.	Construit en 1860-1861.
	Pont d'Audenarde dit « Hoogebrugge ». . .	69 100	Tournant.	Route de Gand à Valenciennes.	»	1 de 8 30 1 de 10 95	*A.* 3m40 *B.* Non.	Maçonnerie, fer et fonte.	Droit de passage pour la navigation. Arche marinière à droite. Date de construction inconnue.
	Pont d'Eenaeme	72 000	Fixe.	Chemin de fer de Denderleeuw à Courtrai.	5m40 au-dessus des eaux ordinaires de navigation.	1 de 24 00	*B.* Non.	Maçonnerie et fer.	Construit en 1867-1868.
	Pont sur l'écluse à Synghem .	81 600	Fixe et tournant.	Route de Cruyshautem à Nederzwalm-Hermelgem.	»	4 de 5 00 1 de 6 50	*A.* {3 de 2m25 {1 de 2 70 *B.* Non.	—	
	Pont de Gavre.	88 600	—	Route de Deynze à Gavre.	»	Trois : 6m35, 6m90, 7m50	*A.* 2 de 1m50 *B.* Oui.	Fer, fonte et maçonnerie.	Partie tournante à gauche. Construit en 1880.
	Pont de Semmersaeke . .	92 200	Levis.	Chemin d'exploitation.	»	1 de 5m40 4 de 5 20	*A.* 2m50 *B.* Non.	Bois et maçonnerie.	Arche marinière : deuxième ouverture à partir de la rive gauche. Achevé en 1857.
	Pont du Strop. .	112 000	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Bruges.	4m35 en été 4 05 en hiver	3 de 11 96	*A.* 1m25 *B.* Non.	Maçonnerie.	Arche marinière : première à gauche. Construit vers 1838.
	Pont des Moines, à Gand. .	112 700	—	Rue Bénard.	4 27 — 3 97 —	1 de 16 65	*B.* Non.	Maçonnerie et fer.	Reconstruit en 1874
	Pont Marcellis, à Gand . . .	113 500	—	Route d'Anvers à Lille.	4 47 — 4 17 —	1 de 18 20	—	—	— 1865
Canal des Chaudronniers.	Pont barragé Madou, à Gand. . .	0 900	—	Rue du Pont Madou.	5 47 — 5 17 —	1 de 6 10	—	Maçonnerie.	Date de construction inconnue.
	Pont barragé des Chaudronniers, à Gand . .	0 500	—	Route d'Anvers à Lille.	4 37 — 4 07 —	1 de 5 70	—	Maçonnerie et fer.	Reconstruit en 1857

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION repérée aux bornes existantes.	Mètres.	TERRITOIRE des communes traversées.	RIVE sur laquelle ils se trouvent.	LARGEUR	NATURE : pavage, empierrement ou terre.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	De la frontière française jusqu'à 200m00 en aval de la borne 17.	8890	Bléharies, Hollain et Bruyelles	Rive gauche.	9m75	Terre.	
	De 200m00 en aval de la borne 17 à 47m00 en aval de la borne 30	6347	Bruyelles, Calonne, Chercq et Tournai.	—	—	Empierrement sur 2m50 de largeur.	
	De 47 00 — 30 à 250 00 — 33	1703	Tournai.	—	—	Pavage.	
	De 250 00 — 33 à 470 00 — 35	1220	—	—	—	Empierrement sur 2m50 de largeur.	Passerelles de halage de 1m25 de largeur, sous le pont du chemin de fer de Tournai à Mouscron.
	De 470 00 — 35 à 107 00 — 37	637	Kain.	Rive droite.	—	—	
	De 107 00 — 37 à 207 00 — 38	600	—	—	6 00	—	
	De 207 00 — 38 à 45 00 — 45	3403	Kain et Obigies.	—	9 75	—	
	De 45 00 — 45 à 390 00 — 45	345	Ramegnies-Chin.	—	6 00	—	Passerelle de halage de 1m50 de largeur, sur le lit abandonné de l'Escaut, à Ramegnies-Chin.
	De 390 00 — 45 à 30 00 — 49	1640	Obigies.	—	9 75	—	
	De 30 00 — 49 à 470 00 — 51	1440	—	—	—	Terre.	
	De 470 00 — 51 à 340 00 — 55	1870	Obigies et Hérinnes.	—	—	Empierrement.	
	De 340 00 — 55 à 387 00 — 55	47	Hérinnes.	—	—	Terre.	
	De 387 00 — 55 à 132 00 — 57	745	—	—	—	Empierrement.	
	De 132 00 — 57 à 235 00 — 57	103	—	—	—	Terre.	
	De 235 00 — 57 à 297 00 — 57	62	—	—	—	Empierrement.	
	De 297 00 — 57 à 375 00 — 58	578	—	—	—	Terre.	
	De 375 00 — 58 à 495 00 — 58	120	—	—	6 00	Pavage.	
	De 495 00 — 58 à 303 00 — 60	808	—	—	9 75	Empierrement.	
	De 303 00 — 60 à 360 00 — 62	1057	—	—	—	Pavage.	
	De 360 00 — 62 à 380 00 — 63	520	—	—	—	Empierrement.	
	De 380 00 — 63 à 460 00 — 67	2080	—	—	—	Terre.	
	De 460 00 — 67 à la borne 69. .	540	—	—	—	Pavage.	
	De la borne 69 à 133m00 en aval de la borne 70.	633	Hérinnes et Pottes.	—	6 00	Empierrement.	
	De 133m00 en aval de la borne 70 à 232 00 — — 70	99	Pottes.	—	—	Terre.	
	De 232 00 — à la borne 73	1268	—	—	9 75	Empierrement.	
	De la borne 73 à 310m00 en aval de la borne 74.	810	—	—	—	Pavage.	
	De 310m00 en aval de la borne 74 à la borne 75	190	—	—	—	Empierrement.	
	De la borne 75 à 320m00 en aval de la borne 77	1320	—	—	—	Terre.	
	De 320m00 en aval de la borne 77 à 350 00 — — 84	3430	Pottes et Escanaffles.	—	—	Empierrement.	
	De 350 00 — — 84 à la borne 87.	1250	Autryve et Escanaffles.	—	6 00	—	
	De la borne 87 à la limite de la Flandre orientale	754	Escanaffles.	—	9 75	—	
	Total. . .	44500					

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	44k.5 à 53k.9	Orroir, Ruyen, Kerkhove.	Rive droite.	9m75	Terre.	Passerelle sous le chemin de fer de Renaix à Courtrai. Passerelle sur la Rhosne.
	53 9 à 54 3	Kerkhove, Berchem.	—	8 00	—	
	54 3 à 54 4	Berchem.	—	6 00	—	— à Berchem (Grykoort).
	54 4 à 55 5	—	—	9 75	—	— —
	55 5 à 55 6	—	—	2 00	—	
	55 6 à 64 2	Berchem, Melden.	—	9 75	—	2 passerelles à Melden.
	64 2 à 64 5	Melden.	—	1 50	—	
	64 5 à 67 7	Melden, Leupeghem.	—	9 75	—	1 passerelle sur le Maerckebeke.
	67 7 à 67 8	Leupeghem.	—	6m00 à 9m00	—	
	67 8 à 68 1	—	—	4 50 à 9 75	—	1 — sur l'éclusette des Moulins.
	68 1 à 68 6	Audenarde.	—	6m00	—	Passerelle sous le pont du chemin de fer de Hainaut-Flandres.
	68 6 à 68 97	—	—	3 00 à 7 00	—	
	68 97 à 69 27	—	—	9m75	Pavage.	
	69 27 à 69 3	—	Rive gauche.	0	»	
	69 3 à 69 35	—	—	5 00	Terre.	Passerelle sur le Grachtschelde.
	69 35 à 69 4	—	—	2 50	—	
	69 4 à 69 5	—	—	5 50	—	— sur le Burgtschelde.
	69 5 à 70 1	—	—	2 20 à 9 75	—	— sur l'ancien bras de l'Escaut à l'Eyndriesch.
		Audenarde, Edelaere.				Sur 380m00, le chemin est réduit à une largeur de 1m50 par un fossé.
	70 1 à 72 1	Volkegem.	—	9 75	—	Passerelle sous le chemin de fer de Denderleeuw à Courtrai.
		Eyne.				Passerelle sur le canal d'Eyne.
	72 1 à 77 1	Eyne, Heurne.	—	—	—	Sur 25m00, la largeur est réduite à 2m00.
	77 1 à 89 1	Eyne, Syngem, Asper, Gavre.	—	—	—	Sur 130m00, la largeur se réduit à 4m00.
	89 1 à 92 3	Gavre, Asper, Eecke, Semmersaeke.	—	—	—	Passerelle tournante sur l'ancien bras de l'Escaut à Eecke, construite par un particulier.
		Semmersaeke.				1 passerelle sur l'ancien bras de l'Escaut à Semmerzaeke.
	92 3 à 112 4	Eecke, Seeverghem.	—	—	—	2 passerelles sur le canal dit : « Zwarte Coppensbeke ».
		Swynaerde.				2 passerelles sur le canal dit : « de Swynaerde ».
		Gand.				1 passerelle sous le pont du Strop.
	112 4 à 112 9	—	—	3 00	—	1 — sur un cours d'eau. La communication entre les deux rives peut se faire par le passage d'eau.

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	112k.9 à 113 2	Gand.	Rive droite.	3m50 à 9m75	Terre.	
	113k.2	—	—	1m10	—	1 passerelle en fer avec dallage, sous un pont fixe.
	113 2 à 113 9	—	—	2 50	—	
	113k.9	—	—	1 20	—	1 passerelle en fer avec plancher en bois sous un pont fixe.
	113 9 à 114 0	—	—	7 00	—	
	114 0 à 114 3	—	Rive gauche.	2m50 à 9m75	Terre et pavage.	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	114k.3	—	—	1m15	Banquette en bois.	
	—	—	—	1 35	Banquette en maçonnerie.	Pont fixe sans passerelle.
	114 3 à 114 5	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	114 5 à 114 6	—	—	7 00	Pavage.	
	114 6 à 114 7	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	114k.7	—	—	2 00	Banquette en maçonnerie.	— —
	Partie du Haut-Escaut, à Gand, désignée sous le nom de « Canal des Chaudronniers ».					
	0k.0 à 0k.1	—	—	9 75	Terre et pavage.	
	0k.1	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	0 1 à 0 2	—	—	1 35	Banquette en maçonnerie.	— —
	0 2 à 0 3	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	0 3 à 0 5	—	—	7 00	Pavage.	
	0k.5	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	—	—	—	2 00	Banquette en maçonnerie.	— —
	0 5 à 0 6	—	Rive droite.	8 00	Terre et pavage.	La communication entre les deux rives se fait par le pont des Chaudronniers.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	TERRE-PLEIN. S'il y existe des abris pour marchandises.
				Repérée à l'état-major.						
HAINAUT.	Quai de la sucrerie de Laplaigne (*a*)	0k.920	2m00	18m09	1m70	Mur.	30m00	30m00	Empierrement.	»
	Rivage public de Bleharies (*b*)	2 000	2 25	18 11		Talus en terre.	140 00	50 00	Terre.	»
	— de la sucrerie de Bleharies (*c*)	2 700	2 15	18 01		—	100 00	9 75	Empierrement.	»
	— public de Hollain (*d*)	4 700	2 06	17 88		—	150 00	15 00	Terre.	»
	— de la sucrerie de Hollain (*e*)	5 200	2 07	17 89		—	88 00	10 00	—	»
	— Legrain & Cie, à Bruyelles (*f*)	8 200	1 93	17 79		—	65 00	—	Empierrement.	»
	— public de Bruyelles (*g*)	8 700	3 19	19 05		—	100 00	9 75	—	»
	— public de Crève-Cœur (Péronnes) (*h*)	9 200	1 81	17 67		—	250 00	30 00	—	»
	— du sieur Duthoit, à Antoing (*i*)	9 700	2 51	—		—	50 00	10 00	—	»
	— public de Calonne (*k*)	10 500	—	—		—	200 00	20 00	—	»
	— de la sucrerie d'Antoing (*l*)	10 700	1 91	17 07		—	150 00	3 50	Terre.	»
	— des sieurs Schepens, à Calonne (*m*)	11 000	—	—		—	50 00	10 00	Empierrement.	»
	— du sieur Picha, à Antoing (*n*)	—	1 71	16 87		—	40 00	15 00	—	»
	— des carrières du Coucou, à Vaulx (*o*)	11 700	1 81	16 97		—	300 00	40 00	—	»
	Quai du sieur Duthoit-Dereux, à Calonne (*p*)	12 000	1 30	17 19		Mur.	97 30	30 00	—	»
	Rivage du sieur Lehon, à Vaulx (*q*)	—	2 03	—		Talus en terre.	135 00	20 00	—	»
	— des sers Duthoit frères, à Chercq (*r*)	12 200	1 81	16 97		—	340 00	50 00	—	Un.
	Rivages du sieur Duquenne, à Vaulx (*s*)	—	1 67	16 83		—	54 00	—	—	»
		12 700	1 99	17 15		—	50 00	15 00	—	»
	Quai et rivage des sieurs Lefebvre & Cie, à Chercq (*t*)	13 000	—	—		Mur, talus en terre.	60 00 110 00	40 00	—	»
	Rivage du sieur Dapsens, à Vaulx (*u*)	—	1 51	16 67		Talus en terre.	300 00	50 00	Pavage et empierrement.	Un.
	— du sieur Duquenne, à Tournai (*v*)	13 500	1 67	16 83		—	65 00	10 00	Empierrement.	»

Nature des principales marchandises chargées et déchargées :

(*a*) Charbons, betteraves, craie, sucre, mélasse.
(*b*) Pavés, betteraves, briques.
(*c*) Charbons, betteraves, craie, sucre, mélasse.
(*d*) Pavés, charbons, betteraves.
(*e*) Charbons, betteraves, craie, sucre, mélasse.
(*f*) Ciment.
(*g*) Charbons, ciment, carreaux de ciment, écorces.
(*h*) Charbons, pierres, chaux.
(*i*) Pierres, pavés.
(*k*) Charbons, pierres, chaux, ciment, carreaux de ciment.
(*l*) Charbons, betteraves, craie, sucre, mélasse.
(*m*) Pierres.
(*n*) Pierres.
(*o*) Charbons, chaux, ciment, carreaux de ciment.
(*p*) Charbons, pierres, chaux.
(*q*) Pierres.
(*r*) Charbons, pierres, chaux, ciment.
(*s*) Charbons, pierres, chaux.
(*t*) Charbons, pierres, chaux, ciment.
(*u*) Charbons, pierres, chaux, pavés.
(*v*) Charbons, chaux.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	TERRE-PLEIN. S'il y existe des abris pour marchandises.
HAINAUT.	Rivage du sieur Delvigne, à Chercq (*a*)	13k.600	1m91	17m07		Talus en terre.	40m00	10m00	Empierrement.	»
	— des sieurs Goblet & Cie, à Tournai (*b*) . . .	14 000	1 57	16 73		—	320 00	100 00	—	Un.
	Quai et rivage des sieurs Dumont & Cie, à Tournai (*c*) . .	14 200	1 20	17 05	2m30	Mur. Talus en terre.	46 00 / 260 00	20 00	—	»
	Rivage des sieurs Duthoit frères, à Tournai (*d*). .	14 560	1 46	16 72		—	150 00	15 00	—	»
	— des sieurs Dumont & Cie, à Tournai (*e*). . . .	—	—	—		—	46 00	20 00	—	»
	— du sieur Dapsens, à Tournai (*f*)	14 800	1 39	16 65		—	30 00	10 00	—	Un.
	Quais de Tournai (*g*)	16 200	1m70 à 3m10	17 39		Murs.	1719 00	8 20	Pavage.	»
	Rivage de l'établissement du gaz, à Kain (*h*) . . .	18 200	1 01	16 17		Talus en terre.	48 00	10 00	Empierrement.	»
	— des sieurs Carbonnelle frères, à Kain (*i*) . .	18 300	—	—		—	40 00	16 00	—	»
	— des sieurs Lefebvre, à Kain (*k*)	19 700	2 88	16 10		—	28 00	13 00	—	»
	— public de Constantin (Kain) (*l*)	19 750	—	—		—	18 00	9 75	—	»
	— public de Pont-à-Chin (Ramegnies-Chin) (*m*).	22 300	2 70	15 92		—	110 00	30 00	—	»
	— public de Leaucourt (Hérinnes) (*n*) . . .	26 600	2 19	15 41		—	40 00	9 75	—	»
	— public de Pecq (*o*) . .	28 600	2 02	15 24		—	170 00	20 00	Pavage et empierrement.	»
	— public de Warcoing (*p*)	30 600	1 85	15 07		—	40 00	30 00	Terre.	»
	— public de Hérinnes (*q*).	31 500	2 05	15 27		—	—	9 75	Pavage et empierrement.	»
FLANDRE OCCIDENTALE.	— de la sucrerie d'Helchin (*r*)	36 300	3 29	14 55		—	115 00	27 00	Empierrement.	»
HAINAUT.	— public d'Helchin (*s*) . .	36 700	2 73	13 99		—	40 00	10 00	Terre.	»
	— public de Pottes (*t*) . .	37 500	2 81	14 07		—	—	—	Empierrement.	»
FLANDRE OCCIDENTALE.	— public de Bossuyt (*u*) .	40 800	2 69	13 95		—	—	—	Terre.	»
	— public d'Autryve (*v*). .	42 600	3 21	14 47		—	—	—	Empierrement.	»
HAINAUT.	— public d'Escanaffles (*x*)	44 300	—	—		—	95 00	25 00	—	»

Nature des principales marchandises chargées et déchargées :

(*a*) Charbons, ciment.
(*b*) — pierres, chaux.
(*c*) — chaux, marne.
(*d*) — pierres, chaux.
(*e*) — — —
(*f*) Pierres, chaux.
(*g*) Charbons, marchandises diverses.
(*h*) — cokes, goudron.
(*i*) Charbons, produits chimiques.
(*k*) — betteraves.
(*l*) — pavés.
(*m*) — betteraves, craie, sucre, mélasse.
(*n*) — betteraves, pavés.
(*o*) — — — engrais.
(*p*) — betteraves, pavés.
(*q*) Charbons, betteraves, pavés.
(*r*) — — craie, sucre, mélasse.
(*s*) — pavés.
(*t*) — —
(*u*) — —
(*v*) —
(*x*) — — betteraves.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	TERRE-PLEIN. S'il y existe des abris pour marchandises.
				Repère à l'état-major.						
	Rivage d'Avelghem (Kalkschuer)	48k.800		13m21	»	Talus en terre.	20m00	6m00	Empierrement avec briquaillons.	Hangar.
	— de Kerkhove	53 500		12 85	»	—	80 00	9 00	Terre et pavage.	Magasins
	— de Berchem	53 600		12 68	»	—	50 00	10 00	Terre.	»
	— à la distillerie de Grykoort (Berchem) . .	54 700		12 60	»	—	40 00	12 00	Empierrement avec briquaillons.	»
	— de Peteghem, à l'ancre.	61 500		11 80	»	—	35 00	10 00	—	Hangar.
	— au passage d'eau de Melden	64 100		11 76	»	—	20 00	2 50 à 6 00	—	—
	— de Leupeghem. . . .	67 800		11 44	»	—	80 00	15 00	—	Magasins
	— entrée d'Audenarde. .	68 600		11 52	»	—	35 00	—	Pavage.	»
	Port d'Audenarde	69 100		11 66	»	Revêtement en charpente	250 00	12 00 à 18 00	—	»
	Rivage d'Eenaeme	71 600		10 77	»	Talus en terre.	60 00	8 00	Empierrement avec briquaillons.	Hangar.
FLANDRE ORIENTALE	— Eyne, à l'Ancre . . .	74 400		10 56	»	—	80 00	—	—	—
	— Heurne, hameau Den Heuvel	77 300		10 76	»	—	60 00	10 00	—	—
	— Hermelgem.	81 600		10 90	»	—	50 00	12 00	—	—
	— De Vos, à Meilegem .	83 450		9 82	»	—	40 00	8 00	—	—
	Au pont de Gavre	89 100		9 80 / 9 35	»	—	60 00	13 00	—	—
	Au barrage de Semmersaeke (*a*)	92 300		9 88	»	—	Indéterminée.	8 00	Terre.	»
	Rivage de Semmersaeke . . .	94 100		8 45	»	—	20 00	50 00	—	»
	— de Vurste	94 800		8 85	»	—	50 00	12 00	—	»
	— Melsen	95 500		8 55	»	—	80 00	10 00	—	»
	— de Seeverghem-Scheldeode.	99 800		7 55	»	—	25 00	12 00	—	»
	— de Saint-Eloi à Meirelbeke	102 200		7 35	»	—	30 00	120 00	—	»
	— de Swynaerde. . . .	105 000		7 00	»	—	120 00	10 00 à 20 00	—	»
	— de Kuyl à Meirelbeke .	107 500		7 60	»	—	100 00	12 00	—	»
	— de Ledeberg	111 100		8 10	»	—	30 00	15 00	—	»
	— de Gand-Strop. . . .	112 200	Les eaux de l'Escaut jusqu'au Strop ne sont pas maintenues à un niveau fixe.	7 05	»	—	75 00	6 00	—	»
	— de Terplaeten, à Gand.	113 000	2m30	7 75	»	—	150 00	10 00	Terre et pavage.	»
	— du Petit Toquet, à Gand	113 900	2 00	7 45	»	—	140 00	7 00	Terre.	»

(*a*) On peut décharger sur toute la longueur de la coupure.

Digitized by Google

Murs de quai. 8

PROVINCE.	DESIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT	Mur de quai de la sucrerie de Laplaigne.	0k.920	Laplaigne.	39m00	14m155	15m855	18m09	
	Mur de quai du sieur Duthoit-Déreux, à Calonne .	12 000	Calonne.	97 30		15 155	17 19	
	Mur de quai des sieurs Lefebvre et Cie, à Chercq . .	13 000	Chercq.	60 00		—	17 15	
	Mur de quai des sieurs Dumont et Cie, à Tournai . .	14 200	Tournai.	46 00	12m855	—	17 05	
FLANDRE ORIENTALE.	Murs de quai de Tournai. .	16 000	—	1719 00		—	17 00 à 18 40	Les murs sont bordés sur toute leur longueur de parapets ou garde-corps et il y existe de nombreux escaliers.
	Mur dit : « Smallendam ». .	68 700	Audenarde.	96 50	8m66*	Varie entre 8m45 et 10m80	11 56	* Cote de la première retraite en maçonnerie de fondation.

Digitized by Google

BAS-ESCAUT.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Fin du bief.	LONGUEUR totale.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR minimum, mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE ET ANVERS.	De l'origine à Gand à la frontière. . . .	0k.0	114k.9 (a)	114k.9 (a)	Les directions du Bas-Escaut sont très irrégulières.		65m00 à Gand. 550m00 à Doel.	Le lit du fleuve présente une surface concave irrégulière.	Gand. 1m00	2m653 marée basse moyenne d'été.
									Gand. 3 66	4m413 marée haute moyenne annuelle.
									Termonde. 1 90	1m25
									Termonde. 4 57	4 32
									Anvers. 4 50	0 02
									Anvers. 8 36	4 03

(a) Un redressement de l'Escaut en voie d'exécution en amont du hameau dit : « Klaverken », commune de Heusden, réduira ces quantités de 3,265 mètres.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.				Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.										
	Écluse à sas, dite : « de Gentbrugge	0k.475	5m24 sous la flottaison d'été. 5m54 sous la flottaison d'hiver.	2m45 sous la marée basse moyenne d'été. 4m21 sous la marée haute moyenne annuelle.	2m03 en été. 1m21 en hiver.	12m50 entre les murs de tête. 28m38 au plafond dans le bassin.	80m00	»	»	Perrés.	Larrons.	10m00 en moellons.	10m00 en moellons.	Cette écluse à sas, destinée à remplacer celle dite « de la Pêcherie », à Gand, ne fonctionne pas encore.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSES NON NAVIGABLES. Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	PASSES NON NAVIGABLES. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage de Gentbrugge, établi en dérivation .	0k.550	5 de 6m00	»	Poutrelles.	2m03 en été. 1m21 en hiver.	Il existe au-dessus du barrage un pont de chemin de fer et une passerelle pour la manœuvre. Construits en 1867. Le barrage ne fonctionne pas encore.

Passages d'eau. 4bis.

DÉSIGNATION DES PASSAGES D'EAU	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	PROVINCE D'ANVERS. — Rive droite.	PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE. — Rive gauche.	PROPRIÉTAIRES.	OBSERVATIONS.
De Saint-Amand à Moerzeke	61k.767	Embarcadère en charpente, établi en rampe.	Embarcadère en charpente établi en rampe.	Passage d'eau de l'État.	Pour piétons, chevaux, bestiaux et voitures. . . . .
De Mariekerke . . .	62 797	Rampe en charpente.	Rampe pavée avec bordage.	—	Pour piétons.
De Dry-Goten à Weert.	66 117	—	Rampe en briques.	—	—
De Hingene devant Basel.	74 427	Escalier en bois.	—	—	—
De Hingene devant Rupelmonde	76 547	Rampe pavée.	Rampe pavée.	—	Pour piétons, chevaux et voitures. .
Callebeekveer à Hémixem	80 447	Embarcadère en charpente avec partie horizontale et partie en rampe.	Embarcadère en pierre avec rampe pavée.	—	Pour piétons.
De Hoboken, devant Cruybeke	86 297	Rampe pavée.	Tête en charpente et escalier.	—	—
De Hoboken, devant Burght	87 897	Escalier en bois.	Rampe pavée.	—	—
Du chemin de fer du Pays de Waes . .	92 057	Embarcadère en charpente.	Embarcadère en charpente.	Concédé à la Compagnie du chemin de fer du Pays de Waes.	Service du chemin de fer, par bateau à vapeur.
De la Tête de Flandre à Anvers	92 457	Rampe pavée et partie en charpente.	Rampe pavée et partie en charpente.	Passage d'eau de l'État.	Pour piétons, chevaux et voitures.
Du fort Philippe à Sainte-Marie . . .	101 517	Embarcadère en charpente avec escalier.	Embarcadère en charpente avec escalier.	Passage d'eau de l'armée.	
De Lillo à Liefkenshoek	108 517	Embarcadère et rampe en charpente.	—	Passage d'eau de l'État.	Pour piétons, chevaux et bestiaux.

Tous ces passages d'eau sont desservis, les uns par des chaloupes, les autres par des chaloupes et par des pontons pour passer les véhicules; celui de la Tête de Flandre à Anvers est desservi par un bateau à vapeur qui fait la traversée d'une rive à l'autre tous les quarts d'heure. — Des embarcadères permettent l'accostage des chaloupes, pontons ou bateaux de ces passages d'eau.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du chemin de fer de ceinture de Gand	0k.5	Tournant.	Chemin de fer de ceinture de Gand.	1 de 12m50	*B.* Oui.	Fer et maçonnerie.	Construit en 1867. Sert uniquement au passage du chemin de fer de ceinture.
	Pont de Heusden	9 3	—	Chaussée vicinale d'Heusden à Meirelbeke.	3 { 16 50 / 13 65 / 9 10	*A.* 1m50 à 3m00 *B.* Oui.	—	Construit en 1868. Il est perçu un droit de passage sur ce pont. Les bateaux et l'axe du thalweg passent par la travée du milieu.
	Pont de Melle.	13 0	—	Chemin vicinal de « Ten Eede », sous Wetteren, à Melle.	3 { 12 00 / 11 95 / 11 40 Le pont a une longueur totale de 39m50.	*A.* Le pont est établi sur des palées en fer et en bois. *B.* Oui.	—	Construit en 1867. Il est perçu un droit de passage sur ce pont. L'axe du thalweg et les bateaux passent par la travée du milieu.
	Pont de Wetteren	20 8	—	Route provinciale de Lokeren à Oosterzeele.	1 travée de 9m00 pour la navigation. Le pont a une longueur totale de 49m60.	*A.* Le pont est établi sur des palées en charpente. *B.* Oui.	Bois et maçonnerie.	Il est perçu un droit de passage sur et sous le pont. L'axe du thalweg passe à droite de la travée servant à la navigation et située du côté de la rive gauche.
	Pont d'Uytbergen	31 2	—	Route de Wichelen à Uytbergen.	3 travées, dont : 2 de 12m50 1 de 32 30	*A.* 1 de 2m50 1 de 4 50 *B.* Oui.	Fer et maçonnerie.	Ce pont est sur le point d'être achevé. La travée marinière est celle du milieu. On y percevra un droit de passage.
	Pont de Berlaere . . .	37 2	—	Route de Schoonaerde à Berlaere.	—	*A.* et *B.* —	—	Années de construction 1870-71. On perçoit un droit de passage sur ce pont. La travée marinière est celle du milieu.
	Grand pont de Termonde .	48 9	—	Routes et chemins de fer de Termonde à Saint-Nicolas et à Lokeren.	5 travées, dont : 1 de 12m42 1 de 8 40 3 de 12 42	*A.* 4 de 3m25 *B.* Oui.	—	La travée marinière est la 3e à partir de la rive gauche. Ouvrage ancien, reconstruit en 1827.
FLANDRE ORIENTALE ET ANVERS.	Pont de Tamise	71 3	—	Chemin de fer de Malines à Terneuzen.	7 travées, dont : 2 recouvertes par la partie tournante. Ouvertures : 32m60, 20m00, 20 00, 57 20, 68 20, 68 20, 57m20. Total : 323m40	*A.* 3 piles de 2m80; 2 piles-culées de 3m40; pile du pivot de 4m40. *B.* Estacades à la pile-pivot et en aval de la pile-culée, du côté de la rive gauche.	—	Le pont a de chaque côté une passerelle de 1m50 de largeur utile pour piétons, chevaux et bestiaux; le passage y est soumis à une taxe au profit de la Compagnie du chemin de fer. Les travées marinières sont la 2e, la 3e et la 4e. La 2e et la 3e sont recouvertes par la partie tournante. L'axe du thalweg passe par la travée n° 3, le tout à partir de la rive gauche.

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Depuis l'écluse à sas de la Pêcherie.					
	De 0k.0 à 0k.328.	Gand.	Rive gauche.	2m25	Terre.	
	De 0 328 à 0 404.	—	—	10 50	—	
	De 0 404 à 0 543.	—	—	—	Pavage de 9m60 de largeur.	Le long de l'écluse à sas de Gentbrugge.
	De 0 543 à 0 557.	—	—	1 25	Pavage.	Traction interrompue par un passage couvert.
	De 0 557 à 0 932.	—	—	10 50	Terre.	Ponceau sur le cours d'eau dit : « Le Rietgracht ».
	De 0 932 à 1 132.	Mont-Saint-Amand.	—	De 6m00 à 10m50	—	Fin des dépendances de l'écluse à sas et du barrage de Gentbrugge.
	De 1 132 à 2 5.	—	—	Il n'existe pas de chemin de halage proprement dit. La servitude s'étend sur une zone de 9m75. Les haleurs empruntent une largeur variant entre 0m50 et 8m00.	—	
	De 2 5 à 15 8.	Heusden.	—		—	
	De 15 8 à 18 5.	Wetteren.	—		—	Une passerelle fixe de halage sur un cours d'eau.
	De 18 5 à 19 0.	—	—		Chaussée pavée de 3m50 de largeur.	
	De 19 0 à 20 8.	—	—		Terre.	
	De 20 8 à 21 9.	—	—	3m00	—	
	De 21 9 à 36 0.	Wetteren, Calcken, Schellebelle, Uytbergen et Wichelen.	—	1m00 à 1m50	—	Une passerelle de halage fixe à la limite de Wetteren et Calcken. Borne kilom. 24. Une passerelle de halage mobile sur le canal de Calcken. Borne kilom. 25. Une passerelle de halage fixe sur le territoire de Schellebelle. Borne kilom. 26. Une passerelle de halage mobile sur le territoire d'Uytbergen. Borne kilom. 30. Une passerelle de halage fixe sur le territoire d'Uytbergen. Borne kilom. 31. Une passerelle de halage fixe à la limite de Wichelen et Uytbergen. Borne kilom. 31. Une passerelle de halage mobile sur le Berlaere sous Wichelen. Borne kilom. 32.

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 36 0 à 42 0 .	Wichelen, Berlaere et Appels.	Rive gauche.	6m00 à 7m00	Terre.	Passerelle de halage dite : « Rabotbrug » sous Berlaere. Borne kilom. 38. Passerelle de halage fixe près du passage d'eau d'Appels. Borne kilom. 41.
	De 42 0 à 60 2 .	Appels, Termonde, Baesrode et Buggenhout	Rive droite.	2m00	—	Passerelle de halage fixe sur le territoire de Termonde. Borne kilom. 43. Passerelle de halage fixe sur le territoire de Termonde. Borne kilom. 45. Passerelle de halage fixe sur le territoire de Termonde. Borne kilom. 46.
	De 60 2 à 114 9 .	Moerzeke, Hamme, Thielrode, Tamise, Basel, Cruybeke, Burght, Zwyndrecht, Melsele, Calloo et Doel.	»	»	»	Le long de la partie de l'Escaut désignée ci-contre (de 60k.2 à 114k.90), la traction ne s'effectue que par hommes et dans des cas très rares. En temps calme, le bateau est remorqué par une barquette, manœuvrée par l'équipage du bateau.
	Digues.					
	De 59k.7 à 116k.2 .	—	Rive gauche.	Généralement 3m00 au couronnement.	Terre.	La digue est interrompue à l'embouchure de la Durme, devant les agglomérés et les établissements industriels des communes de Tamise, de Rupelmonde et de Burght.
ANVERS.	De 64 2 à 116 2 .	Saint-Amand, Mariekerke, Bornhem, Weert, Hingene, Schelle, Hémixem, Hoboken, Anvers, Austruweel, Wilmarsdonck, Oorderen, Lillo, Beirendrecht et Santvliet.	Rive droite.	Généralement 3m00 au couronnement.	—	La digue de la rive droite commence sur le territoire de Mariekerke, à la distance 64k.217. La digue est interrompue aux embouchures du Rupel, du Benedenvliet et du Kiel de Hoboken, devant les briqueteries de Hémixem, situées entre ces deux derniers cours d'eau, et dans la traverse de la ville d'Anvers.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	Nature : pavage, empierrement.	S'IL Y EXISTE des engins de chargement et de déchargement. Lesquels ?	S'IL Y EXISTE des abris pour marchandises.
				Repérée à l'état-major.							
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage du Paon, sous Destelbergen, rive gauche.	4k.5	Fleuve à marées.	4m74	»	Talus en terre.	95m00	14m00	Terre.	»	»
	Rivage de l'ancien passage d'eau à Heusden, rive gauche. . . .	9 2		4 94	»	—	50 00	30 00	—	»	»
	En aval du pont d'Heusden, rive droite. . .	9 5		—	»	—	15 00	50 00	—	»	»
	Derrière l'église de Melle, rive droite. .	12 6		5 29	»	—	40 00	17 00	—	»	»
	Ancien passage d'eau à Melle, rive droite. .	13 0		5 39	»	—	35 00	25 00	—	»	»
	De Quatrecht, sous Melle, rive droite. .	14 8		5 19	»	—	—	20 00	—	»	»
	D'Overbeke, sous Wetteren, rive droite . .	17 9		4 75	»	—	25 00	25 00	—	»	»
	De la Poudrerie à Wetteren, rive gauche. .	18 6		4 83	»	—	60 00	15 00	—	»	»
	Quai communal de Wetteren, rive droite . .	20 8		5 37	»	Mur.	110 00	40 00	—	»	»
	Rivage en face dudit quai, rive gauche. .	—		4 87	»	Talus en terre.	75 00	3 00	—	»	»
	Quai communal d'Uytbergen, rive gauche.	31 2		5 64	»	—	20 00	15 00	—	»	»
	Rivage dit « Bohemen », sous Wichelen, rive droite	35 2		6 50	»	—	30 00	40 00	—	»	»
	Quai communal de Schoonaerde, rive droite	37 0		5 18	»	—	10 00	15 00	—	»	»
	Quai communal de Berlaere, rive gauche. .	—		5 68	»	—	15 00	24 00	—	»	»
	Quai communal d'Audegem, rive droite. .	39 4		6 00	»	—	55 00	25 00	—	»	»
	Quai communal d'Appels, rive droite . .	41 0		5 50	»	—	40 00	5 00	—	»	»
	Quai communal dit « l'Ancre », à Zele, rive gauche. . . .	44 8		6 40	»	—	100 00	10 00	—	»	»
	Quai communal de Grembergen, rive gauche.	47 2		4 70	»	—	15 00	20 00	—	»	»
	Embarcadère du sieur Vertongen, à Termonde, rive droite. .	48 9		5 86	4m40	Charpente	6 00	7 00	Pavage.	»	»
	Quai communal de Termonde, rive droite. .	—		5 81	3 50	Mur.	115 00	33 00	Pavage et terre.	»	»
	4 embarcadères à Termonde, rive droite. .	—		5 51	5 00	Charpente	8 00	—	Pavage.	»	»
	1 embarcadère à Termonde, rive gauche.	—		5 76	4 50	—	4 00	10 00	—	»	»
	Rivage dit « l'Ancre », à Termonde, rive droite	50 1		5 00	»	Talus en terre.	30 00	20 00	Terre.	»	»

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			
							Largeur.	Nature : pavage, empierrement.	S'IL Y EXISTE des engins de chargement et de déchargement. Lesquels?	des abris pour marchandises.
				Repérée à l'état-major.						
FLANDRE ORIENTALE.	Quai communal de Moerzeke, rive gauche	54k.3	Fleuve à marées.	4m44	Talus en terre.	50m00	20m00	Pavage.	»	»
	Quai Vertongen, à Moerzeke, rive gauche	56 1		3 70	—	20 00	—	Terre.	»	»
	Quai communal de Baesrode, rive droite.	57 5		5 50	Mur.	54 00	23 00	Pavage.	»	»
	Embarcadère Staes, à Baesrode, rive droite.	57 7		—	Charpente	7 50	3 00	Terre.	»	»
	Quai Maes, à Baesrode, rive droite	57 9		5 80	Terre.	20 00	55 00	—	»	»
	Quai dit « Mosselkoei », à Baesrode, rive droite	58 2		6 00	—	84 00	19 00	—	»	»
	Quai Smekens, à Baesrode, rive droite . .	58 7		6 20	Revêtement en charpente	25 00	42 00	—	»	»
	Quai de la veuve Smekens, à Baesrode, rive droite.	59 2		—	—	55 00	70 00	—	»	»
	Quai de la veuve Smekens, à Buggenhout, rive droite.	59 4		—	—	22 00	36 00	—	»	»
	Quai Vertongen, à Buggenhout, rive droite.	59 7		6 40	—	100 00	38 00	—	»	»
ANVERS.	Rivage de St-Amand, rive droite	61 7		5 00	—	105 00	20 00 (en moyenne)	Briquaillons et pavage.	»	»
FLANDRE ORIENTALE.	Quai dit « Dry-Goten », à Hamme, rive gauche.	67 2		5 80	Terre.	25 00	10 00	Terre.	»	»
	Quais communaux, à Tamise, rive gauche.	»		»	Charpente (*a*)	85 00	12 00	Empierrement et pavage.	»	»
	Quais communaux, à Tamise, rive gauche.	72 3		5 54	Mur.	170 00	15 00	Pavage.	»	»
	Quais privés, à Tamise, rive gauche	»		»	—	240 00	»	»	»	Hangars à l'aplomb des murs.
	Quais de Steendorp-Basel, rive gauche .	76 8		5 70	Maçonnerie et terre.	1510 00	15 00	Empierrement.	»	»
	Quais des briqueteries, à Rupelmonde, rive gauche.	»		—	—	485 00	—	—	»	»
	Quais privés, à Rupelmonde, rive gauche.	77 8		»	Murs.	190 00	»	»	»	»
	Quai communal, à Rupelmonde, rive gauche.	»		6 00	—	132 00	10 00	Pavage.	»	—
ANVERS.	Port de Schelle, dans le Benedenvliet, rive droite	79 1		3 93	Revêtement en charpente	42 00	11 30	Terre.	»	»

(*a*) Le mur de quai est précédé de deux embarcadères saillants en charpente à claire-voie mesurant : 17.50 × 7.50 et 45.00 × 4.50

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			
							Largeur.	Nature : pavage, empierrement.	S'IL Y EXISTE des engins de chargement et de déchargement. Lesquels?	S'IL Y EXISTE des abris pour marchandises.
				Repérée à l'état-major.						
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de Basel-Callebeke, rive gauche. .	81k.6	Fleuve à marées.	5m34	Murs.	87m00	4m00 et 10 00	Pavage.	»	Hangars à l'aplomb des murs.
ANVERS.	Port de Hoboken, dans le « Kiel », rive droite.	84 0		5 30	Talus en terre et mur en pierre.	43 00	15 00	Terre et pavage.	»	»
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de Watermolen, rive gauche	85 9		5 10	Charpente	110 00	20 00	Pavage et empierrement.	»	»
	Quai de Nieuwveer, rive gauche	86 3		4 30	—	50 00	10 00	Empierrement.	»	Citerne à gadoue.
	Fort de Cruybeke, rive gauche (*b*).	86 7		»	—	»	»	»	»	
	Bakkersveer, r. gauche	86 8		4 30	—	70 00	10 00	Empierrement.	»	—
	Quais privés à Burght (*c*), rive gauche. . .	»		»	Enrochements, fascinage, terre et bois.	1195 00	15 00	—	Chemin de fer et une grue à vapeur.	»
	Quai communal de Burght, rive gauche.	88 3		5 20	Charpente	105 00	10 00	Empierrement et pavage.	»	»
	Chemin de fer d'Anvers à Gand, station de la Tête de Flandre, rive gauche.	92 0		5 66	Mur.	107 00	10 00	Pavage et empierrement.	Voies ferrées et 2 grues à vap^r^	»
	Tête de Flandre « Veerdam » (*d*), rive gauche	92 3		6 40	Charpente	135 00	8 00	Pavage.	»	Hangars.
	Cales et chantiers, rive gauche.	93 3		5 30	—	60 00	5 00 et 3 50	Empierrement.	Bigue avec treuil, voies ferrées.	Ateliers
ANVERS.	Port d'Anvers, rive droite. (Ecluse d'entrée des anciens bassins) (*e*)	93 4		»	»	»	»	»	»	»
FLANDRE ORIENTALE.	Fort Marie, rive gauche (*f*).	100 8		4 50	Charpente	14 00	7 50	Pavage.	»	»
	Chenaux du Melkader, rive gauche	101 0		—	Terre et fascinage.	70 00	—	Empierrement.	»	»
	La Perle, rive gauche (*g*).	102 1		5 00	Charpente	11 00	5 90	Pavage.	»	»
	Fort Liefkenshoek, rive gauche.	107 8		4 80	—	20 00	6 00	Pavage et empierrement.	»	»
ANVERS.	Port de Lillo, rive droite	108 5		4 40	—	67 00	8 00	Terre.	»	»
FLANDRE ORIENTALE.	Doel, rive gauche. . .	109 9		5 50	Charpente, terre et fascinage.	100 00	10 00	Pavage et empierrement.	»	»
ANVERS.	Port de Beirendrecht, rive droite	112 0		4 00	Talus en fascinage.	108 00 de développement.	de 7 00 à 23 00	Terre.	»	»

(*b*) Ouvrage dont la construction vient d'être entamée.
(*c*) Ces quais comprennent un embarcadère flottant, avec pont oscillant et des palées d'amarrage.
(*d*) Cet ouvrage est précédé d'un embarcadère flottant avec pont oscillant.
(*e*) Ce port fait l'objet d'une description spéciale. (Voir t. I, p. 110.)
(*f* et *g*) Ces ouvrages sont adjacents à une crique d'échouage.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Bassins d'Anvers. . . .	Écluse d'entrée des anciens bassins : 93k.417 Écluse maritime du Kattendyk, entrée des nouveaux bassins : 94k.157	»	»	»	»	»	La description de ces bassins est faite dans une notice spéciale. (Voir t. I, p. 110.)
	Bassin de Beirendrecht. .	112k.017	Forme rectangulaire : 1066m00	108m00	»	Le plafond se trouve à la cote de + 1m00.	Il n'y a pas d'engins de chargement ou de déchargement.	Déchargement des betteraves et de la houille.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai communal de Wetteren.	20k.8	Wetteren.	110m00		Fleuve à marée.	5m37	
	Quai communal de Termonde.	48 9	Termonde.	115 00	2m31		5 81	Précédé de 4 embarcadères en charpente.
	Quai communal de Baesrode.	58 1	Baesrode.	54 00			5 50	
	Quai communal de Tamise	72 3	Tamise.	170 00			5 54	Précédé de 2 embarcadères en charpente.
	Quai communal de Rupelmonde.	77 8	Rupelmonde.	132 00			6 00	
	Quai du chemin de fer d'Anvers à Gand.	92 0	Zwyndrecht	107 00			5 66	Précédé d'un embarcadère flottant avec pont oscillant.
ANVERS.	Quai Saint-Michel . .	Commence à 91.k515	Anvers.	120 00			»	Les anciens murs de quai d'Anvers seront entièrement reconstruits avant la fin de l'année 1883. Ils ne sont mentionnés ici que pour faire connaître la situation actuelle. Cédé à la Compagnie du chemin de fer du pays de Waes pour y établir un embarcadère et une gare de chemin de fer.
	Quais cédés à la ville d'Anvers	Commence à 92k.015	—	1400 00			»	Pour faciliter l'accotage des bateaux, on a construit devant ces quais des appontements devant lesquels les navires viennent se placer.
	Quai du Rhin	Commence à 93k.415	—	625 00			5 92	Un embarcadère existe devant ce quai sur 578m10 de longueur. Le plancher de cette charpente se trouve à la même cote que la tablette du mur. C'est le long de ce quai que se placent les plus grands navires qui fréquentent le port d'Anvers, notamment ceux qui font le service régulier entre Anvers, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Digitized by Google

CANAL DE L'ESPIERRES.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	Bief de la frontière française à l'écluse de Leers-Nord	0k.000	0k.217	217m00	174m00	43m00	16m00	10m00	2m00	20m575
	Bief de l'écluse de Leers-Nord à celle d'Estaimpuis	0 217	2 061	1844 00	194 00 1550 00	100 00	—	—	—	18 375
	Bief de l'écluse d'Estaimpuis à celle de Warcoing.	2 061	6 335	4274 00	184 00 655 00 554 00 290 00 326 00 185 00 443 00 645 00 377 00	30 00 110 00 100 00 65 00 85 00 40 00 65 00 120 00	—	—	—	15 755
HAINAUT & FL. OCCIDENT.	Bief de l'écluse de Warcoing à l'Escaut (*a*) .	6 335	8 403	2068 00	542 00 280 00 727 00 173 00	100 00 106 00 140 00	—	—	—	13 215

(*a*) La cote de flottaison et le mouillage renseignés pour ce bief sont ceux qui existeront après la mise en service de l'écluse de Berchem et l'approfondissement du lit de l'Escaut entre l'écluse de Constantin et la limite de la Flandre orientale.

Digitized by Google

Écluses.

2.

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.											
HAINAUT.	Écluse de Leers-Nord.	0k.217	2m20 (18 375)	2m00 (16 375)	2m00	5m20	37m80	10'	30'	Bajoyers en briques.	Ventelles.	Néant.	6m00 en moellons.	Cette écluse est munie d'un réservoir destiné à épargner une partie de l'eau à chaque éclusée.
	Écluse d'Estaimpuis .	2 061	2 11 (16 265)	2 00 (13 755)	2 62	—	--	—	—	—	—	—	—	—
	Écluse de Warcoing.	6 335	2 31 (13 445)	2 00 (11 215)	2 54	—	—	—	—	—	—	—	4m00 en moellons.	—
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse d'Espierres. .	8 318	2 40 (10 815)	2 40 (10 815)	0 00	—	—	—	—	—	—	—	6m00	Il ne se fait que rarement des sassements à cette écluse qui paraît n'avoir été construite qu'en vue de former un bief de réserve permettant d'alimenter le canal lorsque les eaux sont basses dans l'Escaut, c'est-à-dire pendant les quatre jours qui suivent immédiatement le bond d'eau.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE DES PERTUIS ; LEURS OUVERTURES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Passerelle de Leers-Nord	0k.746	Fixe.	Sentier de Leers-Nord à Estaimpuis.	3m80	1 de 23m44	Sans estacade.	Fer.	Construit en 1843
	Pont du chemin de fer de Tournai à Mouscron	1 257	—	Chemin de fer de Tournai à Mouscron.	5 00	— 9 20	—	Maçonnerie.	—
	Pont sur l'écluse d'Estaimpuis. . .	2 061	Levis.	Chaussée vicinale de Leers-Nord à Estaimpuis.	0 40	— 5 20	—	Bois.	—
	Pont du Petit Preux, à Saint-Léger . .	3 550	—	Chaussée vicinale de Saint-Léger à Estaimpuis.	—	— —	—	—	—
	Pont du Centre, à Saint-Léger . . .	4 275	—	Chemin vicinal de Saint-Léger à Evregnies.	—	— —	—	—	—
	Passerelle de Saint-Léger	4 948	Fixe.	Sentier de Saint-Léger à Dottignies.	3 80	— 22 95	—	Fer.	—
	Pont du Moroi, à Saint-Léger . . .	5 090	Levis.	Chaussée vicinale de Saint-Léger à Dottignies.	0 40	— 5 20	—	Bois.	—
	Pont sur l'écluse de Warcoing. . . .	6 335	—	Route de l'État de Tournai à Courtrai	—	— —	—	—	—
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont d'Espierres . .	7 918	—	Chaussée vicinale de Warcoing à Audenarde.	1 20	— —	—	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
HAINAUT.	De la frontière française à l'écluse d'Estaimpuis : 0k.000 à 6k.300 . . .	Leers-Nord, Estaimpuis, Evregnies, Saint-Léger et Warcoing.	Rive droite.	4m00	Empierrement sur 0m80 de largeur.
HAINAUT ET FLANDRE OCCIDENTALE.	De l'écluse d'Estaimpuis à l'Escaut : 6k.300 à 8k.403	Warcoing et Espierres.	—	—	Terre.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.									*Principales marchandises chargées ou déchargées :*
	Rivage de Leers-Nord	0k.143	0m80	21m37	Talus en terre.	40m00	4m00	Terre.	Charbons.
	Rivage de Saint-Léger (amont)	4 303	—	16 55	—	—	—	—	Pavés et betteraves.
	Rivage de Saint-Léger (aval)	5 020	—	—	—	—	—	—	Charbons, pavés et betteraves.

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Gare d'eau d'Estaimpuis . . .	2k.010	Polygone : 1185m200	150m00	»	2m10	»	Il s'y décharge principalement du charbon et il ne s'y charge guère que des betteraves.
	Gare d'eau de Warcoing (amont).	6 263	— 1325 00	220 00	»	2 30	»	—
	Gare d'eau de Warcoing (aval).	6 388	— 1175 00	140 00	»	2 00	»	—
FLANDRE OCCIDENTALE.	Gare d'eau d'Espierres. . . .	7 891	— 1185 00	150 00	»	2 30	»	—

Digitized by Google

CANAL DE GAND A OSTENDE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLAND. ORIENT.		»	»	28406m00	18512m00	9894m00 (a)	23m25 en moyenne.	10m00	2m50 en été. 2m80 en hiver.	5 447 en été. 5 747 en hiver.
				Dans la Flandre orientale.						
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief supérieur (b). . . .	0k.000 Axe de la Lys, à Gand.	47k.703 Nouvelles écluses de la Porte de Damme, à Bruges.	19297m00	13500m00	5797m00	20m00	8 00	2m20 en été. 2m50 en hiver.	5 447 en été. + 5 747 en hiver.
				Dans la Flandre occidentale.						
	Bief intermédiaire formant la traverse de la ville de Bruges.	Écluse de la Coupure, à Bruges.	Ancienne écluse de la Porte de Damme, à Bruges.	1698m00	1290m00	408m00	9 30	8 00 à 25 00	3m83	+ 4 73
	Bief inférieur (c)	47k.703 Écluses de la Porte de Damme, à Bruges.	68k.545 Ecluses de Slykens.	20842 00	16380 00	4462 00	31 00	12 00	4 50 (d) 4 30	+ 3 88 en été. + 3 62 en hiver.
	Dérivation à Ostende :									
	Bief unique (e).	0	2k.520	2520 00	»	»	30 00	12 00	4 00 (minimum) en été.	3 88 en été. 3 62 en hiver.

(a) Les courbes sont généralement irrégulières et ne peuvent être assimilées à des courbes circulaires.

(b) La longueur du bief, depuis son origine à Gand jusqu'à l'écluse de la Coupure, qui donne accès à la traverse de la ville de Bruges, est de 46k.132. Les courbes sont pour la plupart irrégulières.

(c) Les courbes sont généralement irrégulières, à l'exception de celles qui terminent la partie rectifiée à Nieuweghe et qui ont respectivement 500 et 600 mètres environ.

Immédiatement en amont des écluses de Slykens s'embranche le canal de dérivation, qui donne accès aux bassins de commerce du port d'Ostende. (Voir e.)

(d) A la rigueur, la différence entre les mouillages devrait être de 0m26, égale à celle des cotes d'été et d'hiver; mais le règlement de police et de navigation, décrété par arrêté royal du 3 juin 1870, renseigne les cotes de 4m50 et de 4m30.

(e) Le canal ne suit pas un tracé régulier, la partie amont depuis le pont de la Chapelle jusqu'aux anciens terrains militaires d'Ostende comprend deux alignements droits raccordés par une courbe dans laquelle se trouve l'écluse du Contredam, mais qui n'est pas de forme circulaire.

La partie aval présente un tracé sinueux. Les cotes de retenues des eaux dans le canal sont fixées par arrêté royal du 23 septembre 1839. La saison d'été s'étend depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre et celle d'hiver du 1er octobre au 31 mars.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de la Coupure, à Bruges. .	46k.132	Hiv. 3m797 Été. 3 497 (1 95)	3m83 (0 90)	Hiv. 1m017 Été. 0 717	24m83	70m00	10 minutes.	1 h. 30 m. (a)	Verticaux. Parements en pierres de taille.	1 ventelle dans chaque porte.	7m00 de longueur; en bois.	17m00 de longueur; en bois.
	Ancienne écluse de la Porte de Damme, à Bruges	47 830	3m83 (0 90)	Hiv. 4m10 Été. 4 36 (0 48)	Hiv. 1m11 Été. 0 85	32 00	62 00	6 —	—	—	1 larron, 1 ventelle dans chaque porte amont et 2 ventelles dans chaque porte aval.	14m00 de longueur; en bois.	14m00 de longueur; en bois.
	Nouvelles écluses de la Porte de Damme, à Bruges.	47 703	Hiv. 5m33 Été. 5 03 (0 417)	Hiv. 4m703 Été. 4 963 (— 1 083)	Hiv. 2m127 Été. 1 567	47 00	82 00	20 —	2 heures.	—	4 larrons dans la tête d'écluse donnant accès au canal de Bruges à l'Écluse; 2 ventelles dans chaque porte.	10m00 de longueur; en fascines chargées de moellons.	10m00 de longueur; en fascines chargées de moellons. Le radier vers le canal de l'Écluse a 25m00 de longueur.
	Écluses de Slykens (commune de Breedene) (b)	68 545	Hiv. 4m49 Été. 4 75 (— 0 87) Entre parenthèses, les cotes de nivellement.	Hiv. 4m49 Été. 4 75 (— 0 87)	Varie avec la marée; 4m05 par marée basse de vives eaux ordinaires.	Grand passage. 10m90 Petit passage. 4m90	Grand passage. 119m20 Petit passage. 23m00	Variable suivant la hauteur de marée.	Variable suivant la hauteur de marée.	Tous les bajoyers sont verticaux et en maçonnerie. Aux deux têtes, les parements des bajoyers sont entièrement en pierres de taille; dans le grand sas, ils sont en briques avec assises en pierre aux niveaux extrêmes de flottaison.	Chaque vantail de porte est muni d'une ventelle.	15m00 de longueur en charpente.	63m50 de longueur en charpente.
	Écluse du Contredam (commune de Breedene) (c) . .	1 062 (de l'origine de la dérivation.	Les deux buses sont au même niveau et placés à 0m72 en contre-bas du plan de comparaison de l'état-major.		»	12 00	64 00	»	»	Talus revêtus en briques et défendus par des estacades en charpente.	1 ventelle dans chaque vantail de porte.		

(a) Le temps pour franchir l'écluse est compté pour un sassement complet, tant en remonte qu'en descente; s'il y a des bateaux allant vers ou venant du canal de Bruges à l'Écluse, il faut 2 h. 40 m.

(b) Chacun des passages de navigation est muni de quatre paires de portes; le grand sas est de forme hexagonale; sa plus grande largeur est de 34m25. Outre les passages de navigation, l'écluse comprend un passage intermédiaire de 4m05 de largeur, dit passage de chasse et qui sert à l'évacuation des eaux du pays; ce passage comprend deux portes busquées et une porte tournante intermédiaire. Enfin, quatre grands larrons, de 3m286 de section chacun, servent également à l'évacuation des eaux du canal de Bruges à Ostende. Chacun de ces larrons est muni de deux vannes, qui sont manœuvrées au moyen de vis et d'écrous en bois.

Le radier général de l'ouvrage est entièrement en charpente; il n'existe pas de radier dans le grand sas. La pile formant le côté gauche du grand sas est creusée; elle servait autrefois de réservoir d'eau douce pour l'alimentation des navires de mer.

La route de l'Etat de Bruxelles à Ostende franchit la tête aval de l'écluse : *A.* au moyen d'un pont tournant à double volée, avec longeron en tôle et plancher en bois, construit en 1871 sur le grand passage de navigation en remplacement d'un pont-levis double en charpente; *B.* au moyen d'un pont fixe en maçonnerie existant sur le passage de chasse et *C.* au moyen d'un pont fixe avec longerons en fer, chaussée pavée et trottoirs en tôle gaufrée, établi en 1873 sur le petit passage de navigation, en remplacement d'un pont dormant en charpente.

(c) Cette écluse a été construite en 1818. Le radier de la tête aval est en charpente; celui de la tête amont est en maçonnerie. Le canal de Camerlynckx ou Gauwelooze-vaart, servant à l'évacuation des eaux de plusieurs wateringues, passe sous la tête amont au moyen d'un siphon en maçonnerie à deux passages. — L'écluse est munie de deux paires de vantaux de portes busquées contre l'aval, c'est-à-dire vers Ostende. — En général, il n'est pas fait de retenue à cette écluse; les portes ne sont manœuvrées que lorsque l'on effectue une baisse des eaux dans le canal principal et que l'on veut maintenir un niveau plus élevé dans la partie du canal qui s'étend de l'écluse jusqu'aux bassins d'Ostende. Il existait autrefois, latéralement à cette écluse, un déversoir en maçonnerie qui permettait d'évacuer une partie des eaux du canal de Bruges à Ostende dans le bassin de retenue de l'écluse de chasse française. — Cet ouvrage a été supprimé vers 1863; les maçonneries existent encore dans la digue droite au droit du sas de l'écluse du Contredam. — Cet ouvrage ne comprend ni avant, ni arrière-radier, ni radier dans le sas.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont Sainte-Agnès, à Gand (a). . .	0k.040	Tournant.	Quai aux Tilleuls.	1 de 8m22	B. Non.	Bois et maçonnerie.
	Pont du Romarin, à Gand (b) . . .	0 862	—	Rue des Douze-Chambres.	1 de 8 32	—	Fer et maçonnerie.
	Pont de la Maison de Force, à Gand (c)	1 225	—	Rue de la Maison de Force.	3 : 5m87 / 8 20 / 5 70	A. 2 de 2m75 B. Oui.	Bois et maçonnerie.
	Pont de la Nouvelle Promenade, à Gand (d)	1 518	—	Rue des Contributions.	1 de 8m35	B. Non.	Fer et maçonnerie.
	Pont de la Barque, à Gand (e) . . .	1 743	—	Route de Bruxelles à Ostende.	2 : 11m15 / 10 95	A. 2m00 B. Oui.	—
	Pont de Mariakerke (f)	4 992	—	—	1 travée mobile de 12m00	4 trépieds de garde.	—
	Pont de Bierstal à Vinderhaute (g) .	7 662	—	Chemin vicinal pavé de Vinderhaute à la route de Bruxelles à Ostende.	—	—	—
	Pont de Lovendegem (h).	9 767	—	Chemin vicinal pavé de Lovendegem à Meerendré.	—	—	—
	Pont de Durme, à Meerendré (i) . .	12 803	—	Chemin vicinal pavé de Landegem à Somergem.	—	—	—
	Pont d'Hansbeke (j)	16 090	—	—	—	—	—
	Pont de Bellem (k)	18 211	—	Chemin vicinal pavé d'Hansbeke et de la station de Bellem à Ursel et Somergem.	—	—	—
	Pont d'Aeltre (l)	23 292	—	Route provinciale d'Eecloo à Thielt.	—	—	—

(a) Construit vers 1752.

(b) Construit vers 1752. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Renouvellement de la partie mobile en 1875.

(c) Construit vers 1752. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m20.

(d) Construit vers 1752. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Renouvellement de la partie mobile en 1872.

(e) Reconstruit en 1877. — L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 11m15 (rive gauche).

(f) Construit en 1863. Aucun droit de passage n'est perçu ni sur les passants, ni sur la navigation. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(g) Construit en 1864. — —

(h) Construit en 1863. — —

(i) — — —

(j) Construit en 1866 et 1867. — —

(k) Construit en 1863. — —

(l) — — —

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	*Partie comprise entre la limite des deux Flandres et l'écluse de la Coupure, à Bruges.*						
	Pont Léopold, à Saint-Georges (*a*) .	29k.123	Tournant.	Route de Knesselaere à Bloemendael.	1 de 12m20	*B.* Des triangles de garde.	Culées en maçonnerie, partie mobile en fer.
	Pont Louise, à Bloemendael (*b*) . .	33 010	—	Route de Wyngene à Beernem.	—	—	—
	Pont de Moerbrugge (*c*)	38 685	—	Route d'Oostcamp à Oedelem.	—	—	—
	Pont de Steenbrugge (*d*)	41 630	—	Route de Bruges à Courtrai.	—	—	—
	Pont du chemin de fer de Bruges à Eecloo (*e*).	41 888	—	Chemin de fer de Bruges à Eecloo.	—	—	—
	Pont de la Porte Sainte-Catherine, à Bruges (*f*)	44 955	—	Route de Bruges à Courtrai.	—	—	—
	Pont de la Porte de Gand, à Bruges (*g*)	45 475	—	Route de Bruges à Oedelem.	—	—	—
	Pont de la Grille de fer, à Bruges (*h*).	45 732	—	Chemin de halage (rive droite).	—	—	—
	Traverse de la ville de Bruges.						
	Pont de la Coupure (*i*).	46 132 (depuis Gand).	—	Rues attenantes de la ville de Bruges.	1 de 8m20	*B.* Non.	—
	Pont des Dominicains (*j*).	46 382	—	—	—	—	—
	Pont des Moulins (*k*)	46 458	—	Route de Bruxelles à Ostende.	—	*B.* Estacade de défense et triangles de garde.	—
	Pont Sainte-Anne (*l*)	46 646	—	Rues attenantes de la ville de Bruges.	—	*B.* Estacade de défense.	—
	Pont de Paille (*m*)	46 820	—	—	—	*B.* Triangle de garde et estacade de défense.	—
	Pont des Carmes (*n*)	46 886	—	—	—	*B.* Triangle de garde.	—
	Pont des Snaggaerts (*o*)	47 096	—	—	2 : 8m20 2 00	*A.* 2m00 *B.* Triangle de garde et estacade de défense.	—
	Pont des Dunes (*p*)	47 415	—	—	2 : 8 20 3 60	*A.* 2m30 *B.* Triangle de garde.	—
	Pont de la Porte de Damme (*q*) . .	47 830	—	Route de Nieuport par Ghistelles à l'Ecluse.	1 de 8m20	*B.* Non.	—

(*a*) Construit en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes.
(*b*) — — — —
(*c*) Construit en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes. La navigation est grevée d'une taxe à la traversée du pont au profit de la commune d'Oostcamp, à laquelle ce pont appartient.
(*d*) Construit en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes.
(*e*) Ce pont appartient au chemin de fer de Bruges à Eecloo; il a été construit en 1864. Il ne comporte pas de passerelle.
(*f*) Construit en 1862; surcharge 18,000 kilogrammes.
(*g*) — — — —
(*h*) Construit en 1853.
(*i*) Reconstruit en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes.
(*j*) — 1865; — 18,000 —
(*k*) — 1876; — 18,000 — à voie carrossable.
(*l*) Reconstruit en 1878; — 18,000 —
(*m*) — 1875; — 18,000 —
(*n*) — 1864; — 10,000 —
(*o*) — 1875; — 18,000 — La passe navigable est près de la rive gauche.
(*p*) Reconstruit en 1875; surcharge : 18,000 — La passe navigable est près de la rive droite.
(*q*) Reconstruit en 1873; surcharge : 18,000 —

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	*A.* Épaisseur des piles. *B.* Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	*Partie qui contourne la ville de Bruges.*						
	Pont de la Porte Sainte-Croix (*a*). .	46k.675 (depuis Gand).	Tournant.	Route de Bruxelles à Ostende.	1 de 12m00	*B.* Non.	Culées en maçonnerie, partie mobile en fer.
	Pont sur la tête amont des nouvelles écluses de la porte de Damme, à Bruges (*b*).	47 703	—	Route de Bruges à Damme.	—	—	—
	Pont sur la tête aval, id. (*c*). .	47 778	—	Route de Nieuport par Ghistelles à l'Ecluse.	—	—	—
	Partie comprise entre Bruges et Ostende.						
	Pont du chemin de fer de Bruges à Blankenberghe (*d*)	48 218	—	Chemin de fer de Bruges à Blankenberghe.	—	*B.* Triangle de garde.	—
	Pont de Scheepsdaele (*e*).	49 530	—	Route de Bruxelles à Ostende.	2 : { 12m00 / 5 00	*A.* 3m00. *B.* Estacade de défense.	—
	Pont de Stalhille (*f*).	58 607	—	Route de Jabbeke à Vyfweghe.	1 de 12m00	*B.* Triangle de garde et estacade de défense.	—
	Pont de Plasschendaele (*g*). . . .	64 475	—	Route de Plasschendaele à celle de Bruges à Ostende.	—	—	—
	Dérivation à Ostende.						
	Pont de la Chapelle (*h*)	A l'origine de l'embranchement.	—	Route d'Ostende à Plasschendaele.	1 de 11m77	Estacade de défense en amont sur la rive gauche seulement.	Longerons en tôle.
	Pont de la Porte de Bruges (*i*) . .	2k.266	—	Route de Bruxelles à Ostende.	1 de 12m00	*B.* Quatre estacades de défense en bois de 6m00 de longueur chacune.	Pont en bois.
	Pont-barrage, au débouché du canal dans le premier bassin de commerce d'Ostende (*j*)	2 520	—	Chemin de fer reliant la station d'Ostende (ville) à la station d'Ostende (quai).	—	*B.* Deux triangles de garde en charpente en amont.	Longerons en tôle.

(*a*) Construit en 1853.
(*b*) Construit en 1876; surcharge : 18,000 kilogrammes.
(*c*) Reconstruit en 1873; surcharge : 18,000 kilogrammes.
(*d*) Construit en 1863, appartient au chemin de fer de l'Etat. Il ne comporte pas de passerelle, mais on en établira une prochainement pour piétons.
(*e*) Reconstruit en 1857. La passe navigable est près de la rive droite.
(*f*) Reconstruit en 1858.
(*g*) Construit en 1862; surcharge : 10,000 kilogrammes.
(*h*) Ce pont a été construit en 1872, en remplacement d'un pont-levis double en fer. Il est à simple voie carrossable. La stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Il n'est perçu aucune taxe de navigation au passage de ce pont. La partie mobile est établie sur les bajoyers de l'ancienne écluse dite « des Moulins », dont la pile intermédiaire a été démolie.
(*i*) Ce pont est de construction très ancienne; il est à deux volées et à simple voie carrossable. Afin de le consolider, les longerons en charpente ont été munis, en 1876, de plaques jumelles de renforcement en tôle. La reconstruction de cet ouvrage est prévue au projet des travaux d'amélioration de l'avant-port d'Ostende et de la navigation vers Bruges. Le pont actuel est construit sur un radier général en charpente qui, dans la passe navigable, se trouve à 0m95 en contre-bas du plan de comparaison de l'état-major. Il n'est perçu aucune taxe au passage de ce pont.
(*j*) Ce pont a été construit en 1868 pour un chemin de fer à voie unique; il ne présente pas de passerelle pour la circulation ordinaire. Tout l'ouvrage est fondé sur un radier en maçonnerie établi sur une fondation en charpente composée de pieux, longrines, traversines, lambourdes et plancher. Il est muni de deux paires de vantaux de portes busquées en bois; les vantaux d'une même rive se rangent dans la même enclave. Les portes busquées vers le canal sont seules munies de ventelles au nombre de deux pour chacun de ces vantaux. Les buscs se trouvent à 0m73 en contrebas du plan de comparaison de l'état-major. En général, il n'est pas fait de retenue à cet ouvrage et la même cote de flottaison est maintenue dans le canal et dans les bassins de commerce. On ne se sert des portes dont le pont-barrage est muni que lorsque l'on veut baisser séparément soit les bassins, soit le canal, ou bien lorsque l'on introduit le niveau de la marée haute dans les bassins de commerce, afin de faire passer un navire de fort tirant d'eau par l'écluse d'entrée desdits bassins.

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 0k.125	Gand.	Rive gauche.	Plus de 9m75	Pavage.	
	— 0 125 à 0 862	—	—	4 50	Terre.	
	— 0 862 à 1 225	—	—	5 75	—	
	— 1 225 à 1 518	—	—	5 25	—	
	— 1 518 à 1 742	—	—	De 3m50 à 9 75	Pavage.	
	— 0 000 à 0 862	—	Rive droite.	5 00	Terre.	Le passage d'une rive à l'autre se fait par le pont dit : « de la Nouvelle Promenade ».
	— 0 862 à 1 225	—	—	4 50	—	
	— 1 225 à 1 391	—	—	4 25	—	
	— 1 391 à 1 518	—	—	Plus de 9 75	—	
	— 1 742 à 3 467	—	Rive gauche.	4 00	Pavage le long du bassin de la porte de Bruges, puis terre.	On se sert de cette rive pour le halage depuis la partie du canal appelée la Coupure jusqu'à Bruges.
	— 1 742 à 3 407	—	— droite.	—	—	Du pont de la Barque jusqu'au canal de raccordement, cette rive ne sert qu'au halage par hommes; les bateaux venant du canal de raccordement et allant vers Bruges se servent exclusivement de cette rive jusqu'au pont de Mariakerke.
	— 3 467 à 5 792	Mariakerke.	— gauche.	—	Terre.	
	— 3 407 à 5 792	—	— droite.	—	—	
	— 5 792 à 9 182	Vinderhaute.	— gauche.	—	—	A la limite des communes de Vinderhaute et Lovendegem, le ruisseau la Caele débouche dans le canal; le halage est continué au-dessus de ce cours d'eau par l'écluselte à poutrelles dite : Veerdambrug.
	— 9 182 à 11 167	Lovendegem.	— —	—	—	
	— 5 792 à 11 167	Vinderhaute, Evergem et Lovendegem.	— droite.	De 2m00 à 4 00	—	Sur cette rive se trouve le canal provincial la Lieve; le chemin de halage est continué sur ce cours d'eau par un pont tournant.
	— 11 167 à 13 702	Meerendré.	— gauche.	4 00	—	Sur cette rive se trouve l'ancien canal de Nevele; un pont en maçonnerie y établit la continuité du halage. Sur la même rive, au passage du canal de dérivation de la Lys, la continuité du halage est établie par un pont-levis. Sur la rive opposée, la continuité du halage est établie par le pont fixe sur le barrage aval de Schipdonck.
	— 11 167 à 13 542	—	— droite.	—	—	
	— 13 702 à 16 272	Hansbeke.	— gauche.	— 3 50 à 4 00	—	
	— 13 542 à 16 090	Somergem.	— droite.	3 00	—	Les bateaux allant au canal de dérivation de la Lys vers Balgerhoeke sont halés sur la rive droite, depuis le pont de Durme jusqu'au dit barrage aval de Schipdonck.
	— 16 272 à 19 627	Bellem.	— gauche.	4 00	—	
	— 16 090 à 19 640	—	— droite.	— 2 00 à 2 50	—	
	— 19 627 à 26 677	Aeltre.	— gauche.	— 4 00 à 5 00	—	
	— 19 640 à 26 677	—	— droite.	— 2 00 à 3 00	—	
	— 26 677 à 28 406	Knesselaere.	— gauche.	5 00	—	
	— 26 677 à 28 406	—	— droite.	— 3 50 à 4 00	—	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De la limite des deux Flandres aux nouvelles écluses de la porte de Damme, à Bruges : 28k.406 à 47k.703 (*a*). . . .	Saint-Georges-ten-Distel, Beernem, Oostcamp, Saint-Michel et Bruges.	Sur les deux rives. Il existe sur la rive gauche une interruption de 300m00 de longueur au hameau de Kikuyt et une autre sur la rive droite depuis le déversoir de l'Impératrice jusqu'aux nouvelles écluses de la porte de Damme, à Bruges.	4m00 à 25m00	Terre. Il existe des pavages aux abords des ponts sur les deux rives.
	Traverse de Bruges. Depuis le pont de la Grille de fer jusqu'à l'origine du canal d'Ostende : 2k.008 (*b*).	Bruges.	Sur les deux rives. Sauf une interruption de 110m00 de longueur sur la rive droite, et une autre de 160m00 de longueur sur la rive gauche.	4 00 à 10 00	Pavage.
	De Bruges jusqu'au hameau de Slykens : 47k.704 à 68k.545 (*c*).	Coolkerke, Saint-Pierre-sur-la-Digue, Saint-André, Varssenaere, Stalhille, Ettelghem, Oudenbourg, Breedene.	Sur les deux rives. Il existe une interruption de 1472m00 de longueur (rive gauche), sur le territoire de Saint-Pierre-sur-la-Digue, et une autre de 373m00 de longueur sur la rive gauche du bassin de commerce de Bruges.	5 00 à 25 00	Terre. Il existe des pavages : 1° aux abords des ponts sur les 2 rives; 2° sur la rive droite depuis le pont Sainte-Catherine, à Bruges, jusqu'à l'écluse du Speye; 3° sur la rive gauche depuis Scheepsdaele jusqu'au hameau du Wagelwater.
	Du pont de la Chapelle (origine de la dérivation d'Ostende) jusqu'à 1k.782 du même pont (*d*).	Breedene.	Rive droite.	A partir de l'origine de l'embranchement 8m00 sur 650m00 5 00 — 500 00 6 00 — 1116 00 10 00 à 25 00 sur 254 00	Terre.
	De la distance 1k.782 à la distance 2k.520 (extrémité de la dérivation) (*e*)	Ostende.			
	Du pont de la Chapelle (origine de la dérivation) jusqu'à 1k.062 du même pont . . .	Breedene.	—	5m00	—

(*a*, *b* et *c*) Il n'existe pas de passerelle de halage.

(*d* et *e*) Les deux chemins de halage franchissent le canal de Camerlynckx ou Gauwelooze-vaart au moyen d'un pont en maçonnerie formant le prolongement du siphon sous l'écluse du Contredam.

Entre le pont de la porte de Bruges et le pont-barrage, le chemin de halage est établi sur la digue séparant le canal de l'avant-port d'Ostende. Il existe sur cette digue une chaussée pavée de 3m50 de largeur.

Entre l'écluse du Contredam et le pont de la porte de Bruges, le chemin de halage est placé sur la digue séparant le canal du bassin de retenue de l'écluse de chasse française du port d'Ostende. Il existe sur cette digue, en contre-haut du chemin de halage et sur une longueur de 450 mètres à partir du pont de la porte de Bruges, une chaussée pavée de 3 mètres de largeur appartenant à la ville d'Ostende.

Le halage ne pouvait autrefois se faire sur la rive gauche qu'entre le pont de la Chapelle et l'écluse du Contredam. En aval de cette écluse, les terrains militaires touchaient au canal et la circulation sur cette partie de rive était rendue impossible par le batardeau militaire dit « Steenenbeer », établi dans le fossé capital de la place. Après que le démantèlement des fortifications d'Ostende fut décrété, la ville fit établir une passerelle en charpente sur le batardeau du Steenenbeer et, depuis lors, le halage peut s'effectuer sur toute l'étendue de la rive gauche; mais il n'existe pas de chemin de halage régulier sur cette rive, entre Ostende et l'écluse du Contredam.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DESIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai du Sud, à Gand, rive gauche (*a*)	1k.848	3m30	8m74	»	Talus en terre.	445m00	20m00	Pavage communal de 3m00 à 7m00
	Quai du Nord, à Gand, rive droite (*b*)	—	3 40	8 84	»	—	450 00	9 00 à 10 00	Pavage communal de 3m00
	Fabrique de produits réfractaires, rive gauche (*c*)	2 317	—	—	»	Embarcadère en bois	6 00	20 00	—
	Rivage des Palinghuizen, à droite (*d*)	2 677	3 42	9 06	»	Talus en terre.	200 00	21 00	—
	Fabrique de pierres artificielles, rive gauche (*e*)	3 550	3 20	8 64	»	—	50 00	14 00	Terre.
	A Mariakerke, rive gauche (*f*)	4 677	2 63	8 08	»	--	23 00	—	—
	A Mariakerke, rive gauche	5 000	2 50	7 94	»	—	100 00	12 00	Pavage de 100m00 sur 3m50
	A Mariakerke, rive droite	5 010	—	—	»	—	—	16 00	Route de 1re classe n° 1.
	— — (*g*)	5 292	—	—	»	—	60 00	20 00	—
	Au Rabot, (commune d'Evergem) (*h*)	6 927	1 46	6 90	»	—	75 00	—	—
	A Bierstal, rive gauche (*i*)	7 515	1 95	7 39	»	—	297 00	12 00	Terre.
	— rive droite (*j*)	7 702	1 75	7 19	»	—	270 00	9 00	Pavage de 90m00 sur 3m50
	A Lovendegem, rive gauche (*k*)	9 567	4 00	9 45	»	—	50 00	12 00	Pavage de 110m00 sur 3m50
	A Lovendegem, rive gauche (*l*)	9 807	3 10	8 60	»	—	—	13 00	Pavage de 85m00 sur 3m50
	A Lovendegem, rive gauche (*m*)	9 807	2 80	8 24	»	—	250 00	11 00	Pavage de 219m00 sur 3m50
	A Durme, rive gauche (*n*)	12 602	2 40	7 84	»	—	91 00	13 00	Pavage de 91m00 sur 3m50
	— — (*o*)	12 842	2 10	7 54	»	—	93 00	12 00	Pavage de 93m00 sur 3m50
	— rive droite (*p*)	12 432	—	—	»	—	430 00	—	Pavage de 430m00 sur 4m00
	— magasins du sieur Soenen (*q*)	12 977	—	—	»	—	200 00	8 00	Terre.
	Au passage d'eau de Schipdonck (*r*)	14 315	2 28	7 62	»	—	84 00	10 00	—

(*a* et *b*) Ces rivages servent au déchargement de charbons, briques et chaux.

(*c*) On y charge des produits réfractaires et l'on y décharge les matières nécessaires à leur fabrication.

(*d*) On y décharge des charbons et des matériaux de construction.

(*e*) Chargement de produits fabriqués et déchargement de matières nécessaires à la fabrication.

(*f*) Matériaux de construction, chaux et charbons.

(*g*) Briques, tuiles et chaux.

(*h*) Charbons, matériaux et eau de mer.

(*i*) Charbons, matériaux de construction et engrais.

(*j*) On y décharge des charbons, des engrais, des matériaux et des arbres.

(*k*, *l* et *m*) On y décharge des charbons, des engrais et des matériaux de construction.

(*n*) Déchargement d'engrais.

(*o*) Matériaux de construction, cendres de Hollande et charbons.

(*p*) Matériaux de construction; on y charge des grains et pommes de terre.

(*q*) Magasins de guano.

(*r*) Déchargement d'engrais.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	A Hansbeke, rive gauche (*a*)	15k.900	2m65	8m09	»	Talus en terre.	150m00	12m00	Pavage de 148m00 sur 3m50
	— — (*b*).	16 140	2 30	7 74	»	—	170 00	10 00	Pavage de 98m00 sur 3m50
	A Bellem, rive gauche (*c*).	18 015	3 43	8 87	»	—	156 00	—	Pavage de 156m00 sur 3m50
	— — (*d*).	18 251	3 20	8 64	»	—	200 00	—	Pavage de 170m00 sur 3m50
	— rive droite (*e*). .	18 020	3 30	8 74	»	—	150 00	—	Pavage de 123m00 sur 3m50
	— — (*f*). .	18 251	—	—	»	—	135 00	11 00	Pavage de 135m00 sur 3m50
	A Oostmeulen, Aeltre, rive gauche (*g*)	20 763	4 90	10 34	»	—	120 00	12 00	Terre.
	A Oostmeulen, Aeltre, rive droite (*h*).	20 691	5 20	10 64	»	—	350 00	—	—
	A Aeltre (pont), rive gauche (*i*).	22 877	5 90	11 34	»	—	502 00	10 00	Pavage de 365m00 sur 3m00
	A Aeltre (pont), rive droite (*j*).	23 017	5 80	11 24	»	—	655 00	12 00	Pavage de 206m00 sur 3m00
	A Nieuwendam, rive gauche (*k*)	24 692	7 56	12 90	»	—	180 00	—	Terre.
	A Langedreef, rive droite (*l*)	25 042	6 45	11 89	»	—	25 00	—	—
	A Krommen Elleboog, rive gauche (*m*).	25 927	5 90	11 34	»	—	150 00	13 00	—
	A Hoekstraat, Aeltre, rive gauche (*n*).	26 278	7 80	13 24	»	—	474 00	15 00	—
	A Hoekstraat, Knesselaere, rive gauche (*o*).	26 752	6 20	11 64	»	—	150 00	10 00	—
	A Hoekstraat, Knesselaere, rive droite (*p*).	27 261	7 90	13 34	»	—	276 00	—	Pavage de 268m00 sur 3m00
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage au pont Léopold, à Saint-Georges, sur chaque rive.	29 123	Niveau du chemin de halage 4m15	9 89	»	Talus en terre et débarcadère	150m00 de terre-plein et 5m00 de débarcadère sur chaque rive.	5 00	Terre.
	Rivage au hameau Miserie, rive gauche	30 931	4 47	10 21	»	Talus en terre.	75m00 de terre-plein.	4 00	—
	Rivage au pont Louise, à Bloemendael, rive gauche	33 010	4 23	10 00	»	Talus en terre et débarcadère	50m00 de terre-plein et 4m00 de débarcadère.	6 00	—
	Rivage au hameau Gevaerts, rive gauche .	35 480	2 00	7 76	»	Talus en terre.	60m00 de terre-plein.	—	—
	Rivage au pont de Moerbrugge, rive gauche . .	38 685	1 61	7 36	»	—	50m00 de terre-plein.	5 00	—

(*a*) Matériaux de construction et engrais.
(*b*) Matériaux, charbons, engrais et guano.
(*c*) Matériaux, charbons, grains et guano.
(*d*, *e* et *f*) On y charge des grains et l'on y décharge des charbons, des matériaux, des cendres et des engrais.
(*g* et *h*) Déchargement de charbons, chaux, briques, tuiles et grains, et chargement de bois à brûler.
(*i* et *j*) Matériaux, charbons, engrais, guano. Commerce de bois important.
(*k*) Commerce de bois de sapin.
(*l*) Quelques bateaux d'engrais.
(*m* et *n*) Commerce de bois de sapin.
(*o* et *p*) Chargement de bois, fascines; il y arrive des matériaux, du guano et des engrais.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature, pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.					
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage au pont de Steenbrugge, rive gauche . .	41k.630	1m38	7m12	»	Talus en terre et un débarcadère.	60m00 de terre-plein et 5m00 de débarcadère.	4m00	Pavage.
	Port de Bruges (*a*). . . .	L'origine du port est au Minnewater : 44 066	(*b*)	6 94 5 23 6 93 5 54	(*c*)	(*d*)	3 930	4 00 à 20 00	Pavage et terre.
	Rivage au pont Sainte-Catherine, rive droite (*e*).	44 955	1 36	7 11	»	Talus en terre.	200m00	4 00	Terre.
	Rivage du pont des Dominicains, à Bruges, rive droite	46 382 (traverse).	1 28	6 02	5 20	Mur en maçonnerie de briques.	25 00	5 00	Pavage.
	Rivage au pont Sainte-Croix, rive droite (*g*) . .	46 675	1 73	7 47	»	Talus en terre et un débarcadère.	60m00 de terre-plein et 4m00 de débarcadère.	—	Terre.
	Rivage au pont de Scheepsdaele, rive gauche (*h*). .	49 530	2 26	6 14	5 80	Mur de quai, avec parement en pierre de taille.	75m00 de longueur.	—	Pavage.
	Rivage au pont de Stalhille, rive gauche	58 607	1 62	5 56	»	Talus en terre, avec revêtements en briques.	200m00 de terre-plein.	3 00	Terre.
	Rivage au pont de Plasschendaele, rive gauche.	64 475	1 93	5 87	»	—	50m00 de terre-plein.	4 00	—
	Rivage du chantier de créosotage des chemins de fer de l'État, à Ostende, rive gauche (*i*)	A 1k.300 de l'origine de la dérivation.	0 95 (moyenne).	4 83 (moyenne).	»	Talus en terre.	440m00	100 00 (moyenne).	—
	Rivage aux bois en amont du pont de la Porte de Bruges, à Ostende, rive gauche (*j*)	2k.000 —	1 30 (moyenne).	5 18 (moyenne).	»	—	400 00	de 40 00 à 80 00	—
	Rivage au bois en aval du pont de la Porte de Bruges, à Ostende, rive gauche (*k*)	2 400 —	2 30 (moyenne).	6 18 (moyenne).	»	Talus en terre et un débarcadère.	250m00 de terre-plein et 5m60 de débarcadère.	de 17 00 à 35 00	—

(*a*) Au bassin de commerce se trouvent une grue fixe, qui appartient à la ville, et une grue mobile, qui appartient au chemin de fer de l'Etat.

Des entrepôts ainsi qu'un hangar couvert appartenant à la ville sont établis sur la rive gauche du bassin de commerce de Bruges.

Le règlement du port de Bruges, formulé par l'administration communale, a reçu son application en vertu d'un arrêté royal du 14 décembre 1844. — Ce règlement fixe l'étendue du port depuis le Minnewater jusqu'au hameau de Wagelwater, en aval du pont de Scheepsdaele. Il prescrit les droits de quai et de magasinage.

(*b*) Le niveau moyen du couronnement se trouve à l'origine du port à 1m50. Dans la traverse de la ville, la hauteur du couronnement au-dessus de la flottaison varie de 0m50 à 2m20. En aval de la traverse elle est en moyenne de 1m60.

(*c*) Très variable pour les quais reconstruits pendant ces dernières années; ce niveau se trouve en moyenne à 5m00 au-dessus des fondations.

(*d*) Dans la traverse de la ville, le canal est bordé de murs en maçonnerie. Au bassin de commerce de Bruges il existe des quais en charpente. En amont et en aval de la ville, les talus sont en terre avec revêtements en briques, sauf à Scheepsdaele, où il existe un mur de quai en pierre de taille de 75 mètres de longueur.

(*e*, *g* et *h*) Ces rivages font partie du port de Bruges décrit plus haut.

(*i*) Le chantier de créosotage d'Ostende est établi sur des terrains appartenant à l'Administration des chemins de fer de l'Etat. Ce rivage est raccordé aux voies principales du chemin de fer de Bruxelles à Ostende. On y décharge annuellement une grande quantité de billes, qui sont amenées par navires de mer et expédiées ensuite vers l'intérieur par voie ferrée.

(*h* et *i*) Ces rivages servent au dépôt des bois du Nord, amenés par navires de mer au port d'Ostende. Ils occupent d'anciens terrains militaires de la place d'Ostende qui ont été remis à la ville.

Ils sont desservis par une voie ferrée raccordée au chemin de fer reliant la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Bassins de Sainte-Agnès, à Gand. .	0k.040	Forme ovale : superficie 1300 mètres carrés.	150m00	80m00 de longueur utile.	2m60 en été. 2m90 en hiver.	Une grue à bras.	On n'y décharge guère que du charbon et des matériaux de construction. Les abords sont en partie pavés et en partie en cendres.
	Bassin de la Porte de Bruges, à Gand.	A 1 762 en aval du pont de la Barque.	Forme ovale : superficie 3180 mètres carrés.	225 00	86m00 à gauche du pont. 86m00 à droite du pont.	Une cunette de 3m00 de profondeur sous la jauge d'été et de 8m00 de plafond, passe au milieu.	A gauche, une banquette de 81m00 de longueur et de 1m50 à 3m75 de largeur sert d'embarcadère ; un mur de soutènement de 1m60 à 1m80 de hauteur le sépare de la voie publique avec laquelle il communique par six escaliers. A droite, banquette de 63m00 de longueur, 1m70 à 4m10 de largeur.	L'entretien des maçonneries est à la charge de la ville de Gand. Les marchandises que l'on charge et décharge à ce bassin consistent en fers et fonte de petites dimensions, denrées coloniales, grains, graines, lins, étoupes, pétrole, pommes de terre, fruits, amidon, verre, bières, huiles.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bassin de commerce de Bruges. . . .	47k.903	Polygone irrégulier de 22000 mètres carrés de superficie.	970 00	395m00	4m50 en été. 4m30 en hiver.	Une grue fixe appartenant à la ville de Bruges et une grue mobile appartenant au chemin de fer de l'État.	Sel de roche, charbon anglais, bois du Nord, écorces, mélasses, froment, seigles, orge et maïs, avoine, chicorée, pierres de Rochefort. Il existe, le long de la rive droite du bassin, sur une longueur de 330 mètres, des chantiers de construction de navires, des magasins et des dépôts pour bois et charbons, appartenant tous à des particuliers.

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Mur de quai du Sud . . .	1k.742	Gand.	20m00	2m443	Été : 5m447 Hiver : 5m747	Tablettes 8m883	Ces murs se terminent sur les rives droite et gauche par un escalier et se raccordent avec les murs du bassin situé en aval.
	— Nord . . .	—	—	—				
FLANDRE OCCIDENTALE.	Sur les deux rives de la partie du canal de Gand à Ostende qui traverse la ville de Bruges	»	Bruges.	3026 00	Variable. La face supérieure des fondations des murs construits pendant ces dernières années, se trouve en moyenne à la cote + 1m23.	4 73	5 85 à 6 94	Ces murs de quai servent de murs de soutènement aux rues qui longent le canal dans la traverse de Bruges ; ils sont de construction très ancienne ; quelques parties ont été reconstruites ces dernières années. Ils sont surmontés de parapets en maçonnerie, couronnés d'une tablette en pierre de taille. Une partie de ces parapets a été remplacée récemment par des garde-corps en fer.

Digitized by Google

CANAL DE GAND A TERNEUZEN.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	*Tronc principal.*			(a)		Rayon de 581m00 à 5000 00	(a')			
	Bief supérieur	0 Mur de front d'amont du barrage du Tolhuis.	19k.613	19613m00	12945m00	6668 00	56m00	17m00	6m50, sauf sur 1750m00 à l'origine et sur 580m00 à l'extrémité où la profondeur n'est que de 4m40.	4 707
	Bras de Roodenhuyze.					(b)			(c)	
	De l'origine à l'extrémité .	7k.841	11 450	3809 00 suivant le bras.	0	3809 00	30 00	15 00 te 8 00	3m00 et 4 40	—
	Bras de Rieme.					(d)				
	De l'origine à l'extrémité .	13 626	14 146	520 00 suivant le bras.	0	520 00	17 00	5 00	3 00	—
	Bras de Selzaete.					(e)				
	De l'origine à l'extrémité .	15 742	16 964	1222 00 suivant le bras.	546 00	676 00	22 00 à 30 00	8 00	4 40	—

(a) Ce bief s'étend sur le territoire néerlandais jusqu'à l'écluse du Sas-de-Gand. A la distance de 17k.265, on rencontre la première borne-frontière; la seconde se trouve à la distance de 17k.843.

(a') Sur 1,750 mètres, à partir de l'origine, la largeur à la flottaison n'est que de 30 mètres environ; sur toute la partie restante, elle est de 56 mètres.

(b) Le bras de Roodenhuyze présente une série de courbes qu'il serait difficile d'assimiler à des courbes circulaires.

(c) La partie amont de ce bras jusque près de l'écluse de Roodenhuyze a été partiellement remblayée; le mouillage y est actuellement de 3 mètres. La profondeur primitive de 4m40 a été conservée sur le restant du bras.

(d) Le bras de Rieme est partout en courbe de forme irrégulière.

(e) Les courbes du bras de Selzaete ne sont pas des courbes circulaires.

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	*Tronc principal.* Écluse du « Muide » à Gand	0k.462	5m14 en été. 5m44 en hiver.	4m40	0m74 en été. 1m04 en hiver.	12m00	50m00	3 minutes 15 secondes	Baquet de Mons 24 minutes. Variable pour les navires de mer, de 25 à 35 minutes.	Bajoyers : parements en briques.	B. Ventelles.	Longueur 5m00 (moellons et fascinages).	Longueur 20m00 (moellons et fascinages).	Par suite de sa grande largeur, l'écluse admet des navires de 9m00 de largeur et de 54m00 de longueur.
	Bras de Roodenhuyze. Écluse de « Roodenhuyze », à Wynkel. . . .	10 034 à partir de l'origine du bras principal	2m83	Variable avec la marée; moyenne : 1m85	1m18 en été. 0m78 en hiver.	De 18m00 à 20m00, la cote d'eau étant celle normale du canal de Terneuzen. La largeur utile dépend de l'enfoncement des bateaux; elle est de 8m00 pour un enfoncement de 1m50	55 00	De 4 minutes 30 secondes à 5 minutes 30 secondes. Suivant la cote des eaux d'aval.	De 10 à 15 minutes.	Talus gazonnés, soutenus par des fascinages et enrochements	B. Ventelles à l'amont. Larrons à l'aval.	6m00 (fascinages et moellons).	6m00 (fascinages et moellons).	La porte d'aval se compose de deux vantaux en tôle et fer forgé, aménagés de manière à constituer une écluse dite « à éventail », qui permet de faire servir l'ouvrage à l'écoulement des eaux

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	PASSES NON NAVIGABLES. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSES NON NAVIGABLES. Système de fermeture. fixe.	PASSES NON NAVIGABLES. Système de fermeture. à engins mobiles.	PASSES NON NAVIGABLES. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage du « Tolhuis », à Gand.	0k.000	»	»	»	2 de 5m00	»	Poutrelles.	0m74 en été 1 04 en hiver.	Il existe sur le barrage du Tolhuis un pont carrossable, construit en 1828-1829.
						3 de 1 50	»	Vannes.	—	

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	*A*. Epaisseur des piles. *B*. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	*Tronc principal.*							
	Pont-barrage du Tolhuis (*b*) . . .	0	Fixe.	Met en communication la place de l'Industrie avec le quai de l'Industrie.	»	Trois travées de 5m00.	*A*. 2m50 *B*. Ne sert pas à la navigation.	Fer et maçonnerie.
	Pont du chemin de fer de ceinture de Gand (*c*)	0k.598	Pont tournant recouvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de fer de ceinture de Gand.	»	Passe navigable de 12m00.	*A*. 4m00 *B*. Oui.	—
	Pont de Meulestede. (*d*)	2 154	Une travée fixe, une travée tournante recouvrant deux passes navigables.	Route de Gand à Watervliet.	La travée fixe se trouve à 2m00 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : grande passe 17m00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouverture libre de 14m15 à la ligne d'eau. Travée fixe 11m15.	*A*. 5m00 et 3 00 *B*. Oui.	—
	Pont du chemin de fer de Gand à Eecloo et à Selzaete (*e*)	2 576	—	Chemin de fer de Gand à Eecloo et à Selzaete.	La travée fixe se trouve à 2m08 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : Grande passe 17m00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouverture libre de 13m30 à la ligne d'eau. Travée fixe 7m50.	*A*. 6m00 et 4 00 *B*. Oui.	—
	Pont de Langerbrugge (*f*). . . .	5 170	—	Chaussée vicinale de Langerbrugge à Kerkbrugge.	La travée fixe se trouve à 2m00 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : Grande passe 17m00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouverture libre de 14m15 à la ligne d'eau. Travée fixe 7m23.	*A*. 5m00 et 3 00 *B*. Oui.	—
	Pont de Terdonck (*g*)	10 063	—	Route concédée de Terdonck à Kerkbrugge.	—	Comme pour le pont de Meulestede.	—	—
	Pont du chemin de fer de Lokeren à Selzaete (*h*) . . .	15 695	—	Chemin de fer de Lokeren à Selzaete.	La travée fixe se trouve à 2m18 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : Grande passe 17m00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouverture libre de 13m30 à la ligne d'eau. Travée fixe 8m50.	*A*. 6m20 et 4 00 *B*. Oui.	—

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b*) Construit en 1828-1829. Barrage à poutrelles et vannes.

(*c*) Construit en 1866-1869. Aucune taxe ne grève la navigation. Il n'y a pas de passerelle.

(*d*) Construit en 1879. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation. La grande passe est au milieu. La travée fixe est du côté de la rive droite.

(*e*) Construit en 1879. Aucune taxe ne grève la navigation. Il n'y a pas de passerelle. La grande passe est au milieu ; la travée fixe existe du côté de la rive droite.

(*f*) Construit en 1875. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation. La grande passe est au milieu ; la passe fixe, sur la rive gauche.

(*g*) — —

(*h*) Construit en 1877. Aucune taxe ne grève la navigation. Il n'y a pas de passerelle. La grande passe est au milieu. La travée fixe existe du côté de la rive droite.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont de Selzaete (b).	16k.331	Une travée fixe, une travée tournante recouvrant deux passes navigables.	Route concédée de Selzaete à Assenede.	La travée fixe se trouve à 2m00 au-dessus de la flottaison.	Comme pour le pont de Meulestede.	A. 5m00 et 3 00 B. Oui.	Fer et maçonnerie.
	Bras de Roodenhuyze.							
	Pont de halage dit : « de la Canardière. » (c)	7 877	Une travée tournante recouvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de halage de droite du tronc principal.	»	Passe navigable de 8m00.	A. 2m00 B. Trépieds de garde.	—
	Pont concédé de Terdonck (d) . .	11 201	Deux travées tournantes recouvrant une passe navigable.	Chaussée vicinale de Wynckel à Terdonck.	»	Passe navigable de 12m00.	B. Trépieds de garde.	Bois et maçonnerie.
	Bras de Rieme (port local).							
	Pont de halage (e) .	13 662	Une travée tournante recouvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de halage de gauche du tronc principal.	»	Passe navigable de 8m00.	A. 2m00 B. Trépieds de garde.	Fer et maçonnerie.
	Bras de Selzaete (port local).							
	Pont de halage d'amont (f) . . .	15 837	—	Chemin de halage de droite du tronc principal.	»	Passe navigable de 12m00.	A. 4m00 B. Trépieds de garde.	—
	Pont de la route de Selzaete à Assenede (g)	16 322	— et une travée fixe non navigable.	Route concédée de Selzaete à Assenede.	»	—	A. 1m50 B. Oui.	—
	Pont de halage d'aval (h). . . .	16 718	Une travée tournante recouvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de halage de droite du tronc principal.	»	—	A. 4m50 B. Trépieds de garde.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1877. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation. La grande passe est au milieu ; la passe fixe, sur la rive gauche.

(c) Construit en 1875. Charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue sur la navigation.

(d) Construit en 1862. Charge mobile de 3,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. La navigation est libre.

(e) Construit en 1875. Charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe ne grève la navigation.

(f) Construit en 1866. Aucune taxe ne grève la navigation.

(g) Construit en 1869. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation.

(h) Construit en 1879. Aucune taxe ne grève la navigation.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	*Tronc principal.*					
	0k.000 à 2k.129	Gand et Wondelgem.	Rive gauche.	10m00	Terre.	Le chemin de halage, situé sur cette rive, est longé sur 2,160 mètres de longueur, à partir de son origine, par une rue pavée de 10 mètres de largeur, desservant les propriétés riveraines.
	2 129 à 2 160	Wondelgem.	—	—	Pavage de 3m00.	Sur la rive gauche, il existe un seul bras secondaire, celui constituant le port local de Rieme, commune d'Ertvelde. La continuité du halage sur ce bras est établie au moyen d'un pont tournant.
	2 160 à 2 629	—	—	—	—	
	2 629 à 3 910	—	—	—	Terre.	
	3 910 à 5 180	Wondelgem et Evergem.	—	—	Pavage de 3m00.	
	5 180 à 10 040	Evergem.	—	—	Terre.	
	10 040 à 10 460	Cluyzen.	—	—	Empierrement de 3m00.	
	10 460 à 12 960	—	—	—	Terre.	
	12 960 à 13 160	Ertvelde.	—	—	Pavage de 4m00.	
	13 160 à 15 275	Ertvelde et Selzaete.	—	—	Terre.	
	15 275 à 17 265	Selzaete.	—	—	Pavage de 3m00.	
	0 462 à 1 750	Gand.	Rive droite.	»	Établissements maritimes.	Sur la rive droite, il existe deux bras secondaires, l'un de Roodenhuyze, l'autre de Selzaete. Les ponts qui établissent la continuité du halage sont : pour celui de Roodenhuyze, le pont tournant, dit « de la Canardière », à Evergem, et le pont tournant concédé de Terdonck à Wynckel; pour celui de Selzaete, deux ponts tournants, établis aux extrémités d'amont et d'aval.
	1 750 à 15 808	Gand, Wondelgem, Oostacker, Desteldonck, Evergen, Cluyzen, Wynckel, Ertvelde et Selzaete.	—	10 00	Terre.	
	15 808 à 16 680	Selzaete.	—	—	Pavage de 3m00.	
	16 680 à 17 843	—	—	—	Terre.	
	Bras de Roodenhuyze.					
	De l'origine à l'extrémité	Desteldonck et Wynckel.	Rives droite et gauche.	6m00 à 10m00	—	
	Bras de Rieme (port local).					
	De l'origine à l'extrémité	Ertvelde.	Rive gauche.	5 00 à 10 00	—	
	Bras de Selzaete (port local).					
	De l'origine à 16k.737	Selzaete.	Rive droite.	—	Pavage de 3m00.	
	De 16k.737 à l'extrémité	—	—	8 00 à 10 00	Terre.	
	De l'origine à 16k.117	—	Rive gauche.	6 00 à 9 00	—	
	De 16k.117 à l'extrémité	—	—	7 00 à 10 00	Pavage de 3m00 à 10m00.	

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	*Tronc principal.*			Repérée à l'état-major.					
	Meulestede (hameau de la ville de Gand), rive droite. (*a*)	1k.780	2m50	7m207	3m50	Mur.	468m00	10m00	Terre.
	Wondelgem (commune), rive gauche (*b*)	2 081	2 50	—	»	Talus en terre.	70 00	—	—
	Langerbrugge (hameau de la commune d'Evergem), rive gauche (*c*)	5 125	2 00	6 707	4 00	Mur.	90 00	—	Pavage.
	Langerbrugge (hameau de la commune d'Oostacker), rive droite (*d*).	5 245	—	—	»	Talus en terre.	70 00	—	Terre.
	Doorseele (hameau de la commune d'Evergem), rive gauche (*e*)	9 935	—	—	»	—	—	—	—
	Terdonck (hameau de la commune de Cluyzen), rive droite (*f*)	10 023	—	—	»	—	—	—	—
	Rieme (hameau de la commune d'Ertvelde), rive gauche (*g*)	13 070	—	—	»	—	180 00	—	—
	Selzaete. Sucrerie Tydgat et Cie (*h*).	17 050	1 60	6 307	»	—	»	—	—
	Bras de Roodenhuyze.								
	Roodenhuyze (*i*).	10 034	—	—	»	—	»	8 à 12m00	—
	Sucrerie de Terdonck. (Mechelynck, frères) (*j*) . .	11 047	—	—	»	—	»	10m00	—
	Terdonck (*k*).	11 231	—	—	»	—	»	8 00	—
	Bras de Rieme.								
	Rieme (port local) commune d'Ertvelde, rive gauche (*l*)	13 886	—	—	»	—	260 00	6 à 10m00	Terre et pavage.
	Bras de Selzaete.								
	Port local de Selzaete (*m*).	15 857	En moyenne 1m80	—	»	Talus en terre et murs de quai.	1000 00 sur chacune des 2 rives.	5 à 10 00	—

(*a*) Le mur de quai longe un hameau industriel et commerçant. Chaque voisin conduit directement les marchandises dans ses magasins, saunerie, brosserie, amidonnerie, charbons, matériaux à bâtir, engrais, grains.
(*b*) Ce rivage dessert les communes de Wondelgem et Evergem. Il sert au déchargement de charbons, matériaux de construction, engrais, grains et graines, poteries, résidus de boghead.
(*c*) Le mur de quai existe en amont et en aval du pont. Il dessert les hameaux de Langerbrugge et Kerkbrugge (Evergem). Il sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir, bois, grains et graines, engrais. On y charge des bois sciés.
(*d*) Ce rivage dessert une partie de la commune d'Oostacker. Il sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir, engrais.
(*e*) Ce rivage dessert le hameau de Doorseele (Evergem) et la commune de Cluyzen. Il sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir, engrais.
(*f*) On décharge en cet endroit des charbons et engrais.
(*g*) Ce rivage sert au débarquement des charbons et engrais, destinés au sieur De Smet.
(*h*) Lieu de déchargement pour charbons et betteraves. On y charge des sucres, pulpes et résidus de sucreries.
(*i*) Ce rivage dessert le hameau de Roodenhuyze. On y décharge des charbons, des matériaux à bâtir et des engrais.
(*j*) Lieu de déchargement pour charbons et betteraves. On y charge des sucres, pulpes et résidus de sucreries.
(*k*) Sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir et engrais.
(*l*) Ce rivage sert au déchargement des charbons, matériaux de construction, fourrages et produits agricoles, engrais destinés aux riverains et aux habitants de la commune d'Ertvelde.
(*m*) Ce port a une certaine importance. On y trouve deux fabriques de sucre de betteraves et une fabrique de poteries. Les riverains font grand commerce de grains et graines de la Zélande et des polders avoisinants, de pommes de terre, de charbons et de matériaux à bâtir.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.
FLANDRE ORIENTALE.	Port local de Rieme, commune d'Ertvelde, rive gauche	13k.626	Ce bassin constitue un bras secondaire de 520m00 de longueur, présentant une largeur de 17m00 à la ligne d'eau, et de 5m00 au plafond, formant une impasse reliée au canal principal, par un chenal d'accès, sur lequel est établi un pont tournant.	La rive gauche du bassin est occupée par un chemin public sur 260 mètres de longueur, permettant le chargement ou le déchargement des bateaux.	»	3m00 d'eau sur le plafond.	»
	Selzaete; intérieur du village	15 742	Ce bassin, formé par une partie restante de l'ancien canal, est en communication, tant vers l'amont que vers l'aval, avec le tronc principal ou nouveau canal. Sa longueur est de 1222m00, sa largeur à la ligne d'eau est de 22m00 à 30m00, et celle au plafond de 8m00.	1000m00 de longueur utilisable sur chacune des deux rives.	534m00 de quai, dont 461m00 en maçonnerie et 73m00 en charpente.	4m40 d'eau sur le plafond.	»

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	*Tronc principal.*							
	Meulestede (Gand) . . .	1k.760	Gand.	468m00	3m707 E. M.	4m707 E. M.	7m207 E. M.	Quai en briques, fondé sur le sable avec protection d'une file de pieux et palplanches.
	Langerbrugge (Evergem).	5 125	Evergem.	90 00	2m707	4m707	6m707	—
	Bras de Selzaete.							
	Selzaete (rive gauche) . .	16 266	Selzaete.	444 00	Variable entre 0m50 et 2m50	—	6 307	Ces quais comprennent 461m00 de quais en briques, fondés directement sur le sol, et 73m00 de quais en bois.
	— (rive droite) . .	16 259	—	95 00	—	—	—	Quais en briques, fondés directement sur le sol

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAUX DE HANDZAEME ET DE ZARREN.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Fin du bief.	LONGUEUR totale.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	1er bief. — Comprenant le canal de Handzaeme, depuis Handzaeme jusqu'à l'Yser. . . .	0k.000 Handzaeme.	12k.565 Dixmude.	12565m00	»	12565m00	15m00	»	0m70	3m081
	2e bief. — Comprenant le canal de Zarren, depuis Zarren jusqu'à Eynsdyk	0 000 Zarren.	2 760 Eynsdyk.	2760 00	»	2760 00	7 00	»	0 50	3 081

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	*Canal de Handzaeme.*							
	Pont de Handzaeme . .	A l'origine.	Fixe.	Route de Handzaeme à la station.	1m87	1 travée de 5m00.	A. Palées. B. Non.	En charpente.
	Baesdambrug (b) . . .	3k.280	—	Wercken à Zarren.	3 08	3 travées de 3m00, 3m65 et 3m00.	A. et B. —	—
	Tergaatebrug (b) . . .	4 617	—	—	3 10	—	—	—
	Pont en fer (c)	8 195	—	Vladsloo à Eessen.	2 70	3 travées de 5m25.	A. 2 piles de 0m70 B. Non.	Piles et culées en maçonnerie de briques, musoirs en pierre de taille, tablier en fer.
	Pont de Beerst (d). . .	11 565	—	Dixmude à Beerst.	4 08	3 arches de 3m00, 5m00 et 3m00.	A. 2 piles de 0m80 B. Non.	Maçonnerie de briques, musoirs en moellons de France.
	Appelmarktbrug (d) . .	11 792	—	Traverse de Dixmude.	3 51	3 arches de 5m00.	A. 2 piles de 1m00 B. Non.	—
	Talleydiebrug (e) . . .	12 113	—	—	3 88	1 travée de 7m40 et 1 arche de 5m40.	A. 1 pile de 2m20 B. Non.	Travée en charpente, arche en maçonnerie de briques.
	Canal de Zarren.							
	Ponceau sous la route de Zarren à Eessen .	0	—	Route de Zarren à Eessen.	2 53	1 arche.	B. —	En maçonnerie.
	Ponceau sous le chemin de fer de Lichtervelde à Furnes	0k.320	—	Chemin de fer de Lichtervelde à Furnes.	1 88	—	B. —	—
	Kalkhovenbrug (f). . .	0 940	—	Route de Clercken à Wercken.	—	4 travées de 3m00, 4m00, 4m00 et 3m00.	A. 2 palées. B. Non.	En charpente.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Travée marinière au milieu.
(c) Construit en 1861. Travée marinière au milieu.
(d) Travée marinière au milieu.
(e) Ce pont était formé primitivement de deux arches en maçonnerie; celle de gauche s'est écroulée et a été remplacée par une passerelle, pour piétons, en charpente.
(f) Les deux travées marinières sont au milieu.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	*Canal de Handzaeme.*					
	De Eynsdyk à Dixmude, 5860 mètres.	Eessen, Vladsloo, Beerst et Dixmude.	Rive droite.	4m00 en moyenne.	Terre depuis Eynsdyk jusqu'au cabaret « *de Drie Musschen* »; à partir de ce point, il existe un pavage de 1648m00 de longueur sur 3m00 de largeur moyenne.	A l'amont de Eynsdyk, il n'existe pas de digue ni de chemin de halage.
	Canal de Zarren.					
	Néant.	»	»	»	»	

Digitized by Google

CANAL DE JONCTION DE LA MEUSE A L'ESCAUT.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
LIMBOURG.	1er bief. — Depuis l'origine du canal à Bocholt jusqu'à l'écluse n° 1, à la Pierre-Bleue, sous Lommel.	0	26k.856 97	26856m97	25185m97	1671m00	16m30	10m00	2m10	42m06
	2e bief. — Depuis l'écluse n° 1 à la Pierre-Bleue, sous Lommel, jusqu'à la limite de la province d'Anvers	26k.856 97	27 283 00	426 03	86 23	339 70	—	—	—	37 68
ANVERS.	Bief n° 2 entre les écluses 1 et 2 (partie comprise dans la 2e section) . .	27 283 00	27 705 00	422 00	357 00	65 00	—	—	—	—
	Bief n° 3 entre les écluses 2 et 3.	27 705 00	29 145 00	1440 00	920 00	520 00	—	—	—	33 35
	Bief n° 4 — 3 et 4.	29 145 00	31 050 00	1905 00	1905 00	»	—	—	—	29 02
	— n° 5 — 4 et 5.	31 050 00	32 692 00	1642 00	1642 00	»	—	—	—	26 45
	— n° 6 — 5 et 6.	32 692 00	37 287 00	4595 00	4155 00	440 00	—	—	—	24 34
	— n° 7 — 6 et 7.	37 287 00	39 987 00	2700 00	2645 00	55 00	—	—	—	22 42
	— n° 8 — 7 et 8.	39 987 00	43 819 00	3832 00	3832 00	»	—	—	—	19 92
	— n° 9 — 8 et 9.	43 819 00	46 460 00	2641 00	2276 00	365 00	—	—	—	17 93
	— n° 10 — 9 et 10.	46 460 00	54 086 00	7626 00	6386 00	1240 00	—	—	—	15 97
	— n° 11 — 10 et 11.	54 086 00	56 257 00	2171 00	1415 00	756 00	—	—	—	13 36
	— n° 12 — 11 et 12.	56 257 00	57 540 60	1283 60	493 43	790 17	—	—	—	11 37
	— n° 13 — 12 et 13.	57 540 60	59 384 60	1844 00	1239 70	604 30	—	—	—	10 17
	— n° 14 — 13 et 14.	59 384 60	74 892 20	15507 60	14267 90	1239 70	—	—	—	8 97
	— n° 15 — 14 et 15.	74 892 20	79 583 20	4691 00	4691 00	»	—	—	—	7 57
	— n° 16 — 15 et 16.	79 583 20	83 231 20	3648 00	3181 37	466 63	—	—	—	4 97
	— n° 17 — 16 et 17.	83 231 20	86 354 10 jusqu'au busc amont des portes tournées vers les bassins d'Anvers.	3122 90	2090 90	1032 00	Du pont 18 à l'écluse n° 6 cette largeur est de 26m30.	—	—	2 47

(a) Le plafond des divers biefs, à partir du n° 12, est en pente de 0m02 par kilomètre.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ECLUSE.	DISTANCES EN MÈTRES.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
LIMBOURG.	Double écluse de prise d'eau, à Bocholt (*a*). . .	0=00	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major. 2=634 — Busc du grand passage. 2=311 — Busc du petit passage.	2=634 (39 426) — Busc du grand passage. 2=511 (39 749) — Busc du petit passage.	»	7=50 largeur du grand passage. 5=50 largeur du petit passage.	27=00 longueur comprise entre le parement de la tête amont et celui de la tête aval.	»	»	Bajoyers verticaux, parements en briques avec angles, chardonnets et chaînes en pierre de taille. Perrés en maçonnerie de briques en aval de l'écluse sur 10=00 de longueur.	*A.* » *B.* 8 (une à chaque porte).	»	»
	Écluse n° 1, à la Pierre-Bleue, sous Lommel, à double sas (*b*). .	26856 97	3=29	2=10 (35 58)	4=28 (moyenne)	7=00	50=00 (chaque sas)	6 minutes pour chaque sas.	33 minutes.	Bajoyers verticaux en maçonnerie, parements en briques avec angles, chardonnets, enclaves, coulisses et chaînes en pierre de taille. Perrés en maçonnerie de briques en aval de l'écluse sur 20=00 de longueur.	*A.* 6 *B.* 6	»	»
	Écluse n° 2 à double sas, à Moll. . .	27705 00	2 10	2 10 (31 25)	4 33	—	50=00 (chaque sas)	7 minutes pour chaque sas.	30 minutes en moyenne	Bajoyers verticaux, en briques.	*A.* 2 en amont et 2 en aval de 1=00 d'ouverture. *B.* Une dans chaque porte, celles d'amont ont 1=35,0=64 et celles d'aval 1=35,0=69.	5=22 en maçonnerie de briques.	5=60 en maçonnerie de briques. 20=00 faux-radier en fascines et blocailles.
	Écluse n° 3 à double sas, à Moll. . .	29145 00	—	2 10 (26 92)	—	—	50=00 (chaque sas)	—	—	—		—	—
	Écluse n° 4, à Desschel.	31050 00	2 17	2 10 (24 35)	2 57	—	50 00	10 minutes	22 minutes.	—		—	—
	Écluse n° 5, à Desschel.	32602 00	2 11	2 50 (21 84)	2 11	—	—	8 —	25 —	—		—	—
	Écluse n° 6, à Moll.	37287 00	2 10	2 18 (20 24)	1 92	—	—	6 —	20 —	—		—	—
	Écluse n° 7, à Gheel.	39087 00	—	2 10 (17 82)	2 50	—	—	9 —	30 —	—		—	—
	Écluse n° 8, à Gheel.	42819 (1)	—	2 11	1 00			7 —	30	—		—	—

Digitized by Google

ANVERS.	Écluse n° 9, à Hérenthals. . . .	40100 00	—	2 10 (13 87)	1 96	—	—	7	—	20	—	—		—	—
	Écluse n° 10, à Hérenthals. . . .	54086 00	2 22	2 11 (11 25)	2 61	—	—	11	—	30	—	—		—	—
	Ecluse n° 11, à Hérenthals. . . .	56257 00	2 10	2 35 (9 11)	1 90	—	—	7	—	20	—	—		—	—
	Écluse n° 12 . . .	57532 60	2 13	(*f*) (8 07)	1 20	—	—	6	—	13	—	—	(*c*)	»	20m00 en moellons.
	— 13 . . .	59376 60	—	(6 87)	—	—	—	6	—	13	—	—		»	—
	— 14 . . .	74884 20	2 41	(5 47)	1 40	—	—	7	—	14	—	—		»	—
	— 15 . . .	79575 20	2 19	(2 87)	2 60	—	—	13	—	20	—	—		»	—
	— 16 . . .	83223 20	2 17	(0 37)	2 50	—	—	12	—	19	—	—		»	—
	— 17 (*d*) . .	86295 60 jusqu'à la tête de l'écluse vers le canal; 86360m60 jusqu'à la tête de l'écluse tournée du côté des bassins d'Anvers.	2 19	(0 28) (*f*) La profondeur d'eau sous la flottaison d'aval est de 2m10 excepté pour l'écluse n° 17 où elle est de 2m19.	0 96 La chute de l'écluse n° 17 est en sens inverse des autres écluses. Le chiffre de 0.96 est la différence entre le niveau de la flottaison des bassins d'Anvers et celui de la flottaison du canal.	—	—	5	—	12	—	Bajoyers verticaux, en pierres de taille.		»	»
	Écluse maritime du Kattendyck (*e*) .	87436m20	3m40 sous le plan de comparaison. 3 38 sous la marée basse d'Anvers. 6 83 sous la flottaison des bassins d'Anvers. 7 43 sous la marée haute ordinaire d'Anvers.			24 80	Forme une tête d'écluse qui a 66m60 de longueur	Durée pour l'ouverture de chaque paire de portes : 20 à 25 minutes.		»		Bajoyers présentant un fruit de 1/20, en pierres de taille.		Avant-radier à l'amont du côté de l'Escaut de 7m00, en moellons avec encoffrement.	Arrière-radier du côté des bassins de 5m00, en moellons avec encoffrement.

(*a*) Cet ouvrage n'est en réalité qu'un barrage éclusé avec portes de garde et pont tournant en bois. En temps ordinaire, les portes sont toujours ouvertes et la 1re section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut est en libre communication avec le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. On ne ferme les portes que lorsqu'il s'agit d'isoler l'un des canaux de l'autre. L'écluse est à deux passages, le grand forme la passe navigable. Il y a dans chaque passage deux paires de portes busquées dans les deux directions. Les portes sont munies de ventelles pleines, manœuvrées par des crics. En outre, des coulisses sont ménagées dans les bajoyers, de façon que les deux passages peuvent aussi être fermés au moyen de poutrelles.

(*b*) L'écluse n° 1 est à double sas, avec pont-levis. Elle est pourvue de trois paires de portes busquées en bois. Les portes sont munies de ventelles à jalousies manœuvrées par des crics. Des larrons ménagés dans les bajoyers laissent passer l'eau destinée à l'alimentation régulière des biefs et des canaux inférieurs. Ces larrons sont munis de vannes qu'on fait mouvoir à l'aide de crics. La distance kilométrique indiquant l'emplacement de l'écluse se rapporte au milieu de cet ouvrage.

(*c*) Les portes d'amont des écluses nos 12 à 16 inclus sont pleines, sans ventelles; celles d'aval sont pourvues de ventelles à jour. Le remplissage du sas se fait au moyen de larrons pratiqués dans la tête d'amont et munis de ventelles en fer de fonte. Des larrons, avec ventelles en bois, sont pratiqués dans la tête d'aval, mais ne fonctionnent pas. Le sas se vide au moyen des ventelles des portes d'aval. Des perrés en briques, de 20m00 de longueur, protègent les talus des biefs d'aval.

(*d*) La chute de l'écluse n° 17 est en sens inverse de celle des autres écluses, la tête d'amont se trouve, par conséquent, à l'extrémité du bief. Des ponts tournants métalliques sont établis sur les écluses nos 12, 13, 14, 15 et 17. A l'écluse n° 17 il y a des larrons et des ventelles pleines aux portes, sauf à celles de garde, destinées à maintenir les eaux du canal à hauteur, en cas de baisse de celles des bassins de la ville.

(*e*) L'écluse maritime du Kattendyck se trouve contre les bassins d'Anvers et est séparée de l'Escaut par un chenal d'accession de 120m00 de longueur et 36m00 de largeur. Cette écluse présente trois paires de portes en fer, dont deux paires de portes d'ebbe busquées vers les bassins et une paire de portes de flot busquées vers l'Escaut. La paire de portes d'ebbe d'aval de l'écluse maritime du Kattendyck est pourvue de ventelles au nombre de deux dans chaque vantail. Des larrons vont d'une extrémité à l'autre de l'écluse dans chaque bajoyer et un embranchement débouché dans chacune des enclaves des portes d'ebbe d'aval. Cette écluse ne s'ouvre que deux heures avant l'heure de la marée haute, alorsque le niveau de l'eau est sensiblement le même à l'amont et à l'aval des portes de retenue. La manœuvre des portes se fait à bras d'hommes, au moyen de treuils à axe vertical. Les larrons et les ventelles servent pour chasser dans le chenal qui conduit à l'Escaut et pour nettoyer le radier de l'écluse.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	DISTANCES EN MÈTRES.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Double écluse de prise d'eau à Bocholt, à l'origine du canal. .	0m00	Une ouverture de 7m50	Portes busquées.	5m50	»	Portes busquées.	»	Cette écluse de prise d'eau fonctionne comme barrage dans des circonstances exceptionnelles (voir tableau 2 relatif aux écluses) (a).
	Déversoir à la rive droite correspondant au siphon du Hamonterbeek.	2140 10	»	»	1 70	»	Poutrelles glissant dans des rainures à coulisses.	2m39	Les déversoirs établis à travers la digue droite ne servent qu'exceptionnellement lorsqu'il s'agit de vider ou de baisser le bief. Dans les circonstances ordinaires, ils sont toujours fermés aussi hermétiquement que possible. Les hauteurs des retenues sont données par les profondeurs des seuils des déversoirs sous la flottaison normale (42 06). Des passerelles de halage sont établies au-dessus des déversoirs.
	Déversoir à la rive droite correspondant au siphon du Warmbeek.	7251 50	»	»	3 00	»	—	2 51	
	Déversoir à la rive droite correspondant au siphon du Dommel.	12267 65	»	»	2 ouvertures de 1m75 chacune, séparées par une pile de 1m00	»	—	2 83	
	Déversoir à la rive droite dit « Springput ».	26742 48	»	»	2m00	»	—	2 63	
ANVERS.	Déversoir sur la Blanche-Nèthe.	34238 00	»	»	3 00	»	Poutrelles glissant dans des rainures.	0 30 au-dessus de la flottaison du canal.	Les déversoirs sont établis au-dessus des siphons. Ils sont recouverts de passages voûtés qui ont toute la largeur du chemin de halage.
	Déversoir sur le ruisseau Daelmansloop.	43343 00	»	»	2 00	»	—	—	
	Déversoir sur le ruisseau Elsenloop. . .	46032 00	»	»	2 00	»	—	—	
	Déversoir sur le Moesloop.	55207 00	»	»	1 25	»	—	—	
	Déversoir sur le Vuylvoortbeek.	58021 00	»	»	2 00	»	—	La flottaison du canal.	Il existe des passerelles au-dessus de ces déversoirs, la plupart pour la non-interruption du chemin de halage.
	Déversoir sur la Nèthe.	62685 00	»	»	2 de 3m98	»	—		
					1 de 1 50	»	Vannes glissant dans des rainures.	Niveau des eaux de la Nèthe non canalisée.	
	Prise d'eau à la Nèthe.	Près de l'écluse n° 13. 62685m00	»	»	3 de 1 25	»	—	—	
	Déversoir sur le ruisseau Tappelbeek . .	71073 00	»	»	3 50	»	Poutrelles. —	La flottaison du canal.	
	Déversoir sur le ruisseau Wezelschebeek.	78337 00	»	»	4 00	»	—	—	
	Déversoir sur le Petit Schyn	79973 00	»	»	4 50	»	—	—	
	Déversoir militaire établi sur le fossé extérieur des fortifications	85488 00	»	»	3 de 4 00	»	—	—	
	Déversoir militaire établi sur le Schyn, dans le mur en retour de l'écluse n° 17. . . .	86296 00	»	»	3 00	»	—	—	

(a) On a considéré la petite ouverture comme déversoir par opposition à la grande ouverture, qui forme la passe navigable. Il existe au-dessus de l'écluse ou plutôt du barrage éclusé un pont tournant.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont n° 1, à Bocholt, sur la double écluse de prise d'eau, à l'origine du canal	0	Tournant.	Chemin de halage de la rive gauche du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	»	Deux travées : Travée mobile ouverture 7m50. Travée fixe ouverture 5m50.	*A.* 4m00 *B.* Une estacade en bois de chaque côté du grand passage. (Passe navigable.)	Tablier et partie mobile entièrement en bois. Le reste en maçonnerie.
	Pont n° 2, à Caulille.	2664m70	—	Route de l'Etat de Hechtel, par Exel, Petit-Brogel et Caulille à Loozen.	»	Deux travées : Travée mobile ouverture 7m40. Travée fixe ouverture 4m95.	*A.* 1m00 *B.* Une estacade en bois de chaque côté de la passe navigable.	—
	Pont n° 3, à Lille-Saint-Hubert . .	4424 60	Fixe.	Chemin communal de Caulille à Hamont.	4m40	Une travée : Longueur entre les parements des culées 20m00. Largeur du canal au niveau de la flottaison 15m00.	»	Tablier en bois suspendu à des chaines en fer ; culées en maçonnerie.
	Pont n° 4, — .	6936 50	Tournant.	Chemin communal de Lille-Saint-Hubert à Hamont.	»	Deux travées : Travée mobile ouverture 7m40. Travée fixe ouverture 4m95.	*A* et *B.* —	Tablier et partie mobile entièrement en bois. Le reste en maçonnerie.
	Pont n° 5, — .	7993 95	—	Route de l'Etat de Peer, par Achel, vers Vakenswaard.	»	—	—	—
	Pont n° 6, à Neerpelt.	10488 05	—	Route de l'Etat de Moll, par Hamont à Budel	»	—	—	—
	Pont des chemins de fer de Hasselt à Eindhoven et d'Anvers à Gladbach, à Neerpelt (b)	10980 00	Fixe.	Chemins de fer de Hasselt à Eindhoven et d'Anvers à Gladbach.	4m55	Une travée : Ouverture entre les parements des culées 26m00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale 18m00.	»	Superstructure métallique : Poutres-treillis Culées en maçonnerie.
	Pont n° 7, à Neerpelt	11581 65	Tournant.	Chemin vicinal de Neerpelt à Bockel et Schaft	»	Deux travées : Travée mobile ouverture 7m40. Travée fixe ouverture 4m95.	*A* et *B.* —	Tablier et partie mobile entièrement en bois. Le reste en maçonnerie.
	Pont n° 8, — .	12368 75	—	Chemin communal de Neerpelt à Bergeyck.	»	—	—	—
	Pont n° 9, à la grande barrière de Lommel	15315 53	—	Route de l'Etat de Liége à Bois-le-Duc.	»	Deux travées : Travée mobile ouverture 7m40. Travée fixe ouverture 5m95.	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont comprend deux tabliers distincts à simple voie, posés sur les mêmes culées, l'un à côté de l'autre et destinés, le premier au passage de la ligne de Hasselt à Eindhoven, le second au passage de la ligne d'Anvers à Gladbach. Les culées et le premier tablier ont été construits en 1866. Le second tablier a été construit et posé en 1877.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES OU TRAVÉES.	*A*. Épaisseur des piles. *B*. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont n° 10, à Lommel.	17057m93	Fixe.	Chemin communal.	4m07	Une travée : Ouverture entre les parements des culées 16m00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale 11m45.	»	Tablier en bois suspendu à des chaînes en fer. Culées en maçonnerie.
	Pont n° 11, — . (*b*)	18434 23	—	—	4 34	—	»	Superstructure métallique : Poutres-treillis Plancher en bois Culées en maçonnerie.
	Pont n° 12, — . (*c*)	20207 18	—	Route de l'Etat de Lommel à la frontière néerlandaise vers Leende.	4 32	—	»	—
	Pont n° 13, — .	23917 20	—	Chemin communal de Lommel vers Postel.	—	—	»	Tablier en bois suspendu à des chaînes en fer Culées en maçonnerie.
	Pont sur l'écluse n° 1, à la Pierre-Bleue, sous Lommel	26850 43	Levis.	Chemin d'exploitation de la bruyère.	»	Ouverture 7m00.	»	Portique en fer Plancher en bois sur poutrelles en fer.
ANVERS.	Pont n° 14, sous Moll.	34498 00	Tournant.	Route de Turnhout à Moll	»	Une travée de 7m20 d'ouverture.	Sans piles ni estacades.	Maçonnerie de briques. Tablier en fer.
	— 15 — .	35984 00	—	Chemin de Moll à Desschel.	»	—	—	—
	— 16 sous Gheel	42793 00	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	— 17 — .	44285 00	—	Route de Turnhout à Diest.	»	—	—	—
	— 18 — .	45452 00	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	— 19 — .	47918 00	—	—	»	—	—	—
	— 20 sous Oolen	50162 00	—	—	»	—	—	—
	— 21 sous Hérenthals	52911 00	—	—	»	—	—	—
	Pont du chemin de fer d'Anvers à Gladbach (*d*). . .	53003 00	Fixe.	Chemin de fer d'Anvers à Gladbach.	4m57	Une travée de 26m00 d'ouverture droite et de 32m75 d'ouverture oblique.	—	—
	Pont n° 22, à Hérenthals	54836 00	Tournant.	Chemin vicinal.	»	Une travée de 7m20 d'ouverture.	—	—

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b*) La superstructure métallique en treillis a été posée en 1872, en remplacement d'un tablier en bois suspendu à des chaînes en fer. La stabilité du nouveau tablier a été calculée pour une charge uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré et une charge roulante de 18,000 kilogrammes.

(*c*) La superstructure métallique en treillis a été posée en 1878, en remplacement d'un tablier en bois suspendu à des chaînes en fer. La stabilité du nouveau tablier a été calculée comme pour le pont n° 11.

(*d*) Ce pont a été construit en 1877 et sa stabilité calculée en vue d'une surcharge de 4,500 kilogrammes par mètre courant. Il n'y existe pas de passerelle pour piétons, chevaux, etc.

Les ponts n°s 14 à 24 ont été construits en 1861 et 1862, leur stabilité a été calculée en vue d'une surcharge de 300 kilogrammes par mètre carré. On n'y perçoit pas de droits de passage et la navigation n'y est pas grevée d'une taxe. La volée des ponts tournants est du côté de la rive droite.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	*A.* Épaisseur des piles. *B.* Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont n° 23, à Hérenthals	55307m00	Tournant.	Regtestraat Hérenthals.	»	Une travée de 7m20 d'ouverture.	Sans piles ni estacades.	Maçonnerie en briques. Tablier en fer.
	Pont n° 24, — .	55695 00	—	Heikstraat Hérenthals.	»	—	—	—
	Pont du chemin de fer de Turnhout à Lierre (*b*). . . .	55803 00	—	Chemin de fer de Turnhout à Lierre.	»	—	—	—
	De l'écluse n° 12 . .	57549 00	—	Chemin d'exploitation.	»	Une — 7m00	*B.* Non.	Tablier en fer.
	— 13 . .	59428 60	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	N° 25	60564 60	—	—	»	Une — 7 20	—	Tablier en charpente.
	N° 26	62684 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 27	63743 60	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	N° 28	64777 60	—	—	»	—	—	—
	N° 29	66748 60	—	—	»	—	—	—
	N° 30	68248 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 31	69802 60	—	Route de l'Etat.	»	—	—	—
	N° 32	71391 60	—	Chemin d'exploitation.	»	—	—	—
	N° 33	73039 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 34	74335 60	—	—	»	—	—	—
	De l'écluse n° 14 . .	74935 60	—	Chemin vicinal.	»	Une — 7 00	—	Tablier en fer.
	N° 35	75908 60	—	—	»	Une — 7 20	—	Tablier en charpente.
	N° 36	77266 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 37	78128 60	—	Route de l'Etat.	»	—	—	Tablier en fer.
	N° 38	78984 60	—	Route vicinale.	»	—	—	Tablier en charpente.
	De l'écluse n° 15 . .	79626 60	—	Chemin vicinal.	»	Une — 7 00	—	Tablier en fer.
	N° 39	81241 60	—	—	»	Une — 7 20	—	Tablier en charpente.
	N° 40	82442 60	—	—	»	—	—	—
	N° 41	83918 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	Du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.	85950 60	—	Chemin de fer.	»	—	—	Tablier en fonte.
	N° 42	86050 60	—	Route de l'Etat.	»	—	—	Tablier en fer.
	De l'écluse n° 17 . .	86328 60	—	Établissements maritimes d'Anvers.	»	Une — 7 00	—	—

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b*) Ce pont a été construit en 1854. La navigation n'y est pas grevée d'une taxe.

Les ponts des écluses n°s 12, 13, 14, 15 et 17 sont établis sur les bajoyers en maçonnerie; tous les autres ponts sont construits sur des culées en maçonnerie.

Les ponts sur les écluses 12, 13, 14 et 15 et les ponts n°s 37 et 42 sont calculés à raison de la charge d'épreuve, qui est celle d'un chariot de 18,000 kilogrammes.

Le pont du chemin de fer Hollando-Belge est construit sans passerelle pour piétons ni pour chevaux.

Le pont établi sur l'écluse n° 17 est à voie carrossable avec trottoirs, le tablier porte également une voie ferrée.

Nulle part on ne perçoit un droit de passage sur les ponts, ni une taxe sur la navigation.

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	0k.000 à 1k.714	Bocholt.	Sur les 2 rives	4m00	Gravelage.	Le halage se fait à peu près exclusivement sur la rive droite.
	1 714 à 3 719	Caulille.	—	—	—	Une passerelle de halage est établie sur la rive droite, à la distance 2,140m10 au-dessus du déversoir du siphon de Hamonterbeek. Sa longueur est de 1m70, sa largeur de 3m00.
	3 719 à 4 609	Lille-St-Hubert.	—	—	—	
	4 609 à 4 667	Hamont.	—	—	—	
	4 667 à 9 151	Lille-St-Hubert.	—	—	Gravelage, sauf 290 mètres courants de pavage sur la rive gauche au bassin de Lille-Saint-Hubert, près du pont n° 5.	Une passerelle de halage est établie sur la rive gauche, à la distance 5,671m60 au-dessus de la dérivation du Warmbeek. Sa longueur est de 2m00, sa largeur de 3m00. Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 7,251m60 au-dessus du déversoir du siphon du Warmbeek. Sa longueur est de 3m00, sa largeur de 3m00.
	9 151 à 13 404	Neerpelt.	—	—	Gravelage.	Une passerelle est établie sur la rive gauche, à la distance 10,879m05 au-dessus de la dérivation du Dommel. Sa longueur est de 4m00, sa largeur de 3m00. Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 12,267m55 au-dessus du déversoir du siphon du Dommel. Sa longueur est de 4m50, sa largeur de 3m00. Une passerelle est établie sur la rive gauche, à la distance 12,963m50 au-dessus de la dérivation du Holvensche beek. Sa longueur est de 2m50, sa largeur de 3m00.
	13 404 à 14 585	Overpelt.	—	—	—	
	14 585 à 27 282 (Fin de la 1re section.)	Lommel.	—	—	Gravelage, sauf 184 mètres courants de pavage sur la rive gauche, aux abords du bassin de la grande barrière de Lommel, près du pont n° 9.	Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 14,737m43 au-dessus du canal d'irrigation du sieur Joly. Sa longueur est de 4m00, sa largeur de 3m90. Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 17,988m83 au-dessus du canal d'irrigation de la colonie de Lommel. Sa longueur est de 10m50, sa largeur de 3m00. Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 26,742m48 au-dessus du déversoir du Springput. Sa longueur est de 2m00, sa largeur de 3m50.
ANVERS.	27 282 à 27 704	Moll.	Sur les 2 rives	3 00	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	Le halage se fait généralement sur la rive droite. Il n'y a pas de passerelles de halage sur la 2e section. Les parties de chemin en terrain naturel sont bien résistantes.
	27 704 à 28 420	—	—	—	Empierrement.	Il existe au-dessus des déversoirs, de même que sur les prises d'eau et collecteurs des irrigations, et enfin sur les cours d'eau qui débouchent dans le canal, des passages voûtés qui ont toute la largeur du chemin de halage.
	28 420 à 29 145	—	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	29 145 à 30 054	—	—	—	Empierrement.	
	30 054 à 31 050	Moll et Desschel	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	31k.050 à 34k.628	Moll et Desschel	Sur les 2 rives.	3m00	Empierrement.	
	34 628 à 37 157	Moll.	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	37 157 à 37 657	—	—	—	Empierrement.	
	37 657 à 39 883	Moll et Gheel.	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	39 883 à 39 987	Gheel.	—	—	Terrain naturel.	
	39 987 à 40 075	—	—	—	Empierrement.	
	40 075 à 42 543	—	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	42 543 à 45 452	—	—	—	Empierrement.	
	45 452 à 46 049	—	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	46 049 à 46 860	—	—	—	Empierrement.	
	46 860 à 52 271	Gheel, Oolen et Herenthals.	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	52 271 à 54 086	Herenthals.	—	—	Terrain naturel.	
	54 086 à 55 227	—	—	—	Empierrement.	
	55 227 à 55 357	—	—	4m00	Pavage.	
	55 357 à 56 257	—	—	3 00	Empierrement.	
	56 257 à 56 730	—	—	—	Terrain naturel.	
	(Fin de la 2e section.)					Le halage est interrompu sur la rive gauche : 1° A l'embranchement de la Petite-Nèthe canalisée à Grobbendonck ; 2° Dans la traverse des fortifications d'Anvers.
	De 56k.730 à 86k.360 (Fin de la 3e et dernière section.)	Herenthals, Vorsselaer, Grobbendonck, Pulle, Viersel, Massenhoven, Broechem, Oeleghem, Wommelghem, Schilde, Wyneghem, Schooten, Merxem Anvers.	Sur les 2 rives.	4m00	Terre. Pavé sur une longueur de 127m00, rive gauche à Oeleghem et sur une longueur de 259m00 rive droite à Anvers.	Des passerelles de halage sont établies sur les déversoirs des siphons : Rive droite, sous Herenthals ; Rive gauche, sous Massenhoven ; — sous Wyneghem ; — — et sur la rigole de la prise d'eau en aval de l'écluse n° 13, rive droite, sous Vorsselaer. Des ponts tournants desservent le halage, rive droite, de l'embranchement du canal de Turnhout vers Anvers, sous Schooten, et à la jonction du bassin des établissements industriels et commerciaux de Merxem. Toute la digue gauche comprise entre le bassin du Looibroeck et l'écluse n° 4 sera bientôt pavée, soit sur une longueur de 554m00.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE: Pavage Empierrement.
LIMBOURG.	Rivage de Caulille en amont du pont n° 2. .	2k.564	0m90	42 96	»	Talus en terre.	180m00	17m00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est gravelé.
	Port de Lille-Saint-Hubert, en amont du pont n° 3	3 949	0 80	42 86	»	—	168 00	29 00	—
	Port de Lille-Saint-Hubert, en amont du pont n° 5	7 595	0 70	42 76	»	—	323 00	19 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est pavé.
	Port de Neerpelt, en amont du pont n° 7. .	11 375	0 90	42 96	»	—	172 00	13 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est gravelé.
	Port de la grande barrière de Lommel, en aval du pont n° 9 . .	15 440	1 50	43 56	»	—	230 00	15 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est pavé.
	Port de Lommel, en aval du pont n° 12. . .	20 407	2 90	44 96	»	—	190 00	35 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est gravelé.
ANVERS.	Bassin de Desschel . .	30 920	1 00	30 02	»	—	50 00	4 00	Terrain naturel.
	— de Moll. . . .	34 613	—	25 34	»	—	150 00	Triangulaire hauteur du triangle 60m00.	Terrain naturel et pavage d'accès de 3m00 de largeur sur 130m00 de longueur.
	— de Gheel . . .	39 957	—	23 42	»	—	100 00	20m00	Terrain naturel.
	Deuxième bassin de Gheel	44 285	1 50	19 42	»	—	200 00	10 à 25m00	Terrain naturel et pavage d'accès de 3m00 de largeur sur 127m00 de longueur.
	Petit bassin d'Herenthals.	54 759	1 20	14 56	»	—	150 00	13m00	Terrain naturel et pavage d'accès de 3m00 de largeur sur 130m00 de longueur.
	Quai d'Herenthals. . .	55 307	1 50	14 86	3m60	Murs en maçonnerie de briques.	130 00	9m70 en moyenne.	Pavage sur 4m00 de largeur, le reste terrain naturel.
	Grand bassin d'Herenthals.	55 615	1 00	14 36	»	Talus en terre.	200 00	20m00	Terrain naturel et pavage d'accès de 3m00 de largeur sur 178m00 de longueur.
	Troisième bassin d'Herenthals.	55 743	—	—	»	—	55 00	7 00	Terrain naturel.

On a réservé la dénomination de ports aux endroits pourvus de bassins, qui sont spécialement affectés au chargement et au déchargement des bateaux, et celle de rivages aux endroits situés en dehors des bassins, qui sont généralement considérés comme lieux de chargement et de déchargement ou qui ont été expressément créés à cet usage.

La description du port d'Anvers est faite dans une notice spéciale. (Tome I, page 110.)

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Bassin de Lille-Saint-Hubert, en amont du pont n° 3, plus généralement connu sous la dénomination de bassin de Caulille	3k.949	Trapèze : superficie 20 a. 80 c.	328m00	2m10	Ce bassin est principalement affecté au commerce des bois de sapin.
	Bassin de Lille-Saint-Hubert, en amont du pont n° 5 . . .	7 595	Trapèze : superficie 40 a. 46 c.	671 00	—	Bois de sapin, houille, foin, briques et engrais.
	Bassin de Neerpelt, en amont du pont n° 7.	11 375	Trapèze : superficie 20 a. 54 c.	337 00	—	Bois de sapin, houille, foin, briques et engrais.
	Bassin de la grande barrière de Lommel, en aval du pont n° 9	15 440	Trapèze : superficie 68 a. 15 c.	420 00	—	Bois de sapin, foin, houille et briques.
	Bassin de Lommel, en aval du pont n° 12	20 407	Trapèze : superficie 29 a. 40 c.	370 00	—	Bois de sapin, houille et briques.
	Bassin de la Pierre-Bleue, en amont de l'écluse n° 1 . . .	26 624	Demi-cercle : superficie 90 a. 77 c.	434 00	—	Ce bassin, qui se trouve à l'entrée du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo, sert uniquement comme bassin de garage. Les grands bateaux peuvent tourner dans le bassin de la grande barrière de Lommel et dans celui de la Pierre-Bleue.
ANVERS.	Bassin de Desschel.	30 920	Trapèze : 29 a. 75 c.	165 00	—	Bois et sable blanc.
	— Moll	34 613	Trapèze : 28 a. 35 c.	160 00	—	Bois de construction, briques, chaux, tuiles, houille.
	— Gheel	39 957	Trapèze : 24 ares.	196 00	—	Bois de chauffage et de construction, foin.
	2e — —	44 285	Trapèze : 76 ares.	520 00	—	Bois de construction et de chauffage, briques, chaux, tuiles et houille.
	Petit bassin de Herenthals . .	54 759	Trapèze : 36 a. 75. c.	185 00	—	—
	Grand -- . .	55 615	Trapèze : 45 a. 20 c.	300 00	—	—
	3e bassin en aval du pont 24, à Herenthals	55 743	Trapèze : 3 a. 85 c.	70 00	—	Bois de chauffage et de construction et sable blanc.
	Bassin de Herenthals	57 430	Trapèze : 38 a. 25 c.	155 00	2m13	Trafic nul.
	— Grobbendonck . . .	62 824	Trapèze : 58 ares.	215 00	2 17	Briques, tuiles et bois.
	— Viersel	68 333	Trapèze : 38 a. 25 c.	155 00	2 28	Briques, tuiles, chaux, houille et bois.
	— Massenhoven . . .	69 946	—	—	2 31	Briques, tuiles, chaux, houille, bois, foin et paille.
	Gare d'Oeleghem.	72 959	Trapèze : 4 a. 27 c.	110 00	2 34	Briques, tuiles, chaux et houille.
	Bassin de Wyneghem. . . .	78 243	Trapèze : 38 a. 50 c.	165 00	2 16	Briques, tuiles, chaux, houille, bois, pavés.
	Gare de Schooten	81 321	Trapèze : 5 a. 75 c.	128 00	2 13	Briques, chaux, houille.
	— Merxem	84 006	—	110 00	2 11	—
	Bassin du Looibroeck, à Anvers	85 725 axe du bassin.	Parallélogramme : 344 a. 10 c.	930 00	2 19	Marchandises diverses. Le périmètre et la superficie sont mesurés à la flottaison.

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Quai d'Herenthals. .	55k.307	Herenthals.	130m00	11m26	13m36	14m86	Ce quai est établi dans la traverse d'Herenthals, en amont et en aval du pont n° 10. On n'y charge ou on n'y décharge presque rien, à cause de la proximité des bassins.
	Murs et musoirs du chenal d'accession de l'écluse maritime du Kattendyck, à Anvers	De l'origine au point amont du chenal 87k.503 Longueur du chenal 120m00 jusque dans l'alignement des musoirs	Anvers.	Mur nord 130m00 Mur sud 110m00	— 3 75	Marée basse — 0m02 Marée haute + 4m03	+ 5 57	Les bassins et gares d'eau sont entourés de talus gazonnés.
	Bassin du Looibroeck, entouré de talus revêtus de moellons piqués.	85k.725 axe du bassin.	Anvers.	930 00 de perré.	+ 1 83	+ 2 47	+ 4 13	

Digitized by Google

CANAL « LA LANGELEEDE ».

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état-major.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De l'origine, à Wachtebeke, jusqu'à l'extrémité, à Oudeburgscheluis . . .	»	5k.173	5173m00	4373m00	800m00	8m50	5m00	1m35 en été. 1m70 en hiver.	3m60 en été. 3m95 en hiver.	A l'extrémité aval se trouve une écluselte pour l'évacuation des eaux. A l'extrémité amont le canal est en libre communication avec le Moervaert.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DESIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a) Été.	Hiver.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pottersbrug, à Wachtebeke (b) . .	0k.204	Fixe.	Chaussée vicinale de Wynckel vers Wachtebeke.	3m08	2m73	1 de 5m95	B. Non.	Fer et maçonnerie
	Walderdonckbrug, à Wachtebeke.	1 290	—	Route concédée de Wachtebeke vers Selzaete.	3 96	3 61	— —	—	Maçonnerie
	Pont du chemin de fer, à Wachtebeke (c)	1 692	—	Chemin de fer de l'Etat de Selzaete à Lokeren.	2 77	2 42	— 6 60	—	Fer et maçonnerie
	Pont barragé de Sainte-Catherine, à Wachtebeke (d).	2 796	—	Chemin dit : « Ste-Catherine straat. »	2 70	2 35	— —	—	—
	Balkenbrug, à Wachtebeke . . .	3 371	—	Chemin dit : « Boschstraat ».	2 82	2 47	— —	—	Maçonnerie

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Reconstruit partiellement en 1873. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.
(c) Construit en 1866.
(d) Construit en 1872. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.290	Wachtebeke.	Rive droite.	De 3m50 à 4m00	Terre.
	De 1 290 à 1 692	—	—	De 4 00 à 6 00	—
	De 1 692 à 2 796	—	—	De 6 00 à 7 00	—
	De 2 796 à 3 371	—	—	De 7 00 à 8 30	—
	De 3 371 à 5 173	—	—	7m00	—

Digitized by Google

LESSE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	Depuis le chemin du village de Ciergnon jusqu'au pont de Vignée	0k.000	1k.915	1915m00	»	Cours sinueux	Variable.		0m20 minimum.	Les biefs aboutissent à l'amont des ponts.
	Du pont de Vignée au pont de Wanlin	1 915	4 682	2767 00	»	—	—		—	
	Du pont de Wanlin au pont d'Havenne	4 682	7 152	2470 00	»	—	—		—	
	Du pont d'Havenne au pont de Houyet	7 152	14 317	7165 00	»	—	—		—	
	Du pont de Houyet au pont de Pont-à-Lesse	14 317	29 720	15403 00	»	—	—		—	
	Du pont de Pont-à-Lesse au pont d'Anseremme, dit « pont Saint-Jean » . . .	29 720	33 007	3287 00	»	—	—		—	
	De la tête d'amont à la Meuse.	33 007	33 015	8 00	»	—	—		—	

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BARRAGES.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES partielles.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES totales.	DÉBOUCHÉ des PERTUIS.	SYSTÈME de FERMETURES.	HAUTEUR des RETENUES	OBSERVATIONS.
NAMUR.	Moulin de Wanlin . . .	4k.667	4k.667	»	Barrage submersible traversant la rivière.	1m81	Le moulin est établi en dérivation. 1m81 : retenue depuis le sommet du barrage jusqu'en aval des roues.
	Moulin d'Havenne . . .	2 245	6 912	»	—	2 19	Le moulin est établi en dérivation. 2m19 : retenue depuis le sommet très irrégulier du barrage jusqu'en aval des roues.
	Moulin de Houyet . . .	6 355	13 267	»	—	1 68	Le moulin est en dérivation. 1m68 : retenue depuis le sommet très irrégulier du barrage jusqu'en dessous des roues.
	Moulin de Walsin . . .	14 836	28 103	»	—	1 297	Le moulin est en dérivation. 1m297 : retenue depuis le sommet du barrage jusqu'en dessous de la roue.
	Usine Saint-Jean, à Anseremme	4 259	32 362	»	—	»	L'usine est établie en dérivation.
						3 865	Retenue jusqu'en dessous de la roue.
	Laminoirs de tôles fines.	—	—	»			
						3 657	Retenue jusqu'au niveau de la flottaison du barrage de Dinant.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
NAMUR.	Pont de Vignée . . .	1k.915	Fixe.	Route de Dinant à Neufchâteau.	12m03	Une arche de 20m00 d'ouverture en plein cintre.	A. » B. Non.	Maçonnerie.
	— Wanlin . . .	4 682	—	Chemin de Wanlin par Herock à la route de Dinant à Neufchâteau.	2 58	Quatre travées de 6m80 chacune.	A. Épaisseur de chacune des 3 piles : 1m00. B. Non.	Culées et piles en maçonnerie. Tabliers en bois.
	— Havenne . . .	7 152	—	Chemin de Hour par Herock à la route de Dinant à Neufchâteau.	4 90	Deux travées de 12m00 chacune.	A. Épaisseur de la pile : 1m40 à la base et 1m00 en haut. B. Non.	Culées et pile en maçonnerie. Tablier en fer.
	— Houyet . . .	14 317	—	Route de Givet par Haversin à Barvaux-sur-Ourthe.	5 30	Deux travées de 19m00 chacune.	A. Épaisseur de la pile : 1m50 B. Non.	—
	— Pont-à-Lesse .	29 721	—	Chemin privé du domaine de Pont-à-Lesse.	4 45	Trois travées de 8m70 chacune.	A. Épaisseur de chacune des 2 piles : 0m80. B. Non.	—
	— Saint-Jean, à Anseremme	33 007	—	Route de Dinant à Givet.	3 45	Deux arches de 13m70 d'ouverture chacune.	A. Épaisseur de la pile : 3m15 B. Non.	Maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Le chainage renseigné à la colonne 3 a été effectué à partir du chemin du village de Ciergnon.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	Du chemin du village de Ciergnon à l'origine du chemin de halage de 0 à 32k.608.	»	»	»	»	Il n'existe pas de chemin de halage le long de cette partie de la Lesse.
	De 32k.608 à 33k.015 (à la Meuse) . . .	Anseremme.	Rive droite.	4m50 à 7m00	Empierrement.	Sur cette étendue de 408 mètres en amont de l'embouchure de la Lesse, le chemin vicinal d'Anseremme à Walzin longe la Lesse et sert de chemin de halage aux bateaux, qui peuvent naviguer jusqu'à 480 mètres environ vers les forges et laminoirs Saint-Jean, territoire d'Anseremme.

Digitized by Google

CANAL DE LIÉGE A MAESTRICHT.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
LIÉGE.	Entre Liége et Haccourt (1er bief). . .	0k.130	12k.600	12470m00	9925m00	2545m00	18m40	10m00	2m10	57m35
LIÉGE.	Entre Haccourt et Lanaye (2e bief) . . .	12 600	16 600	4000 00	3375 00	625 00	—	—	—	52 75
LIÉGE & LIMBOURG. (a)	Entre Lanaye et Petit-Lanaye (3e bief) .	16 600	20 000	3400 00	3015 00	385 00	—	—	—	50 25
LIMBOURG & HOLLANDE.	Entre Petit-Lanaye et Maestricht (4e bief).	20 000	24 700	4700 00	»	»	»	»	—	48 40
HOLLANDE.	Traverse de la ville de Maestricht (5e bief).	24 700	25 320	620 00	»	»	»	»	—	46 15
HOLLANDE.	Traverse de la ville de Maestricht (6e bief).	25 320	26 427	1107 00	»	»	»	»	—	44 10
LIÉGE.	*Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liége à Maestricht, à Haccourt.*									
LIÉGE.	Entre Visé et Haccourt (bief unique).	0 075	0 800	725 00	725 00	»	18 40	10 00	—	52 75

(a) 746m00 dans la province de Liége. 2,650m00 dans la province de Limbourg.

Digitized by Google

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	BUBÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.
			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.								
LIÉGE.	Écluse n° 1, de la fonderie des canons, à Liége (*a*)	A l'origine du canal 0k.130	4m10	2m20	1m90	7m00	56m40	8 minutes.	18 minutes.	Parements verticaux en briques.	Larrons (*b*). Ventelles à jalousies.
LIMBOURG.	Écluse n° 2, à double sas, à Haccourt. (*c*)	12 600	2 46	2 10	2 30 —	—	— —	8 minutes par sas.	25 minutes pour les deux sas.	—	—
	— 3, à Lanaye (*d*)	16 600	2 70	—	2 50	—	—	8 minutes.	18 minutes.	—	—
	— 4, à Petit-Lanaye (*e*) . . .	20 000	2 20	—	1 85	—	—	—	—	—	—
TERRITOIRE HOLLANDAIS.	— 5, à Maestricht (*f*)	24 700	2 50	2 20	2 25	—	49 00	—	—	—	—
	— 6, — (Bassin) (*g*) .	25 320	2 40	2 10	2 05	—	51 60	—	—	—	—
	— 19, — — de Zuid-Willems-Vaart (*h*) . . . . . (N° 19 du canal de Bois-le-Duc.)	26 427	3 10	—	2 12	—	53 70	—	—	—	—
	Canal de jonction de la Meuse à Visé, au canal de Liége à Maestricht.										
LIÉGE.	Écluse unique de Visé	A l'origine du canal 0k.075	—	»	Variable. (*i*)	—	57 75	Variable suivant la chute.	Variable suivant la chute.	—	Larrons. Ventelles (*j*).

Tous ces ouvrages d'art ont été construits lors de l'exécution du canal, c'est-à-dire de 1846 à 1849.

(*a*) Cette écluse est munie d'une porte de garde en fer, avec ventelles à jalousies manœuvrées au moyen de leviers. La porte d'aval est également en fer.

(*b*) Les larrons ménagés dans les bajoyers ne servent pas au remplissage des sas, ils sont destinés uniquement au remplissage et à la vidange des biefs.

(*c*) Écluses accolées, ont chacune deux sas de même longueur. Les ventelles des portes sont du système dit à jalousies. Les portes intermédiaires, qui supportent parfois la charge résultant de la chute totale de 4m60, sont en fer. La passerelle de la porte, de 0m60 de largeur, est garnie de deux garde-corps et sert de passage au public.

(*d*, *e*, *f*, *g* et *h*) Les portes de ces écluses sont en bois.

(*i*) Cette écluse est munie d'un double système de portes, en raison du niveau variable des eaux de la Meuse qui tantôt est supérieur, tantôt inférieur au niveau des eaux du canal.

(*j*) La porte de garde de cette écluse est en fer et munie de ventelles à jalousies.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
LIÉGE.	Pont-levis sur l'écluse de la Fonderie de canons, à Liége . .	0k.115	Levis.	Chemin vers le chemin de halage de la Meuse.	Une ouverture de 7m00	»	Montants en fonte et tablier en bois.
	Pont n° 1, à Herstal	1 310	Tournant.	Chemin vers le passage d'eau de Coronmeuse.	Une ouverture de 7m20	»	En fer, avec plancher en bois.
	— 2, —	2 150	—	Chaussée de Brunehaut.	—	»	—
	— 3, —	3 300	—	Ruelle des Gris vers l'île Monsin.	—	»	—
	— 4, —	4 160	Levis avec tête d'écluse.	De Herstal au passage d'eau de Wandre.	Une ouverture de 7m00	»	—
	Passerelle en bois avec partie tournante	4 575	Partie tournante sur 7m20	Chemin de fer de la houillère de l'Espérance.	3 travées dont 2 de 4m00 et 1 de 7m20	A. 1m00 d'épaisseur. B. Estacade de défense en bois.	En bois.
	— —	6 080	—	Chemin de fer de la houillère d'Abhooz.	—	—	—
	Pont n° 5, à Vivegnis	6 925	Tournant.	Chemin de Vivegnis à Chertal.	Une ouverture de 7m20	»	En fer, avec plancher en bois.
	— 6, —	7 820	—	Chemin de Vivegnis à Hermalle-s/Argenteau.	—	»	—
	— 7, à Hermalle-sous-Argenteau.	9 240	—	Ruelle des Champs.	—	»	—
	— 8, à Haccourt	11 365	—	Route de Liége à Visé.	—	»	—
	— 9, —	12 180	—	Chaussée de Visé à Villembaye.	—	»	—
	— 10, à Lixhe.	13 225	—	Chemin de Hallembaye à Lixhe.	—	»	—
	— 11, —	14 440	—	Chemin de Loën à Lixhe.	—	»	—
	— 12, —	15 560	—	Chemin de Nivelle à Emaël.	—	»	—

Tous les ouvrages d'art ont été construits lors de l'exécution du canal, c'est-à-dire de 1846 à 1849.

Toutes les parties mobiles des ponts ont été exécutées primitivement en bois. La substitution du fer au bois a été faite successivement depuis l'année 1870.

La stabilité des ponts tournants a été calculée dans l'hypothèse d'une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

On ne perçoit nulle part un droit de passage sur les ponts, ni à la traversée de ces ouvrages.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont-levis sur l'écluse de Lanaye	16k.625	Levis.	Chemin des Meuniers.	Une ouverture de 7m20	»	En fer, avec plancher en bois.
	— n° 13, à Lanaye	17 475	Tournant.	Chemin de Lanaye à Eben-Emaël.	—	»	—
	— levis sur l'écluse de Petit-Lanaye	20 025	Levis.	Chemin de Petit-Lanaye à la Meuse.	—	»	—
	—	20 943	Tournant.	Chemin de communication vers la Meuse.	—	»	—
TERRITOIRE HOLLANDAIS.	Passerelle	21 921	Tournant.	Chemin du faubourg Saint-Pierre vers la Meuse.	3 travées dont 2 de 4m00 et 1 de 7m25	*A.* 1m00 d'épaisseur. *B.* Oui.	En bois.
	—	22 200	—	—	—	—	En fer, avec plancher en bois.
	—	22 513	—	—	—	—	En bois.
	Pont.	22 939	Tournant.	—	Une ouverture de 7m20	»	En fer, avec plancher en bois.
	—	23 637	—	—	Une ouverture de 7m30	»	En bois.
	—	23 899	—	Rue de la ville de Maestricht.	Une ouverture de 7m25	»	En fer, avec plancher en bois.
	—	24 142	—	—	Une ouverture de 7m30	»	En bois.
	—	24 458	Levis.	—	Une ouverture de 7m00	»	En fer, avec plancher en bois.
	—	24 743	Fixe.	En prolongement du pont situé sur la Meuse.	—	»	—
	—	25 000	A bascule.	Rue vers le Moulin de Meuse.	—	»	—
	—	25 395	Levis.	Rue de la ville de Maestricht.	—	»	—
	Canal de jonction de la Meuse au canal de Liége à Maestricht.						
LIÉGE.	Pont.	0 044	Tournant.	Chemin de Devant-le-Pont, à Visé.	—	»	—
	—	0 800	—	Chemin de halage.	Une ouverture de 7m20	*B.* Estacade de défense.	En bois.

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	0k.000 à 0k.825	Liége.	Rive droite.	4m00	Gravelage.	
	0 825 à 6 285	Herstal.	—	—	—	
	6 285 à 8 155	Vivegnis.	—	—	—	
	8 155 à 10 535	Hermalle-s/Argenteau.	—	—	—	
	10 535 à 12 855 . . .	Haccourt.	—	—	—	
	12 855 à 15 910 . . .	Lixhe.	—	—	—	
LIMBOURG.	15 910 à 20 450 . . .	Lanaye.	—	—	—	
	20 450 à 23 557 . . .	Saint-Pierre.	—	5 00	—	
HOLLANDE.	23 557 à 25 560 . . .	Maestricht.	—	Largeur variable entre 5m00 et 2m10	Pavage et empierrem^{t}.	Une passerelle sur poutrelles en fer. Plancher en bois de 4m00 de longueur et 3m00 de largeur.
	Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liége à Maestricht, à Haccourt.					
LIÉGE.	De Visé à Haccourt 0k.800	Visé.	Rive gauche.	4m00	Gravelage.	

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	Nature : pavage, empierrement.	S'IL Y EXISTE des engins de chargement et de déchargement. Lesquels?	S'IL Y EXISTE des abris pour marchandises.
				Repérée à l'état-major.							
LIÉGE.	Port de la houillère Gérard-Cloes (*a*) . .	0k.700	2m75	60m10	»	Estacade.	»	»	Plancher.	Trémie.	»
	Port du bassin de Coronmeuse (*b*). . . .	0 802	1 12	58 47	2m10	Mur.	180m00	12m00	Pavage et gravelage.	Grue roulant sur chariot d'une puissance de 1500 kil.	»
	Rivage Benoit. . . .	0 942	0 75	58 10	»	Charpente.	51 00	—	Gravelage.	»	»
	Chantier Nihon frères. (*c*)	0 962	»	»	»	Talus en terre.	40 00	10 00	—	»	»
	Houillère de la Belle-Vue (*d*).	1 776	2 30	59 65	»	Estacade.	»	»	Plancher.	Trémie.	»
	Houillère de la Petite-Bacnure	1 894	1 90	59 25	»	—	»	»	—	—	»
	Houillère de l'Espérance (*e*)	4 446	1 60	58 95	2 10	Mur.	50 00	7 00	Gravelage.	»	»
	Houillère d'Abhooz (*f*).	5 940	2 70	60 05	—	—	52 00	6 00	—	Trémie.	»
	— (*g*).	6 000	2 40	59 75	»	Estacade.	»	»	»	»	»
	— de Biquet-Gorée (*h*)	8 305	0 90	58 25	»	—	»	»	»	Trémie.	»
	— (*i*).	8 320	2 50	59 85	»	Mur et estacade.	30 00	»	»	—	»
	Rivage Janssens (*j*). .	16 690	»	»	»	Talus en terre.	70 00	16 00	Gravelage.	»	»
HOLLANDE. LIMBOURG.	Embarcadère (écluse n° 4).	19 965	0 50	50 75	»	Estacade.	7 00	2 50	Plancher.	Trémie.	»
	Bassin de Maestricht.	25 560	0 90	45 00	»	Mur.	220 00	(*k*) 10 00 20 00 50 00	Pavage.	»	22 abris.
	Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liége à Maestricht, à Haccourt.										
LIÉGE.	Embarcadère de la papeterie de Visé (*l*) . .	à 70m00 en aval de l'écluse de Visé du canal de jonction	»	54 55	»	Estacade.	33 00	3 50	Plancher.	Grue roulante d'une puissance de 2500 kil.	»

(*a*, *d*, *f*, *g*, *h*, *i* et *l*) Voie ferrée.

(*b*) Voie ferrée. La rampe amont a 40 mètres de longueur et la rampe aval 20 mètres.

(*c* et *j*) Pour réparation de bateaux.

(*e*) Trois voies ferrées.

(*k*) Largeur variable. La rampe de la rive droite a 30 mètres de longueur et celle de la rive gauche 55 mètres.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Bassin de Coronmeuse à Herstal.	1k.000	Forme trapézoïdale. Superficie : 29,260 mèt. car.	600m00	200m00	2m10	Petite grue montée sur chariot, d'une puissance de 1500k.00. (Voir les renseignements concernant le port de Coronmeuse au tableau des *ports et rivages*.)	Les marchandises en chargement et en déchargement sont notamment les charbons, bois de construction, produits industriels, fer, fonte, etc.
	Gare d'eau, à Hermalle, entre Vivegnis et Haccourt.	9 925	Forme trapézoïdale. Superficie : 36,000 mèt. car.	1220 00	»	—		
LIMBOURG.	Gare d'eau, à Lanaye	16 375	Forme trapézoïdale. Superficie : 3,000 mèt. car.	220 00	»	—		
	Gare d'eau en amont de l'écluse de Petit-Lanaye.	19 595	Forme trapézoïdale. Superficie : 3,000 mèt. car.	190 00	»	—		
HOLLANDE.	Bassin de Maestricht.	25 560	Forme rectangulaire ; coudé à angle droit. Superficie : 11,550 mèt. car.	500 00	270 00	—	»	—

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL DE LISSEWEGHE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief supérieur	0k.000 Écluse du Krakeeltje, située dans la digue du canal de Bruges à Ostende, près de Bruges.	10k.230 Écluse de Zwankendamme. (a)	10k.230	9k.200	1k.030	4m00	2m50	1m09	+ 2m95
	Bief inférieur	10k.230 Écluse de Zwankendamme. (a)	13k.019 Côte de Blankenberghe.	2 789	1 619	1 170	4 00	2 50	1 09	+ 2 95

(a) L'écluse de Zwankendamme est munie de portes busquées vers Bruges qui fonctionnent lorsqu'il y a abondance d'eau dans le canal.

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.										
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse du Krakeeltje	Se trouve à l'origine du canal.	2m02 (1 86)	1m19 (1 76)	Cote d'été 0m93 Cote d'hiver. 0m67	8m20	25m00	5 minut.	15 minut.	Verticaux. Parement en pierre de taille.	Une ventelle dans chaque porte.	3m00 en bois.	3m00 en bois.
	Écluse de Zwankendamme	10k.230	1 00 (1 95)	1 09 (1 86)	»	11 00	24 00	—	—	—	—	9m00 en bois.	9m00 en bois.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Ponceau du Krakeeltje.	A l'origine du canal	Fixe.	Chemin de halage du canal de Bruges à Ostende.	2m35	Une.	B. Non.	Culées et voûte en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer de Bruges à Blankenberghe (b)	4k.095	Tournant.	Chemin de fer de Bruges à Blankenberghe.	»	—	—	Culées en maçonnerie, partie mobile en fer.
	Pont de Lisseweghe	8 620	Fixe.	Route de Lisseweghe à Zuyenkerke.	1 93	—	—	Culées et voûte en maçonnerie.
	Pont de Zwankendamme	10 230	Tournant.	Chemin vicinal de Zwankendamme à Blankenberghe	»	—	—	Culées en maçonnerie, partie mobile en bois.
	Pont de l'Evendyk .	12 240	Fixe.	Chemin dit : l'Evendyk.	1 85	—	—	Culées et voûte en maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Construit en 1863; appartient au chemin de fer de l'État; il ne comporte pas de passerelle.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis l'origine à l'écluse du Krakeeltje près de Bruges jusqu'à la côte de Blankenberghe : 13k.019. . .	Saint-Pierre-sur-la-digue, Dudzeele, Lisseweghe, Uytkerke.	Sur la rive gauche.	1m00 à 5m00	Terre.	Il n'existe pas de passerelle de halage.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL DE LOO.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Fin du bief.	LONGUEUR totale.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR minimum, mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief unique. . . .	0k.000 La Fintelle (écluse).	14k.375 Furnes (débouché dans le canal de Furnes à Nieuport).	14k.375	10482m00	3893m00	15m60	8m00	1m90	2m378

Ce canal a été recreusé par parties successives: commencé en 1869, le travail a été terminé en 1880.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.											
	Écluse de la Fintelle.	0k.000	Ce busc se trouve à la cote + 0m578, soit à 2m50 en contre-bas de l'étiage de l'Yser.	Ce busc se trouve à la cote + 0m578, soit à 1m80 en contre-bas de l'étiage du Furnes-Ambacht.	La hauteur de la chute réglementaire est de 0m70, mais elle varie selon la hauteur des eaux du pays.	La largeur des têtes est de 5m42.	28m00	10 minutes.	15 minutes.	Les parements des bajoyers des têtes sont en pierres de taille. Les revêtements du bassin sont en charpente.	*A.* Larrons hors d'usage dans la tête amont. *B.* Ventelles à jalousie.	»	Longueur 10 mètres.	Cette écluse a été construite en 1818. Elle est munie de deux paires de portes en bois, busquées vers l'Yser. Une écluse d'évacuation est située à côté de cet ouvrage.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Epaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont sur l'écluse de la Fintelle (b) . .	0k.000	Levis.	Chemin de halage.	2m40	Une travée de 5m42.	»	En charpente.
	Hullebrug (c) . . .	0 859	Passerelle tournante.	Sentier de Pollinchove vers la Fintelle.	2 45	Trois travées de 7m20.	A. 0m80 B. Oui.	Piles et culées en maçonnerie, tablier en fer.
	Pont du Kellenaers. (d)	1 536	Une partie fixe et une partie tournante.	Chemin de Pollinchove à la Fintelle.	—	Trois travées de 4m20, 7m10 et 4m00.	A. 1m30 B. Oui.	—
	Pont de Loo (e) . . .	2 624	—	Route de Loo à Hoogstaede-Linde.	—	—	—	—
	Pont de Forthem (f).	6 783	—	Route d'Oudecappelle au Nouveau Cabaret.	—	—	—	—
	Pont d'Oeren (g). .	8 123	—	Chemin d'Oeren à Forthem.	2 35	—	—	—
	Pont du Kortewilde. (h)	12 101	—	Route de la station d'Avecappelle, par Steenkerke à la route de Furnes à Ypres.	2 25	—	—	—
	Gasthuisbrug (i) . .	13 066	—	Chemin ensablé de Steenkerke à la route de Furnes à Ypres.	—	—	—	—
	Rozebrug ou Kalkovenbrug (j). . .	14 012	—	Zuidburgweg.	—	—	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Taxe de 10 centimes par bateau.
(c) Construit en 1870. Travée marinière au milieu.
(d) — — —
(e) — — —
(f) Construit en 1872-1873. Travée marinière au milieu.
(g) Construit en 1874. Travée marinière au milieu.
(h) — 1875, — —
(i) — 1879. — —
(j) — — — —

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De la Fintelle au pont du Kellenaers : 0k.000 à 1k.536	Pollinchove.	Rive droite.	8 à 9 mètres.	Digue en terre.
	Du pont du Kellenaers à celui de Loo : 1k.536 à 2k.624	Loo.	Rive gauche.	7m50 (en moyenne).	Digue pavée.
	Du pont de Loo à Furnes : 2k.624 à 14k.375.	Alveringhem, Oeren, Steenkerke, Furnes.	Rive droite.	8 à 9 mètres.	Digue en terre.

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
				Repérée à l'état-major.					
FLANDRE OCCIDENTALE.	La Fintelle . . .	0k.000	3m00	5m378	Quai en charpente.	20m00	8m00	Terre.	Rive droite du bassin-sas.
	Kellenaers . . .	1 536	2 60	4 978	Talus en terre.		6 00	Terre et pavage.	Rive gauche : partie de digue voisine du pont.
	Loo.	2 624	—	—	Revêtements en briques.		—	—	Parties des digues du canal, voisines du pont.
	Forthem	6 783	—	—	—		—	—	—

Digitized by Google

CANAL DE LOUVAIN AU RUPEL.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
BRABANT.	Louvain à Thildonck. .	0k.000 Bassin de Louvain.	7k.301	7301m00	7009m00	292m00	Moyenne. 24m00	12m00	(a) 3m60	181m33
BRABANT.	Thildonck à Campenhout.	7k.301	12 627	5326 00	5266 00	60 00	25 00	—	—	15 693
BRABANT.	Campenhout à Boortmeerbeek	12 627	15 983	3356 00	2181 00	175 00	24 00	—	—	13 183
BRABANT-ANVERS.	Boortmeerbeek à Battel.	15 983	26 653	6160 00 (b) 4510 00 (c)	6010 00 4510 00	150 00	—	—	—	10 433
ANVERS.	Battel au Sennegat . .	26 653	29 793	3140 00	3000 00	140 00	—	—	—	6 763
ANVERS.	Sennegat aval	»	»	»	»	»	»	»	1 40 à 4 70 (d)	3 87

(a) Un arrêté royal du 17 octobre 1868 fixe le tirant d'eau maximum des bateaux à 3m50.
(b) Brabant.
(c) Anvers.
(d) 1m40 marée basse. 4m70 marée haute.

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.				de chaque sas :							Chaque écluse est à double sas.
BRABANT.	Thildonck	7k.301	3m76	3m70 cote 11 993	2m44	(a) 8m20	56m00	15 min.	30 min.	Bajoyers, briques et pierres de taille.	Deux ventelles à chaque porte.	8m00 maçonnerie.	10m50	(a) La largeur de 8m20 est celle à l'entrée des sas ; ceux-ci sont évasés respectivement de 2m60, 3m10, 2m60, 2m80 et 5m80.
	Campenhout	12 627	4 27	4 25 cote 8 933	2 51	—	—	—	—	—	—	5 00	8 50	(b) 1m40 à marée basse ordinaire, 4m70 à marée haute. Le niveau varie aussi d'après les crues de la Dyle et de la Senne.
	Boortmeerbeek . . .	15 983	4 16	3 64 cote 6 793	2 75	—	55 00	—	—	—	—	3 00	5 00	(c) Correspondant à une hauteur d'eau sur le busc de 3m67.
ANVERS.	Battel	26 653	4 06	3 71 cote 3 053	3 67	—	55 70	—	—	—	—	2 50	8 30	
	Sennegat	29 793	3 070	1 40 à 4 70 cote 0 203 (b)	2 89 (c)	—	63 50	—	—	—	—	3 50	7 00 en charpente.	

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
BRABANT.	Pont du Bassin	0k.400	Tournant.	Quai.	Une de 8m20	Sans piles ni estacades.	Culée en maçonnerie. Partie mobile en bois.
	Pont du Beerkom . . .	—	—	Route de Louvain à Diest.	— 10 00	—	Partie mobile en fer.
	Pont pour le service exclusif de la ligne de Bruxelles-direct (État).	1 920	—	Chemin de fer.	— —	—	—
	Pont de Wygmael . . .	4 940	—	Chemin vicinal.	— 8 20	—	Partie mobile en bois.
	Pont de Thildonck . . .	9 200	—	Route de Winxele à Werchter.	— —	—	—
	Pont de Campenhout . .	12 900	—	Route de Louvain à Malines.	— —	—	—
ANVERS.	Pont de Hanswyck . . .	22 984	—	Route de Malines à Tervueren.	— —	—	—
	Ponts à la station de Malines. . . . . (Deux ponts semblables pour le service exclusif du chemin de fer de l'État.)	23 264	—	Chemin de fer de Malines à Bruxelles et à Gand.	— 8 25	—	Partie mobile en fer.
	Pont de Malines	24 064	—	Route de Malines à Bruxelles.	— 8 20	—	Partie mobile en bois.
	Pont de Battel.	26 893	—	Route de Malines à Tamise.	— —	—	—

Les ponts en bois ont été reconstruits en 1836 et celui en fer du Beerkom en 1877.

Ce dernier pont supporte une charge de 18,000 kilogrammes. Aucun droit n'est perçu, ni pour le passage des piétons, ni pour celui des bateaux.

L'arche marinière des ponts en bois a 8m20, celle du pont du Beerkom a 10 mètres.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
BRABANT.	De Louvain à Malines 0k.000 à 22k.080. .	Wilsele, Hérent, Thildonck, Wespelaer, Campenhout, Boortmeerbeek, Hever et Muysen.	Rive gauche.	5 à 6m00	En terre.
ANVERS.	De Malines au Sennegat 22k.080 à 29k.793	Malines, Battel et Waelhem.	—	4m50 à 5m50	En terre.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
				Repérée à l'état-major.					
BRABANT.	Louvain (Grand-Bassin).	Origine du canal.	0m85	18m98	Mur.	350m00	15m00	Pavage.	Il n'y a pas de rivages en dehors de Louvain ; on décharge sur les digues, en quelques points, s'il y a lieu.
	Louvain (Bassin du Beerkom)	—	1 50	19 63	Revêtement en bois.	195 00	10 à 15 00	En terre.	

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Louvain (Grand-Bassin) .	Origine du canal.	Parallélogramme : 9240 mètres carrés.	616m00	300m00	3m70	Matériaux de construction, briques, pannes, carreaux, chaux, bois, pavés, pierres de taille, fer, céréales, farine, foin, paille, pulpe de betteraves, articles de messageries, huile, bière, vin.
	Louvain (Bassin du Beerkom)	—	Parallélogramme : 4520 mètres carrés.	436 00	Revêtement en bois. 195m00	3 50	

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Murs en maçonnerie de briques et pierres de Gobertange, recouverts de tablettes en pierres des Ecaussines	Origine du canal.	Louvain.	616m00	»	18m133	18m083	Les quais sont munis de voies ferrées se raccordant avec les stations dites : du Bassin.

Digitized by Google

LYS

(BRANCHE PRINCIPALE).

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage. Été.	Hiv.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major. Été.	Hiv.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Houplines à Comines (*a*). . . .	0k.000	13k.738	13738m00	»	13738m00	25m00	10m00	2m10	2m40	13m766	14m066
	De Comines à Menin (*b*).	13 738	26 319	12581 00	»	12581 00	—	—	—	2 34	12 604	12 844
	De Menin à Harlebeke (*c*)	26 319	44 582	18263 00	»	18263 00	—	—	—	2 33	10 959	11 189
	D'Harlebeke à Vive-Saint-Eloi (*d*) . .	44 582	57 283	12701 00	»	12701 00	—	—	—	2 10	8 668	8 668
FLANDRE ORIENTALE.	De Vive-Saint-Eloi à Astene	57 283	83 127	25844 00	»	25844 00	—	—	2 10		6 440	
	D'Astene à Gand (écluse de la Pêcherie) :											
	1re Partie comprise entre le barrage d'Astene et le passage d'eau d'Akkergem	83 127	105 327	22200 00	»	22200 00	—	—	2 20	2 50	5 447	5 747
	2e Partie comprise entre le passage d'eau d'Akkergem et le pont de la Byloque	105 327	107 673	2346 00	»	2346 00	—	—	2 50	2 80	—	
	3e Partie comprise entre le pont de la Byloque et l'écluse de la Pécherie. .	107 673	112 403	4730 00	»	4730 00	—	—	2 60	2 90	—	

(*a*) La pente de fond est de 0m125 par kilomètre.
(*b*) — 0 1307 —
(*c*) La pente de fond est de 0m1057 par kilomètre.
(*d*) — 0 055 —

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont. Été	BUSC. AMONT. Hiver	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval. Été	BUSC. AVAL. Hiver	HAUTEUR DE CHUTE. Été	HAUTEUR DE CHUTE. Hiver	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS. COTES DES BUSCS Amont.	OBSERVATIONS. COTES DES BUSCS Aval.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de Comines (*a*).	13k.738	3m662	3m902	2 50	2 74	1m162	1m222	5m40	42m30	10 min.	20 min.	Bajoyers verticaux en briques.	Ventelles.	12m00 fascines.	22m00 fascines recouvertes de moellons.	10m104	10m104
	— de Menin (*b*) .	26 319	4 145	4 385	—	2 73	1 645	1 655	—	—	—	—	Bajoyers verticaux, briques et pierres de taille.	—	6m00 béton et briques.	9m00 béton et moellons.	8 459	8 459
	— d'Harlebeke (*c*).	44 582	4 432	4 662	2 141	2 141	2 291	2 521	—	—	—	—	Bajoyers verticaux en briques.	—	7m50 fascines et moellons.	24m70 fascines et moellons.	6 527	6 527
	— de Vive-Saint-Eloi (*d*)	57 283	2 840	»	2 930	»	»	»	—	—	—	—	—	—	10m00 fascines.	30m00 —	5 828	4 038
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse d'Astene . . .	83 127	3 25	3 25	2 59	2 89	0 66	0 36	—	42 20	1'18"	10'	Bajoyers verticaux, parement en briques et pierres de taille.	—	6m05 fascines et moellons.	15m00 —		
	— à sas de la Pêcherie, à Gand (*e*). .	112 403	3 82	4 12	1m94 à marée basse moyenne d'été; 3m70 à marée haute moyenne annuelle.		2 03	1 21	38 80	43 00	20'	60'	Bajoyers verticaux en pierres de taille.	—	10m00 en bois.	10m00 en bois.		

(*a*, *b*, *c* et *d*) Chaque écluse comprend deux paires de portes en bois. — Les ventelles sont à claire-voie.

(*e*) Le bassin présente une forme très irrégulière. Il peut contenir plus d'un bateau. La manœuvre a lieu vers l'étale de la marée haute dans le Bas-Escaut. La largeur de passage entre les bajoyers des têtes de l'écluse est de 8m40.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	ÉTABLIS SUR LE BRAS PRINCIPAL			ÉTABLIS SUR LES BRAS SECONDAIRES			
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	Désignation du barrage.	Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.
					Été. Hiv.				Été. Hiv.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Barrage de Comines (a)	13k.738	3 ouvertures de 5m00, 4m50 et 4m50	Poutrelles.	3m662 3m962	Écluse de secours.	4 ouvertures de 1m50	Vannes pleines.	2m00 2m30
						Usines hydrauliques.	4 ouvertures, largeur 4m13	—	2 10 à 2 20 / 2 40 à 2 50
						Barrage militaire.	3 ouvertures de 3m50	Poutrelles.	1 714 1 954
	— Menin .	26 319	1 ouverture de 5m50	—	2 934 3 174	Écluse de secours et usine hydraulique.	3 ouvertures, largeur totale 2m40	Vannes pleines.	2 294 2 534
						Écluse de secours.	3 ouvertures de 1m25	—	2 75 2 98
	— Harlebeke.	44 582	2 ouvertures de 5m20	—	4 432 4 602	Usines hydrauliques.	3 ouv. de 1m70	—	1 85 2 08
							3 ouv. de 1 28		1 90 2 13
							3 ouv. de 1 30		2 60 2 83
							1 ouverture de 1m65	Vanne.	1 79
	Barrage de Vive-Saint-Eloi . . .	57 283	4 ouvertures de 5m20	—	4 49	»	»	»	»
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage latéral du « Pas », à Gand (b).	110 752	2 ouvertures de 6m93 et 6m73	—	2 03 1 21	Deux. 6m93 et 6m73	»	»	»

(a) Il n'existe au-dessus des barrages établis sur le bras principal, ni pont, ni passerelle pour le charriage ou pour les piétons.

(b) Il existe au-dessus du barrage un pont en maçonnerie pour le charriage. Construit vers 950 et élargi en 1863.

Un barrage secondaire dit « des Paddegaeten » existe sur un cours d'eau de la ville de Gand.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont-Rouge.	5k.500	Levis.	Route de Warneton au Quesnoy.	»	6 (5m80, 6 00, 6 00, 6 00, 5 40 (mob.), 5 40)	A. Palées. B. Oui.	Bois.
	— de Warneton . . .	9 888	—	Chemin de Warneton vers la France.	»	7 (6 de 3 10, 1 mobile de 6 20)	A. 1m50 B. Oui.	Arches de secours en maçonnerie.
	— de Comines. . . .	14 150	—	De Comines vers la France.	»	4 (5 55, 5 45, 5 25 (mob.), 4 40)	A. 2 32 B. Oui.	Bois.
	— du chemin de fer de Comines à Lille .	14 650	Fixe.	Chemin de fer de Comines à Lille.	4m75	1 de 35 50	B. Non.	Fer.
	— de Wervicq. . . .	18 938	Tournant.	Route de Wervicq vers la France.	»	3 (9 50, 7 00, 6 00 (mob.))	B. Oui.	—
	— du chemin de fer de de Menin à Tourcoing	25 470	Fixe.	Chemin de fer de Menin à Tourcoing.	5 06	1 de 36 00	B. Non.	—
	— des Capucins . . .	25 814	—	Route de Menin vers la France.	4 75	3 de 6 00	A. 2 00	Maçonnerie.
	— tournant de Menin.	26 281	Tournant.	Route de Menin à Halluin.	»	2 (6 90 (mob.), 4 00)	A. 1 60 B. Oui.	Fer.
	— de Wevelghem. . .	32 837	Fixe.	Route de Moorseele à Rolleghem.	5 15	2 de 16 707	A. 2 00 B. Non.	—
	— du chemin de fer de la Flandre occidentale, à Courtrai. .	38 373	—	Ligne de Courtrai à Bruges.	4 47	3 de 12 00	A. 1 75 B. Non.	Maçonnerie.
	— du Palais de Justice, à Courtrai (b) . .	38 866	Tournant.	Route reliant celle de Courtrai à Menin et celle de Courtrai à Lille.	»	3 (7 00 (mob.), 7 30, 15 70)	A. 1 50 B. Oui.	Fer.
	— de la rue de la Lys, à Courtrai . . .	39 434	Fixe.	Route de Courtrai à Menin.	4 25	1 de 21 00	B. Non.	Fer.
	— du Broel.	39 631	—	En ville.	4 46	3 (5 30, 6 35, 5 30)	A. 2 40 B. Non.	Maçonnerie.
	— tournant d'Harlebeke.	43 926	Tournant.	Route de Harlebeke à Cuerne.	»	2 (5 25 (mob.), 10 40)	A. 1 50 B. Non.	Fer.
	— dit « Hooge Brugge », à Harlebeke. . .	44 710	Levis.	Route communale d'Harlebeke à la route de Bruges.	»	3 (11 50, 5 50 (mob.), 11 50)	A. 1 70 B. Non.	—
	— de Desselghem. . .	49 613	Fixe.	Route communale d'Oostroosebeke à Deerlyk.	4 50	1 de 34 00	B. Non.	—
	— de Wielsbeke . . .	54 540	—	Chemin de fer d'Ingelmunster à Anseghem.	—	—	—	—
	— de Vive-Saint-Éloi .	57 283	Levis.	Route de Vive-Saint-Eloi à Ingelmunster.	»	1 de 5 40	—	—
Fl. Or. et Fl. Occ.	— d'Olsene	68 238	Fixe.	Route de Denterghem à Olsene.	4 50	1 de 34 00	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Le pivot se trouve établi sur une pile.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	*A.* Épaisseur des piles. *B.* Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du chemin de fer, à Grammene (*b*) . .	75k.327	Tournant.	Chemin de fer.	»	2 de 13m75	*A.* 5m40 *B.* Oui.	Fer et maçonnerie.
	— de Deynze (*c*) . . .	79 827	—	Route de l'État.	»	6 { 5m05 / 4 40 / 1 25 / 5 25 / 5 55 / 5 45	*A.* Palées en charpente. *B.* Oui.	Charpente et maçonnerie.
	— sur l'écluse et le barrage d'Astene (*d*).	83 127	Levis.	Chemin de terre.	»	4 { 5 40 / 5 25 / 5 25 / 5 25	*A.* 2m75, 2 00 et 2 00 *B.* Non.	Charpente.
	— de Deurle (*e*). . . .	89 327	—	Route de l'État.	»	6 { 5 de 5 00 et 1 de 5 60	*A.* Palées en charpente. *B.* Oui.	Charpente et maçonnerie.
	— du Strop, à Tronchiennes (*f*). . .	103 527	Tournant.	Chemin de fer.	»	3 { 8 50 / 8 50 / 6 50	*A.* 1 00 et 2 20 *B.* Oui.	Maçonnerie et fonte.
	— de la Biloque (*g*) . .	107 673	—	Boulevard des Hospices.	»	3 { 6 00 / 8 75 / 6 00	*A.* 2 85 et 2 75 *B.* Non.	Fer et maçonnerie.
	— barragé du Pain-Perdu (*h*).	108 201	—	Rue du Pain-Perdu.	»	3 { 4 75 / 8 30 / 4 75	*A.* 2 de 2 50 *B.* Non.	—
	— des Récollets (*i*). . .	108 651	—	Rue Courte de la Vallée.	»	2 { 8 25 / 6 60	*A.* 2 40 *B.* Oui.	—
	— des Dominicains (*j*).	108 835	—	Rue des Dominicains.	»	4 { 8 83 / 2 10 / 3 00 / 3 35	*A.* 0 35, 0 45 et 0 35 (pilots). *B.* Oui.	Bois et maçonnerie.

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b*) On n'y perçoit aucune taxe. Il n'y a pas de passerelle. Les deux arches sont marinières. Le thalweg se trouve au milieu entre les deux arches.

Construit en 1855.

(*c*) On n'y perçoit aucune taxe. L'arche marinière est la 4e à partir de la rive gauche, et l'axe du thalweg passe par cette arche.

Date de la construction, inconnue.

(*d*) On n'y perçoit que les droits de navigation. Le pertuis marinier est contre la rive gauche, et l'axe du thalweg passe dans ce pertuis.

Construit en 1860-1861.

(*e*) On perçoit un droit de passage sur le pont. L'arche marinière est la 4e à partir de la rive gauche. L'axe du thalweg passe par cette arche.

Construit en 1855.

(*f*) On n'y perçoit aucune taxe et il n'y a pas de passerelle. L'arche marinière est la 2e à partir de la rive gauche, et l'axe du thalweg passe par cette arche.

Construit en 1838.

(*g*) Construit en 1866. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m75.

(*h*) Construit vers 1755. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m30.

(*i*) Construit vers 1755; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m35 (rive droite), surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(*j*) Construit en 1861. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m83 (rive gauche).

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Epaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont Saint-Michel (b) . .	109k.028	Tournant.	Rue de l'Etoile.	»	3 { 3m55 / 8 30 / 3 20	A. 2 65 et 2 25 B. Non.	Fer et maçonnerie.
	— aux Herbes (c). . .	109 177	—	Route de Bruxelles à Ostende.	»	3 { 3 60 / 8 20 / 3 90	A. 2 50 et 2 75 B. Oui.	--
	— de la Boucherie (d) .	109 292	—	Rue de la Monnaie.	»	3 { 4 55 / 8 20 / 4 00	A. 3 10 et 2 65 B. Oui.	Fer et maçonnerie.
	— du Laitage (e) . . .	109 507	—	Rue du Laitage.	»	3 { 3 00 / 8 28 / 2 60	A. 1 40 et 2 30 B. Non.	--
	— du Fossé-Courbe (f).	109 828	—	Rue du Fossé-Courbe.	»	2 { 5 75 / 10 75	A. 2 50 B. Oui.	—
	— du Pré d'Amour (g).	110 186	—	Rue d'Or.	»	3 { 4 90 / 8 25 / 4 50	A. 2 75 et 3 00 B. Non.	—
	— Saint-Georges (h). .	110 662	—	Route d'Anvers à Lille.	»	3 { 4 50 / 8 25 / 3 60	A. 2 90 et 2 50 B. Oui.	—
	— du Pas (i)	110 752	—	Rue de la Tour-Rouge.	»	2 de 8 53	B. Oui.	—
	— de la Pêcherie (j). .	111 703	—	Boulevard du Château.	»	1 de 8 40	—	Fonte et maçonnerie.
	— levis de la Pêcherie (k)	112 303	Levis.	Réunit la Pêcherie au boulevard Lousbergs.	»	—	B. Non.	Bois.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit vers 1755 ; reconstruit en 1869. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m30, surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(c) Construit vers 1755 ; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m20, surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(d) Construit vers 1755 ; reconstruit en 1867. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m20, surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(e) Construit vers 1755 ; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m28. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(f) Construit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 10m75 (rive droite). La passe navigable, quand le pont est ouvert, n'est que de 7m90. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(g) Construit vers 1755 ; reconstruit en 1872. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m25. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(h) Construit vers 1755 ; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8m25. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(i) Construit vers 1755 ; reconstruit en 1874. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(j) Construit en 1856.

(k) Construit vers 1755.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Menin au pont de Wevelghem : 14k.739 à 21k.457 (*a*)	Menin, Lauwe.	Rive droite.	3m00	Terre et briquaillons.
	Du pont de Wevelghem au barrage de Vive-Saint-Eloi : 21k.457 à 45k.903 (*b*).	Wevelghem, Bisseghem, Courtrai, Cuerne, Harlebeke, Bavichove, Oyghem, Wielbeke, Vive-Saint-Eloi.	Rive gauche.	—	Terre et briquaillons ; quelques bouts de pavage dans les traverses des communes, en tout 1,500 mètres.
	Du barrage de Vive-Saint-Eloi à la limite de la Flandre orientale : 45k.903 à 58k.540	Vive-Saint-Bavon, Wacken, Ousselghem.	Rive droite.	—	Terre et briquaillons.
	Depuis la limite de la Flandre occidentale entre Vive-Saint-Eloi et Zulte jusqu'au pont d'Olsene, 58k.540 à 68k.238	Zulte, Olsene.	—	3m50 à 9m74	Terre.
	Du pont d'Olsene à la limite de la Flandre occidentale, 68k.238 à 69k.447.	Ousselghem.	Rive gauche.	3m00	—
FLANDRE ORIENTALE.	De la limite de la Flandre occidentale, entre Ousselghem et Gotthem, à l'origine du canal de dérivation de la Lys, 69k.447 à 77k.827 (*c*)	Gotthem, Grammene, Deynze.	—	6 00 à 9 74	—
	De 77k.827 à 89k.327 (*d*)	Deynze, Astene, Bachte-Maria-Leerne.	—	8 00 à 9 74	—
	De 89 327 à 90 827	Deurle et Leerne-Saint-Martin.	Rive droite.	9m74	—
	De 90 827 à 92 627	Leerne-Saint-Martin.	Rive gauche.	6 00 à 9 74	—
	De 92 627 à 95 407	Laethem-Saint-Martin.	Rive droite.	9m74	—
	De 95 407 à 105 060	Tronchiennes.	Rive gauche.	5 00 à 9 74	—
	De 105 060 à 105 327	Gand.	Rive droite.	6m00	—
	De 105 327 à 105 777	—	—	2 50	—
	De 105 777 à 106 544 (*e*)	—	—	9 75	—
	De 106 544 à 107 533	—	Rive gauche.	3 00	—
	De 107 533 à 107 673	—	—	7 00	—
	De 107 673 à 107 746	—	—	3 00	Pavage.

(*a*) En amont de Menin, il n'existe pas de *chemin* de halage proprement dit; le halage n'est possible que par hommes et se fait généralement de la manière suivante :

Depuis Houplines jusqu'au Pont-Rouge, sur la rive droite; de là à 100 mètres environ du pont de Warneton, sur la rive gauche; de là jusque 300 mètres en aval de ce pont, sur la rive droite; de là à l'usine de produits chimiques à l'aval de Wervicq, sur la rive gauche; de là à Rousbecque, sur la rive droite; de là à Menin, sur la rive gauche.

Dans la traverse de Comines il y a cinq passerelles de halage :

1°	19m50 de longueur,	1m30 de largeur	avec	partie mobile.
2°	10 00	— 1 242	—	fixe.
3°	53 80	— 1 30	—	—
4°	75 00	— 1 00	—	—
5°	17 50	— 1 30	—	—

(*b*) Sur la dérivation à Courtrai, à l'amont et à l'aval, il y a un pont de halage pour chevaux et voitures.

Une passerelle tournante à Cuerne sur la Heulebeke (rive gauche). — Une passerelle fixe à Vive-Saint-Eloi sur la Gaverbeek (rive droite). — Une passerelle fixe à Vive-Saint-Bavon sur la Mandelbeek (rive gauche).

(*c*) Passerelle de halage sur le cours d'eau dit : « Vieille Mandel », entre Gotthem et Grammene.

(*d*) Passerelle sur le ruisseau dit : « Kaandel », à Deynze.
— sur l'extrémité d'amont de l'ancien bras de la Lys à Astene.
Passerelle — d'aval —
Il y a interruption du chemin de halage près du pont de Deynze sur une longueur de 150 mètres.

(*e*) Il n'existe pas de communication entre les deux rives.

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 3. ·

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De 107k.746 à 107k.981 (*a*)	Gand.	Rive gauche.	2m50	Terre.
	De 107 981 à 108 201	—	—	3 00	—
	De 108 201 à 108 250	—	—	9 75	Pavage.
	De 108 250 à 108 365	—	—	8 00	Terre.
	De 108 365 à 108 466	—	—	9 75	Pavage.
	De 108 466 à 108 651	—	—	2 50	—
	De 108 651 à 108 835 (*b*)	—	—	9 50	—
	De 108 835 à 109 028	—	Rive droite.	8 50	—
	De 109 028 à 109 177	—	—	9 75	—
	De 109 177 à 109 292 (*c*)	—	—	1m25 à 3m00	Terre.
	De 109 292 à 109 317	—	Rive gauche.	3m00	Pavage.
	De 109 317 à 109 462	—	—	9 00	—
	De 109 462 à 109 676 (*d*)	—	—	1 20	Banquette et passerelle en bois.
	De 109 676 à 109 689	—	—	2 10	Banquette en maçonnerie.
	De 109 689 à 109 856	—	—	1 20	Banquette en bois.
	De 109 856 à 110 186	—	—	9 75	Pavage.
	De 110 186 à 110 229	—	—	2 50	Terre.
	De 110 229 à 110 429	—	—	9 75	—
	De 110 429 à 110 532	—	—	4 00	—
	De 110 532 à 110 565	—	—	2 00	—
	De 110 565 à 110 601 (*e*)	—	—	3 50	Banquette en maçonnerie.
	De 110 601 à 110 640	—	—	1 10	Banquette en bois.
	De 110 640 à 110 662	—	—	2 40	Banquette en maçonnerie.
	De 110 662 à 110 752	—	—	9 75	Pavage.
	De 110 752 à 110 852 (*f*)	—	—	4 00	Terre.
	De 110 852 à 112 403	—	—	3 50	—

(*a*) Passerelle sur un cours d'eau.

(*b*) La communication entre les deux rives se fait par le pont des Dominicains.

(*c*) La communication — — — pont de la Boucherie.

(*d*) La passerelle se trouve à l'origine du canal « le Meerhem ».

(*e*) Passerelle en bois sur un cours d'eau.

(*f*) Il existe une interruption à l'origine du canal raccordant la Lys avec le canal de Gand à Terneuzen.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DESIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	TERRE-PLEIN. S'il y existe des abris pour marchandises.	AFFECTÉ à un usage public ou privé.
FLANDRE OCCIDENTALE.		5k.382	1m25	15m016	Talus en terre	123m00	11 00	Terre.	»	Privé.
		7 888	1 05	14 816	—	33 00	20 00	—	»	—
	Rivage de Warneton . . .	9 788	1 15	14 916	—	50 00	30 00	—	»	—
		9 883	1 20	14 966	Mur.	90 00	57 00	Pavage et terre.	»	Public.
		9 948	1 15	14 916	Talus en terre.	64 00	6 00	Terre.	»	Privé.
	— de Bas-Warneton. .	10 238	0 95	14 716	—	26 00	25 00	—	»	—
	— de Comines	13 665	1 18	14 946	Mur.	85 00	5 00	Pavage.	»	Public.
		18 788	1 50	14 104	Talus en terre.	63 00	16 00	Terre.	»	Privé.
	— de Wervicq	19 138	1 60	14 204	Mur.	38 00	15 00	Empierrement.	Magasin.	—
		20 122	—	—	Talus en terre.	48 00	25 00	Terre.	»	—
		25 411	0 62	13 224	—	34 00	24 00	—	Magasin.	—
		26 019	1 90	14 504	Mur.	16 00	10 00	—	»	Public.
	— de Menin	26 075	1 50	14 104	—	19 00	—	Pavage.	»	—
		26 561	1 90	12 859	—	49 00	5 00	Terre.	»	—
		26 590	1 05	12 009	—	60 00	3 50	—	»	—
	— de Lauwe.	32 837	0 60	11 559	Talus en terre.	100 00	8 00	—	»	Privé.
	— de Bisseghem . . .	37 202	—	—	—	60 00	6 00	—	»	—
	— de Courtrai	39 876	2 15	13 109	Mur.	395 00	9 00	Pavage.	»	Public.
		39 889	1 95	12 909	—	170 00	20 00	—	»	—
		43 661	1 22	12 179	40m00 talus en terre. 81m00 mur.	121 00	5 00	Terre.	Magasins privés.	—
		43 916	1 90	12 859	Talus en terre.	36 00	9 00	—	—	Privé.
	— d'Harlebeke	44 502	2 10	13 059	—	—	—	—	—	—
		44 640	2 50	11 166	—	121 00	—	—	—	Public.
		44 715	1 70	10 366	—	36 00	12 00	—	—	Privé.
		44 844	2 00	10 666	—	40 00	9 00	—	—	—
	— de Wielsbeke . . .	51 145	1 25	9 916	—	60 00	10 00	—	»	—
		55 095	1 60	10 266	—	50 00	8 00	—	»	—
		56 095	1 30	9 966	—	40 00	8 50	—	»	—
		57 383	1 80	8 766	—	28 00	7 00	—	»	—
	— de Vive-Saint-Éloi. .	57 400	2 65	9 616	—	100 00	8 00	—	»	Public.
		57 583	1 30	8 266	Mur.	30 00	—	—	»	Privé.
	— d'Ousselghem . . .	66 283	1 70	8 666	Talus en terre.	50 00	—	—	»	—
FLAND. ORIENT.	Rivage du sieur Ide, à Zulte, rive droite	58 827	2 90	9 45	—	40 00	30 00	—	»	—
	— du sieur Van Thuyne, à Zulte, rive droite.	64 227	1 75	8 10	—	100 00	40 00	—	»	—
	— d'Olsene, rive droite.	68 427	2 50	8 85	—	20 00	8 00	—	»	Public.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature : pavage, empierrement.	TERRE-PLEIN. S'il y existe des abris pour marchandises.	AFFECTÉ à un usage public ou privé.
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage du sieur Devenyns, à Gotthem, rive gauche.	70k.727	1m75	8 10	Talus en terre.	85m00	25m00	Terre.	»	Privé.
	— du sieur Amerlynck, à Gotthem, rive gauche.	71 127	1 50	7 85	—	100 00	—	—	»	—
	— des enfants Desmet, à Gotthem, rive gauche	72 327	1 85	8 10	—	30 00	10 00	—	»	—
	— de la commune de Machelen, rive droite.	72 927	2 10	8 35	—	60 00	—	Pavage.	»	Public.
	— du sieur Vermeersch, (Westaard), à Deynze, rive gauche . .	76 127	1 90	8 05	—	80 00	30 00	—	»	Privé.
	— du sieur Vereecke, à Peteghem, rive droite.	78 927	2 50	8 65	—	40 00	—	Terre.	»	—
	— du sieur De Backer, à Deynze, r. droite (*a*).	79 227	2 00	8 35	—	20 00	10 00	—	»	—
	— de la ville de Deynze, rive gauche . . .	79 827	2 40	8 55	Mur de quai.	40 00	12 00	Pavage.	»	Public.
	— d'Astene, rive droite.	82 027	1 70	7 85	Talus en terre.	60 00	20 00	Terre.	»	—
	— du barrage d'Astene, rive gauche (*b*) . .	83 127	3 30	8 85	—	250 00	7 00	—	»	—
	— Gapaert, à Astene, rive droite. . . .	84 927	1 80	7 35	—	50 00	20 00	—	»	Privé.
	— de Deurle, rive droite.	87 227	2 20	7 75	—	40 00	10 00	Pavage.	»	Public.
	— du pont de Deurle, rive droite	89 127	1 40	6 95	—	50 00	28 00	Terre.	»	—
	— Martens, à Leerne-Saint-Martin, rive droite.	89 427	1 90	7 45	—	60 00	30 00	—	»	Privé.
	— de Baerle, sous Tronchiennes, rive gauche.	93 927	1 80	7 35	—	50 00	15 00	—	»	Public.
	— de la commune de Laethem-Saint-Martin, rive droite . .	96 127	1 00	6 55	—	60 00	10 00	—	»	—
	— De Vincke, à Laethem-Saint-Martin, rive droite.	96 327	1 80	7 35	—	80 00	12 00	—	»	Privé.
	— Maebe, à Afsné, rive droite.	100 827	1 10	6 65	—	40 00	6 00	—	»	—
	— Steenaard, à Saint-Denis-Westrem, rive droite.	101 427	1 30	6 85	—	100 00	8 00	—	»	—
	— de la Biloque, à Gand, rive gauche . . .	107 850	2 26	8 08	—	220 00	14 00	Terre et pavage.	»	Public.
	— en amont de l'écluse à sas de la Pêcherie, à Gand, rives droite et gauche . .	112 225	1 25	6 88	—	150 00 sur chacune des 2 rives.	13 00	—	»	—

(*a*) Ce rivage sert exclusivement au propriétaire.

(*b*) Ce rivage est situé en aval du barrage. C'est le chemin de halage de la dérivation.

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage de Warneton . . .	9k.883	Warneton.	90m00		Été : 13m766	14m966	
	— de Comines. . . .	13 665	Comines.	85 00		— —	14 946	
	— de Wervicq . . .	19 138	Wervicq.	38 00		— 12 604	14 204	
	— de Menin	26 019	Menin.	16 00		— —	14 504	
		26 075		19 00		— —	14 104	
		26 561		49 00		— 10 959	12 859	
		26 590		60 00		— —	12 009	
	— de Courtrai. . . .	39 876	Courtrai.	395 00	8m159	— —	13 109	
		39 889		170 00	—	— —	12 909	
	— d'Harlebeke . . .	43 661	Harlebeke.	81 00		— —	12 179	
	— de Vive-Saint-Éloi.	57 583	Vive-Saint-Éloi.	30 00		— 6 966	8 266	
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de la ville de Deynze, rive gauche.	79 827	Deynze.	67 00	5 60	Été et hiv. : 6 10	8 60	Largeur, 8m00 à 12m00 (pavage).
	Quai aux Tilleuls, rive gauche.	108 416	Gand.	100 00		Été : 5 44 Hiver : 5 74	7 23	Largeur, 10m80 (pavage).
	Quai des Récollets, rive gauche	108 571	—	160 00		—	7 53	— 14 50 —
	Quai aux Oignons, rive gauche.	108 750	—	175 00		—	7 48	— 10 25 —
	Quai des Dominicains, rive droite.	108 925	—	180 00		—	7 43	— 8 50 —
	Quai aux Herbes, rive droite.	109 100	—	140 00		—	7 13	Largeur du quai aux Herbes, 17m20; celle du quai au Blé, 14m50 à 19m50 (pavage).
	Quai au Blé, rive gauche.							
	Quai de la Grue, — .	109 373	—	111 00		—	7 48	Largeur, 8m25 à 20m00 (pavage).
	Quai de l'Arrière-Lys, rive gauche	109 929	—	145 00		—	7 13	Largeur, 11m60 (pavage).
	Quai des Tanneurs, rive gauche	110 077	—	150 00		—	—	— 11 30 —
	Quai de la Tour-Rouge, rive gauche	110 700	—	80 00		—	8 18	Largeur supérieure à 25m00 (pavage).
	Quai du Pas, rive droite. .	110 800	—	92 00		—	7 83	Largeur, 11m00 (pavage).

Digitized by Google

Digitized by Google

LYS

(BRANCHES SECONDAIRES).

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	1° *Bras secondaire de la Lys passant par le village de Tronchiennes.*									
	Bief unique.	0k.000	2k.100	2100m00	Les directions sont très irrégulières.		20m00	8m00	Été : 2m20 Hiver : 2 50	Été : 5m447 Hiver : 5 747
		2 100	4 949	2849 00	—		15 00	8 00	Été : 1 50 Hiver : 1 80	Été : 5 447 Hiver : 5 747
	2° *Bras secondaire de la Lys aboutissant au pont du Rabot.*									
	Bief unique.	0 000	1 715	1715 00	—		12 00	5 00	Été : 2 20 Hiver : 2 50	Été : 5 447 Hiver : 5 747

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
	Bras secondaire de la Lys, passant par le village de Tronchiennes.				été. hiver.				
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du chemin de fer, à Tronchiennes.	0k.775	Fixe.	Chemin de fer.	3m00 2m70	3 de 5m40	*A.* 1m00 *B.* Non.	Maçonnerie.	Construit en 1838.
	Pont communal, à Tronchiennes. .	1 346	—	Chemin de terre.	— —	3 de 5 10	*A.* Palées en charpente. *B.* Non.	Bois et maçonnerie.	
	Pont concédé, à Tronchiennes. .	2 128	—	Route concédée.	2 30 2 00	3 de 5 35	—	—	Construit en 1825.
	Pont concédé de Royghem . . .	4 066	—	—	— —	—	—	—	—
	Bras secondaire de la Lys, aboutissant au Rabot.								
	Pont barragé des Deux Trous. . .	1 025	—	Prolongement de la rive gauche de la Coupure.	2 95 2 65	1 de 8 00	*B.* Non.	Fer et maçonnerie.	Construit vers 1752, reconstruit en 1871. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.
	Pont dit : « de la Porte de Bruges».	1 125	Tournant.	Route de Bruxelles à Ostende.	»	1 de 8 25	—	--	Construit vers 1752.
	Pont sur le bassin du Rabot . . .	1 575	Fixe.	Rue Desmedt.	2 85 2 55	1 de 5 76	—	—	Construit en 1873, conditions de stabilité, comme ci-dessus.
	Pont du Rabot . .	1 715	—	Boulevard du Béguinage.	2 77 2 47	1 de 3 85	—	—	Construit en 1872, conditions de stabilité, comme ci-dessus.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	*Bras secondaire de la Lys passant par le village de Tronchiennes.*					
	Depuis la bifurcation jusqu'au passage d'eau d'Akkergem. 0k.000 à 4k.949 . .	Tronchiennes et Gand.	Rive droite.	1m50	Terre.	Le chemin de halage est interrompu à cause de l'absence d'une passerelle sur un cours d'eau naturel et de planches sur des fossés, depuis 4k.049 jusqu'à 4k.949.
	Bras secondaire de la Lys aboutissant au pont du Rabot.					
	De 0k.000 à 0k.235	Gand.	Rive gauche.	Plus de 9m75	Terre.	
	De 0 235 à 0 545	—	—	3m50	—	
	De 0 545 à 0 565	—	—	Plus de 9m75	—	
	De 0 565 à 0 598	—	—	5m00	—	
	De 0 598 à 0 657	—	—	1 50	—	
	De 0 657 à 0 807	—	—	3 25	—	
	De 0 807 à 1 025	—	—	5 50	Terre et pavage	La partie en terre n'a que 1m50 de largeur.
	De 1 025 à 1 125	—	Pas de halage.	»	»	Interruption produite par le canal de Gand à Bruges.
	De 1 125 à 1 190	—	Rive droite.	3 25	Terre.	
	De 1 190 à 1 715	—	—	3 50	—	

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	*Bras secondaire de la Lys passant par le village de Tronchiennes.*			Repérée à l'état-major.					
	Rivage de Tronchiennes. .	1k.200	1m30 au-dessus de la jauge d'été ; 1m00 au-dessus de la jauge d'hiver.	6m74	»	Talus en terre.	27m00	15m00	Terre.

Digitized by Google

Digitized by Google

LYS

(CANAL DE DÉRIVATION).

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Fin du bief.	LONGUEUR totale.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	Bief en amont de l'écluse de Deynze.	0k.000 (La Lys à Deynze.)	1k.149 Mur de front d'amont de l'écluse de Deynze	1149m00	614m00	535m00 (a)	22m56	10m00 à 10 16	En été et en hiver : 3m03 à l'écluse de Deynze.	Eté : 6m107
	Bief en aval de l'écluse de Deynze.	1 149	14 067 Canal de Gand à Bruges.	12918 00	10483 00	2435 00 (b)	20 28	10 16 à 15 00	Été : 2m40 Hiv. : 2 70	Hiv. : 5 747 Été : 5 447
	Bief en aval de Schipdonck	14 132	27 406 Murs de front du barrage de Balgerhoeke.	13276 00	9455 00	3821 00 (c)	23 68	12 00 à 17 13	Été : 2 90 Hiv. : 3 20	Hiv. : 5 747 Eté : 5 447

(a) Le tracé en amont de l'écluse de Deynze ne présente qu'une seule courbe circulaire dont le rayon est de 469m00.

(b) Les courbes sont des arcs de cercle dont les rayons sont : 339m60 — 320m00 — 438m80 — 539m00 — 731m00 — 1780m00 — 810m00 — 245m00 — 230m00 — 183m20 — 228m40 et 218m60.

(c) Les courbes sont des arcs de cercle dont les rayons sont : 684m40 — 3690m00 — 1193m00 — 806m20 — 1142m00 — 1165m00 2115m00 — 4231m00 — 4403m00 — 964m20 et 692m20.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse de Deynze . .	1k.149	3m03 sous la jauge.	2m37 sous la jauge d'été.	0m66 en été.	5m40	42m00	2 minut. 30 second. pour une retenue de 0m66.	*Remonte.* A vide : 10 minutes 30 secondes. A charge : 14 minutes 30 secondes. *Descente.* A vide : 10 minutes 30 secondes. A charge : 14 minutes.	Bajoyers verticaux en maçonnerie de briques.	Une ventelle dans chaque vantail de porte busquée.	10m00 fascines recouvertes de moellons.	10m00 fascines recouvertes de moellons.	La tête amont de l'écluse forme en même temps la tête du barrage. Le sas est formé par le prolongement des piles de ce dernier. Le barrage de Deynze a été établi en 1850-1851. En 1860, il a été transformé en écluse à sas.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. fixe.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. à engins mobiles.	DÉVERSOIR. HAUTEUR des retenues.
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage de Deynze (*a*) . .	1k.149	»	»	»	2 de 5m40	»	Poutrelles.	0m66 en été : différence entre la jauge d'amont, qui est la même en été et en hiver (6m107), et celle d'aval en été : 5m447; 0m36 en hiver; différence entre la jauge d'amont et celle d'aval en hiver : 5m747.
	— de Nevele (*b*). . .	6 625	1 de 5m40	Poutrelles.	»	— —	»	—	
	— amont de Schipdonck (*c*). . . .	13 984	— —	2 vantaux busqués.	»	— —	»	—	Variable de 0 à 0m30.
	— aval de Schipdonck (*d*)	14 132	— 6 10	Poutrelles.	»	— 6 10	»	—	Variable de 0 à 0m50.
	— de Balgerhoeke (*e*).	27 408	»	»	»	4 de 5 20	»	—	Variable de 0 à 2m28.

(*a*) Construit en 1850-1851. Il existe un pont carrossable. Les deux piles prolongées forment les bajoyers de l'écluse à sas.

(*b*) Il existe un pont-levis pour desservir la route de Deurle à Hansbeke, construit de 1850 à 1852. Le barrage sert aux irrigations des prairies situées en amont.

(*c*) Il n'existe sur ce barrage ni pont ni passerelle; construit en 1865, il sert à empêcher les eaux de rouissage de se déverser dans le canal de Gand à Bruges.

(*d*) Ce barrage sert à retenir les eaux du canal de Gand à Bruges pendant l'évacuation des eaux de rouissage.
Construit de 1856 à 1858.
Pont carrossable.

(*e*) Pont carrossable pour la route de l'État de 1re classe n° 1.
Construit de 1856 à 1859. Cet ouvrage sert à l'évacuation des eaux de rouissage et des crues.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	*A.* Épaisseur des piles. *B.* Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont tournant de Deynze sur l'écluse (*b*). .	1k.159	2 travées fixes et 1 travée tournante recouvrant la passe navigable du milieu.	Route provinciale de Deynze à Thielt.	La clef de la voûte des travées fixes est à 3m66 au-dessus de la jauge d'été du bief aval.	Chacune des 3 travées a 5m40	*A.* Chaque voûte s'appuie sur la culée et sur le bajoyer de l'écluse qui lui sert de pile; celui-ci a 2m70 d'épaisseur. *B.* 2 trépieds de garde.	Les supports sont en maçonnerie, la partie mobile est en charpente.
	Pont de Bachte-Maria-Leerne (*b*).	2 553	—	Chemin de Bachte à Meyghem.	Les travées fixes sont à 3m62 au-dessus de la jauge d'été.	Pont-levis et 2 travées fixes de 5m40 d'ouverture.	*A.* Épaisseur des piles 2m30 *B.* Non.	Culées et piles en maçonnerie, travées fixes en bois. Pont-levis en bois avec balance en fer.
	Pont de Nevele sur le barrage (*b*)	6 625	—	Route de l'État de Deurle à Hansbeke.	—	3 travées de 5m40 d'ouverture.	*A.* 2m30 *B.* Non.	—
	Pont de Landegem (*b*).	9 680	—	De Landegem à Hansbeke.	Les travées fixes sont à 2m55 au-dessus de la jauge d'été.	—	—	—
	Pont du chemin de fer, à Landegem (*c*). . .	10 594	2 passages voûtés et 1 pont tournant recouvrant la passe navigable du milieu.	Chemin de fer de Gand à Ostende.	L'intrados des passages voûtés est à 3m83 au-dessus de la jauge d'été.	—	*A.* 2m40 *B.* Estacades avec plate-forme à l'aval.	Supports en maçonnerie, partie mobile en fonte et bois
	Pont de Meerendré (*d*).	11 507	2 travées fixes et 1 pont-levis recouvrant la passe navigable du milieu.	Route concédée de Tronchiennes à Hansbeke.	Les travées fixes sont à 2m30 au-dessus de la jauge d'été.	—	*A.* 2m30 *B.* Non.	Pont-levis en fer, supports en maçonnerie.
	Pont-levis de Schipdonck (*b*)	14 067	—	Chemin de halage du canal de Gand à Bruges.	Les travées fixes sont à 2m66 au-dessus de la jauge d'été.	—	—	Piles et culées en maçonnerie, pont-levis en bois.
	Pont fixe sur le barrage aval de Schipdonck (*e*).	14 132	3 travées fixes.	Chemin de halage et d'exploitation des terres longeant la droite du canal de Gand à Bruges.	La hauteur libre entre les longerons et la flottaison d'été est de 3m83	—	*A.* 2m50 *B.* Estacades et brise-glace.	Piles et culées en maçonnerie, pont en bois.

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b*) Construit en 1850-1851.

(*c*) Il n'existe pas de passerelle à ce pont. Construit en 1850 et 1851.

(*d*) Le portique et la partie mobile ont été reconstruits en fer en 1867.

(*e*) Construit en 1858; passe marinière au milieu; des bateaux d'un tonnage moyen passent aussi par les travées latérales.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	*A.* Épaisseur des piles. *B.* Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont de Duivekeet, à Somergem (*b*) . . .	15k.171	Pont fixe.	Chemin de Landegem à Somergem.	3m80	3 travées de 6m13 au milieu et 6m165 latéralement.	*A.* Palées. *B.* Non.	Culées en maçonnerie, palées et tablier en bois.
	Pont de Lindekens, à Somergem (*c*) . . .	16 591	—	Chemin pavé de Lovendegem et Waerschoot à Somergem.	—	3 travées : 6m13 au milieu et 6m315 latéralement.	—	—
	Pont de Daelmen, à Somergem (*d*) . . .	18 193	—	Chemin de Waerschoot à Somergem.	3 78	Travée du milieu : 9m63; 2 travées latérales : 9m815	—	—
	Pont de Stoktevyver, à Somergem (*e*) . . .	19 246	—	Chemin de Waerschoot à Ronsele.	3 80	Travée du milieu : 6m29; 2 travées latérales : 6m48	—	—
	Pont d'Oostwinkel (*f*).	21 696	—	Chemin d'Eecloo à Oostwinkel.	—	Travée du milieu : 6m463; 2 travées latérales : 6m648	—	—
	Pont de Veldekens, à Adegem (*g*)	23 079	—	Route provinciale d'Eecloo à Thielt.	—	4 travées dont les 2 du milieu de 5m20 et les 2 latérales de 4m75	—	—
	Pont de Raveschoot, à Eecloo (*h*).	25 400	—	Chemin d'Eecloo à Adegem.	—	4 travées dont les 2 du milieu de 5m20 et les 2 latérales de 5m00	—	—
	Pont du chemin de fer d'Eecloo à Bruges (*i*).	27 225	Pont tournant; 2 travées à droite recouvertes par une partie tournante; une travée fixe à gauche.	Chemin de fer d'Eecloo-Bruges	1 40 entre la travée fixe et la jauge d'été.	1 travée à droite de 5m00, 1 au milieu de 5m50; la travée fixe de 10m00 d'ouverture.	*A.* Piles : 1 de 3m50 et 1 de 2m00 *B.* Estacades 4 brise-glace.	Culées et piles en maçonnerie; partie mobile en fer et en bois.
	Pont fixe sur le barrage de Balgerhoeke (*j*). .	27 408	Pont fixe.	Route de Bruxelles à Ostende	»	4 passes de 5m20 chacune.	*A.* 3 piles de 2m00 *B.* Non.	Culées et piles en maçonnerie; pont fixe en bois.

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b* et *c*) Construit en 1858; passe marinière au milieu; les bateaux vides d'un tonnage moyen passent par les travées latérales.

(*d*) Construit en 1859. La navigation se fait par la travée du milieu.

(*e* et *f*) Construit en 1858. La navigation se fait par la travée du milieu; les travées latérales servent parfois aux bateaux d'un tonnage moyen.

(*g* et *h*) Construit en 1858. La navigation se fait par les deux travées du milieu.

(*i*) Construit en 1862. La navigation a lieu par la travée du milieu.

(*j*) Construit en 1869. Ne sert pas à la navigation.

Observation générale. — On ne perçoit pas de droit de passage sur les passants ni sur les bateaux.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.964	Deynze.	Rive gauche.	5m00 à 12m40	Terre.	A la limite de Deynze et Bachte, écluse à poutrelles sur le cours d'eau du Rekeling.
	— 0 000 à 1 975	—	— droite.	6 50 à 13 80	—	
	— 1 964 à 5 560	Meygem et Bachte.	— gauche.	8m50	—	De la Lys jusqu'à Nevele, la digue de halage de gauche, de 8m50, est réduite à 6m50 par une ligne d'arbres.
	— 1 975 à 4 485	Bachte-Maria-Leerne.	— droite.	—	—	Au pont de Bachte, la digue de halage de droite est réduite à 6m50 par une ligne d'arbres. Du pont de Bachte jusqu'à 300m00 en amont du barrage de Nevele, la digue de halage, de 8m50, est plantée de deux lignes d'arbres qui réduisent le chemin de halage à 2m50.
	— 5 560 à 9 680	Nevele.	— gauche.	5m00 à 10m00	—	Pont de halage du Poucquesbeke.
	— 4 485 à 9 680	Vosselaere, Meygem et Nevele.	— droite.	6 50 à 8 50	—	
	— 9 680 à 10 734	Landegem.	— gauche.	6m50	—	
	— 9 680 à 14 067	Landegem et Meerendré.	— droite.	—	—	Un ponceau sur la dérivation du siphon de Schipdonck.
	— 10 734 à 14 067	Meerendré.	— gauche.	—	—	Du Poucquesbeke à Schipdonck, la largeur du halage sur les deux rives est réduite à 2m50 par une ligne d'arbres.
	— 14 067 à 14 174	Meerendré et Schipdonck.	— —	12m00 à 15m00	—	Dégagement aux abords du barrage aval de Schipdonck. Cette partie comprend la traversée du canal de Gand à Bruges.
	— 14 067 à 14 174	—	— droite.	—	—	
	— 14 174 à 19 246	Somergem.	— gauche.	6m00	—	De Schipdonck à Balgerhoeke, le chemin de halage sur les deux rives est réduit à 2m00 par une ligne d'arbres.
	— 14 174 à 19 291	—	— droite.	—	—	Un ponceau sur la dérivation du siphon de Schipdonck.
	— 19 246 à 19 470	Ronsele.	— gauche.	—	—	
	— 19 291 à 19 469	—	— droite.	—	—	
	— 19 470 à 22 150	Oostwinkel.	— gauche.	—	—	
	— 19 469 à 22 145	—	— droite.	—	—	
	— 22 150 à 25 342	Adegem.	— gauche.	—	—	
	22 145 à 25 294	—	— droite.	—	—	Il existe une passerelle de halage sur le canal d'Eecloo.
	— 25 342 à 26 658	Eecloo.	— gauche.	—	—	Le chemin de halage de la rive droite ne sert guère qu'au halage de Veldekens à Eecloo et Balgerhoeke.
	— 25 294 à 26 885	—	— droite.	—	—	
	— 26 658 à 27 408	Adegem et Balgerhoeke.	— gauche.	—	—	Il existe aux abords de Deynze, Nevele, Landegem et Meerendré de petites parties de pavage à l'usage des voitures.
	— 26 885 à 27 408	—	— droite.	—	—	

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.				Pavage :
FLANDRE ORIENTALE.	Deynze, rive gauche (*a*). . . .	1k.069	4m20	10m307	Talus en terre.	50m00	6m50	36m60 sur 3m00
	— —	1 199	—	—	—	—	500 à 8 50	210 00 —
	— rive droite (*b*). . . .	1 069	—	—	—	—	6 50	92 50 —
	— —	1 199	—	—	—	—	8 50 à 13 80	97 50 —
	Meygem, rive gauche (*c*)	4 700	3 97	9 417	—	100 00	8 50	Terre.
	Nevele, — (*d*) . . .	6 525	—	—	—	50 00	6 50 à 8 00	Pavage : 40m00 sur 3m00
	— —	6 675	—	—	—	—	5 00 à 8 00	59 50 —
	— rive droite.	6 525	—	—	—	—	6 50 à 10 00	50 00 —
	— —	6 675	3 97 à 3 30	9 417 à 8 747	—	106 00	6 50	106 00 —
	Landegem, rive gauche (*e*) . .	9 700	2 90	8 347	—	50 00	—	65 00 —
	— rive droite. . . .	—				150 00	—	66 00 —
	Meerendré, — (*f*). . .	11 437	2 65	8 097	—	50 00	—	33 60 —
	— —	11 527				100 00	—	33 00 —
	Pont de Lindekens, rive gauche (*g*)	16 521	4 15	9 597	—	50 00	6 00	Terre.
	— —	16 611	—	—	—	—	—	—
	Pont de Lindekens, embarcadère De Dobbelaere	16 631	1 80	7 247	Charpente.	4 00	—	—
	Pont de Lindekens, rive droite.	16 471	4 15	9 597	Talus en terre.	100 00	—	—
	— —	16 611	—	—	—	—	—	—
	Stoktevyver, rive droite (*h*) . .	19 126	—	—	—	—	—	—
	Oostwinkel, rive gauche (*i*) . .	21 716	—	—	—	—	—	—
	Embarcadère Van Leeurde (*j*) .	21 746	1 80	7 247	Charpente.	4 00	—	—
	Veldekens, rive gauche (*k*) . .	23 009	4 15	9 597	Talus en terre.	50 00	—	—
	— Embarcadère De Ruyter (*l*) . . .	23 050	1 80	7 247	Charpente.	3 50	—	—
	— rive droite. . . .	22 959	4 15	9 597	Talus en terre.	100 00	—	Pavage : 100m00 sur 3m00
	Balgerhoeke, embarcadère Potvliege, rive droite (*m*). . . .	27 240	1 30	7 247	Charpente.	5 00	—	
	Balgerhoeke, rive droite (*n*) . .	27 290	2 01	7 459	Talus en terre.	150 00	—	Terre.

(*a*) On y charge huiles, farines, tourteaux, betteraves.
(*b*) On y décharge graines de lin, froment, charbons, pavés et matériaux de construction.
(*c*) Déchargement de charbons, matériaux, engrais et pavés.
(*d*) On décharge à Nevele des charbons, graines, matériaux, engrais, arbres, conduits directement à destination ou en magasin, ou déposés sur un terrain communal.
On y charge des graines, des bois et des chicorées.
(*e* et *f*) Déchargement de charbons, chaux, matériaux à bâtir et engrais; ceux-ci sont déposés sur des terrains particuliers; les autres marchandises sont emmagasinées ou conduites au domicile des consommateurs.
(*g*) Déchargement de charbons, chaux, matériaux, engrais, chicorées en racines, chargement de grains et chicorée fabriquée.
(*h* et *i*) Déchargement de charbons, matériaux, engrais.
(*j*) Chargement de bois de construction, de sapins et de fascines.
(*k*) Déchargement de briques, tuiles, chaux, charbons et engrais.
(*l*) Chargement de bois de sapin, fascines et bois à brûler.
(*m*) Déchargements comme à Veldekens.
(*n*) On y charge des bois de sapin.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HOLLANDE & LIMBOURG.	Bief de Maestricht à Bocholt	1k.319 écluse 19 à Maestricht.	43k.409 écluse 18 à Bocholt.	40171m00 (sur le territoire belge).	35282m00	4889m00	20m00	10m00	2m10	42m06
	Bief de Bocholt à Loozen	43k.409 écluse 18 à Bocholt.	45k.624 écluse 17 à Loozen.	2295 00	1606 00	689 00	—	—	—	40 22
LIMBOURG.	Bief de Loozen à Weert	45k.624 écluse 17 à Loozen.	Écluse 16 à Weert. (La frontière néerlandaise est à la distance kilométrique 47k 898.	2181 00 (sur le territoire belge).	2181 00	»	—	—	—	37 71

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
LIMBOURG.			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.										
	Écluse n° 18, à Bocholt.	43k.409	2m89 Flottaison : 42 06 Busc : 39 17	2m10 Flottaison : 40 22 Busc : 38 12	1m84	7m00	50m00	6 minutes.	16 minutes.	Bajoyers verticaux en maçonnerie.	2 ventelles de 1m50 de largeur sur 0m71 de hauteur.	6m00 en charpente de chêne.	6m50 en charpente de chêne.
	— n° 17, à Loozen. (a)	45 624	3m57 Flottaison : 40 22 Busc : 36 65	2m10 Flottaison : 37 71 Busc : 35 61	2 51	—	—	7 1/2 minutes.	19 minutes.	—	—	—	—

A chaque écluse, à l'amont et à l'aval de chacune des portes, sont ménagées des rainures pour recevoir des poutrelles. Les durées de remplissage et d'éclusée sont des moyennes d'observation.

(a) Derrière le bajoyer de droite se trouve un aqueduc-déversoir, en pente, mettant les deux biefs directement en communication; il sert à donner, en tout temps, au bief aval, la quantité d'eau prévue par le traité du 12 mai 1863; il a 1 mètre d'ouverture, est à plein cintre avec une hauteur sous clef de 1m60, et il est muni d'une vanne de manœuvre et d'une vanne de rechange; l'intrados de la clef se trouve à chaque extrémité de l'ouvrage au niveau de la flottaison normale du bief correspondant.

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Boorsheim	10k.866	3 ouvertures : 2m80, 7m40, 3m90	Poutrelles.	3m00	L'axe des rainures se trouve à 2m18 à l'amont et à l'aval de l'axe du pont.
	Eysden, II	15 880	3 ouvertures : 2m80, 7m60, 3m70	—	3 15	— — 2 10 — —
	Rothem	23 842	3 ouvertures : 2m80, 7m40, 3m90	—	3 00	— — 2 18 — —
	Neeroeteren	27 660	—	—	3 54	— — 2 11 à l'amont de l'axe du pont.

L'emplacement kilométrique renseigné est celui des axes des ponts.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?		NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Smeermaas (Lanaken) (a').	3k.428	Fixe.	Route de Lanaken à la Meuse.	6m09	1 travée de 26m30.	»		Culées en maçonnerie et tablier en fer laminé.
	Hocht (Lanaken) (b) . .	4 979	Tournant.	Chemin d'exploitation.	»	3 ouvertures de 2m90, 7m60, 3m60	A. 1m50	B. Oui.	En maçonnerie et superstructure en fer laminé.
	Neerharen (c)	6 625	—	—	»	2 80, 7 60, 3 70	1 80	—	—
	Reckheim (d)	8 615	—	Chemin de Reckheim à Uyckhoven	»	2 80, 7 40, 3 90	—	—	—
	* Boorsheim (e). . . .	10 866	—	Chemin de Boorsheim à Reckheim.	»	— — —	1 00	—	—
	Mechelen (f).	12 559	—	Chemin de Mechelen à la Meuse.	»	2 80, 7 20, 4 10	1 80	—	—
	Eysden I (g).	15 065	—	Route de Maestricht à Wezel.	»	2 80, 7 40, 3 90	—	—	—
	* Eysden II (h). . . .	15 879	—	Chemin d'exploitation.	»	2 80, 7 60, 3 70	—	—	—
	Lanklaar (i)	19 146	—	Route de Hasselt à la Meuse.	»	4 ouvert. de 2 46, 1 10, 7 35, 4 50	1 50	—	—
	Dilsen (j).	21 735	—	Chemin de Dilsen à Asch.	»	3 ouvertures de 2 80, 7 40, 3 90	1 80	—	—
	Rothem (k)	23 638	Fixe.	Chemin de fer de Hasselt à Maaseyck.	6 39	1 travée de 32 00	»		Culées en maçonnerie et superstructure en fer laminé.
	* Rothem (l).	23 842	Tournant.	Chemin de Rothem à Opoeteren.	»	3 ouvertures de 2 80, 7 40, 3 90	1 00	—	En maçonnerie et superstructure en fer laminé.
	* Neeroeteren (m). . .	27 680	—	Chemin de Neeroeteren à Opoeteren.	»	— — —	1 80	—	—
	Geysteren (Neeroeteren) (n).	29 290	—	Route de Bourg-Léopold à Maaseyck.	»	— — —	—	—	—
	Voorshoven (Neeroeteren) (o)	30 393	—	Chemin d'exploitation.	»	— — —	—	—	—
	Solt (Gruytrode) (p) . .	31 690	—	—	»	— — —	—	—	—
	Tongerloo (q)	32 997	—	Chemin d'Opitter à Tongerloo.	»	— — —	—	—	—
	Brée (r)	36 214	—	Route de Brée à Kinroy.	»	2 80, 7 60, 3 70	—	—	—
	Beek (s)	38 685	—	Chemin d'exploitation.	»	— — —	—	—	—
	Bocholt (t)	41 569	—	Route d'Asch, par Brée, à Hamont.	»	2 80, 7 40, 3 90	—	—	—
	Bocholt, écluse n° 18 (u).	43 434	Levis.	Chemin d'exploitation.	»	1 ouverture de 7 00	»		—
	Bocholt, écluse n° 17 à Loozen (v).	45 649	—	Route d'Asch, par Brée, à Hamont.	»	—	»		—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(a') Construit en 1867.
(b) Maçonnerie en 1867 et superstructure en 1880.
(c) — 1857 — 1878.
(d) — 1855 — 1873.
(e) — 1853 et 1857 — 1874.
(f) — 1856 — 1877.
(g) — 1850 et 1857 — 1879.
(h) — 1875 — 1875.
(i) — 1856 — 1877.
(j) — 1849 et 1856 — 1879.
(k) — 1872-1873 — 1873.
Dans les calculs de stabilité, la charge d'épreuve admise est de 2,940 kilogrammes par mètre courant de ferme.
(l) Maçonnerie en 1853 et 1857 et superstructure en 1878.
(m) — 1854-1858 — 1879.
(n) — 1848-1856 — 1878.
(o) — 1860 — 1880.
(p) — 1858 — 1876.
(q) — 1866 — 1880.
(r) — 1860 — 1877.
(s) Maçonnerie en 1866 et superstructure en 1880.
(t) — 1866 — 1880.
(u) La maçonnerie des têtes date de 1824 à 1825; celle des bajoyers de 1856 et la superstructure en fer de 1876.
(v) La maçonnerie des têtes date de 1824 à 1825; celle des bajoyers de 1851; la superstructure de 1880.

Les ouvertures sont inscrites dans l'ordre qu'elles présentent lorsqu'on va de la rive gauche à la rive droite, les passages de 7m00 et plus servent à la navigation. Les passages à gauche de l'ouverture principale se trouvent sous la plateforme en maçonnerie supportant la partie mobile; ceux à droite sont couverts par un pont fixe.

Les ponts marqués d'un astérisque sont des ponts-barrages: des rainures ménagées dans la maçonnerie permettent le placement de poutrelles.

Pour les calculs de stabilité de la superstructure en fer des ponts appartenant au canal, on a admis une charge d'épreuve de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.		NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.		OBSERVATIONS.
				RIVE		RIVE		
				DROITE.	GAUCHE.	DROITE.	GAUCHE.	
LIMBOURG.	3k.319 (frontière néerlandaise) à 5k.621.	Lanaken.	Droite et gauche	4m00	4m00	Gravelage.	Terre.	Sur la rive droite, sur la face aval du barrage aval de l'ancienne prise d'eau d'alimentation du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, à Hocht, se trouve un pont de halage de 20m00 de longueur.
	5k.621 à 7k.262.	Neerharen.	—	—	—	—	—	
	7 262 à 8 613.	Uyckhoven, Reckheim.	—	—	—	—	—	
	8 613 à 8 826.	Uyckhoven, Reckheim.	—	—	3 50	—	Pavage.	
	8 826 à 10 136.	Uyckhoven, Reckheim.	—	—	4 00	—	Terre.	
	10 136 à 11 700.	Boorsheim.	—	—	—	—	—	
	11 700 à 13 846.	Mechelen.	—	—	—	—	—	
	13 846 à 14 530.	Vucht.	—	—	—	—	—	
	14 530 à 15 065.	Vucht, Eysden.	—	—	—	—	—	
	15 065 à 17 261.	Eysden.	—	—	—	—	—	
	17 261 à 17 724.	Lanklaar, Eysden.	—	—	—	—	—	
	17 724 à 18 898.	Lanklaar.	—	—	—	—	—	
	18 898 à 19 147.	—	—	—	3 50	—	Pavage.	
	19 147 à 20 254.	—	—	—	4 00	—	Terre.	
	20 254 à 23 015.	Dilsen.	—	—	—	—	—	
	23 015 à 23 671.	Rothem.	—	—	—	—	—	
	23 671 à 23 844.	—	—	—	3 50	—	Pavage.	
	23 844 à 24 520.	—	—	—	4 00	—	Terre.	
	24 520 à 24 834.	Eelen, Rothem.	—	—	—	—	—	
	24 834 à 30 552.	Neeroeteren.	—	—	—	—	—	
	30 552 à 31 602.	Maeseyck.	—	—	—	—	—	
	31 602 à 32 839.	Gruytrode.	—	—	—	—	—	
	32 839 à 34 138.	Tongerloo.	—	—	—	—	—	
	34 138 à 36 545.	Brée.	—	—	—	—	—	
	36 545 à 36 932.	—	—	—	3 50	—	Pavage.	
	36 932 à 37 018.	—	—	—	4 00	—	Terre.	
	37 018 à 37 608.	Beeck, Brée.	—	—	—	—	—	
	37 608 à 39 971.	Beeck.	—	—	—	—	—	
	39 971 à 45 648.	Bocholt.	—	—	—	—	—	
	45 648 à 45 830.	—	—	—	4 50	—	Pavage.	Ce pavage appartient à la route d'Asch, par Brée, à Hamont.
	45 830 à la frontière néerlandaise 47k.898	—	—	—	4 00	—	Gravelage.	

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	TERRE-PLEIN. Nature: pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
				Repère à l'état-major.					
LIMBOURG.	Gare de Smeermaas . .	3k.368	1m56	44m26	Berme en fascinage.	192m00	7m00	Gravelage.	Visite de la douane.
	Bassin de Hocht . . .	5 104	3 44	46 11	Talus en terre.	220 00	R. g. 14m50 R. d. 4 00	En terre. Gravelage.	
	Bassin et gare de Reckheim	8 655	1 04	43 66	—	211 00	25 00 à 30 00	Pav. de 3m50 et gravelage	
	Gare de Boorsheim . .	10 954	1 08	—	—	82 00	10 00	Terre et gravier.	
	— Mechelen. . .	12 666	1 01	43 56	—	120 00	11 80	—	
	Bassin de Mechelen . .	13 575	0 98	43 51	—	1120 00	R. g. 13 10 R. d. 14 20	—	
	Petit bassin d'Eysden .	15 975	0 78	43 26	—	195 00	12 00	—	
	Grand — .	17 139	0 76	43 24	—	500 00	10 00	—	
	Rivage du passage d'eau du victe Vilain XIIII.	18 004	1 23	43 69	—	54 00	12 00	—	Rivage particulier.
	Gare de Lanklaar. . .	19 440	0 81	43 25	—	235 00	20 00	Pav. de 3m50 et gravelage	
	— Dilsen. . . .	21 841	1 32	43 55	—	120 00	10 00	Terre et gr.	
	— Rothem . . .	23 748	1 25	43 62	—	156 00	—	Pavage et gravelage.	
	1er bassin de Neeroeteren	25 887	0 96	43 30	—	190 00	—	Terre et gr.	
	2e — —	26 896	1 14	43 46	—	104 00	5 00	—	
	Gare de Neeroeteren. .	27 785	0 97	43 28	—	114 00	10 00	—	
	Rivage des sieurs Claes et Fléchet	29 140	0 95	43 23	—	175 00	—	—	—
	3e bassin de Neeroeteren (Geysteren)	29 392	0 98	43 26	—	226 00	8 00 à 22 00	—	
	Bassin de Solt	31 504	0 77	43 06	—	248 00	10 00	—	
	Gare de Tongerloo . .	33 100	1 18	43 41	—	115 00	12 00	—	
	Bassin et gare de Brée .	36 836	1 08	43 26	—	430 00	8 00 à 28 00	Pavage et empierrem^t.	
	— de Beek. . . .	39 803	1 44	43 56	—	120 00	10 00	Terre et gr.	
	— de Bocholt. . .	41 777	0 97	43 06	—	127 00	12 00	—	
	Grand bassin de Loozen	45 000	1 59	41 81	—	1850 00	10 00	—	
	Bassin rond —	45 448	1 45	41 67	—	210 00	—	—	
	Gare de Loozen . . .	45 810	1 35	39 06	Talus en terre et un mur de 12m00 de longueur.	170 00	5 45	Terre.	Visite de la douane.

La longueur renseignée est celle sur laquelle sont opérés les chargements et les déchargements.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Embarcadère de la douane, à Loozen.	45k.781	Bocholt.	12m00	35m81	37m71	38m86	Ce mur de quai sert uniquement pour l'accostage des bateaux qui doivent subir la visite de la douane.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN SUPERFICIE.	Mètres carrés.	PÉRIMÈTRE	Profondeur.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Gare de Smeermaas . .	3k.368	Double trapèze . .	1420	192m00	2m60	La visite de la douane se fait dans cette gare. On y charge particulièrement du bois de houillère, et on y décharge de la houille et de la chaux.
	Bassin de Hocht . . .	5 104	Rectangle. . . .	4000	220 00	2 50	Le commerce ne s'en sert que fort peu; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	Bassin de Reckheim suivi d'une gare. . .	8 655	Bassin trapézoïdal. Gare rectangulaire.	954 625	86 00 125 00	—	Houille, chaux, briques, grains.
	Gare de Boorsheim . .	10 954	Trapèze	390	82 00	—	— —
	— Mechelen, . .	12 666	—	525	120 00	—	— — et du bois.
	Bassin de Mechelen. .	13 575	Double trapèze . .	7280	1120 00	—	Le commerce ne s'en sert jamais; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	Petit bassin d'Eysden .	15 975	— . .	6325	195 00	—	Houille, chaux, briques, bois et gravier.
	Grand bassin d'Eysden.	17 139	Rectangle. . .	19840	500 00	—	Le commerce ne s'en sert que fort peu; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	Gare du vicomte Vilain XIIII	18 004	—	155	54 00	—	Gare particulière dans laquelle on charge du sable provenant des carrières du propriétaire.
	Gare de Lanklaar. . .	19 440	Trapèze	1200	235 00	—	Houille, chaux et bois.
	— de Dilsen. . . .	21 841	—	450	120 00	—	— —
	— de Rothem . . .	23 748	—	1060	156 00	—	Houille, chaux, bois, foin et paille.
	1er bassin de Neeroeteren	25 887	Circulaire. . . .	2400	190 00	—	Le commerce ne s'en sert que fort peu; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	2e bassin de Neeroeteren	26 096	Quadrilatère. . .	885	104 00	—	— —
	Gare de Neeroeteren. .	27 785	Trapèze	480	114 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon, boue de ville et foin.
	3e bassin de Neeroeteren (Geysteren) . . .	29 392	Quadrilatère. . .	3300	226 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon, boue de ville et céréales.
	Bassin de Solt	31 504	— . . .	3400	248 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon et boue de ville.
	Gare de Tongerloo . .	33 100	Trapèze	480	115 00	—	— —
	Gare et bassin de Brée.	36 836	Quadrilatère. . .	4340	430 00	—	— —
	Bassin de Beek. . . .	39 803	Circulaire. . . .	2755	120 00	—	— —
	— de Bocholt . .	41 777	Quadrilatère. . .	2340	127 00	—	— —
	Grand bassin de Loozen.	45 000	— . .	27630	1850 00	—	Le commerce ne s'en sert pas.
	Bassin rond de Loozen.	45 448	Circulaire. . . .	7270	210 00	—	— —
	Gare de Loozen. (a). .	45 810	Trapèze.	800	170 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon et boue de ville. Les visites de la douane se font dans cette gare.

(a) Le mur de quai a 12 mètres de longueur.

Le périmètre renseigné est la longueur de rive sur laquelle les chargements et les déchargements peuvent être opérés.

Digitized by Google

CANAL DE MARTJE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief unique	0k.000 Le bief commence au ponceau en maçonnerie situé sur le ruisseau Saint-Jean, au passage de la route provinciale d'Ypres à Dixmude.	3k.080 Le bief finit au pont mobile établi sous le chemin de halage du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser.	3080m00	»	Cours sinueux	5m00	2m00	A l'origine 0m55 A l'embouchure 1m70	A l'origine 3m24 A l'embouchure 3m08 (a)

(a) Cote réglementaire du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Passerelle	1k.550	Tournante.	Sentier d'exploitation agricole conduisant au château de Merckem.	1m30	Une passe navigable de 4m00.	B. Non.	Culées en bois et tablier mobile en charpente se composant d'un simple madrier de 0m35/0m15.
	Pont dit « de Merckem-Vaartje » (b).	3 080	Tournant.	Chemin de halage du canal d'Ypres à l'Yser.	1 71	Une passe navigable de 5m00 d'ouverture.	B. un triangle de garde à l'aval.	Culées en maçonnerie, tablier mobile en fer laminé.

(a) Entre la flottaison normale et la clef des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en charpente.

Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes au pontonnier quels que soient la nature du chargement et le tonnage.

Chemins de halage. 8

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	0k.000 à 3k.080	Merckem.	Rive droite.	2m00 à 4m00	Terre

Digitized by Google

MEUSE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	LARGEUR des DÉRIVATIONS mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.	OBSERVATIONS.	Largeur au plafond (a)
NAMUR.	Entre la frontière française et Hastière (1er bief)	0k.000	3k.981	3981m00	24m00	12m00	2m10	98m16	Chenal du bac du Prince	30m00
	Entre les écluses d'Hastière et de Waulsort (2e bief)	3 981	8 900	4919 00	23 10	—	—	95 31	Passe de l'île Farcy à Hastière	30 00
	Entre les écluses de Waulsort et d'Anseremme (3e bief)	8 900	16 222	7322 00	22 50	—	—	92 83	Passe de Moniat	30 00
	Entre les écluses d'Anseremme et de Dinant (4e bief)	16 222	20 134	3912 00	»	»	—	90 56	Passe de Noyon-Pré (Neffe)	26 00
									Chenal de Neffe (Dinant)	30 00
									Passe de Bouvignes	20 00
	Entre les écluses de Dinant et de Houx (5e bief)	20 134	23 603	3469 00	»	»	—	88 52	Chenal des Iles Conneux	25 00
									Passe de l'Algolette	20 00
	Entre les écluses de Houx et de Hun (6e bief)	23 603	28 643	5040 00	22 28	15 00	—	86 49	Chenal du pont de Houx	30 00
									Chenal du pont d'Yvoir	20 00
	Entre les écluses de Hun et Rivière (7e bief)	28 643	33 557	4914 00	»	»	—	83 67	Passe de Waboux	30 00
									Chenaux de Godinne	20 00
	Entre les écluses de Rivière et de Tailfer (8e bief)	33 557	39 090	5533 00	»	»	—	81 57	Chenal de Burnot	30 00
									Passe de Chaupenet	30 00
	Entre les écluses de Tailfer et de La Plante, Namur (9e bief)	39 090	45 369	6279 00	»	»	—	79 47	Passe de Fooz-Wépion	30 00
									Passe de Péri-Bounier	30 00
	Entre les écluses de La Plante et des Grands-Malades, Jambes (10e bief)	45 369	48 538	3169 00	»	»	—	77 52	Chenal en aval de l'écluse	22 00
									Passe de Beez	30 00
	Entre les écluses des Grands-Malades et de Maizeret (11e bief)	48 538	54 740	6202 00	»	»	—	75 77	Passe de Sclayn	30 00
	Entre les écluses de Maizeret et de Sclayn (12e bief)	54 740	61 001	6201 00	»	»	—	73 97		
	Entre les écluses de Sclayn et d'Andenelle (13e bief)	61 001	67 270	6279 00	»	»	—	72 17	Passe de Belgrade	30m00

(a) La largeur à la flottaison en lit de rivière est très variable et dépend de la forme des berges et du lit. — Les chiffres de la dernière colonne indiquent la largeur au plafond, mesurée à 2m10 sous la flottaison normale, des passes et chenaux de navigation.

Digitized by Google

Biefs. *(Suite.)* 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	LARGEUR des DÉRIVATIONS mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Entre les écluses d'Andenelle et de Ben-Ahin (14e bief).	67k.270	73k.000	5730m00	120m00	115m00	2m10	70m42	
	Entre les écluses de Ben-Ahin et de Huy, (15e bief)	73 000	79 104	6104 00	—	—	—	68 82	
	Entre les écluses de Huy et d'Ampsin (16e bief)	79 104	81 604	2500 00	—	—	—	67 27	
	Entre les écluses d'Ampsin et d'Amay (17e bief).	81 604	87 334	5730 00	—	—	—	65 65	
	Entre les écluses d'Amay et des Awirs (18e bief).	87 334	94 504	7170 00	—	—	—	64 00	
	Entre les écluses des Awirs et de Jemeppe (19e bief).	94 504	101 914	7410 00	—	—	—	62 35	
	Entre les écluses de Jemeppe et d'Avroy, Liége (20e bief) . . .	101 914	110 399	8485 00	—	—	—	60 65	
	Entre les écluses d'Avroy et de la Fonderie des canons, Liége (21e bief).	110 399	113 455	3056 00	—	—	—	59 25	
	Entre les écluses de la Fonderie des canons et de Hermalle-sous-Argenteau (22e bief) . .	113 455	123 455	10000 00	—	—	— (a)	54 75	(a) Le mouillage de 2m10 ne s'étend qu'entre Cheratte et l'écluse de Hermalle-sous-Argenteau sur une longueur de 3800m00. Le mouillage de la partie de la Meuse non canalisée, comprise entre l'écluse de la Fonderie des canons et Cheratte est variable et présente un minimum de 0m60.
	Entre les écluses de Hermalle-sous-Argenteau et de Visé (23e bief)	123 455	128 055	4600 00	—	—	—	52 75	
	Entre l'écluse de Visé et la frontière hollandaise (côté du chemin de halage).	128 055	131 975	3920 00	—	—	Variable (b).	Étiage.	(b) La Meuse n'étant plus canalisée en aval de Visé, son mouillage est variable et présente un minimum estimé à 0m50.
LIMBOURG.	*Meuse limbourgeoise, non canalisée.*								
	1re section.	Limite entre le territoire néerlandais et la province de Liége 131k.975	Pont de Maestricht 140k.975	9000 00	55 00	43 00	0 80	»	Les renseignements sur les largeurs et les mouillages ont été pris sur les profils en long et en travers, levés par le Waterstaat néerlandais, lors des basses eaux des 25, 26 et 27 juin 1874. Les profils en travers étaient éloignés de 1,000 mètres les uns des autres.
	2e section.	Pont de Maestricht 140k.975	Maeseyck 179k.900	38925 00	45 00	38 00	0 80		
	3e section	Maeseyck 179k.900	Frontière à Kessenich 190k.876	10976 00	55 00	45 00	0 90		

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. Longueur.	Système de fermeture : fixe.	Système de fermeture : à engins mobiles.	Hauteur des retenues.
NAMUR.	Barrage d'Hastière (*a*) . . .	3k.435	1 ouv. de 41m01	Fermettes à aiguilles.	3m10	54m60	»	Le déversoir porte 39 hausses automobiles ; en amont des hausses se trouve une passerelle sur fermettes.	2m25
	— de Waulsort (*b*) . . .	8 477	1 — de 43 41	—	—	—	»	—	—
	— d'Anseremme (*c*) . . .	16 132	—	—	—	—	»	—	—
	— de Dinant (*d*).	20 134	1 — de 45 81	—	—	—	»	—	—
	— de Houx (*e*)	23 603	—	—	—	—	»	—	—
	— de Hun (*f*).	28 365	—	—	—	—	»	—	—
	— de Rivière (*g*)	33 615	1 — de 30 00	Hausses.	—	60 00	»	43 hausses automobiles	1 85
	— de Tailfer (*h*).	39 148	—	—	—	—	»	—	—
	— de La Plante (*i*). . . .	45 427	—	—	—	—	»	—	—
	— des Grands-Malades (*j*).	48 771	2 — de 35 00 (chacune.	Fermettes à aiguilles.	2 60	150 00	En maçonnerie.	»	2 60
	— de Maiseret (*k*). . . .	54 973	—	—	—	—	—	»	—
	— de Sclayn (*l*)	61 234	2 — de 41 00	—	—	—	—	»	—
	— d'Andenelle (*m*) . . .	67 517	2 — de 42 00	—	—	—	—	»	—
LIÉGE.	— de Ben-Ahin (*n*). . . .	73 250	2 — de 41 00	—	—	—	—	»	—
	— de Huy (*o*).	79 354	2 — de 47 00	—	—	—	—	»	—
	— d'Ampsin (*p*).	81 854	2 — de 48 00	—	—	—	—	»	—
	— d'Amay (*q*)	87 584	2 — de 49 00	—	—	—	—	»	—
	— des Awirs (*r*).	94 754	2 — de 50 00	—	—	—	—	»	—
	— de Jemeppe (*s*). Demi-barrage d'amont . . .	101 693	1 — de 60 00	—	—	200 00	—	»	—
	— de Jemeppe (*s*). Demi-barrage contre l'écluse.	101 914	—						
	— d'Avroy (*t*). Demi-barrage d'amont . . .	110 028	—	—	—	—	—	»	—
	— d'Avroy (*t*). Demi-barrage contre l'écluse.	110 472	—						
	— de la Fonderie des canons (*u*).	113 455	2 — (chacune.)	—	—	150 00	—	»	—
	— de Hermalle-sous-Argenteau (*v*).	123 705	—	—	—	—	—	»	—
	— de Visé (*w*). Demi-barrage d'amont . . .	127 692	1 — de 65 00	—	—	—	—	»	—
	— de Visé (*w*). Demi-barrage en aval du précédent. . . .	127 855	—						

Pour les six premiers barrages, les fermettes de la passe navigable et celles du déversoir portent une passerelle en tôle. Cette passerelle sert exclusivement à la manœuvre des barrages.

(*a*) Construit en 1877-1880, 33 fermettes et 410 aiguilles.
(*b*) — en 1877-1880, 35 — — —
(*c*) — en 1876-1878, — — — —
(*d*) — en 1876-1878, 37 — 458 —
(*e*) — en 1874-1875, — — — —
(*f*) — en 1874-1875, — — — —
(*g*) A Rivière, Tailfer et la Plante une passerelle sur fermettes est établie devant les hausses du déversoir. Construit en 1869-1871.
(*h*) Construit en 1869-1871.
(*i*) — en 1868-1870.
(*j*) — en 1862-1864, 68 fermettes et 700 aiguilles.
(*k*) Construit en 1862-1864, 68 fermettes et 820 aiguilles.
(*l*) — en 1853-1865, 80 — 700 —
(*m*) — en 1863-1865, 82 — 840 —
(*n*) — en 1864-1865, 80 — 820 —
(*o*) — en 1864-1865, 92 — 940 —
(*p*) — en 1866-1867, 94 — 960 —
(*q*) — en 1866-1867, 96 — 980 —
(*r*) — en 1866-1867, 98 — 1,000 —
(*s*) — en 1853-1855; pour chaque demi-barrage : 54 fermettes et 600 aiguilles.
(*t*) Construit en 1854-1856; pour chaque demi-barrage : 54 fermettes et 600 aiguilles.
(*u*) Construit en 1853-1856; 108 fermettes et 1,200 aiguilles.
(*v*) — en 1863-1864, — —
(*w*) Construit en 1863-1864; pour chaque demi-barrage : 64 fermettes et 650 aiguilles.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
														Toutes les portes des écluses de la Meuse sont construites en bois. Les vannes des larrons et celles des portes des écluses nos 1 à 9 sont à jalousies et s'ouvrent en descendant. Les portes des écluses nos 10 à 13 n'ont chacune qu'une seule vanne ordinaire pleine qui se soulève au moyen d'une crémaillère actionnée par un cric.
NAMUR.	Écluse d'Hastière. . .	3k.981	4m95	2m10	2m85	12m00	100m00	5 minutes	10 minutes	Bajoyers verticaux en pierre de taille et moellons piqués.	A. 2 larrons à chaque tête d'écluse Ouverture libre de chaque vanne 0m299 B. 2 vannes à chaque vantail de porte. Ouverture libre de chacune 0m2588	»	»	Construit en 1877-1880.
	— de Waulsort . .	8 900	4 58	—	2 48	—	—	— —	— —	—	—		»	— —
	— d'Anseremme . .	16 222	4 37	—	2 27	—	—	4 —	— —	—	—	»	»	— en 1876-1878.
	— de Dinant . . .	20 134	4 14	—	2 04	—	—	— —	9 —	—	—	»	»	— —
	— de Houx. . . .	23 603	4 13	—	2 03	—	—	— —	8 —	—	—	»	»	— en 1874-1875.
	— de Hun	28 643	4 92	—	2 82	—	—	5 —	10 —	—	—	»	»	— —
	— de Rivière . . .	33 557	4 20	—	2 10	—	—	6 1/2 —	— —	—	A. 1 larron à chaque tête d'écluse Ouverture libre de chaque vanne 0m299 B. 2 vannes à chaque vantail de porte. Ouverture libre de chacune 0m2588	»	»	— en 1869-1871.

Digitized by Google

LIÉGE.	— de Tailfer . . .	39	000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	»	—	en 1869-1871.
	— de La Plante . .	45	369	4 05	—	1 95	—	—	—	—	—	—	—	»	»	—	en 1868-1870.
	— des Grands-Malades	48	538	3 95	—	1 75	9 00	56 75	7	—	12	—	Bajoyers verticaux en briques.	*B.* 1 vanne à chaque vantail de porte. Ouverture libre 0m275	»	»	— en 1862-1864.
	— de Maizeret. . .	54	740	—	—	1 80	—	—	—	—	—	—	—	—	»	»	— —
	— de Sclayn . . .	61	001	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	»	— en 1863-1865.
	— d'Andenelle. . .	67	270	3 90	—	1 75	—	—	—	—	—	—	—	—	»	»	— —
	— de Ben-Ahin . .	73	000	3 75	—	1 60	—	—	6	—	16	—	Parements verticaux en briques.	*B.* Ventelles ordinaires.	»	»	Il existe un vantail de chasse dans chaque vantail de la porte amont. — On ne s'est jamais servi de ces appareils.
	— de Huy.	79	104	3 70	—	1 55	—	—	—	—	—	—	—	—	»	»	—
	— d'Ampsin. . . .	81	604	—	—	1 62	—	—	—	—	—	—	—	*A.* Larrons.	»	»	—
	— d'Amay	87	334	—	—	1 65	—	—		—	—	—	—	—	»	»	—
	— des Awirs . . .	94	504	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	»	—
	— de Jemeppe . .	101	914	3 80	—	1 70	—	—	4	—	14	—	—	*B.* Ventelles à jalousies dans les portes.	»	»	
	— d'Avroy (1er sas) (*a*)	110	399	3 50	—	1 40	12 00	56 15	—	—	—	—	Parements verticaux en moellons smillés.	*A.* 2 larrons avec ventelles à jalousies.	»	»	(*a* et *b*) Ces deux sas sont établis dans un chenal-bassin, latéral à la Meuse. En cas de besoin, ces deux sas peuvent être utilisés simultanément et n'en former qu'un seul. — En temps de crue, il importe de pouvoir maintenir un niveau inférieur au niveau de la Meuse. A cet effet, l'on a établi, à l'origine amont du chenal, une tête d'écluse avec porte busquée vers l'amont, et à l'aval du chenal, une tête d'écluse avec porte busquée vers l'aval. — Un double jeu de portes permet en cas de crue d'introduire les bateaux dans le chenal-bassin par le côté aval. — Latéralement à ces écluses, on a établi dans la Meuse même une écluse exclusivement réservée aux bateaux à vapeur pour voyageurs. — Les renseignements relatifs à cette écluse sont identiques à ceux mentionnés ci-contre pour l'écluse d'Avroy 1er sas.
	— — (2e sas) (*b*).			—	—	—	15 20	105 50	8	—	18	—	Parements inclinés à profil courbe en moellons smillés.	—	»	»	

Digitized by Google

Écluses. *(Suite.)* 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Écluse de la Fonderie des canons . .	113k.455	2m95	1m05 (*a*) sous le niveau d'étiage.	Variable.	9m00	56m75	Variable.	Variable.	Parements verticaux en briques.	*B.* Ventelles à jalousies dans les portes.	»	»	(*a*) En aval de l'écluse, une partie de la Meuse n'est pas canalisée; cette partie s'étend jusqu'à Cheratte.
LIÉGE.	— de Hermalle-sous-Argenteau. . .	123 455	3 70	2 10	2 00	—	55 82	8 minutes	18minutes	—	*B.* Ventelles	»	»	Il existe un vantail de chasse dans chaque vantail de la porte d'amont. On ne s'est jamais servi de ces appareils.
LIÉGE.	— de Visé	128 055	—	Variable.	Variable.	—	—	Variable.	Variable.	—	*B.* Ventelles à jalousies.	»	»	—
HOLLANDE.	Écluse de communication entre la Meuse et le bassin du canal, à Maestricht	141 715	Les 2 buscs se trouvent à la cote 41.98 (39.85 AP) soit à 2m10 sous la flottaison normale du canal qui est à 44m08 (41.95 AP) et sous la flottaison de la Meuse à une profondeur variant de 1m44 à 6m72 lorsque le niveau de la rivière passe de la cote minimum 42m42 (41.29 AP) à la cote maximum 48m70 (46.57 AP).		La chute varie de 0m66 du canal à la Meuse à 4m15 de la Meuse au canal.	7 00	56 00	5 à 15 minutes.	10 à 25 minutes.	Bajoyers verticaux en briques.	*B.* 2 ventelles de 1m45 de largeur sur 1m00 de hauteur.	7m00 en pierre de taille	7m00 en pierre de taille	L'écluse se trouve à 9740m00 de l'entrée de la Meuse, sur le territoire de la province de Limbourg, laquelle est renseignée à la distance kilométrique 131k.975. Les portes d'aval sont noyées lorsque les eaux de la Meuse atteignent la cote 48m23 (46.10 AP), circonstance qui réduit la chute rachetable de la Meuse vers le canal de 4m62 à 4m15. Aux deux têtes il y a deux paires de portes busquées dans les deux sens.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
							Les ponts de la Meuse n'ont pas d'estacade de défense.	
NAMUR.	Pont d'Hastière (b) . .	5k.449	Fixe.	Route d'Anthée à Feschaux.	6m60	3 travées de 32m50 d'ouverture chacune.	A. 2m78 à la base, 2m00 au sommet.	Pont-route à simple voie. Piles et culées en maçonnerie. Poutres Bowstring en treillis.
	— de Dinant (c). . .	19 019	—	Routes de Namur à Givet et d'Ostende à Arlon.	5 80	3 arches, dont 2 de 28m58 et 1 de 32m84 d'ouverture.	A. 3m20 à la base, 2m50 au sommet.	Pont-route de 10 mètres de largeur. Piles et culées en maçonnerie. Tablier avec arcs en fer.
	— de Houx (d) . . .	24 777	—	Chemin de fer de Namur à Givet.	7 20	4 travées de 25m53 d'ouverture droite chacune.	A. 3m25 à la base, 2m25 au sommet.	Pont pour double voie. Piles et culées en maçonnerie. Poutres en treillis continues à simple voie et passerelle pour piétons.
	— d'Yvoir (e) . . .	26 694	—	Route reliant la route de Namur à Dinant à la station d'Yvoir.	6 65	3 travées, dont 2 de 32m00 et 1 de 38m00 d'ouverture.	A. 3m00 à la base, 2m00 au sommet.	Pont-route à simple voie. Piles et culées en maçonnerie. Poutres continues en treillis.
	— de Lustin (f). . .	34 235	—	Route reliant la route de Namur à Dinant à la station de Lustin.	7 35	—	—	—
	Vieux pont de Meuse, à Namur (g)	46 292	—	Route de Namur vers Liége et Luxembourg.	6 85 Arche marinière intrados à la clef.	9 arches : 1re 10m30 2e 14 20 3e 13 80 4e — 5e — 6e 12 80 7e 11 70 8e 6 35 9e 6 90	A. 1re 4m50 2e 4 65 3e 5 02 4e 5 38 5e 5 30 6e 4 90 7e 4 70 8e 1 90	Pont-route en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer de Namur vers Givet, à Namur (h)	47 468	—	Chemin de fer de Namur à Givet.	8 80	3 travées de 40m50 d'ouverture et sur chaque rive 1 arche d'inondation de 15m00 d'ouverture.	A. 3m77 à la base, 2m50 au sommet.	Piles et culées en maçonnerie à double voie. Poutres-treillis droites à simple voie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) La stabilité de tous ces ponts a été calculée pour la charge réglementaire.
Construit en 1873-1875. L'arche marinière est contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans la travée centrale.

(c) Reconstruit en 1869-1871. L'arche marinière est contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans l'arche centrale.

(d) Construit en 1863. L'arche marinière est contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans la 2e travée à partir de la rive droite. Le pont est muni d'une passerelle pour piétons de 1m00 de largeur.

(e) Construit en 1872-1874. L'arche marinière se trouve contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans la même travée.

(f) Construit en 1872-1874. La travée marinière est celle de la rive gauche. L'axe du thalweg passe par la travée centrale.

(g) Date du XIe siècle ; a été plusieurs fois réparé et restauré, et notamment en 1760. L'arche marinière est la première à partir de la rive gauche. Les arches et les piles sont comptées à partir de celle-ci. L'ouverture des arches et l'épaisseur des piles ont été mesurées au niveau de la flottaison. La largeur de la 1re arche est réduite par le chemin de halage.

(h) Construit en 1863. Arche marinière : 1re travée, rive droite.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
NAMUR.	Pont du chemin de fer de Namur vers Luxembourg, à Namur (b). .	47k.486	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Arlon.	8m80	3 travées de 40m52 d'ouverture et sur chaque rive 1 arche d'inondation de 15m00 d'ouverture.	A. 3m80 à la base, 2m50 au sommet.	Pont à double voie. Piles et culées en maçonnerie. Poutres-treillis droites et continues et passerelle pour piétons.
	Pont de Namèche (c). .	57 196	—	Raccordement de la route de Namur à Liége à la station de Namèche.	6 85	3 arches en fonte système Vergniais de 36m00 d'ouverture chacune.	A. 3m77 à la base, 2m50 au sommet.	Piles et culées en maçonnerie. Arcs en fonte, système Vergniais. Tablier horizontal suspendu à simple voie.
	— d'Andenne (d) . .	65 893	—	Route de Bierwart à Ohey.	8 80 intrados à la clef.	3 arches en fonte de 40m00 d'ouverture chacune. *A partir de la rive gauche. Ouverture mesurée au niveau de la flottaison normale.*	A. 4m00 à la base, 1m87 au sommet. *Épaisseur mesurée au niveau de la flottaison normale.*	Pont de 8m50 de largeur. Piles et culées en maçonnerie. Arcs en fonte.
LIÉGE.	— de Huy (e). . . .	77 764	—	Chemin de fer de Hesbaye-Condroz.	7 33	3 travées : 1re 35m20 2e 42 00 3e 35 20	A. 3m00	En fer.
	— — (f). . . .	78 054	—	Route de Namur à Liége.	6 12	6 travées : 1re 25m60 2e 16 20 3e 18 00 4e 16 30 5e 16 00 6e 12 50	A. 5 50	En maçonnerie.
	— d'Ombret (g). . .	86 434	—	Chemin des Meuniers, reliant Amay à Ombret.	6 17	4 travées de 39m50	A. 2 50	En fer avec plancher en bois
	— d'Engis (h) . . .	93 364	—	Route de la Neuville à Engis.	6 50	3 —	—	—
	— du Val-Saint-Lambert (i)	99 114	—	Chemin de fer de Liége à Namur.	6 93	5 travées de 24m50	A. 3 00	En maçonnerie.
	Pont suspendu, à Seraing (j).	102 464	—	Chemin reliant Seraing à Jemeppe.	8 15	1 travée de 100m00	»	En fer avec plancher en bois

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1856. Il existe une passerelle pour les piétons. Arche marinière : 1re travée, rive droite.

(c) Construit en 1859-1861. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, à partir de la rive droite. L'axe du thalweg passe par la travée centrale.

(d) Construit en 1852-1853. Arche marinière : la première, à partir de la rive droite. L'axe du thalweg passe par l'arche centrale.

(e) Construit en 1871. L'épreuve du pont consistait dans le passage d'un train de deux locomotives avec tender pesant 49 tonnes chacune et de 10 wagons de 14 tonnes. Une passerelle pour piétons au longeron d'aval. Arche marinière : la première à partir de la rive gauche. Thalweg dans l'arche de la rive droite.

(f) Construit de 1680 à 1688. Arche marinière : la première, rive gauche. Thalweg dans la 4me arche, à partir de la rive gauche.

(g) Construit de 1874 à 1875. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Thalweg dans la 2e arche, rive gauche.

(h) Construit de 1872 à 1873. L'épreuve consistait en une charge uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Thalweg dans la 1re arche, rive gauche.

(i) Il existe sur chaque rive des arches d'inondation de 4m80 d'ouverture. Construit de 1851 à 1852. Il existe le long du parapet amont un passage à péage pour piétons. Arche marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg 5e arche.

(j) Il existe sur chaque rive une arche d'inondation de 9m00 d'ouverture. Construit en 1842. L'épreuve du pont consistait en une charge uniformément répartie de 200 kilogrammes par mètre carré. On perçoit un droit de passage sur le pont.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (*a*)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	*A.* Épaisseur des piles. *B.* Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIÉGE.	Pont d'Ougrée (*b*) . . .	104k.774	Fixe.	Chemin reliant Ougrée à Sclessin.	7m07	5 travées de 21m50	*A.* 2m80	En fer, avec plancher en bois
	— du Val-Benoît (*c*) .	108 299	—	Chemin de fer de Liége à Verviers.	6 95	5 travées de 19m50	*A.* 3 00	En maçonnerie.
	— du Commerce, à Liége (*d*)	110 250	—	Chemin reliant la station des Guillemins à la station de Longdoz.	6 20	2 travées de 65m20	*A.* 4 60	En fer, avec plancher en bois
	Pont de la Boverie, à Liége (*e*).	110 960	—	Rue Grétry. (Route de Bruxelles à Malmedy.)	7 15	5 arches : les 4 1res ont une ouverture de 24m00, la 5e une de 20m00	*A.* 3 00	En maçonnerie.
	Passerelle de la rue de la Régence, à Liége (*f*).	111 300	—	Rue reliant la rue de la Régence au boulevard de l'Est.	6 59	2 travées de 52m00	—	En fer, avec tablier pavé.
	Pont des Arches, à Liége (*g*)	111 560	—	Rue reliant la ville au quartier d'Outre-Meuse.	6 49	5 arches : 1re 19m75 2e 23 00 3e 26 00 4e 23 00 5e 19 75	—	En maçonnerie.
	Pont Saint-Léonard, à Liége (*h*).	112 220	—	Reliant la rive gauche aux Prés-St-Denis.	6 35	3 travées de 41m50	—	En fer, avec tablier pavé.
	Pont d'Argenteau (*i*) . .	124 625	—	Chemin reliant Hermalle à Argenteau.	7 01	2 travées de 69m50	*A.* 2 50	En fer, avec plancher en bois
	— de Visé (*j*) . . .	127 385	—	Route de Liége-Tongres à Visé.	7 10	7 travées : 1re 31m50 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e 28 00 *	—	En fer, avec tablier pavé.
HOLLANDE.	— de Maestricht (*k*) .	140 595	—	Reliant les deux parties de la ville.	7 35	9 arches : 1re 12m00 2e 12 50 3e 12 60 4e 13 40 5e 13 30 6e 12 80 7e 12 10 8e 12 60 9e 19 70	*A.* 5 00 (moyenne).	En maçonnerie.

(*a*) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(*b*) Construit de 1859 à 1860. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 300 kilogrammes par mètre carré le tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. Travée marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg : 5e arche, rive gauche.

(*c*) Il existe sur chaque rive une arche d'inondation de 5m50 d'ouverture. Construit en 1841. Arche marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg : 3e arche, rive gauche.

(*d*) Construit de 1864 à 1866. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 200 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : rive gauche. Axe du thalweg : rive gauche.

(*e*) Construit de 1841 à 1843. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg : 1re arche, rive gauche.

(*f*) Un escalier d'accès à la passerelle est établi sur chaque rive, l'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 200 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris. Arche marinière : rive gauche. Axe du thalweg : rive gauche.

(*g*) Construit de 1858 à 1860. Arche marinière : la troisième, rive gauche. L'axe du thalweg : 3e arche, rive gauche.

(*h*) Construit de 1867 à 1869. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile composée de 2 voitures pesant 13,500 kilogrammes chacune. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Axe du thalweg : 2e arche, rive gauche.

(*i*) Construit de 1869 à 1870. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : rive gauche. Axe du thalweg : rive droite.

(*j*) Construit de 1867 à 1868. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Axe du thalweg : 3e arche, rive gauche.

* Cette arche forme viaduc au-dessus du chemin de fer de Liége à Maestricht.

(*k*) Construit en 1683. Arche marinière, rive gauche. Axe du thalweg : 4e arche, rive gauche.

Digitized by Google

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	De la frontière française à 1k.118	Agimont.	Rive gauche.	5m00	Empierrement et gravelage.	Pont de 3m30 d'ouverture sur le ruisseau frontière de Jaspe. Limite de la commune d'Agimont.
	1k.118 à 3k.411	Hermeton.	—	—	—	Limite de la commune d'Hermeton.
	3 411 à 3 918	Hastière-Lavaux.	—	—	—	
	3 918 à 4 044	—	—	—	Pavage.	Passerelle de 12m00 d'ouverture sur l'Hermeton.
	4 044 à 5 423	—	—	—	Gravelage.	Ponceau de 5m00 d'ouverture sur le Feron.
	5 423 à 5 479	—	—	3 50 à 5 00	Pavage.	Chemin de halage sous le pont d'Hastière.
	5 479 à 5 543	—	—	3 50 à 4 90	Empierrement.	Point de rencontre du chemin de halage avec la route de halage d'Hastière à Dinant.
	5 543 à 6 906	—	—	8 00	—	Limite de la commune d'Hastière-Lavaux.
	6 906 à 14 930	Waulsort.	—	—	—	Limite de la commune de Waulsort. Ponceau oblique de 4m00 d'ouverture droite sur le ravin de Lenne et trois ponceaux de 2m00 d'ouverture.
	14 930 à 17 726	Anseremme.	—	—	—	Limite de la commune d'Anseremme. Ponceaux de 2m00 à Moniat et à Leffe.
	17 726 à 18 952	Dinant.	—	—	—	Ponceau de 3m00 sur le ravin de Mouchenne.
	18 952 à 19 087	—	—	3 35	Pavage.	Chemin de halage sous le pont de Dinant.
	19 087 à 20 052	—	—	5 00	Empierrement.	
	20 052 à 20 172	—	—	—	Pavage.	Limite de la commune de Dinant.
	20 172 à 20 876	Bouvignes.	—	—	Empierrement.	Passerelle de 6m00 sur le bassin de garage et ponceau de 3m50 sur le torrent de Laval.
	20 876 à 23 013	—	—	4 30 à 4 80	—	Ponceau de 3m00 d'ouverture sur le ruisseau de Noirmont.
	23 013 à 23 356	—	—	4 50 à 5 00	—	Limite de la commune de Bouvignes.
	23 356 à 23 540	Anhée.	—	5 00	—	
	23 540 à 23 666	—	—	—	Pavage.	
	23 666 à 26 276	—	—	—	Empierrement et gravelage.	Pont de 6m00 sur la Molignée et limite de la commune d'Anhée.
	26 276 à 27 225	Warnant.	—	—	—	Limite de la commune de Warnant.
	27 225 à 27 600	Annevoie.	—	—	—	
	27 600 à 27 988	—	—	10 00	—	Route de Dinant à Namur.
	27 988 à 28 582	—	—	5 00	—	
	28 582 à 28 707	—	—	—	Pavage.	Ponceau de 4m60 sur le ravin du parc de Hun.
	28 707 à 29 582	—	—	4 00 à 5 00	Empierrement.	
	29 582 à 30 145	—	—	10 00	—	Route de Dinant à Namur.
	30 145 à 31 048	—	—	4 40 à 5 00	—	
	31 048 à 31 258	—	—	10 00	—	— —

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	31k.258 à 31k.580	Annevoie.	Rive gauche.	5m00	Gravelage.	Limite de la commune d'Annevoie.
	31 580 à 32 548	Rivière.	—	—	—	
	32 548 à 32 615	—	—	—	Pavage.	
	32 615 à 33 495	—	—	—	Gravelage.	
	33 495 à 33 680	—	—	—	Pavage.	Limite de la commune de Rivière.
	33 680 à 34 334	Profondeville.	—	3 50 à 6 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 4m00 sur le ruisseau de Burnot. Ponceaux de 3m00 et de 1m50 sur les décharges du moulin Bouchat.
	34 334 à 35 179	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur.
	35 179 à 35 714	—	—	5 00	Pavage.	
	35 714 à 36 524	—	—	4 00 à 5 00	Gravelage.	Pont de 2m00 sur le ruisseau de Profondeville.
	36 524 à 37 364	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur. Ponceau de 2m75 sur le ruisseau d'Arbre.
	37 364 à 38 099	—	—	5 00	Empierrement et gravelage.	Limite de la commune de Profondeville.
	38 099 à 39 028	Wépion.	—	—	—	
	39 028 à 39 153	—	—	—	Pavage.	
	39 153 à 42 034	—	—	4 00 à 6 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 1m00 sur les ruisseaux de Grand-Ry et Dessoigne.
	42 034 à 42 144	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur.
	42 144 à 43 184	—	—	3 00 à 5 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 3m00 sur le ruisseau de Marlagne.
	43 184 à 43 634	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur.
	43 634 à 43 678	—	—	5 00	—	Limite de la commune de Wépion.
	43 678 à 44 734	Namur.	—	3 00 à 5 00	—	Ponceau de 1m00 sur le ravin de la Pairelle.
	44 734 à 45 307	—	—	4 00 à 5 00	—	
	45 307 à 45 432	—	—	5 00	Pavage.	
	45 432 à 45 584	—	—	—	Empierrement.	
	45 584 à 45 859	—	—	10 00	Pavage.	Route de Dinant à Namur.
	45 859 à 46 600	—	—	5 00	—	
	46 292 à 48 499	Jambes.	Rive droite.	4 00 à 5 00	—	Le halage se fait sur la rive droite à partir du vieux pont de Meuse.
	48 499 à 48 670	—	—	— —	—	
	48 670 à 49 657	—	—	— —	Empierrement et gravelage.	Limite de la commune de Jambes.
	49 657 à 50 470	Erpent.	—	— —	Empierrement.	Ponceau de 1m50 à la fabrique au vinaigre et à la Piercette.
	50 470 à 50 565	—	—	10 00	—	Limite de la commune d'Erpent.
	50 565 à 50 600	Lives.	—	—	—	Route de Namur à Liége.
	50 600 à 50 980	—	—	5 00	Empierrement et terre.	Port de Lives. Ponceau de 2m00.
	50 980 à 52 428	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Namur à Liége.
	52 428 à 54 701	—	—	4 00 à 7 00	Empierrement et terre.	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	54k.701 à 54k.779	Lives.	Rive droite.	5m00	Pavage.	
	54 779 à 54 987	—	—	5 00 à 6 00	Empierrement.	Limite de la commune de Lives. Ponceau de 2m00 sur le ruisseau de Moisnil.
	54 987 à 56 886	Maizeret.	—	4 00 à 5 00	Empierrement et terre.	Limite de la commune de Maizeret.
	56 886 à 57 415	Thon-Samson.	—	— —	Empierrement et gravelage.	Passerelle de 7m00 sur le ruisseau de Samson.
	57 415 à 57 745	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Namur à Liége.
	57 745 à 58 559	—	—	4 00 à 5 00	—	Limite de la commune de Thon-Samson.
	58 559 à 60 962	Sclayn.	—	— —	Gravelage et terre.	Ponceau de 1m50 sur le ruisseau d'Heumont.
	60 962 à 61 040	—	—	5 00	Pavage.	Ponceau de 3m00 à Sclayn.
	61 040 à 63 400	—	—	4 00 à 5 00	Gravelage et terre.	
	63 400 à 63 540	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Namur à Liége.
	63 540 à 63 755	—	—	5 00	Terre et gravier	Limite de la commune de Sclayn.
	63 755 à 65 528	Andenne.	—	4 00 à 5 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 3m00 sur le ruisseau d'Anthon. Ponceau de 2m00 sur le ruisseau de Stud.
	65 528 à 67 231	—	—	5 00 à 7 00	Gravelage et empierrement.	Ponceau de 3m00 sur le ruisseau du Dernier-Sou. Ponceau de 1m00 sur le ruisseau du Pinson.
	67 231 à 67 309	—	—	5 00	Pavage.	Ponceau de 2m50 sur le ruisseau de Cobbege. Ponceau de 9m00 sur le ruisseau d'Andenelle.
	67 309 à 68 447	—	—	4 00 à 5 00	Empierrement et gravelage.	Limite de la province et de la commune d'Andenne.
LIÉGE.	68 447 à 76 926	Ben-Ahin.	—	5 00 en moyenne.	1732m00 empierrés sur 3m00 de largeur et 6747m00 gravelés.	2 ponceaux au hameau de Gives. 1 ponceau dans la campagne de Ben. 1 ponceau sur le ruisseau de Ben. 1 ponceau sur le ruisseau de Lovegnée.
	76 926 à 80 144	Huy.	Rive droite sur 838m00. Rive gauche sur 2,380m00.	—	991m00 pavés (a); 1051m00 empierrés sur 3m00 de largeur 1177m00 gravelés.	(a) La largeur du pavage varie de 3m00 à 12m50 parce que le chemin de halage est souvent confondu avec les ports.
	80 144 à 81 074	Antheit.	Rive gauche.	—	930m00 gravelés.	
	81 074 à 83 883	Ampsin.	—	—	60m00 empierrés sur 3m00 de largeur, 2083m00 gravelés.	
	83 883 à 87 644	Amay.	—	—	3761m00 gravelés	1 ponceau sur le ruisseau de Wéhéron.
	87 644 à 88 824	Flône.	—	—	55m00 pavés, 90m00 empierrés sur 3m00. 1035m00 gravelés	— — de Flône.
	88 824 à 91 547	Saint-George.	—	—	2723m00 gravelés	
	91 547 à 94 354	Engis.	—	—	480m00 empierrés sur 3m00. 2327m00 gravelés	
	94 354 à 95 544	Awirs.	—	—	190m00 empierrés sur 3m00. 1000m00 gravelés	— — des Awirs.

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	95k.544 à 97k.265	Chokier.	Rive gauche.	5m00 en moyenne	1721m00 gravelés	
	97 265 à 99 365	Flémalle-Haute	—	—	2100m00 gravelés.	
	99 365 à 100 365	Flémalle-Grande.	—	—	1000m00 gravelés.	
	100 365 à 103 274	Jemeppe.	—	—	2909m00 gravier et remblai schisteux.	Ponceau sur le ruisseau de l'Hôpital.
	103 274 à 104 244	Tilleur.	—	—	970m00 gravier et remblai schisteux.	— de Grady à Basse-Hermalle.
	104 244 à 107 369	Ougrée.	—	—	3395m00 gravier et remblai schisteux.	Passerelle sur le chenal d'accès au chantier de construction de la Meuse. Passerelle sur le chenal d'accès au chantier de construction de Bonivert-Spiroux.
	107 369 à 114 079	Liége.	—	—	3300m00 pavés sur 12 à 15m00 (*a*) 3140m00 gravelés	(*a*) Ces largeurs comprennent les ports de la traverse de la ville.
	114 079 à 119 555	Herstal.	—	—	250m00 pavés en gros moellons sur 8m00 de largeur et 920m00 sur 5m00 de largeur. 345m00 empierrés sur 5m00 de largeur et 3961m00 gravelés et remblai schisteux.	
	119 555 à 123 015	Vivegnis.	—	—	3460m00 gravelage.	
	123 015 à 127 295	Hermalle-sous-Argenteau.	—	—	550m00 empierrés sur 3m50.	Ponceau sur le chenal d'accès à l'étang Grady.
					3730m00 gravelés et remblai schisteux.	Ponceau sur le chenal d'accès à l'étang du sieur Malherbe.
	127 295 à 128 415	Visé.	—	—	725m00 empierrés sur 5m00 de largeur. 395m00 gravelés.	
	128 415 à 131 975	Lixhe.	—	—	3560m00 gravelés.	
	131 975 à 134 700	Lanaye.	—	»	Terre.	
	134 700 à 135 445	—	—	3 00	Gravelage.	
	135 445 à 136 730 (Lacune correspondant à la traversée du territoire néerlandais.)	—	—		Terre.	A la distance kilométrique 136k.730 se trouve la limite du duché de Limbourg (Pays-Bas) où la Meuse cesse d'être mitoyenne.
LIMBOURG.	145k.042 à 147k.530	Lanaken.	—		—	A la distance kilométrique 145k.042 à Smeermaas, commune de Lanaken, la Meuse redevient mitoyenne. A Hocht, à l'origine de l'ancienne prise d'eau d'alimentation du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, se trouve un pont de halage en charpente de 18m00 d'ouverture moyenne, c'est-à-dire de 7m00 au plafond et de 29m00 sous le tablier.
	147 530 à 149 550	Neerharen.	—		—	
	149 550 à 150 030	—	—	5 00	Pavage en moellons.	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	150k.030 à 150k.191	Neerharen.	Rive gauche.		Terre.	
	150 191 à 150 830	—	—	5m00	Pavage en moellons.	
	150 830 à 150 971	Uyckhoven.	—	—	—	
	150 971 à 153 887	—	—		Terre.	
	153 887 à 156 037	Boorsheim.	—		—	
	156 037 à 156 112	—	—	3 00	Pavage en moellons.	
	156 112 à 156 297	—	—		Terre.	Un pont de halage en charpente de 5m50 d'ouverture mitoyenne, c'est-à-dire de 4m00 au plafond et de 7m00 sous le tablier.
	156 297 à 156 372	—	—	—	Pavage en moellons.	
	156 372 à 159 333	—	—		Terre.	
	159 333 à 159 898	Mechelen.	—		—	
	159 898 à 161 420	—	—	5 00	Pavage en moellons.	—
	161 420 à 161 650	—	—	3 00	Gravelage.	
	161 650 à 161 787	Vucht.	—	—	—	
	161 787 à 162 305	—	—		Terre.	
	162 305 à 162 480	Eysden.	—		—	
	162 480 à 162 747	Leuth.	—		—	
	162 747 à 162 832	—	—	—	Gravelage.	—
	162 832 à 163 176	—	—		Terre.	
	163 176 à 163 982	—	—	—	Gravelage.	
	163 982 à 164 935	—	—		Terre.	
	164 935 à 166 533	Meeswyck.	—		—	
	166 533 à 166 683	Stockheim.	—	—	Gravelage.	
	166 683 à 167 453	—	—		Terre.	
	167 453 à 167 663	—	—	—	Gravelage.	
	167 663 à 169 918	—	—		Terre.	
	169 918 à 170 198	—	—	—	Gravelage.	—
	170 198 à 170 659	—	—		Terre.	
	170 659 à 170 809	—	—	—	Pavage en moellons.	
	170 809 à 170 834	—	—			Vieille Meuse à Dilsen : Un bac fourni et entretenu par le gouvernement belge et desservi par un fermier sert au passage des chevaux et des cavaliers.
	170 834 à 170 859	Dilsen.	—			
	170 859 à 170 979	—	—	—	Pavage en moellons.	
	170 979 à 171 177	—	—		Terre.	
	171 177 à 171 217	Rothem.	—		—	
	171 217 à 172 943	—	—	5 00	Pavage en moellons.	

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	172k.943 à 173k.338	Rothem.	Rive gauche.	5m00	Gravelage.	Un pont de halage en charpente de 5m50 d'ouverture moyenne, c'est-à-dire de 4m00 au plafond et de 7m00 sous le tablier.
	173 338 à 173 508	Eelen.	—	—	—	
	173 508 à 173 668	—	—		Terre.	
	173 668 à 174 018	—	—	3 00	Pavage en moellons.	
	174 018 à 174 328	—	—		Terre.	
	174 328 à 174 448	—	—	—	Pavage en moellons.	
	174 448 à 174 788	—	—	5 00	—	
	174 788 à 176 814	—	—		Terre.	
	176 814 à 178 106	Maeseyck.	—	—	Pavage en moellons.	
	178 106 à 179 900	—	—		Terre.	Un pont de halage de 16m00 d'ouverture sur le Sloot, avec culées en maçonnerie et tablier métallique.
	179 900 à 180 770	—	—	3 00	Gravelage.	
	180 770 à 182 120	—	—		Terre.	
	182 120 à 182 490	—	—	—	Pavage en moellons.	Un pont de halage en charpente de 5m50 d'ouverture moyenne, c'est-à-dire de 4m00 au plafond et de 7m00 sous le tablier.
	182 490 à 184 887	—	—	5 00	—	
	184 887 à 186 498	—	—		Terre.	
	186 498 à 186 823	Ophoven.	—		—	
	186 823 à 186 923	—	—	—	Pavage en moellons.	Un pont de halage en charpente de 5m00 d'ouverture moyenne, c'est-à-dire de 4m00 au plafond et de 6m00 sous le tablier.
	186 923 à 188 471	—	—		Terre.	
	188 471 à 190 876	Kessenich.	—		—	Les parties du chemin de halage en terre se trouvent établies sur les propriétés riveraines de la Meuse, dans la zone déterminée par les lois régissant la servitude du chemin de halage.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repère à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
NAMUR.	Quai de la Douane d'Agimont, rive gauche. . .	0k.050	2m15	100m31		Perré incliné à 45°	80m00	15m00	Gravelage.
	Port d'Hermeton, rive gauche (a).	3 211	1 00	99 16		—	90 00	—	Pavage pour les rampes et le palier. Gravelage pour le rivage.
	1er port d'Hastière-Lavaux, rive gauche	5 305	1 60	96 91		Revêtement incliné à 45°	65 00	20 00	Gravelage.
	2e port d'Hastière-Lavaux, rive gauche (b). . . .	5 563	2 48 à l'amont 2m71 à l'aval	97 79 96 02		Perré incliné à 45°	107 00	Sans terre-plein	Pavage.
	Rivage d'Hastière-Par-delà, rive droite	5 620	1m00	96 31		Talus en terre.	250 00	10m00	Gravelage.
	Rampe du passage d'eau de Waulsort, rive gauche (c)	9 416	2 50	95 33		Revêtement incliné à 45°	47 00	Sans terre-plein	Empierrement.
	Rampe en aval du château de Freyr, rive gauche (d).	13 303	1 65	94 48		—	40 00	—	—
	Rampe de Moniat, rive gauche (e).	15 080	1 20	94 03		Perré incliné à 45°	17 00	10m00	Rocaille.
	Port d'Anseremme, rive droite	15 760	1 08	93 91		—	400 00	10 00 en moyenne.	Gravelage.
	Rivage du Pont St-Jean, à l'embouchure de la Lesse, rive droite (f). .	16 155	2 30	92 86		Talus en terre.	230 00	40m00	Terre.
	Rivage des carrières à pavés d'Anseremme, rive droite (g).	16 916	1 75	92 31		—	130 00	30 00	Déchets de carrières.
	Port de Froideveau, à Dinant, rive droite (h) . .	17 106	0 60	91 16		Murs verticaux en moellons.	87 00	5 00	Pierraille.
	Rivage Saint-Paul, à Dinant, rive droite . . .	17 636	1 50	96 06		Perré incliné à 45°	90 00	12 00 en moyenne.	Déchets de carrières et décombres.
	Port du Jeu de Balle, à Dinant, rive droite (i) .	18 620	1 60	92 16		Talus en terre.	140 00	15m50	Pavage.
	Quai des Bateaux à vapeur, à Dinant, rive droite . .	19 080	0 60	91 16		Perré incliné à 45°	170 00	11 50 en moyenne.	Pavage de 5m00 de largeur et couronnement en rocaille sur 6m50

(a) Une rampe double, pavée, avec palier de 20m00 de longueur, établie à 0m75 au-dessus de l'étiage, met le port en communication avec la Meuse.

(b) Ce port se compose de deux rampes communiquant avec la route-halage. Leur largeur est de 6m00. Il n'y a au sommet ni rivage, ni terre-plein.

(c) Simple rampe d'abordage, utilisée au chargement et déchargement des bateaux.

(d) Simple rampe d'abordage de 6m00 de largeur, utilisée au chargement et déchargement des bateaux.

(e) Rampe double de 2m50 de largeur.

(f) Ce rivage est établi sur la rive gauche de la Lesse, en amont du pont Saint-Jean et de la route de Dinant vers Givet.

(g) Ce rivage est en voie d'établissement au moyen de déchets de carrières de grès.

(h) Le port de Froideveau se compose d'un palier de 20m00 de longueur élevé à 0m60 au-dessus de flottaison. Des rampes de 5m00 de largeur mettent ce palier en communication avec les routes de Dinant à Givet et à Neufchâteau.

(i) Ce port est formé d'un pavage incliné de 10 à 12 p. c., de 10m50 de largeur moyenne au-dessus du niveau de flottaison. Il est bordé au sommet d'un palier également pavé de 5m00 de largeur.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
				Repère à l'état-major.					
NAMUR.	Port des Tanneries, à Dinant, rive droite (*a*) . .	19k.320	1m00	91m56		Talus en terre.	97m00	8m00	Pavage.
	Rivage de Bouyet, à Dinant, rive gauche. . .	19 425	1 40	91 96		Perré incliné à 45°	160 00	12 50 en moyenne.	Terre et rocaille.
	Quai du Pâtis de Leffe, à Dinant, rive droite (*b*) .	19 567	1 50	92 06		—	175 00	—	—
	Port de Bouvignes, rive gauche (*c*).	20 790	2 30	90 82		—	180 00	7m00	—
	Rivage de Houx, rive droite (*d*)	24 377	2 10	88 59		Talus en terre.	60 00	43 00	En terre et gazon.
	Rivage d'Anhée, rive gauche	25 434	1 75	88 24		Perré établi à 45°.	15 00	10 00	Empierrement et terre.
	Rivage de Moulin-Warnant, rive gauche (*e*) . .	26 450	1 70	88 19		—	275 00	6 50	Terre et rocaille.
	Rivage Dapsens, à Yvoir, rive droite (*f*)	27 196	0 80	87 29		Perré-revêtement légèrement incliné.	130 00		—
	Port de la Fonderie, à Yvoir, rive droite. . .	28 144	1 25	87 74		Perré incliné à 45°	80 00	17m00 en moyenne.	Gravier.
	Port de Rouillon-Annevoie, rive gauche. . .	30 329	2 73	86 40		Perré et revêtement incliné à 45°	307 00	15m20 et 30 00	Terre et rocaille.
	Rivage aux Mines, à Rouillon, rive gauche (*g*)	30 925	—	—		—	130 00	25 00 en moyenne.	—
	Rivage de Godinne, rive droite (*h*).	32 735	0 80	84 47		Perré incliné à 45°	75 00	15m00	Sol naturel.
	Port de Rivière, rive gauche	33 430	1 15	84 82		—	125 00	25 00	—
	Rivage de Burnot, rive gauche.	33 557	0 80	82 37		—	100 00		—
	Rivage de Frappe-Cul, rive droite (*i*)	34 085				Talus en terre.	40 00	10 00	—
	Rivage de Fresne-Lustin, rive droite	35 791	2 00	83 57		—	75 00	5 00	—
	Rivage de Profondeville, rive gauche	36 352	1 75	83 32		Revêtement	230 00	15 00	—
	Rivage du Petit-Bonheur à Profondeville, rive gauche.	37 551	—	—		Talus en terre.	40 00	5 00	—
	Rivage Seresia, à Tailfer, rive droite	37 644	1 10	82 67		—	175 00	—	—
	Rivage de Devant Tailfer, rive gauche	37 971	1 00	82 57		Revêtement	200 00	—	—

(*a*) Ce port est formé d'un pavage incliné de 10 à 12 p. c., de 8m00 de largeur moyenne au-dessus du niveau de flottaison.

(*b*) Une rampe double, pavée, de 4m00 de largeur, est établie à l'extrémité d'amont de ce quai.

(*c*) Une rampe double de 3m50 de largeur est établie en face de ce port.

(*d*) Ce rivage est établi sur le terrain naturel incliné à 6 p. c.

(*e*) La partie d'amont de ce rivage, sur une longueur de 130 mètres, appartient au sieur Bauchau. La partie d'aval, sur 145 mètres, est la propriété de l'Etat.

(*f*) Deux rampes doubles et deux rampes simples établies entre ce rivage et la Meuse, facilitent l'abordage.

(*g*) Ce rivage est la propriété du sieur de Montpellier d'Annevoie.

(*h*) Les perrés sont généralement fondés à l'étiage.

(*i*) Talus en pente douce.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.					
NAMUR.	Rivage de Tailfer, rive droite	38k.074	1m50	8m307		Perré à 45°	95m00	8m00	Sol naturel.
	Rivage des Collets, à Wépion, rive gauche.	38 749	1 20	80 67		—	90 00	15 00	—
	Rivage du Grand-Ry, rive gauche.	39 982	1 50	80 97		Revêtement	70 00	12 00	—
	Rivage de Dave, rive droite (a)	40 782				Talus en terre.	110 00	10 00	—
	Rivage Perribonnier, rive gauche.	41 549	1 60	81 07		Revêtement	75 00	15 00	—
	Rivage particulier, à Wépion, rive gauche.	42 000	1 50	80 97		Perré à 45°	200 00	—	—
	Rivage de Wépion, rive gauche.	42 892	—	—		Talus en terre.	130 00	23 00	—
	Rivage de la Pairelle, rive gauche.	43 628	1 60	81 07		Talus en terre et perré.	100 00	5 00 (la berge.)	—
	Rivage de la Chapelle, à Namur, rive gauche (b).	44 726	1 50	80 97		Perré à 45°	20 00	Le halage.	—
	Port Saint-Martin, à la Plante, rive gauche	45 896	1 00	78 52		Mur.	24 00	10m00	—
	Port de Jambes, rive droite	46 447	1 25	78 77	1m10 sous flottaison.	Perré à 45°	140 00	8 00	—
	Port du Grognon, à Namur, rive gauche.	46 600	0 60	78 12		Mur.	150 00	17 00	Pavage.
	Quai de Gravière, à Namur, rive gauche (c)	47 078	1 50	79 02		—	640 00	De 5 00 à 35 00	—
	Port du Bon-Dieu, à Namur, rive gauche	47 640	—	—	2 10 sous flottaison.	—	185 00	Variable.	
	Rivage de la verrerie, à Jambes, rive droite	47 905	1 30	78 82		Perré à 45°	110 00	4 00	Sol naturel.
	Port des Grands-Malades, rive gauche	48 638	0 80	78 32		—	230 00	13 00	Déchets de carrière.
	Port de la Tête du Pré, rive droite	49 552	0 50	76 27		—	150 00	4 00	Sol naturel.
	Rivage aux mines, à Beez, rive gauche (d)	50 605				Talus en terre.	80 00	50 00	—
	Port de Lives, rive droite.	50 775	2 00	77 77		Perré à 45°	257 00	23 00	Pavage et sol naturel.
	Rivage de l'Abreuvoir, à Beez, rive gauche (d)	51 543				Talus en terre.	13 00	14 00	Sol naturel.
	Rivage aux mines Deschamps, rive gauche (d).	51 700				—	65 00	35 00	—

(a) Talus en pente douce.

(b) C'est le halage qui forme le terre-plein.

(c) La longueur du quai de Gravière est mesurée du pied de la rampe près du Kursaal à la tête amont du pont de la ligne de Givet.

(d) Talus en pente douce.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
NAMUR.	Rivage de Brumagne, rive droite	53k.396	0m80	76m57	»	Perré à 45°	125m00	10m00	Sol naturel.
	Port de Marche-les-Dames, rive gauche	54 458	0 65	76 42	»	—	340 00	17 00	—
	Rivage d'Haigneaux, rive gauche (*a*).	55 052	»	»	»	Talus en terre.	220 00	30 00	—
	Rivage aux mines Deschamps, rive gauche (*a*).	55 850	»	»	»	—	70 00	25 00	—
	Rivage près de la chapelle Saint-Roch, à Namèche, rive gauche (*a*).	56 188	»	»	»	Talus en déchets de carrière.	50 00	10 00	—
	Rivage Legrand de Samson, rive droite (*a*).	56 310	»	»	»	—	160 00	9 00	—
	Rivage Legrand-Minot et de l'Abreuvoir, à Namèche, rive gauche (*a*)	56 448	»	»	»	—	66 00	5 00	—
	Rivage de Daix et Legrand-Deville, à Samson, rive droite	56 746	2 00	75 97	»	Perré à 45°	123 00	17 00	—
	Rivage aux poids, à Samson, rive droite.	57 186	—	—	1m00 sous flottaison.	—	50 00	25 00	—
	Rivage aux mines de Namèche, rive gauche	57 286	»	»	»	Talus en terre.	40 00	30 00	—
	Port de Namèche, rive gauche.	57 515	1 20 et 0 80	75 17 et 74 77	0 95 sous flottaison.	Perré à 45°	300 00	20 00	Empierrement et gravier.
	Rivage des carrières Pirlet et Terwagne, rive gauche	—	»	»	»	Talus en terre.	92 00	9 40	Sol naturel.
	Rivage de la fonderie Legrand, rive droite (*a*).	57 535	»	»	»	—	63 00	10 00	Berge de la Meuse.
	Rivage de la carrière Loise, rive droite (*a*).	57 685	»	»	»	Talus en déchets de carrière.	93 00	11 00	—
	Rivage des bois en aval de Samson, rive droite (*a*)	58 315	»	»	»	—	292 00	14 00	Sol naturel.
	Rivage des carrières en aval de Samson, rive droite (*a*)	58 644	»	»	»	—	75 00	18 00	—
	Rivage d'Heumont, rive droite (*a*)	59 069	»	»	»	—	510 00	23 00	—
	Rivage des carrières en amont de Sclayn, rive droite (*a*)	59 649	»	»	»	—	291 00	12 00	—
	Rivage aux mines de Sclaignaux, anciennement à Sépulchre, rive gauche (*a*).	60 356	»	»	»	Talus en terre.	140 00	20 00	—
	Rivage aux mines à Sclaignaux, anciennement à la Société l'Espérance, rive gauche (*a*)	60 376	»	»	»	—	251 00	25 00	—

(*a*) Talus en pente douce.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE: pavage, empierrement.	LONGUEUR DES RAMPES.
				Repère à l'état-major.						
NAMUR	Rivage de la Société de Landen, rive gauche (*a*).	61k.254	»	»	»	Talus en terre.	120m00	60m00	Sol naturel.	
NAMUR	Rivage de la Société Vezin Brichebo, à Sclaignaux, rive gauche (*a*). . . .	61 320	»	»	»	—	—	—	—	
LIÉGE.	Rivage des établissements Dumont, rive gauche (*a*).	62 020	»	»	»	—	135 00	22 00	Scories.	
LIÉGE.	Rivage des fours à chaux de Seilles, rive gauche (*a*)	63 223	»	»	»	—	315 00	30 00	Sol naturel.	
NAMUR	Rivage d'Anthon, rive droite (*a*)	63 442	»	»	»	—	44 00	8 00 (la berge).	Terre.	
LIÉGE.	Port de Seilles, rive gauche (*b*)	64 673	1m00	73m17		Mur.	100 00	83 00	—	
NAMUR	Port de Belgrade, à Andenne, rive droite. . .	65 663	0 60	72 77		Perré à 45°	390 00	14 00	Pavage.	
LIÉGE.	Rivage du pont d'Andenne, rive gauche (*c*)	65 923	1 40	73 57		Perré et terre.	40 00	16 00	Terre.	
NAMUR	Rivage de la houillère Lagasse, rive droite (*d*).	67 622	0 50	70 92		Perré à 45°	130 00	3 00	—	
NAMUR	Rivage de Rieudotte, rive droite (*e*)	68 387	0 75	71 17		—	60 00	—	—	
LIÉGE.	Rivage de Wanhériff (*f*).	68 643	»	»		Atterrissement.	250 00	10 00	Gravelage.	
LIÉGE.	Port du Rieudotte (*g*) . .	68 938	0 25	70 67	0m75	Perré.	23 00	3 50	Empierrement.	Amont : 27m20 Aval : —
LIÉGE.	Rivage de Java (Minerais). (*h*)	70 508	»		»	—	80 00	12 00	Pavage.	
LIÉGE.	Port de Lovegnée, rive droite	73 523	1 70	70 52	0 97	Mur et perré.	70 00	6 00	Empierrement.	Amont : 20 00 Aval : »
LIÉGE.	Port de Bas-Oha, rive gauche.	—	1 00	69 82	0 90	Perré.	85 00	—	—	Amont : 38 00 Aval : 65 00
LIÉGE.	Bas-Oha (Lavoirs de minerais).	73 723	0 50	69 32	»	Talus en terre.	110 00	50 00	Gravelage.	
LIÉGE.	Wanze (Lavoirs de minerais).	75 393	2 00	70 82	»	—	80 00	15 00	Gazon.	
LIÉGE.	Port de Statte lez-Huy (*i*).	75 663	0 72	69 54	1 15	Mur, perré et talus en terre.	110 00	8 00	Gravelage.	Rampe à l'aval : 70 00
LIÉGE.	Port d'Ahin.	76 473	0 25	69 07	1 25	Perré.	28 30	4 00	Empierrement.	Amont : 30 00 Aval : —
LIÉGE.	Port de la Neuve-Voie, à Huy (*j*).	77 393	—	—	—	—	170 00	11 40	Pavage.	Amont : 66 90 Aval : 109 90
LIÉGE.	Port de la Barque, à Huy.	77 883	—	—	1 05	Mur.	24 00	11 00	—	Amont : 15 00 Aval : —

(*a*) Talus en pente douce.
(*b*) Le mur est longé par un chemin pavé de 6 mètres de largeur.
(*c*) Le perré a 25m40 de longueur.
(*d*) Le palier de la rampe est à 0m50 et le couronnement du perré à 3 mètres au-dessus du niveau de flottaison.
(*e*) Le palier de la rampe est à 0m75 et le couronnement du perré à 3 mètres au-dessus du niveau de flottaison.
(*f*) Chantier pour réparation des bateaux.
(*g*) Un chemin de fer y aboutit.
(*h*) Ce rivage se raccorde au chemin vicinal de Java.
(*i*) La rampe est pavée en moellons bruts sur 9m00 de largeur.
(*j*) *Engin de chargement et de déchargement* : Treuil roulant, d'une puissance de 10,000 kilogrammes.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	LONGUEUR DES RAMPES.
LIÉGE.	Port Lebeau, à Huy (*a*). .	78k.013	0m35	60m17	2m10	Mur et perré.	230m00	12m00	Pavé et empierrement.	Amont : 70m00 Aval : »
	— de Corphalie, à Antheit (*b*).	80 530	0 25	68 52	1 80	Mur.	31 50	1 60	Pavage.	Amont : 26 00 Aval escalier : 7 60
	Port de Delamine, à Antheit (*c*).	80 600	1 00	68 27	—	Mur et charpente.	50 00	2 15	Plancher.	Amont : 16 30 Aval : 18 00
	Port d'Ampsin (Taverne-à-Meuse).	82 210	—	66 65	1 70	Mur.	55 00	9 50	Empierrement.	Amont : 30 00 Aval : 26 00
	Port de la Neuville . . .	83 110	1 20	66 85	»	Talus en terre.	35 00	20 00	Gravelage.	
	Chapelle du bois Neuville.	83 780	1 00	66 65	»	—	25 00	5 00	Gazon.	
	Port du Riz-de-Mer (Ombret).	84 630	0 50	66 15	0 90	Perré.	70 00	20 00	Gravelage.	
	Port de Ponthière . . .	85 590	»		»	Talus en terre.	30 00	15 00	Gazon.	
	Port d'Amay (ruelle de Ponthière)	85 600	0 20	65 85	1 50	Perré.	17 00	4 25	Empierrement.	Amont : 27 00 Aval : —
	Rivage de Rorive (chemin des Meuniers) (*d*) . . .	86 360	»		0 80	—	25 00	7 20	Pavage.	
	Port et chantier d'Ombret (*e*)	86 470	»		»	Talus gravelé.	125 00	25 00	Gravelage.	
	— d'Amay (Flône) . .	86 650	0 50	64 50	1 25	Perré.	13 50	4 00	Empierrement.	Amont : 40 60 Aval : —
	Rivage Jadoul (Flône) . .	87 520	1 00	65 00	1 00	Mur et talus en terre.	90 00	5 00	Gravelage.	Amont : 20 00 Aval : »
	Port de l'Usine de Flône (*f*)	88 120	0 50	64 50	—	Mur.	13 00	3 70	Pavage.	Amont : 40 00 Aval : »
	— — — (*g*)		2 40	66 40	1 60	—	47 00	5 40	Gravelage.	Amont : » Aval : 9 00
	— de la houillère Burton (*h*).	88 564	—	—	0 90	Perré.	13 00	4 00	—	
	Port de Hermalle-sous-Huy (*i*).	89 567	0 80	64 80	»	Talus en terre.	50 00	13 00	Gazon.	
	Rivage Jadoul frères . .	89 717	0 60	64 60	»	—	90 00	4 50	Gravelage.	Amont : 15 00 Aval : »
	— Dethier et Troquay	90 947	0 40	64 40	»	Talus gravelé.	50 00	5 00	—	
	Port de la Nouvelle-Montagne	91 167	—	—	»	—	75 00	5 30	—	
	Port de Clermont. . . .	91 647	2 40	66 40	»	Talus en terre.	80 00	12 00	Gazon.	

(*a*) *Engin de chargement et de déchargement :* Grue roulante d'une puissance de 2,500 kilogrammes.
(*b*) La route est établie à 4m50 au-dessus du niveau de flottaison ; au niveau de cette route, on opère encore des chargements et des déchargements.
(*c*) Chemin de fer industriel qui débouche d'une galerie et est établi sur le plancher.
(*d*) Ce rivage se compose d'une simple rampe.
(*e*) Chantier de construction de bateaux.
(*f*) Port avec chemin de fer industriel.
(*g*) Il y existe deux voies ferrées.
(*h*) Port abandonné.
(*h*) *Engin de chargement et de déchargement :* Trémie.
(*i*) Berge de la Meuse, abordage du passage d'eau.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	LONGUEUR DES RAMPES.
LIÉGE.	Lavoirs de la Nouvelle-Montagne.	92k.367	0m20	64m20	1m20	Perré.	20m00	3m60	Gravelage.	Amont : 10m00 Aval : »
	Rivage de Villégia et Servais (Discry).	92 617	0 50	64 50	»	Talus gravelé.	60 00	6 00	Pavage et gravelage.	
	Port d'Engis	92 817	0 75	64 75	0 70	Perré.	100 00	25 00	Gravelage.	
	Ports d'Engis et d'Engihoul.	92 867	1 35	65 35	0 90	—	80 00	15 00	—	
	Rivage de Chainaye-Lhoest (a).	92 957	0 50	64 50		Perré et estacade en charpente.	40 00	35 00	—	
	Rivage Villégia et Dache.	93 152	1 40	65 40	1 00	Perré.	46 00	11 00	Empierrement.	Amont : 21m60 Aval : »
	Houillère Sart d'Avette .	93 277	0 40	64 40	»	Talus en terre.	70 00	5 00	Pavage et gravelage.	
	Port des Awirs (b) . . .	94 590	1 00	63 35	1 00	Perré.	20 00	2 10	Pavage.	
	— de Ramioul. . . .	94 820	0 40	62 75	1 50	Mur.	—	18 70	Gravelage.	
	— de Tour Dame, Palante.	95 274	1 25	63 60		Perré.	40 00	3 00	Pavage.	
	Rivage Usine Mouvet (c).	95 704	3 00	65 35		Mur.	60 00	9 50	Gravelage.	
	Port de Chokier	95 904	»	»	»	Talus en terre.	18 00	15 00	Pavage et empierrement.	
	— — (d) . . .	95 953	»	»	»	—	40 00	—	Gravelage.	
	Rivage Sacré	96 384	1 00	63 35	»	—	35 00	7 00	—	
	Embarcadère Demet . .	96 510	2 70	65 05	»	Mur.	20 00	10 00	Pavage.	
	— —	96 436	1 00	63 35		Perré.	30 00	4 50	Gazon.	
	— de la dame Sacré (e)	96 546	2 70	65 05	1 00	—	35 00	5 60	Gazon, pavage.	
	Rivage du Four à chaux (f).	96 976	3 00	65 35	—	—	40 00	5 00	Gravelage.	
	Port de Flémalle-Haute (Chokier)	97 077	1 00	63 40	»	—	—	11 50	Empierrement.	Amont : 50m00 Aval : 63 00
	Embarcadère de la dame Sacré	97 110	0 60	62 95	»	Talus en terre.	30 00	3 00	Gravelage.	
	Rivage au bois Billard. .	97 280	1 00	63 35		Perré.	—	5 00	—	

(a) Huit voies ferrées, aboutissant à 5 embarcadères.
(b) Ce port se compose d'une simple rampe.
(c) La largeur indiquée ci-contre comprend le chemin de halage.
(d) Rivage pour la réparation des bateaux.
(e) Cet embarcadère consiste en une rampe.
(f) — —

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations	Mur, perré, revêtement, estacade, en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	LONGUEUR DES RAMPES.
LIÉGE.	Houillère de Baldaz-Lalor. *(a)*	97k.964	3m50	65m85	1m00	Perré.	135m00	3m20	Gravelage.	
	Rivage du Val-Saint-Lambert.	98 850	0 60	62 95	1 40	Mur.	20 00	12 00	—	
	Houillère de Baldaz-Lalor. *(b)*	98 909	3 50	65 85	1 50	—	90 00	3 00	—	
	— de Marihaye à Flémalle *(c)*	99 460	0 40	62 75	1 00	Perré.	200 00	10 00	—	
	Rivage de Flémalle-Grande	99 907	1 30	63 65	1 70	—	14 00	5 00	Pavage.	Amont : 25m00 Aval : 15 00
	Houillère de Marihaye à Seraing *(d)*	100 340	3 20	65 55	2 10	Mur.	21 00	7 00	Gravelage.	
	Houillère des Romarins-Kessale *(e)*.	101 354	2 20	64 55	1 40	—	120 00	—	—	
	Vieille-Montagne *(f)* . .	101 444	2 40	64 75	2 30	—	60 00	6 00	—	
	Port de l'Espérance, à Seraing *(g)*	101 507	—	—	1 00	Charpente.	20 00	9 00	Pavage.	
	Rivage de la Concorde *(h)*.	101 527	2 10	64 45	2 00	Mur.	107 00	10 00	Gravelage.	
	Embarcadère de l'Espérance *(i)*	101 632	0 70	63 05	1 70	—	52 00	4 50	Plancher.	
	Port de Jemeppe	102 030	1 05	61 70	2 10	Mur et perré	110 00	26 00	Empierrement et pavage.	Amont : 120 00 Aval : 56 00
	Houillère de Gosson-Lagasse *(j)*	102 400	0 70	61 35	2 00	Mur.	22 50	2 00	Pavage.	
	Port de la Société John Cockerill *(k)*.	—	0 95	61 60	2 10	—	64 00	9 40	Empierrement.	Amont : 62 00 Aval : 54 00
	Élévateur John Cockerill *(l)*	102 486	15 00	75 65		Mur et charpente.	16 60	5 00	Plancher.	
	Port Braconnier H. Horloz	103 544	0 95	61 60		Charpente.	40 00	8 00	Empierrement.	Amont : 22 00 Aval : 50 00
	Port Usine de Sclessin *(m)*.	104 064	1 05	61 70		—	19 00	7 00	—	Amont : » Aval : 45 00
	Houillère du Grand-Bac.	104 294	0 75	61 40	1 60	Mur.	85 00	6 00	Gravelage.	Amont : 30 00 Aval : 50 00

(*a*) Chemin de fer industriel. — *Engins de chargement et de déchargement :* 4 trémies.

(*b*) *Engins de chargement et de déchargement :* 4 trémies.

(*c*) Trois voies ferrées. — *Engins de chargement et de déchargement :* 3 trémies.

(*d*) Chemin de fer industriel. — *Engin de chargement et de déchargement :* Trémie.

(*e*) *Engins de chargement et de déchargement :* 2 trémies.

(*f*) Voies ferrées. — *Engin de chargement et de déchargement :* Grue roulante à vapeur d'une puissance de 1,000 à 1,500 kilogrammes.

(*g*) Voies ferrées.

(*h*) Voies ferrées. — *Engin de chargement et de déchargement :* Trémie.

(*i*) Voies ferrées.

(*j*) Voie ferrée. — *Engin de chargement et de déchargement :* Trémie.

(*k*) *Engin de chargement et de déchargement :* Grue à vapeur d'une puissance de 5,000 kilogrammes.

(*l*) *Engins de chargement et de déchargement :* 3 poulies en fer de 3m00 de diamètre, mises en mouvement par une machine à vapeur.
Bâtiment couvert.

(*m*) Voie ferrée.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	LONGUEUR DES RAMPES.
				Repère à l'état-major.						
LIÉGE.	Port d'Ougrée, amont du pont	104k.654	1m50	62m15	2m10	Mur.	135m00	17m00	Empierrement.	Amont : 50m00 ; Aval : —
	Port d'Ougrée, aval du pont	105 057	1 00	61 65	2 10	Perré.	60 00	5 00	Gravelage.	Amont : — ; Aval : —
	Hauts Fourneaux d'Ougrée (*a*).	105 554	3 30	63 95		Mur.	150 00	15 00	Dallage et gravelage.	
	Hauseur et Cie	108 257	2 20	62 85	1 95	—	93 00	12 00	Gazon.	
	Houillère du Val-Benoît (*b*).	108 367	1 00	61 65		Perré.	110 00	8 00	Gravelage.	
	Chantier Beco (*c*)	108 867	»	»	»	Talus en terre.	60 00	20 00	—	
	Port d'Angleur / Vieille-Montagne (*d*)	108 900	1 05	61 70	2 00	Mur.	10 70	6 00	Pavage.	Amont : 23 00 ; Aval : »
	Houillère des Aguesses (*e*)	109 024	2 00	62 65		—	40 00	20 00	—	
	Port de la Chapelle-du-Paradis (*f*)	109 607	»	60 65	2 20	—	25 00	5 00	—	Amont : » ; Aval : 40 00
	Port du chenal d'Avroy, entre la tête d'écluse et le pont du Commerce	110 100	0 95	61 60	2 10	—	278 30	17 10	—	Amont : 63 00 ; Aval : 98 00
	Port sous le pont du Commerce	110 250	0 80	61 45	3 00	—	20 00	4 00	Gravelage.	Amont : 54 00 ; Aval : 20 00
	Port de l'Industrie (*g*)	110 867	1 00	60 25	2 10	—	190 00	11 00	Pavage.	Amont : 38 00 ; Aval : 72 00
	— du quai du Commerce (*h*).	111 197	—	—	—	—	224 00	13 00	—	Amont : 69 00 ; Aval : 37 00
	— du quai des Croisiers (*i*).	111 200	0 65	59 90	1 20	—	14 00	8 60	Pavage et gravelage.	Amont : 53 60 ; Aval : 51 50
	— de Chéravoie	111 375	0 65	59 90	—	—	119 00	20 00	Pavage.	Amont : » ; Aval : 32 70
	— du quai des Pêcheurs (*j*).	111 400	»	»	»	»	»	4 50	Gravelage.	Amont : 20 00 ; Aval : 40 00
	— de la Goffe	111 740	0 70	59 95	0 65	Mur.	235 00	10 00	Pavage.	Amont : » ; Aval : 25 00

(*a*) Voie ferrée et plan incliné. — *Engins de chargement et de déchargement :* Trémie. Grue à vapeur d'une puissance de 3,000 kilogrammes. 3 grues tournantes de 500 à 800 kilogrammes. Un élévateur.

(*b*) *Engin de chargement et de déchargement :* Trémie.

(*c*) Réparation des bateaux.

(*d*) *Engin de chargement et de déchargement :* Grue fixe en fer, d'une puissance de 600 à 800 kilogrammes.

(*e*) Voie ferrée. — *Engin de chargement et de déchargement :* Trémie.

(*f*) Port pour les bois flottés, présentant un tirant d'eau de 2m20.

(*g*) *Engins de chargement et de déchargement :* Une grue roulante d'une puissance de 2,000 à 3,000 kilogrammes, une deuxième de 800 à 1,000 kilogrammes et une troisième roulant sur pont en charpente, d'une puissance de 6,000 à 8,000 kilogrammes.

(*h*) *Engin de chargement et de déchargement :* Une grue roulant sur pont en charpente, d'une puissance de 6,000 kilogrammes.

(*i*) Un dragage a donné 2m10 de tirant d'eau à peu de distance du mur.

(*j*) Abordage noyé, servant de lavoir et d'abreuvoir.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	LONGUEUR DES RAMPES.
				Repérée à l'état-major.						
LIÉGE.	Port des Tanneurs (*a*). .	111k.767	»		2m10	Mur.	50m00	13m00	Pavage.	Amont : 40m00 Aval : 50 00
	Abordage Sainte-Barbe (*b*).	111 864	»		—	—	»	4 00		Amont : 27 00 Aval : —
	Port dit « de Maestricht » (*c*)	111 907	0 70	59m95	0 85	—	50 00	17 00	Pavage.	Amont : 30 00 Aval : 46 00
	— du Dos-Fanchon. .	112 350	—	—		Perré.	60 00	6 00	Gravelage.	Amont : 60 00 Aval : —
	— du quai Saint-Léonard.	112 684	0 45	59 70	0 90	Mur.	80 00	8 70	Pavage.	Amont : 45 00 Aval : 44 00
	Port en face de la Fonderie des canons	113 300	0 10	59 35	1 15	—	35 00	10 50	—	Amont : 40 00 Aval : »
	Port de Jupille.	115 955	0 75 (*d*) au-dessus de l'étiage.	56 95	0 50 au-dessus de l'étiage.	Perré.	65 00	De 4 30 à 8 50	Empierrement.	Amont : 50 00 Aval : 6 00
	— du quai de Wandre (*e*).	119 323	1 00	55 75		—	61 70	13 00	Gravelage.	
	Houillère de l'Espérance (*e*).	119 413	2 30	57 05		Estacade.	»	»	»	
	— d'Abhooz (*e*). .	120 990	3 00	57 75		Mur.	12 00	15 00	Gravelage.	
	— de Cheratte (*e*).	122 238	1 50	56 25		Estacade.	»	»	»	
	Rampe Dejardin à Chertal.	122 668	—	—	»	Perré.	23 00	3 00	Pavage.	
	— Jonlet	123 764	—	54 25	»	—	30 00	—	—	
	— Morette	124 000	—	—	»	—	29 00	3 50	—	
	— Bastin	124 140	—	—	»	—	28 00	3 00	—	
	— Christophe . . .	124 270	—	—	»	—	24 00	4 00	—	
	Port en face de l'église de Hermalle-sous-Argenteau (*f*)	124 450	»	»	»	—	50 00	—	—	Amont : 15 00 Aval : 15 00
	Port d'Argenteau. . . .	124 775		53 75	1 50	—	—	9 00	—	Amont : 77 00 Aval : 10 00

(*a*) Port inondé servant au lavage des peaux.

(*b*) Abordage noyé servant de lavoir et d'abreuvoir.

(*c*) *Engin de chargement et de déchargement :* Une grue mobile en fer, d'une puissance de 1,000 à 1,200 kilogrammes.

(*d*) En cet endroit, la Meuse n'est pas canalisée.

(*e*) Voie ferrée. — *Engin de chargement et de déchargement :* Trémie.

(*f*) Abordage noyé.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement	LONGUEUR DES RAMPES.
				Repère à l'état-major.						
LIÉGE.	Rampe de la ruelle Beau-Temps, à Hermalle-sous-Argenteau	125k.260	1m50	54m25	»	Perré.	15m00	4m00	Pavage.	
	Four à chaux de Dossin et Cie	125 467	0 40	53 15		—	50 00	5 00	Gravelage.	
	Fours à chaux Andrien	125 767	0 90	53 65	»	Mur.	50 00	5 00	—	
	Port de Visé	127 275	0 10	52 85	2m00	Perré.	60 00	6 00	—	Amont : 40 00 Aval : »
	— de Lixhe.	129 175	0 20			—	9 00	4 25	Empierrement.	Amont : 24 00 Aval : 28 00
LIMBOURG.	Smeermaes, Lanaken	145 080	1 50	45 53	2 50	Estacade en charpente.	30 00	20 00	Gravelage.	
	Cothem, Boorsheim (*a*).	156 075	2 50	40 81	4 50	Perré en moellons.	70 00	15 00	Pavement en moellons bruts.	
	Keeskamer, Stockheim.	167 558	2 50	36 06	3 50	Talus avec perrés en moellons.	50 00	10 00	Gravelage.	
	Vieille Meuse, Dilsen	170 834	2 50	34 21	»	»	125 00	15 00	Terrain naturel.	
	Elen	173 588	3 00	33 06	5 00	Perré en moellons.	50 00	10 00	Gravelage.	
	Sloot, à Maeseyck	179 260	1 50 à 3 00	29 08 à 30 57	2 50 à 4 00	Mur de quai en briques.	102 00	10 00	—	
	Rivage de Maeseyck	179 900	3 00	29 96	4 50	Perré en moellons.	150 00	12 00	—	
	Cheval blanc, à Ophoven.	186 873	1 50	26 56	2 50	—	50 00	10 00	Pavement en moellons bruts.	
	Rivage de la briqueterie, à Ophoven (*a*)	187 730	2 50	25 51	3 00	—	100 00	15 00	Gazonnement.	

(*a*) Se trouve sur 20m00 de longueur seulement à la cote 40m81 ; de part et d'autre, des rampes de 25m00 de longueur permettent de charger et de décharger par des eaux plus basses que celles nécessaires pour pouvoir aborder la plate-forme.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	OBSERVATIONS.
NAMUR.	Port de refuge de Bouvignes	20k.634	Ancien bras de la Meuse de 400m00 de longueur sur 15m00 de largeur moyenne. Superficie : 6,000 mètres carrés.	830m00	»	1m20 à 1m50.	Ce bras de Meuse sert de refuge aux bateaux, en temps de crue et de gelée.
LIÉGE.	Port de refuge, à Seilles.	64 060	Bras de Meuse (conservé dans son état naturel). Superficie, environ : 61,400 mètres carrés.	Longueur : 1100 00	»	Profondeur variable de 2m00 à 2m30.	—
	Chenal d'Avroy, à Liége.	110 100	Légèrement en courbe. Superficie : 12,960 mètres carrés.	Longueur : 480 00	Mur, rive gauche : 485m00. Mur, rive droite : 470m00.	3m10 sur 7m00 de largeur à l'axe et 3m10 à 2m10 sur 10m00 de largeur des deux côtés.	Ce chenal sert, en temps normal, de bassin de commerce, et de refuge en temps de crue et de gelée. Les marchandises en chargement et en déchargement sont notamment la houille, les matériaux de construction, les produits industriels, les fers, fonte, bois, etc.
LIMBOURG.	Dilsen, Vieille Meuse .	170 834	Rectangulaire : 6,000 mètres carrés.	Périmètre : 125 00	»	1m50	Par suite de l'envasement de la partie aval de la Vieille Meuse, ce bassin n'est accessible aux bateaux chargés que lorsque la rivière est à 1m50 au-dessus de l'étiage. Charbon, chaux, bois, foin et paille.
	Maeseyck (Sloot) . . .	179 260	—	102 00	102 00	1 20	—

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	Port de Froidveau, rive droite	17k.106	Dinant.	87m00		90m56	91m13	Ce mur de quai soutient le port de Froidveau, composé de deux rampes réunies par un palier. Le sommet de la rampe d'amont se trouve à la cote 93.810; le palier en terre-plein à la cote 91.130 et le sommet de la rampe d'aval à la cote 94.950. La longueur de la rampe d'amont est de 30 mètres, celle du palier de 20 mètres et de la rampe d'aval 37 mètres. La largeur du terre-plein et des rampes est de 5 mètres; les rampes sont raccordées, de part et d'autre, à la route de Dinant à Givet.
	Mur de quai du port Saint-Martin, rive gauche	45 896	Namur.	24 00		77 52	78 52	Ce quai est relié à la route de Dinant à Namur par deux rampes.
	Quai de Grognon, rive gauche	46 600	—	150 00		—	78 12	Ce quai a deux chemins d'accès et une rampe double avec palier au niveau de la flottaison.
	Quai de Gravière, rive gauche	47 078	—	640 00		—	79 02	Ce quai a trois chemins d'accès; il est relié au chemin de fer et a une rampe double avec palier établi à 0m10 au-dessus de la flottaison.
	Quai du Bon-Dieu	47 640	—	157 00	75 42	—	—	Ce quai communique avec la route, de trois côtés, par les viaducs des chemins de fer du Nord et du Luxembourg, par le chemin établi dans la propriété Brabant et par le ponceau établi sur l'Arquet.
LIÉGE.	Mur de Statte lez-Huy	75 527	Huy.	71 00 60 00	67 42 68 32	68 82 —	69 32 70 82	
	Mur en amont du pont de Huy	77 100	—	91 50	67 65	—	70 15	
	Quai de la Barque, à Huy	77 900	—	51 00	—	—	—	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	Quai des Récollets, à Huy	78 100	—	131 00	—	—	—	— —
	Mur de Corphalie	80 900	Antheit.	1695 00	65 67	67 27	69 27	
	— de Flône	88 200	Flône.	640 00	63 20	64 00	66 75	
	— de la Vieille-Montagne	88 600	—	300 00	—	—	65 81	— —
	Mur à Hermalle-sous-Huy	89 750	Hermalle-sous-Huy.	337 00	—	—	67 30	— —
	Mur en amont de l'usine de la Nouvelle-Montagne	91 800	—	470 00	63 00	—	65 60	— —
	Quai de la place de l'Abbaye, rive droite	101 616	Seraing.	195 20	60 40	62 35	64 15	— —
	Quai à 49m00 en amont de l'écluse de Jemeppe, rive gauche	101 664	Jemeppe.	98 00	61 10	—	64 80	

Digitized by Google

Murs de quai. *Suite.)* 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Quai en amont et en aval du pont de Seraing, rive droite	102k.474	Seraing.	44m20	57m90	60m65	63m42	Aux abords de la culée du pont.
	Quai en amont et en aval du pont de Seraing, rive gauche.	—	Jemeppe.	32 50	—	—	63 30	— —
	Quai en amont et en aval du pont du Val-Benoît, rive droite	108 299	Angleur.	127 80	59 15	—	62 74	Aux abords de la culée du pont. A l'amont du pont, quai de chargement et de déchargement avec 2 grues roulantes.
	Quai en amont et en aval du pont du Val-Benoît, rive gauche	—	Liége.	198 20	—	—	62 70	
	Quai de Fragnée, rive gauche.	109 320	—	643 80	—	—	—	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	— —	109 676	—	69 00	58 45	—	63 25	Mur surmonté d'un garde-corps en fer. Le long de ce mur, il existe des voies ferrées de raccordement avec la station des Guillemins.
	Quai de la Chapelle du Paradis, rive gauche.	109 798	—	245 00	—	—	63 70	— —
	Mur du Jardin du pontonnier, à la Chapelle du Paradis, rive gauche.	109 850	Liége { vers la Meuse / vers le chenal }	90 00 / 70 40	58 35	—	63 95	Ce mur est précédé d'une estacade en charpente de 25m00 de longueur. Il est surmonté d'un garde-corps en fer.
	Suite du mur précédent jusqu'au pont du Commerce, rive gauche	110 020	Liége.	455 00	58 45	—	61 60	Le couronnement de ce mur se trouve à la cote 63m63.
	Mur du chenal en face du précédent.	—	—	435 00	58 35	—	—	Ce mur est surmonté d'un garde-corps en fer. Il se termine à l'amont par une rampe de 4 1/2 p. c., et à l'aval par une rampe de 4 p. c., aboutissant au pont du Commerce.
	Quai d'Avroy en face des deux murs précédents	—	—	455 00	60 60	—	63 95	Ce mur est surmonté d'un garde-corps en fer. Il se raccorde au pont du Commerce par une rampe de 2 1/2 p. c. sur une longueur de 102m00.
	Suite du quai précédent, à partir du pont du Commerce. (En rampe vers le pont.)	110 299	—	98 00	58 60	—	64 15 à 66 50	Ce mur est surmonté d'un garde-corps en fer. Il se raccorde au pont du Commerce par une rampe de 2.40 p. c.
	Mur de quai servant d'embarcadère aux bateaux à vapeur en aval du pont du Commerce, rive gauche	110 362	—	225 00	57 15	—	63 45	Ce mur est surmonté d'un garde-corps en fer.
	Quai de l'Industrie, en aval du pont du Commerce, rive droite	110 465	—	430 60	—	59 25	63 10	— —

Digitized by Google

Murs de quai. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Quai Cockerill, en amont du pont de la Boverie, rive gauche	110k.720	Liége.	363m30	57m15	59m25	64m15	Ce mur est surmonté d'un garde-corps en fer sur 184m00 à l'amont et d'un parapet en maçonnerie de pierre de taille sur 179m30 vers le pont.
	Quai de l'Université, partie en aval du pont de la Boverie, rive gauche	110 950	—	108 00	58 05	—	En rampe.	Mur surmonté d'un parapet en pierre de taille.
	Quai du Commerce en aval du pont de la Boverie, rive droite	110 975	—	150 00	57 15	—	62 75	— —
	Quai de l'Université, partie en amont de la passerelle de la rue de la Régence	111 150	—	192 00	58 05	—	—	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	Quai des Pêcheurs, rive droite	111 360	—	298 00	57 15	—	62 72	— —
	Quai sur Meuse, rive gauche	111 420	—	120 00	58 05	—	62 75	Mur surmonté d'un parapet en pierre de taille.
	Quai de la Goffe, rive gauche	111 575	—	109 00	—	—	—	— —
	Quai des Tanneurs, rive droite	—	—	82 50	57 05	—	62 90	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	Entre le port des Tanneurs et l'abordage Sainte-Barbe, rive droite	111 795	—	60 00	—	—	62 50	— —
	Quai de la Batte, rive gauche	111 820	—	310 00	58 10	—	61 60	— —
	Quai de Maestricht, rive gauche	112 110	—	220 00	—	—	—	— —
	Quai du rivage Sainte-Barbe, rive droite	—	—	176 00	57 05	—	62 60	— —
	Quai du Dos-Fanchon, rive droite	112 442	—	445 00	—	—	61 95	— —
	Quai de Saint-Léonard, rive gauche	112 567	—	695 00	58 10	—	61 60	— —
	Quai de l'Abattoir, rive droite	112 930	—	170 00	57 05	—	61 95	Mur en maçonnerie jusqu'au niveau de flottaison surmonté d'un perré jusqu'au niveau du terre-plein, et d'un garde-corps en bois.
LIMBOURG.	Quai du Sloot	179 260	Maeseyck.	102 00	26 58	25 58	29 08 à 30 58	Ce mur est curviligne en plan. A l'aval, sur 42m00 de longueur, la tablette est à la cote 29.08. A l'amont, sur 10m00 de longueur, elle est à la cote 30.58; les deux parties sont raccordées par une pente de 0m03 par mètre. Trois escaliers servent au déchargement. La route de l'Etat conduisant de Maeseyck au Sloot donne accès au quai.

Digitized by Google

CANAL DU MOERDYCK ET SES EMBRANCHEMENTS.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	*Canal provincial du Moerdyck.*									
	Bief unique	A l'origine du canal.	8k.368	8368m00	»	»	10m00	4m00	1m75	3m88 (été). 3 62 (hiver).
	Canal provincial de Bourgogne.									
	Bief unique (*a*)	A l'origine du canal.	1 620	1620 00	»	»	8 00	4 00	1 75	3 88 (été). 3 62 (hiver).
	Embranchement vers Ghistelles.									
	Bief unique (*a*)	A l'origine de l'embranchement.	1 400	1400 00	»	»	8 00	4 00	1 75	3 88 (été). 3 62 (hiver.)

Ces trois canaux suivent des tracés très irréguliers qui ne sont pas susceptibles d'une définition géométrique; ce sont des voies d'écoulement que l'on a appropriées autant que possible aux besoins de la navigation.

Généralement, ces canaux sont en libre communication avec le canal de Plasschendaele à Nieuport.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	*Canal provincial du Moerdyck.*						
	Pont dit « Haeghebrug » (*a*) .	A l'origine du canal.	Tournant.	Route-halage en gravier, du canal de Plasschendaele à Nieuport.	Une ouverture de 5m20.	*B.* Un triangle de garde en amont.	Partie mobile en tôle avec plancher en bois.
	Pont de Ghistelles (*b*). . . .	1k.413	—	Chemin de terre dit : « Boterstraat ».	Une ouverture de 4m25.	*B.* Un triangle de garde en amont et un en aval.	—
	Pont dit « Waerebrug » (*c*). .	4 948	—	Route de l'État de Bruges à Nieuport.	Une ouverture de 4m10.	*B.* Non.	Partie mobile en bois.
	Pont de Moere (*d*)	8 058	—	Chemin de fer d'Ostende à Armentières.	Une ouverture de 4m18.	—	Partie mobile avec plancher en bois.
	Pont du Moerdyck (*e*). . . .	8 638	—	Route de l'État d'Ostende à Thourout.	Une ouverture de 3m61.	-	Partie mobile en bois.
	Canal provincial de Bourgogne.						
	Pont de Bourgogne (*f*) . . .	1 620	Pont fixe.	Route de l'État de Plasschendaele à Eerneghem.	Une ouverture de 5m50.	-	Tablier en bois.
	Embranchement vers Ghistelles. Néant.						

(*a*) La partie mobile de cet ouvrage appartient à l'Etat; les maçonneries sont entretenues par la province de la Flandre occidentale.

Ce pont a été reconstruit en 1877; le pont primitif était en bois et n'avait que 3m50 de passe navigable. Cet ouvrage est construit sur un radier général en maçonnerie de briques et muni d'une paire de vantaux de portes busquées contre le canal de Plasschendaele à Nieuport. Ces portes sont généralement rangées dans leurs enclaves, de sorte que le canal du Moerdyck est ordinairement en libre communication avec celui de Plasschendaele à Nieuport. Ces portes ne se ferment que lorsqu'on veut baisser les canaux du Moerdyck et de Bourgogne, indépendamment de celui de Plasschendaele, afin d'assécher les terres riveraines.

Le busc du radier se trouve à 2m40 sous la cote de XVIII pieds, soit à 1m48 en contre-haut du plan de comparaison de l'état-major. Le tablier mobile de cet ouvrage a été calculé en vue d'une surcharge roulante de 18,000 kilogrammes. Il n'est perçu aucune taxe au passage de ce pont.

(*b*) Construit en 1871 par la commune de Ghistelles. Aucune taxe n'est perçue au passage.

(*c*) Pont construit en 1782. Il est actuellement en mauvais état, et sa reconstruction est proposée. Aucune taxe n'y est perçue.

(*d*) Ce pont date de 1866; il est établi pour un chemin de fer à double voie. Il ne comporte pas de passerelle pour la circulation ordinaire.

(*e*) Ce pont date de 1760; il est en mauvais état et sa reconstruction est proposée. Aucune taxe n'y est perçue.

(*f*) Construit en 1848. Il n'est perçu aucune taxe au passage.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	*Canal provincial du Moerdyck*	»	»	»	»	Il n'existe pas de chemin de halage le long de cette voie navigable ; elle est bordée d'un franc-bord et d'un marchepied dont les limites ne sont pas bien définies et qui ne sont pas même continus.
	Canal provincial de Bourgogne : 0k.000 à 1k.626. .	Westkerke, Eerneghem.	Rive droite.	5m00 en crête.	En terre.	Ce chemin de halage se trouve sur la digue des Westkerkebroecken.
	Embranchement vers Ghistelles : 0k.000 à 1k.400 . .	Ghistelles.	—	8m00	—	Il n'existe pas de chemin sur la rive gauche.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL « LE MOERVAERT ».

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR minimum, mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique	0k.000 Écluse de Roodenhuyze (canal de Gand à Terneuzen.)	21k.038 Endroit dit « Spletterspit » sur la Durme.	21038m00	13238m00	7800m00	11m00	6m00	1m65 en été 2 05 en hiv.	3m45 en été 3 85 en hiv.

Écluses. 2.

L'écluse de Roodenhuyze, située à l'origine du canal, est renseignée dans le tableau des écluses du canal de Gand à Terneuzen (page 164).

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : Espèce, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont barragé de Wachtebeke (*a*).	5k.944	Tournant.	Route de l'Etat de Loochristy à Wachtebeke.	2 { 6m11 / 1 50	*A.* 1m25 *B.* Oui.	Fer et maçonnerie.
	Pont de Calve, à Wachtebeke (*b*).	7 722	—	Chemin dit « Calvestraat ».	2 { 6 07 / 1 50	*A.* 1 50 *B.* Oui.	—
	Pont de Terwest, à Moerbeke (*c*).	9 990	—	Chemin dit « Wulfdonckstraat ».	2 { 6 13 / 1 50	*A.* 1 35 *B.* Oui.	Bois et maçonnerie.
	Pont du chemin de fer, à Moerbeke (*d*).	11 283	—	Chemin de fer de l'Etat de Selzaete à Lokeren.	2 { 6 50 / 4 40	*A.* 3 80 *B.* Oui.	Fer et maçonnerie.
	Pont barragé du Dam, à Moerbeke (*e*).	12 118	—	Chaussée vicinale de Moerbeke à Exaerde.	2 { 6 05 / 1 40	*A.* 1 40 *B.* Oui.	—
	Pont barragé de Caudenborn, à Moerbeke (*f*).	14 246	—	Chemin dit « Brugstraat ».	2 { 6 00 / 1 50	*A.* 1 35 *B.* Oui.	—
	Pont de Sinay (*g*)	17 549	—	Chaussée vicinale d'Exaerde à Sinay.	2 { 8 20 / 6 00	*A.* 1 50 *B.* Oui.	—
	Pont du chemin de fer, à Dacknam (*h*)	20 803	—	Chemin de fer de l'Etat de Selzaete à Lokeren.	2 { 6 00 / 4 55	*A.* 3 80 *B.* Oui.	—

(*a*) Construit en 1778; reconstruit en 1867. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent dans la travée de 6m11 voisine de la rive gauche.

(*b*) Construit en 1778; reconstruit en 1869. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent dans la travée de 6m07 voisine de la rive gauche.

(*c*) Construit en 1778. Ce pont est une propriété privée et l'on y perçoit un droit de passage sur les bateaux. Le thalweg et les bateaux passent par la travée de 6m13 voisine de la rive gauche.

(*d*) Construit en 1866. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6m50 voisine de la rive droite.

(*e*) Construit en 1778; reconstruit en 1871. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6m05 voisine de la rive gauche.

(*f*) Construit en 1778; reconstruit en 1872. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6m00 voisine de la rive gauche.

(*g*) Construit en 1866. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 8m20 voisine de la rive droite.

(*h*) Construit en 1866. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6m00 voisine de la rive gauche.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	0k.000 à 4k.319. . . .	Wynckel.	Rive gauche.	5m50 à 6m50	Terre.	Il existe une solution de continuité à l'origine du canal provincial la Langeleede.
	4 319 à 5 910. . . .	Wachtebeke.	—	6 00 à 6 50	—	Le passage d'une rive sur l'autre se fait par le pont de Wachtebeke.
	5 910 à 5 985. . . .	—	Rive droite.	6m00	Pavage sur 3m00 de largeur.	
	5 985 à 8 833. . . .	—	—	6 00 à 6 50	Terre.	*Observation générale.*
	8 833 à 9 990. . . .	Moerbeke.	—	5 50 à 6 00	—	La largeur minima réglementaire du chemin de halage est de 4m956.
	9 990 à 10 060. . . .	—	—	4 50 à 6 00	Pavage sur 3m00 de largeur.	
	10 060 à 10 330. . . .	—	—	4 50 à 5 00	Terre.	
	10 330 à 14 873. . . .	—	—	5 50 à 6 00	—	
	14 873 à 16 833. . . .	Sinay.	—	5 50 à 6 00	—	
	16 833 à 18 840. . . .	Exaerde.	—	5 50 à 6 00	—	
	18 840 à 19 975. . . .	Lokeren.	—	5 50 à 6 00	—	
	19 975 à 21 038. . . .	Exaerde.	—	5 00 à 6 00	—	

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE: pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.				
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage au passage d'eau Spanjaerdsveer, à Wynckel, rive gauche	1k.700	1m80 été. 1 45 hiver.	5m60	Talus en terre.	49m00	12m00	En terre.
	Rivage de Wachtebeke, rive gauche	5 805	1 86 été. 1 51 hiver.	5 45	—	50 00	7 40	—
	Rivage de Wachtebeke, rive droite	5 920	1 86 été. 1 51 hiver.	5 45	—	75 00	9 00	Pavage sur 3m00 de largeur.
	Rivage au Calvebrug, rive droite	7 600	1 85 été. 1 50 hiver.	5 40	—	60 00	6 00	En terre.
	Rivage au pont de Terwest, à Moerbeke, rive droite . . .	9 936	2 00 été. 1 65 hiver.	5 50	—	50 00	10 00	—
	Rivage au pont Dambrug, à Moerbeke, rive droite . . .	12 086	2 25 été. 1 90 hiver.	5 65	—	40 00	10 00	—
	Rivage au pont de Caudenborn, à Moerbeke, rive droite. . .	14 120	2 05 été. 1 70 hiver.	5 40	—	70 00	10 00	—
	Rivage au pont de Sinay, rive gauche	17 510	2 00 été. 1 65 hiver.	5 25	—	90 00	16 00	Partie pavée sur 26m00 de longueur et 3m00 de largeur; le reste en terre.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche	8k.940	Demi-ovale : 200 mètres carrés.	70m00 le long de la rive.	2m20	»	Cette gare ne sert qu'à faciliter le croisement des bateaux.
	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche, en amont du pont du chemin de fer.	10 900	Demi-ovale : 1000 mètres carrés.	229m00 le long de la rive.	—	3 débarcadères en charpente.	Cette gare a été agrandie par les sieurs De Cock et Cie, fabricants de sucre. Outre qu'elle sert à faciliter le croisement des bateaux, on y décharge des betteraves, du charbon et de la pierre calcaire, et on y charge du sucre. Ces marchandises sont en destination de la fabrique ou en proviennent.
	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche, en aval du Dambrug	12 300	Demi-ovale : 236 mètres carrés.	65m00 le long de la rive.	—	»	Cette gare ne sert qu'à faciliter le croisement des bateaux.
	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche, en aval du pont de Caudenborn	14 979	Demi-ovale : 220 mètres carrés.	—	—	»	— —

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de Moerbeke, rive gauche	11k.652	Moerbeke.	19m00	+ 1m49	3m45 en été. 3m80 en hiver.	+ 5m20	En maçonnerie. Le quai présente une largeur utile de 15m00.

Digitized by Google

CANAL DE MONS A CONDÉ.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	1er bief. — Du faubourg du Parc, à Mons, à l'écluse du Pont-Canal.	0k.000	1k.324	1324m00	1192m00	132m00 de développement et 260m00 de rayon.	29m20	20m00	2m30	31m472
	2e bief. — De l'écluse du Pont-Canal à celle de Jemappes	1 374	4 782	3358 00	3358 00	»	19 60	10 00	2 40	29 572
	3e bief. — De l'écluse de Jemappes à celle de Saint-Ghislain . . .	4 840	8 473	3683 00	3683 00	»	—	—	—	27 392
	4e bief. — De l'écluse de Saint-Ghislain à celle d'Herbières	8 531	11 392	2861 00	2861 00	»	—	—	—	25 372
	5e bief. — De l'écluse d'Herbières à celle de Malmaison.	11 450	17 525	6075 00	6075 00	»	—	—	—	23 422
	6e bief. — De l'écluse de Malmaison à la frontière	17 583	20 185	2601 00	2601 00	»	18 80	—	2 20	21 162

Le 1er bief comprend :

1° Le bassin, entièrement bordé de murs de quai, annexé au chemin de fer de Mons à Manage, de 559 mètres de longueur développée, 24m90 de largeur mesurée à la flottaison, 24 mètres au plafond et 2m30 de mouillage ;

2° Le bassin de Mons, auquel il reste aujourd'hui environ 120 mètres de longueur, 109 de largeur mesurée à la flottaison, 100 mètres de largeur au plafond et 2m30 de mouillage.

Le 2e bief comprend :

1° Le bassin de Cuesmes, de 710 mètres de longueur, 29m60 de largeur mesurée à la flottaison, 20 mètres de plafond et 2m40 de mouillage ;

2° Le bassin de Jemappes, de 776 mètres de longueur, 53m60 de largeur mesurée à la flottaison, 44 mètres de plafond et 2m40 de mouillage ;

Le 3e bief se modifie comme suit :

1° Sur 592 mètres de longueur, où ses deux talus sont remplacés par des murs de quai, il a 21m16 de largeur mesurée à la flottaison, 20m16 de plafond et 2m40 de mouillage ;

2° Sur 2002 mètres de longueur, où son talus de droite seulement est remplacé par un mur de quai, il a 20m48 de largeur mesurée à la flottaison, 16m08 de plafond et 2m40 de mouillage ; et

3° Le long de la gare de Quaregnon, sur 216 mètres de longueur, il a 41m97 de largeur mesurée à la flottaison, 32m37 de plafond et 2m40 de mouillage.

Le 4e bief se modifie comme suit :

1° Dans le bassin de Saint-Ghislain, dont la longueur est de 785 mètres, il a 29m60 de largeur mesurée à la flottaison, 20m00 de plafond et 2m40 de mouillage ;

2° Dans le bassin d'Herbières, dont la longueur est de 690 mètres, il a 53m60 de largeur mesurée à la flottaison, 44 mètres de plafond et 2m40 de mouillage ;

3° Sur 671 mètres de longueur, où ses deux talus sont remplacés par des murs de quai, il a 21m16 de largeur mesurée à la flottaison, 20m16 de plafond, 2m40 de mouillage, et

4° Sur 160 mètres de longueur, où son talus de gauche seulement est remplacé par un mur de quai, il a 20m38 de largeur mesurée à la flottaison, 15m08 de plafond et 2m40 de mouillage.

Le 5e bief se modifie comme suit :

1° Sur 25 mètres de longueur, près du pont de Thulin, où ses deux talus sont remplacés par des murs de quai, il a 21m16 de largeur mesurée à la flottaison, 20m16 de plafond et 2m40 de mouillage ; et

2° Dans le bassin de Thulin, dont la longueur est de 600 mètres, il a 53m60 de largeur mesurée à la flottaison, 44 mètres de plafond et 2m40 de mouillage.

Digitized by Google

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
			Les cotes de nivellement sont entre parenthèses.										
HAINAUT.	N° 1. — Écluse du Pont-Canal (Mons) (*a*).	1k.324	2m30 (29 172)	2m40 (27 172)	1m90	5m20	41m06	3 minutes.	12 minutes à vide, en remonte comme en descente. 15 minutes 30 secondes à charge en descente. 22 minutes à charge en remonte.	Bajoyers verticaux en briques et pierre de taille.	Ventelles.	»	12m30 en maçonnerie.
	N° 2. — Écluse de Jemappes (*b*) .	4 740	2 44 (27 132)	2 40 (24 992)	2 18	—	—	—	—	—	—	»	—
	N° 3. — Écluse de St-Ghislain (*c*) .	8 480	2 40 (24 9)	2 43 (22 942)	2 02	—	—	—	—	—	—	»	—
	N° 4. — Écluse d'Herbières (*d*). .	11 400	2 40 (22 972)	2 55 (20 872)	1 95	—	—	—	9 minutes à vide en remonte. 12 minutes à vide en descente. 15 minutes 30 secondes à charge en descente. 16 minutes à charge en remonte.	—	Larron et ventelles.	»	—
	N° 5. — Écluse de Malmaison (*e*) .	17 533	2 40 (21 022)	2 20 (18 962)	2 26	—	—	—	12 minutes à vide en remonte comme en descente. 15 minutes 30 secondes à charge en descente. 22 minutes à charge en remonte.	—	Ventelles.	»	—

(*a*) Chaque vantail de porte est pourvu d'une ventelle ayant trois pertuis de 1m465 de largeur et de 0m14 de hauteur. — Immédiatement à l'amont du busc d'amont et sous un prolongement du sas, existe un pont-canal de 6 mètres d'ouverture et de 2m38 de hauteur sous clef avec voûte en arc de cercle sur pieds-droits de 1m54 de hauteur.

(*b*) Ventelles comme à Mons. Un aqueduc de prise d'eau à la Haine débouche par le musoir de gauche d'aval dans le 3e bief.

(*c*) Ventelles comme à Mons.

(*d*) Chaque vantail de porte est pourvu d'une ventelle à grille comme aux autres écluses. Le larron, qui part du musoir de droite d'amont pour déboucher dans le sas près de l'enclave de la porte d'aval, a une section de 4 mètres carrés pour le passage des eaux.

(*e*) Ventelles comme aux autres écluses.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DESIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
HAINAUT.	Premier pont de Mons (b)	0k.562	Levis.	Entre la route de Mons vers Valenciennes et les rivages de gauche du bassin supérieur.	»	1 de 5m20	Métallique; culées en maçonnerie.
	Deuxième pont de Mons (c) . . .	0 687	—	Entre la route de Mons vers Valenciennes et les rivages de droite du canal.	»	1 de 5 40	—
	Pont sur l'écluse du Pont-Canal (d).	1 345	—	—	»	1 de 5 20	—
	Pont du chemin de fer du Haut-Flénu (e)	3 689	—	Chemin de fer du Haut-Flénu.	»	1 de 5 28	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont des Postes (f).	3 698	—	Chemin des Postes de Jemappes à Ghlin.	»	—	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont de l'écluse de Jemappes (g). .	4 761	—	Chemin communal de Jemappes aux rivages de droite du canal.	»	1 de 5 20	—
	Pont de la chaussée Richebé (h). .	5 392	—	Route concédée dite chaussée Richebé entre la route de Mons vers Valenciennes et le canal.	»	1 de 5 40	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer du Bas-Flénu (i)	5 487	—	Chemin de fer du Bas-Flénu.	»	—	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont de Quaregnon (j)	6 485	—	Route de Baudour à Quaregnon.	»	1 de 5 38	—
	Pont du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul (k)	8 317	Fixe.	Chemin de fer de St-Ghislain à Erbisœul.	4m05	1 de 20 00 dont 12 00 de voie navigable et 4m00 pour chaque chemin de halage.	—
	Pont particulier du chemin de fer de la Société des usines et mines de houille du Grand-Hornu sur l'écluse de Saint-Ghislain (l) . .	8 514	Levis.	Chemin de fer de Hornu.	»	1 de 5m20	Portique en fonte, bascule en charpente, culées en maçonnerie.
	Pont de Saint-Ghislain (m). . . .	9 331	—	Route de Tournai à Mons.	»	1 de 5 55	Métallique; culées en maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1846. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1866.

(c) Construit en 1868.

(d) Construit en même temps que le canal. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1870.

(e) Construit en 1834.

(f) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1876.

(g) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1873.

(h) Construit en 1825.

(i) Construit en 1834.

(j) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique et de la bascule en 1864, du tablier en 1870, des maçonneries en 1860.

(k) Construit en 1873.

(l) Construit en 1830.

(m) Immédiatement à l'aval de ce pont se trouve une passerelle pour piétons. Le pont a été construit entre 1807 et 1814, et la passerelle en 1876. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier du pont-levis en 1870, des maçonneries en 1853.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont du chemin de fer de Saint-Ghislain (b)	9k.656	Levis.	Chemin de fer de Saint-Ghislain.	»	1 de 5m40	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont de l'écluse d'Herbières (c) . .	11 421	—	Route de Boussu à Hautrages.	»	1 de 5 20	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer Hainaut-Flandres (d)	11 624	Fixe.	Chemin de fer Hainaut-Flandres.	3m84	1 de 18 00 dont 12 00 de voie navigable et 3m00 pour chaque chemin de halage.	—
	Pont d'Hautrages (e)	13 062	Levis.	Chemin de campagne.	»	1 de 5m40	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont de Thulin (f)	15 374	—	Route de Bellevue.	»	1 de 5 35	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont de l'écluse de Malmaison (g).	17 554	—	Chaussée Brunehault.	»	1 de 5 20	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1838.

(c) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1872.

(d) Construit en 1859.

(e) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1870, avec les pièces provenant du pont de Saint-Ghislain, qui dataient de 1863.

(f) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1872.

(g) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1874.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	De 0k.559 à 0k.691 (entre les deux ponts-levis de Mons).	Mons.	Sur la rive droite.	6m00	Pavé.	De l'origine à 0k.559, existe le bassin annexé au chemin de fer de Mons à Manage.
	De 0k.691 à 20k.185 (entre le 2e pont-levis de Mons et la frontière).	Mons, Jemappes, Quaregnon, Saint-Ghislain, Baudour, Boussu, Hautrages, Pommerœul, Montrœul et Hensies.	Un chemin de halage sur chaque rive.	5m00 en canal ordinaire et 6m00 le long des rivages.	Le chemin de halage de gauche est pourvu d'un empierrement de 1m50 de largeur et de 0m30 d'épaisseur. Celui de droite est entretenu au moyen de rechargements en cendres.	Il y a une petite passerelle de halage sous la passerelle pour piétons attenante au pont-levis de St-Ghislain.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	TERRE-PLEIN. S'il y existe des abris pour marchandises.
	1er bief.			Repérée à l'état-major.						
	Bassin annexé au chemin de fer de Mons à Manage, les deux rives.	A l'origine du canal.	0m36	31m832	2m66	Mur.	559m00	30m00 tout compris jusqu'à la crête du canal.	Ensablé.	»
		Origine :								
	Quai public, rive droite.	0k.566	0 94 moyen.	32 412 moyenne.	3 24	—	91 00	—	Pavé.	»
	Quai public, rive gauche.	1k.152	0 54	32 012	»	Talus en terre.	40 00	27m00 —	Pavé sur 20m00 de largeur.	»
	2e bief.									
	Port de Cuesmes, les deux rives (*a*). . . .	1 374	0 44	30 012	»	—	710 00	12m00 en moyenne non compris chemin de halage.	En terre.	»
HAINAUT.	Rivage d'amont du pont des Postes, rive droite	3 539	—	—	»	—	156 00	40m00 —	Ensablé.	1 hangar.
	Rivages situés entre le pont des Postes et le port de Jemappes, les deux rives.	3 701	—	—	»	—	22 00	5m00 à gauche et 40m00 à droite —	—	»
	Port de Jemappes, les deux rives.	3 723	—	—	»	—	776 00	40m00 —	—	13 hangars.
	Rivages situés à la suite de ce port jusqu'à l'écluse de Jemappes, les deux rives.	4 499	—	—	»	—	233 00	7m00 à gauche et 40m00 à droite —	—	3 —
	3e bief.									
	Rivages situés entre l'écluse de Jemappes et le pont-levis de la chaussée Richebé, les deux rives (*b*). . . .	4 790	0 60 à droite; 0m70 à gauche.	27 992 à droite; 28m092 à gauche.	3m00 à droite; 3 10 à gauche.	Mur et terre. (*c*)	598 40	—	—	10 —
	Rivages situés entre le pont-levis de la chaussée de Richebé et celui du chemin de fer du Bas-Flénu, les deux rives.	5 395	—	—	—	Mur et terre. (*d*)	87 50	—	—	1 —

(*a*) Les rivages longeant ce port ont été remis en culture.

(*b*) Le rivage de 7 mètres à gauche est situé entre le canal et la dérivation de la Haine; au delà de cette dérivation se trouve un second rivage de 30 mètres de largeur et de 360 mètres de longueur.

(*c*) Mur sur toute la rive droite et sur 422 mètres de la rive gauche, le reste talus en terre.

(*d*) Mur sur toute la rive droite, talus en terre sur la rive gauche.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DESIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	TERRE-PLEIN. S'il y existe des abris pour marchandises.
HAINAUT.	Rivages situés entre le pont-levis du chemin de fer du Bas-Flénu et le pont-levis de Quaregnon, les deux rives. (*a*)	*Origine :* 5k.491	0m60 à droite; 0m70 à gauche.	Repère à l'état-major. 27m992 à droite; 28m092 à gauche.	3m00 3 10	Mur et terre. (*b*)	990m45	7m00 à gauche et 40m00 à droite, non compris chemins de halage.	Ensablé.	16 hangars dont 5 le long du bassin d'embarquement de la Société d'Hornu et Wasmes à Quaregnon.
	Rivages à l'aval du pont-levis de Quaregnon, rive droite (*c*). . . .	6k.488	0m60	27m992	3 00	Mur.	1028 00	40m00 —	—	6 hangars.
	Rivages à l'amont de l'écluse de Saint-Ghislain, rive gauche . . 4e *bief.*	8 337	0 44	27 832	2 84	Mur sur 88m50.	136 00	30·00.	—	»
	Port de Saint-Ghislain, les deux rives . . .	8 539	—	25 812	—	Talus en terre.	797 00	28m00 à gauche; 40m00 à droite.	—	6 hangars.
	Rivages situés entre le pont-levis de Saint-Ghislain et celui du chemin de fer de Saint-Ghislain, les deux rives (*d*).	9 334	0 57	26 942	3 00	Murs.	317 20	28m00 à gauche; 18m00 à droite.	—	»
	Rivages situés immédiatement à l'aval du pont-levis du chemin de fer de Saint-Ghislain . .	9 661	—	—	—	—	429m50 à gauche; 316m50 à droite.	40m00 à gauche; 18m00 à droite.	—	2 hangars le long du bassin d'embarquement de la compagnie des charbonnages belges.
	Port d'Herbières (*e*) . .	10 702	0 44	25 812	2 84	Talus en terre.	600m00	10m00 compris chemins de halage.	En terre.	»
	Port de Thulin (*f*). . .	15 377	—	23 862	—	—	600 00	12m00 —	—	»

(*a*) Dans ce groupe de rivages se trouve compris un quai public, avec talus en terre, de 59 mètres de longueur, situé à 50 mètres à l'amont du pont-levis de Quaregnon, rive gauche. — Il y a aussi, sur une longueur de 475 mètres, un rivage de 27 mètres de longueur au delà de la dérivation de la Haine. — *Engin de chargement :* Une grue à vapeur.

(*b*) Mur sur toute la rive droite, sauf sur 216m15 le long de la gare de Quaregnon et sur 146m00 de la rive gauche, talus en terre sur le reste.

(*c*) Les rivages de gauche ont été remis en culture ou servent à d'autres usages que ceux de la navigation.

(*d*) Dans ce groupe de rivages se trouve compris un quai public, avec mur, de 125 mètres de longueur et de 21m50 de largeur (compris chemins de halage), situé immédiatement à l'aval du pont-levis de Saint-Ghislain.

(*e*) Ce pont sert plus particulièrement au stationnement des bateaux vides. La commune de Boussu y a cependant établi, sur la rive gauche, à 142 mètres à l'amont de l'écluse d'Herbières, un rivage de 24 mètres de largeur, non compris chemin de halage, où s'opèrent de nombreux chargements et déchargements de bateaux. — On y charge aussi en bateaux, sur la rive droite, beaucoup de sable.

(*f*) Un seul rivage de ce port, situé immédiatement à l'aval du pont-levis, dit « de Thulin », rive gauche, sert encore parfois à des chargements et déchargements de bateaux sur une longueur de 126 mètres.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Bassin annexé au chemin de fer de Mons à Manage . .	Origine à 0k.000	Deux rectangles réunis par une courbe. Superficie : 13,919 mètres carrés.	1140m00	1134m40	Hauteur d'eau 2m30; du plafond à la tablette du mur de quai : 2m66.	Affecté aux chargements de houille, de coke et de marchandises diverses.
	Bassin de Mons	Origine à 0k.566	Polygone irrégulier. Superficie : 13,000 mètres carrés.	500 00	»	Hauteur d'eau 3m30; du plafond à la crête des digues: 3m84.	Ce bassin ne sert plus que comme canal ordinaire pour le passage des bateaux.
	Bassin dit « de Cuesmes » sur Jemappes	Origine à 1k.374	Un rectangle relié au canal ordinaire par un trapèze. Superficie : 20,666 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 710 mètres	»	Hauteur d'eau 2m40; du plafond à la crête des digues: 2m84.	*Voir le tableau des Ports et Rivages.*
	Bassin de Jemappes. . . .	Origine à 3k.723	Un rectangle relié au canal ordinaire par deux trapèzes. Superficie : 38,562 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 776 mètres	»	—	— —
	Gare de la Société charbonnière des produits du Flénu, à Quaregnon.	Origine à 5k.686	Consiste en un élargissement du canal ayant la forme d'un trapèze dont le côté vers la voie navigable a 216m15 celui parallèle formant crête de la même voie 136m50 et la hauteur 23m25. Superficie : 4100 mètres carrés.	444m90	»	—	Affecté aux chargements de houille et de coke.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. *(Suite.)* 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Bassin d'embarquement de la Société charbonnière de Hornu et Wasmes, à Quaregnon	Axe de l'entrée à 5k.902.	Composé de deux rectangles à peu près perpendiculaires au canal, avec lequel un seul est en communication directe, et réunis entre eux à leur extrémité vers la campagne par un troisième rectangle. Superficie : 8817 mètres carrés, y compris la voie de communication avec le canal.	420m00	412m00	Hauteur d'eau 2m40; du plafond à la crête de la digue : 2m84.	Affecté aux chargements de houille et de coke.
	Bassin de Saint-Ghislain . .	Origine à 8k.539.	Un rectangle relié au canal par deux trapèzes. Superficie : 22,911 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 785 mètres	»	—	*Voir le tableau des Ports et Rivages.*
	Bassin d'embarquement de la Compagnie des charbonnages belges, à St-Ghislain.	Axe de l'entrée à 9k.942.	Ce bassin est composé d'un rectangle parallèle au canal et mis en communication avec celui-ci par une voie rectangulaire et un embranchement trapézoïde. Superficie : 18,043 mètres carrés.	1260m00	»	—	Affecté aux chargements de houille et de coke.
	Bassin d'Herbières s/Boussu.	Origine à 10k.702.	Un rectangle relié au canal par des trapèzes. Superficie : 34,519 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 690 mètres	»	—	*Voir le tableau des Ports et Rivages.*
	Bassin dit « de Thulin » sur Pommerœul.	Origine à 15k.377.	Un rectangle relié au canal par des trapèzes. Superficie : 29,984 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 600 mètres	»		— —

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
	1er bief.							
HAINAUT.	Murs entourant le bassin annexé au chemin de fer de Mons à Manage . . .	De 0k.000 à 0k.559	Mons.	1134m00	29m172 (*a*)	31m472	31m832	(*a*) Niveau du busc d'amont de l'écluse du Pont-Canal.
	Mur de quai de droite entre les deux ponts-levis de Mons	Origine à 0k.566	—	91 00	—	—	32 412 moyenne.	
	3e bief.							
	Mur de quai de droite, entre l'écluse de Jemappes et le pont de la chaussée Richebé	— 4 790	Jemappes.	598 40	24m992 (*b*)	27 392	27 992	(*b*) Niveau du busc d'aval de l'écluse de Jemappes.
	Mur de quai entre le pont de la chaussée Richebé et l'origine de la gare de Quaregnon	— 5 395	Quaregnon.	290 50	—	—	—	
	Mur de quai entre la fin de la gare de Quaregnon et l'extrémité d'aval du rivage de la Société du Rieu du Cœur	— 5 902	—	1616 24	—	—	28 092	
	Mur de quai de gauche, immédiatement à l'aval de l'écluse de Jemappes . .	— 4 790	Jemappes.	240 00	—	—	—	
	Mur de quai de gauche, immédiatement à l'amont du pont de la chaussée Richebé	— 5 207	—	182 00	—	—	—	
	Mur de quai immédiatement à l'aval du pont du chemin de fer du Bas-Flénu. . .	— 5 491	Quaregnon.	122 00	—	—	—	
	Mur de quai immédiatement à l'amont du pont-levis de Quaregnon	— 6 458	—	24 00	—	—	27 992	

Digitized by Google

Murs de quai. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Mur de quai immédiatement à l'aval du pont-levis de Quaregnon	Origine à 6k.488	Quaregnon.	24m00	24m992 (a)	27m392	27m992	(a) Niveau du busc d'aval de l'écluse de Jemappes.
	Mur de quai immédiatement à l'amont de l'écluse de Saint-Ghislain	— 8 384	Saint-Ghislain.	88 50	—	—	—	Ce mur a été construit par la Société des usines et mines de houille du Grand-Hornu.
	4e bief.							
	Mur de quai de droite entre le pont-levis de Saint-Ghislain et l'extrémité aval des rivages de la Société des Charbonnages belges.	— 9 334	—	633 70	22m942 (b)	25 372	25 942	(b) Niveau du busc d'aval de l'écluse de Saint-Ghislain.
	Mur de quai de gauche entre le pont-levis de Saint-Ghislain et l'origine de l'entrée du bassin d'embarquement de la Société des Charbonnages belges	— —	—	586 70	—	—	—	
	Mur de quai immédiatement à la suite de l'entrée du bassin d'embarquement de la Société des Charbonnages belges	— 9 984	—	160 00	—	—	—	
	Murs de quai de droite et de gauche, immédiatement à l'amont de l'écluse d'Herbières.	— 11 375	Boussu.	74 00	22m972 (c)	—	—	Chaque mur a 37 mètres de longueur. (c) Niveau du busc d'amont de l'écluse d'Herbières.
	5e bief.							
	Mur de quai de gauche, immédiatement à l'aval de l'écluse d'Herbières. . .	— 11 450	—	55 00	20m872 (d)	23 422	23 872	(d) Niveau du busc d'aval de l'écluse d'Herbières.
	Mur de quai de droite et de gauche, immédiatement à l'amont du pont-levis de Thulin.	— 15 346	Pommeroeul.	50 00	—	—	—	Chaque mur a 25 mètres de longueur.

Digitized by Google

GRANDE-NÈTHE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe irrégulières.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	MOUILLAGE.
ANVERS.	De l'origine à l'extrémité.	0k.000	44k.090	44090m00	»	44090m00	Variable suivant les saisons.	3m00 à 8m00	0m33 aux plus basses eaux.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. fixe.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE. A engins mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.
					Sur le radier.				Sur le radier.
ANVERS.	Barrage de Zoerle-Parwys (*a*).	10k.996	Une de 5m20	Aiguilles.	1m92	2 de 1m75	»	Vannes.	1m92
	— de Westmeerbeek (*a*).	14 823	—	—	—	2 de 2 00	»	—	--
	— de Boisschot (*a*) .	18 529	—	—	—	2 de 2 25	»	—	—
	— de Loodyk (*b*) . .	22 167	—	—	2m00	2 de 4 50	»	Haussettes.	2m00
	— d'Itegem (*c*) . . .	26 017	—	—	1 65	2 de 2 25	»	Vannes.	1 65
	— de Hellebrug (*d*) .	31 905	—	—	1 90	2 de 2 90	»	—	1 90
	— de Gestel (*e*) . . .	37 184	—	—	—	—	»	—	—

(*a*) Avec pont-levis pour le charriage. Construit en 1873. Fermetures : 52 aiguilles et 2 vannes.
(*b*) — — Construit en 1862. Fermetures : 52 aiguilles et 48 haussettes de 0m30 chacune.
(*c*) Avec pont tournant pour le charriage. Construit en 1874-1875. Fermetures : 52 aiguilles et 2 vannes.
(*d*) — — Construit en 1875. Fermetures : 52 aiguilles et 2 vannes.
(*e*) Sans pont. Construit en 1876. Fermetures : 52 aiguilles et 2 vannes.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont d'Oosterloo . . .	0k.254	Fixe.	Chemin d'Oosterloo à Eynthout.	3 travées : 1 de 2m80 à gauche, 1 de 2m00 au milieu et l'autre de 2m50.	2 palées en charpente.	En charpente.
	— de Verdonck . . .	3 418	—	Dans les prairies pour passage des bestiaux.	3 travées : 1 de 1m80 à gauche, 1 de 4m00 au milieu et l'autre de 1m40.	—	—
	— de Zammel . . .	4 507	—	Route de l'Etat de Turnhout à Diest.	1 travée de 12m00 d'ouverture.	»	Culées en maçonnerie, longerons en fer.
	— de Kwadebeek (*a*) .	6 136	—	Chemin de Westerloo à Vaerendonck.	3 travées : 1 de 3m70 au milieu et 2 de 2m55.	—	En charpente.
	— de Langedreef (*b*) .	6 874	—	Drève du comte de Mérode.	1 travée de 9m40 d'ouverture.	»	—
	— de Marly (*c*). . . .	7 530	—	Route de l'État d'Aerschot à Zammel.	3 travées : 1 de 6m00 et 2 de 3m00.	*A.* 2 de 0m75.	Supports en maçonnerie, longerons en bois
	— de Zoerle-Parwys (*d*).	10 996	Levis.	Route de l'Etat de Hersselt vers Herenthals.	3 travées : 1 de 5m20 et 2 de 1m75.	*A.* 1 de 1m50 et 1 de 0m75.	Supports en maçonnerie, pont-levis en bois.
	— de Westmeerbeek (*d*).	14 823	—	Chemin de Westmeerbeek à Hulshout.	3 travées : 1 de 5m20 et 2 de 2m00.	—	—
	— — (*e*).	15 557	Tournant.	Chemin de fer d'Herenthals à Aerschot.	2 travées de 6m50.	*A.* 1 de 5m10 avec estacades de défense.	Supports en maçonnerie, longerons en fonte
	— de Boisschot (*f*) . .	18 529	Levis.	Route vicinale de Boisschot à Hulshout.	3 travées : 1 de 5m20 et 2 de 2m25.	*A.* 1 de 1m50 et 1 de 0m75.	Supports en maçonnerie, pont-levis en bois.
	— de Loodyk (*g*). . .	22 167	—	Route vicinale de Heyst-op-den-Berg à Hulshout.	3 travées : 1 de 5m20 et 2 de 4m50.	*A.* 2 de 1m50.	—
	— d'Itegem (*h*) . . .	26 017	Tournant.	Route vicinale d'Itegem à Wiekevorst.	3 travées : 1 de 5m20 et 2 de 2m25.	*A.* 1 de 1m50 et 1 de 0m75.	Supports en maçonnerie, longerons du pont tournant en fer
	— de Hellebrug (*i*) . .	31 905	—	Route vicinale de Berlaer à Herenthout.	3 travées : 1 de 5m20 et 2 de 2m90.	—	—
	— de Lierre (*j*) . . .	42 548	—	Chemin de fer d'Anvers à Hasselt.	3 travées : 2 de 6m50 et 1 de 2m80 sous la plate-forme.	*A.* 2 de 1m85. *B.* Estacades.	—
	— de Maesfort (*k*) . .	43 449	—	Route provinciale de Lierre vers Gheel.	2 travées de 6m25.	*A.* 1 de 1m50.	Supports en maçonnerie, pont-levis en bois.

(*a*) La travée du milieu est la travée marinière et dans laquelle passe l'axe du thalweg. Le pont est vieux et appartient au comte de Mérode.

(*b*) Il est vieux et appartient au comte de Mérode.

(*c*) Il est vieux et appartient à la route. Travée marinière au milieu.

(*d*) Construit en 1873. Il appartient à la rivière. Travée marinière rive gauche.

(*e*) Construit en 1862. Il appartient au chemin de fer. La travée marinière et dans laquelle passe le thalweg est celle de gauche. Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux.

(*f*) Construit en 1873. Il appartient à la rivière. Travée marinière rive gauche.

(*g*) Construit en 1862. Il appartient à la rivière. La travée marinière est celle de gauche.

(*h*) Construit en 1874-1875. Il appartient à la rivière. La travée marinière est celle de gauche.

(*i*) Construit en 1875. Il appartient à la rivière. La travée marinière est celle de gauche.

(*j*) Construit vers 1866. Il appartient au chemin de fer. La travée marinière, dans laquelle passe l'axe du thalweg, est celle de droite. Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux.

(*k*) Il existe de temps immémorial et appartient à la route. La travée marinière, dans laquelle passe l'axe du thalweg, est celle de gauche.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
						Passerelles de halage :
ANVERS.	2k.959 (a)	Gheel.	Les deux rives.	Un mètre sur chaque rive	Terre.	Rive droite, sur le bief du moulin d'Oosterloo, passerelle en fer, à l'Etat.
	4 484	—				Rive droite, sur le Laak de Zammel.
	4 490	—				— gauche, sur le ruisseau de Veerle.
	5 582	Hersselt.				— — sur le Petit Laak.
	6 585	Westerloo.				— droite, sur le Laak de Westerloo.
	6 866	Hersselt.				— gauche, sur le ruisseau de Vaerendonck, aqueduc en maçonnerie, au comte de Mérode.
	9 125	Westerloo.				Rive droite, sur le Laak de Westerloo, à l'aval, passerelle en fer, à l'Etat.
	11 995	Hersselt.				Rive gauche, sur le Peers-Loop prolongé, passerelle en fer, à l'Etat.
	13 700	Westmeerbeek.				Rive gauche, sur le fossé du château de Westmeerbeek, aqueduc en maçonnerie, à Mme de T'Serclaes.
	14 315	Westerloo.				Rive droite, sur le Petit Laak de Westerloo, passerelle en fer, à l'Etat.
	14 996	Westmeerbeek.				Rive gauche, sur le ruisseau de Westmeerbeek, passerelle en fer, à l'Etat.
	17 402	Limite de Westmeerbeek et de Houtvenne				Rive gauche, sur le ruisseau dit « Steenekenbeek », passerelle en bois, à l'Etat.
	18 589	Limite de Boisschot et de Hulshout.				Rive gauche, sur la Vieille-Nèthe, passerelle en bois, à l'Etat.
	18 642	Boisschot.				Rive gauche, sur le Molenbeek, passerelle en maçonnerie et tablier en bois, au sieur Dellafaille.
	20 637	—				Rive gauche sur le Vieux-Molenbeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	20 987	Heyst-op-den-Berg.				Rive gauche, sur le Bergebeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	22 458	Hallaer.				Rive gauche, sur un fossé de décharge, passerelle en bois, à l'Etat.
	22 630	Heyst-op-den-Berg.				Rive droite, sur le Laak de Bruggeneinde, passerelle en bois, à l'Etat.
	24 203	Itegem.				Rive droite, sur le Petit Laak de Bernum, passerelle en bois, à l'Etat.
	25 041	—				Rive droite, sur le Laak de Bernum, amont, passerelle en fer, à l'Etat.
	25 237	Limite de Hallaer et d'Itegem.				Rive gauche, sur le ruisseau de Hallaer, passerelle en bois, à l'Etat.
	25 851	Itegem.				Rive gauche, à l'aval des prairies près du village, passerelle en fer, à l'Etat.

(a) Ces cumulées sont celles des emplacements des passerelles renseignées dans la dernière colonne. — Les chemins de halage étant uniformes sur toute la longueur de la rivière, on n'a pas renseigné la situation kilométrique par communes.

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
						Passerelles de halage :
ANVERS.	26k.210	Itegem.	Les deux rives.	Un mètre sur chaque rive	Terre.	Rive droite, sur le Laak de Bernum, aval, passerelle en fer, à l'Etat.
	26 834	—				Rive gauche, sur le ruisseau d'Itegem, passerelle en bois, à l'Etat.
	27 384	—				Rive gauche, sur le fossé du chemin dit « Hooiweg », passerelle en bois, à l'Etat.
	27 765	—				Rive droite, sur le Goorbeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	28 033	Limite d'Itegem et de Herenthout.				Rive droite, sur le Leybeek, passerelle en fer, à l'Etat.
	28 703	Herenthout.				Rive droite, sur la Wimpe, passerelle en bois, à l'Etat.
	28 965	—				Rive droite, sur le Maesbeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	29 248	Itegem.				Rive gauche, sur le ruisseau de Roosendael, passerelle en bois, à l'Etat.
	31 003	—				Rive gauche, sur le ruisseau de la ferme « Hoef ter Stregen », passerelle en bois, à l'Etat.
	32 046	Bevel.				Rive droite, sur le Laak de Hellebrug, passerelle en bois, à l'Etat.
	32 160	—				Rive droite, sur le ruisseau dit « Kieken-Loop », passerelle en bois, à l'Etat.
	32 962	Gestel.				Rive gauche, sur le fossé du château Terhameyen, passerelle en bois, à l'Etat.
	34 069	—				Rive gauche, sur le fossé de la ferme dite « Neerhoef », passerelle en fer, à l'Etat.
	35 502	Limite de Bevel et de Kessel.				Rive droite, sur le ruisseau de Bevel, passerelle en fer, à l'Etat.
	35 607	Kessel.				Rive droite, sur le Vischbeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	36 228	Gestel.				Rive gauche, sur le fossé du vieux château de Gestel, passerelle en bois, à l'Etat.
	37 497	Limite de Gestel et de Berlaer.				Rive gauche, sur le ruisseau de Gestel, passerelle en fer, à l'Etat.
	40 442	Kessel.				Rive droite, sur le Rottebeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	40 843	Limite de Berlaer et de Lierre.				Rive gauche, sur le ruisseau de Berlaer, passerelle en fer, à l'Etat.
	41 145	Kessel.				Rive droite, sur le Lindebeek, passerelle en fer, à l'Etat.
	43 918	Lierre.				Rive gauche, sur le ruisseau du fort, passerelle en fer, à l'Etat.

Digitized by Google

Digitized by Google

PETITE-NÈTHE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
ANVERS.	Bief n° 1, de l'écluse n° 4 à l'écluse n° 3, sous Grobbendonck.	0k.000	3k.137	3137m00	680m00	2457m00	14m75	8m00	1m35	7m24
	Bief n° 2, de l'écluse n° 3 à l'écluse n° 2, à Nylen	3 137	7 823	4686 00	1780 00	2906 00	13 30	—	—	6 31
	Bief n° 3, de l'écluse n° 2 à l'écluse n° 1, à Emblehem . .	7 823	11 910	4087 00	1577 00	2510 00	14 65	9 00	—	5 27
	Bief n° 4, de l'écluse n° 1 au barrage du Moll, à Lierre (a).	11 910	17 918	6007 00	2220 00	3787 00	Variable suivant la marée.	10 00	Variable suivant la marée.	3 30 aux basses eaux 4 50 aux marées hautes moyennes ordinaires.

(a) Dans ce bief, la navigation se fait à l'aide de la marée. En temps de marée haute la moins élevée, le mouillage minimum est de 1m40.

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	BAJOYERS A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
			Les cotes de niveau sont inscrites entre parenthèses.										
ANVERS.	Écluse n° 4, à Grobbendonck	—	2m11 (6 99)	1m91 (5 33)	1m86	5m20	45m62	5 minutes.	10 minutes.	Bajoyers verticaux, parements en moellons piqués.	4 larrons, 4 ventelles.	8m50 en fascines.	20m00 en fascines.
	Écluse n° 3, à Grobbendonck (a) . . .	3k.137m40	1 57 (5 67)	1 86 (4 45)	0 93	5 00	20 92	2 —	7 —	Bajoyers verticaux, parements en charpente.	4 ventelles.	»	»
	Écluse n° 2, à Nylen.	7 823 70	2 22 (4 09)	1 77 (3 50)	1 04	5 20	46 35	5 —	10 —	Bajoyers verticaux, parements en moellons piqués.	—	25m00 en briques.	25m00 en briques.
	Écluse n° 1, à Emblehem	11 910 70	2 47 (2 80)	Variable suivant la marée. (2 20)	Variable suivant la marée.	5 20	46 35	5 —	10 —	—	—	20m00 en briques sur béton.	25m00 en briques sur béton.

(a) Cette écluse doit être reconstruite prochainement suivant les dimensions des trois autres, reconstruites successivement dans ces dernières années.

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	DÉVERSOIR. Nombre des ouvertures, leur largeur.	DÉVERSOIR. Système de fermeture. fixe.	DÉVERSOIR. Système de fermeture. à engins mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Barrage de l'écluse n° 3, à Grobbendonck.	3k.137	»	»	»	2 de 4m00 chacune et 1 de 1m50.	»	Poutrelles et vannes.	2m10	Avec pont fixe pour le charriage. Construit en 1837. Fermetures : 24 poutrelles et une vanne.
	Barrage de l'écluse n° 2, à Nylen .	7 823	»	»	»	—	»	—	2 84	Avec pont fixe pour le charriage. Construit en 1837. Fermetures : 32 poutrelles et une vanne.
	Barrage de l'écluse n° 1, à Emblehem.	11 910	»	»	»	2 de 4m05 chacune et 1 de 2m00.	»	—	2 43	Avec pont fixe pour le charriage. Construit en 1837 et reconstruit en 1856. Fermetures : 28 poutrelles et une vanne.
	Barrage du Moll, à Lierre . . .	17 918	1 de 7m00.	Portes de flot et portes d'ebbe.	3m70	2 de 4m00 chacune.	»	Vannes.	1 50 (hauteur des vannes).	Avec pont tournant pour le charriage. Construit en 1877. Fermetures du déversoir : 2 vannes.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont de Grobbendonck (*a*).	0k.325	Tournant.	Route communale de Grobbendonck à Bouwel.	2 travées de 6m50.	*A.* 1 de 1m50 *B.* Estacade.	Supports en maçonnerie et tablier en charpente.
	Pont de Molter-Nèthe (*b*).	8 923	—	Route communale de Nylen à Broechem.	—	—	—
	Pont sur l'écluse n° 1, à Emblehem (*c*)	11 910	—	Chemin de Kessel à Emblehem.	1 travée de 5m20	»	Longerons en tôle.
	Pont de Nazareth (*d*)	15 234	Partie fixe et partie tournante	Chemin de fer de Lierre à Turnhout.	3 travées : 1 de 7m20 et 2 de 7m00.	*A.* 1 de 2m50 et 1 de 1m50. *B.* Sans estacade.	Supports en maçonnerie et longerons en fonte.
	Pont de la Porte de Louvain, à Lierre (*e*)	17 070	Tournant.	Route provinciale de Lierre vers Gheel.	2 travées de 7m00.	*A.* 1 de 1m60 *B.* Avec estacade.	Supports en maçonnerie et longerons en tôle.
	Pont sur le barrage du Moll, à Lierre (*f*)	17 918	—	Route communale de Lierre vers Duffel.	1 travée de 7m00.	—	Longerons en tôle.

(*a*) Construit en 1857.
Les deux arches sont marinières. L'axe du thalweg rencontre la pile.

(*b*) Construit en 1875.
Les deux arches sont marinières. L'axe du thalweg rencontre la pile.

(*c*) Construit en 1874.

(*d*) Construit en 1854-1855.
Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux.
L'arche marinière est celle de la rive droite. L'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu.

(*e*) Construit en 1877.
Les deux arches sont marinières. L'axe du thalweg rencontre la pile.

(*f*) Construit en 1877.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LONGUEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	De l'écluse n° 4 à l'écluse n° 3 : 0k.000 à 3k.137 . .	Grobbendonck.	Rive gauche.	2m50	Terre.	*Le chemin passe sur les ouvrages suivants :* Pont sur le Bollaek, à un kilomètre en aval de l'écluse n° 1, à Emblehem. Passerelle sur l'Arendbeek, à l'origine de la dérivation de Lierre. Passerelle sur le barrage du Grand-Spuy, à Lierre. Passerelle sur le barrage du Petit-Spuy, à Lierre.
	De l'écluse n° 4 au barrage du Moll, à Lierre : 0k.000 à 17k.918	Grobbendonck, Pulle, Nylen, Broechem, Emblehem et Lierre.	Rive droite.	—	—	

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.					
ANVERS.	Au pont dit « Grobbendonck », rive droite.	0k.300	1m35	8m59	»	Talus en terre.	80m00	25m00	Terre.
	Au pont dit « Grobbendonck », rive gauche	—	1 61	8 85	»	—	50 00	20 00	—
	1er embarcadère du duc d'Ursel, à Grobbendonck.	2 000	1 04	8 28	»	—	40 00	15 00	—
	2e — —	2 500	0 76	8 00	»	—	—	—	—
	Grand Elzendonck, sous Nylen.	4 200	1 05	7 36	»	—	50 00	12 00	—
	Au lieu dit « Gewat » — . .	5 200	0 82	7 13	»	—	20 00	8 00	—
	Pont de Molter-Nèthe, —	8 900	1 50	6 76	»	—	25 00	5 00	—
	Seppekens, sous Emblehem . .	11 200	0 46	5 72	»	—	20 00	8 00	—
	Crique De Groof, à Lisp, sous Lierre	14 500	Variable suivant la marée.	5 37	»	—	40 00	10 00	—
	Débarcadère du sieur Moll, à Lisp, sous Lierre	14 900	—	5 40	»	—	20 00	15 00	—
	En amont de la porte de Louvain	17 000	—	5 18	»	—	80 00	30 00	—
	En aval de la porte de Louvain, à Lierre.	17 100	-	6 12	4m29	Mur de quai Talus en terre.	20 00 80 00	40 00	—
	Dans la ville de Lierre, au rivage et au marché aux poissons.		—	4 95		Mur de quai	300 00	6 00	Pavage.
	Dans la ville de Lierre, au lieu dit « le Quai »		—	5 70	»	Talus en terre.	140 00	12 00	Terre.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.
ANVERS.	Mur de quai en aval du pont de la Porte de Louvain.	17k.100	Lierre.	20m00	1m83	Variable suivant la marée.	6m12
	Dans la ville de Lierre, au rivage et au marché aux poissons	»	—	300 00	2 00	—	4 95

Digitized by Google

NÈTHE-INFÉRIEURE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
ANVERS.	Bief unique	0k.000	15k.000	15000m00	»	15m000	Variable suivant les marées	10m00 au minimum.	0m40 à marée basse et 2 80 à marée haute moyenne ordinaire.	4m50 à marée haute moyenne ordinaire.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont de Duffel (*a*) . . .	6k.500	Tournant.	Route provinciale de Malines à Lierre.	5 arches de 5m75, 7m00, 7m80, 7m00 et 5m75.	*A.* Palées de 0m30 à 0m35 d'épaisseur. *B.* Estacades à l'amont et à l'aval.	Culées en maçonnerie. Palées et tablier en charpente.
	Pont du chemin de fer (*b*).	8 100	—	Ligne de Malines à Anvers.	1 arche de 6m55, rive gauche, puis une travée de 7m30, 1 arche de 7m10 et ensuite 4 arches de 8m10.	*A.* Les deux piles-culées de la travée ont 2m20 et les autres piles 0m80. *B.* Estacades à l'amont et à l'aval.	En maçonnerie avec partie mobile en tôle.
	Pont de Waelhem (*c*) . .	11 650	—	Route de l'Etat de Bruxelles vers Breda.	4 arches : les deux de la rive gauche de 8m50 d'ouverture chacune ; les deux autres de 17m44 chacune.	*A.* 4m00 à la pile de pivot ; 2m00 aux deux autres. *B.* Estacades en amont et en aval.	Culées et piles en maçonnerie ; tablier en tôle.

(*a*) Appartient à la province. Reconstruit en 1861, excepté les culées et la partie des pieux sous eaux basses.

La travée marinière est celle du milieu, dans laquelle passe aussi l'axe du thalweg.

(*b*) Construit en 1835. Il n'existe pas de passerelle pour piétons, ni pour chevaux. La travée mobile livre passage aux bateaux et reçoit l'axe du thalweg.

(*c*) Les culées ont été construites en 1819 et les piles et le tablier en 1866-1868. Charge d'épreuve : 1° 400 kilogrammes par mètre carré, uniformément répartis, tant sur la voie charretière que sur les trottoirs ; 2° passage d'une voiture à 4 roues chargée de 18,000 kilogrammes.

Ce pont appartient à la route.

Les deux travées de la rive gauche, recouvertes par le tablier mobile, servent au passage des bateaux, celle tenant à la rive aux bateaux montants et l'autre aux bateaux descendants. Les bateaux à mât mobile passent aussi sous les parties fixes.

L'axe du thalweg passe dans la deuxième travée à partir de la rive gauche.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Du barrage de Lierre au pont de Duffel : 0k.000 à 6k.500	Lierre et Duffel.	Rive droite.	De 0m50 à 1m00 (largeur du sommet des digues).	En terre.	Il existe deux passerelles en bois pour piétons sur la rive droite.
	Du pont de Duffel au pont du chemin de fer : 6k.500 à 8k.100	Duffel.	Rive gauche.	—	—	
	Du pont du chemin de fer au Rupel, confluent de la Nèthe et de la Dyle : 8k.100 à 15k.000	Duffel, Waelhem et Rumpst.	Sans chemin de halage.	»	»	La marche des bateaux est produite par le vent, par le courant des marées et par l'emploi de rames.

Digitized by Google

CANAL DE NIEUPORT, PAR FURNES, A DUNKERQUE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Fin du bief.	LONGUEUR totale.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
				Sur le territoire belge :						
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Dunkerque à Furnes.	Écluse octogone à Dunkerque.	Écluse dite « de Nieuport » à Furnes.	9082m00	15314m00	3487m00	15m00	6m00	1m30	2m378
		Écluse dite « de Nieuport» à Furnes.	Nieuport (écluse dite « de Furnes »).	9719 00						

On recreuse, en ce moment, la partie comprise entre Furnes et Nieuport, de façon à lui donner un mouillage de 2m20 et une largeur minimum de 12m00 au plafond.

Digitized by Google

Écluses.

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse dite « de Nieuport », à Furnes (*a*).	A partir de la frontière française. 9k.082	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major. Les buscs amont et aval se trouvent à la cote + 0m028, soit à 2m35 en contre-bas de l'étiage réglementaire.		Varie selon la hauteur des eaux du pays.	5m40	43m00	»	»	Bajoyers verticaux.	*B.* 1 ventelle de 0m70 × 1m00 dans chacun des 4 vantaux.	En fascinages et moellons.	En fascinages et moellons.
	Écluse dite « de Furnes », à Nieuport (*b*) . . .	18 801	Ce busc se trouve à la cote + 0m006, soit à 2m372 en contre-bas de l'étiage réglementaire.	Ce busc se trouve à la cote 0m016, soit à 4m752 en contre-bas de la marée haute de vives eaux ordinaires.	Varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	8 50	45 10	10 minut.	20 minut.	Bajoyers avec parements en briques et angles en pierres de taille.	*A.* 4 larrons de 1m40 × 0m80. *B.* 8 ventelles à jalousie présentant chacune 4 ouvertures de 1m00 × 0m18.	Longueur : 8m75, composé d'une couche de fascines, lestée de briquaillons et de moellons.	Une partie de 7m85 de longueur, composée d'une couche de béton, suivie d'une maçonnerie de briques et de moellons. Une deuxième partie de 9m00 de longueur, composée d'une couche de fascines, lestée de briquaillons et de moellons.

(*a*) Construite en 1880. Sert à isoler les eaux dérivées de l'Yser des eaux de la partie du canal qui s'étend de Furnes à la frontière française.
(*b*) Construite en 1876. Elle présente deux paires de portes de flot et deux paires de portes d'ebbe, en bois, manœuvrées à l'aide de barres traînantes et de cabestans. — Un pont tournant se trouve établi sur l'écluse, au milieu de la longueur du sas. — Une écluse d'évacuation est accolée à cet ouvrage.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	PASSES NON NAVIGABLES. Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse d'évacuation accolée à l'écluse de navigation dite « de Furnes », à Nieuport	18k.801 (distance comptée à partir de la frontière française).	Quatre pertuis ayant chacun 2m00 de largeur.	»	Vannes manœuvrées par des crics.	La chute varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	Construite en 1876 et destinée à évacuer les eaux excédentes du canal dans l'arrière-port. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et de pierres de taille. Il y a huit vannes, dont quatre à l'amont et quatre à l'aval. La tête amont est pourvue de rainures pour poutrelles.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique. (Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES. Rive droite. Rive gauche.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont d'Adinkerke (b). . .	3k.585	Tournant.	Route d'Adinkerke à La Panne.	1m90	1 travée de 6m00 d'ouverture.	B. Oui.	Culées en maçonnerie; tablier en fer.
	Pont dit « de Dunkerque », à Furnes (b)	8 006	—	Route de Nieuport, par Furnes, à la frontière française.	—	—	B. —	—
	Pont dit « d'Ypres », à Furnes c).	8 620	—	Route de Furnes à Elsendamme.	2 00	—	B. —	—
	Pont dit « de Nieuport », à Furnes (d).	9 402	—	Route de Furnes à Spermaillie.	2 15	2 travées : 9m95 6m05	A. 1m60 B. Oui.	Piles et culées en maçonnerie; tablier en fer.
	Pont du chemin de fer, à Furnes (e).	9 544	—	Chemin de fer de Lichtervelde à Dunkerque.	3 10	2 travées : 5 35 10 35	A. 4m30 B. Oui.	—
	Pont de Wulpen (f) . . .	13 838	—	Route de Wulpen, par Oostduinkerke, à la mer.	2 20	2 travées : 9 95 6 05	A. 1m60 B. Oui.	—
	Pont du Pélican (g) . . .	16 925	—	Route de Nieuport, par Furnes, à la frontière.	—	2 travées : 9 95 6 05	A. 1m60 B. Oui.	—
	Pont du chemin de fer, à Nieuport (h)	17 672	—	Chemin de fer de Dixmude à Nieuport.	2 75	2 travées : 7m85	A. 4m30 B. Oui.	—
	Pont de l'écluse dite « de Furnes », à Nieuport (i).	18 801	—	Route de Nieuport à St-Pierre-Capelle.	3 50	2 travées : 8 50 11 00	A. 4m40 B. Oui.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Construit en 1875.
(c) — 1873.
(d) — 1874. Travée marinière sur la rive gauche.
(e) — 1869. — —
(f) Construit en 1876. Travée marinière sur la rive droite.
(g) — 1874. — —
(h) — 1867. Travée marinière sur la rive gauche.
(i) Construit en 1876. Établi sur l'écluse de Furnes. Travée marinière sur la rive droite.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De la frontière française au pont de Dunkerque : 0k.000 à 8k.006	Adinkerke.	Rive droite.	9 à 10m00.	Route en gravier.
	Du pont de Dunkerque au canal de Bergues : 8k.006 à 8k.183	Furnes.	Sans chemin de halage.	»	»
	Du canal de Bergues au pont d'Ypres : 8k.183 à 8k.620	—	Rive droite.	4 50 (en moyenne).	Terre.
	Du pont d'Ypres au canal de Loo : 8k.620 à 9k.147	—	Sans chemin de halage.	»	»
	Du canal de Loo au pont de Nieuport : 9k.147 à 9k.402	—	Rive droite.	1 00	Sentier en terre.
	Du pont de Nieuport au pont du Pélican : 9k.402 à 16k.925	Wulpen.	—	9 00 à 10 00	Route en gravier.
	Du pont du Pélican au siphon du Kruysvaart : 16k.925 à 17k.632	—	Rive gauche.	—	—
	Du siphon du Kruysvaart à l'écluse de Furnes : 17k.632 à 18k.801	Nieuport.	—	6 00 à 7 00	Digue ensablée.

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
		(Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)		Repérée à l'état-major.				
FLANDRE OCCIDENTALE.	Adinkerke (*a*)	3k.585	1m50	3m878	Quai en charpente.	35m00	6m00	Terre.
	Furnes (*b*)	9 007	1 50	3 878	Mur de quai.	28 00	23 00	Pavage sur 6m00 de largeur.
	— (*b*)	9 007	1 50	3 878	Talus en terre.	125 00	19 00	Pavage sur 3m00 de largeur.
	— (*c*)	9 544	2 25	4 628	Quai en charpente.	50 00	20 00	Pavage sur 3m50 de largeur.
	Wulpen (*d*)	13 838	2 00	4 378	Revêtements en briques et escaliers.	»	6 00	Terre.
	Pont du Pélican (*e*) . . .	16 925	2 00	4 378	—	»	9 00	—
	Nieuport (*f*).	18 801	3 50	5 878	—	»	9 00	—

(*a*) Quai construit par l'administration de la douane.

(*b*) Bassin appartenant à la ville de Furnes.

(*c*) Ce quai a été construit par la Société du chemin de fer de Lichtervelde-Furnes.

(*d*) Parties de digues formant rivages dans le voisinage du pont.

(*e*) — —

(*f*) Rivages sur les parties de digues voisines de l'écluse de Furnes.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE	LONGUEUR du MUR DE QUAI	Profondeur	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bassin de Furnes . .	(La distance est comptée à partir de la frontière française.) 9k.007	Forme à peu près rectangulaire ; surface : 14 ares.	135m00	28m00	1m50	*On y charge ou décharge principalement :* Denrées coloniales. — Produits agricoles. — Engrais. — Charbons et bois de chauffage. — Briques. — Pavés. — Matériaux de construction.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Quai de Furnes . . .	(La distance est comptée à partir de la frontière française.) 9k.007	Furnes.	28m00	0m878	2m378	3m878	Ce mur, entièrement construit en briques, se trouve établi au fond du bassin : c'est une propriété de la ville de Furnes. Le pied du mur est envasé au point qu'on n'y trouve guère que 0m50 d'eau sous l'étiage réglementaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

OURTHE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES (a). Origine du bief.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES (a). Fin du bief.	LONGUEUR totale.	LONGUEUR en alignement droit.	LONGUEUR en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	LARGEUR au plafond.	Mouillage	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
	Partie non canalisée.									
LUXEMBOURG.	En amont de Laroche.	Confluent des 2 branches de l'Ourthe à Engreux : 0k.000.	Pont en pierre à Laroche : 24k.100.	24100m00	»	Courbes successives.			0m15	274m00 218 14
LUXEMBOURG ET NAMUR.	Laroche à Noiseux. .	Pont en pierre à Laroche : 24k.100.	Pont en pierre à Noiseux (Namur) : 55k.980.	31880 00	»	—			0 20	218 14 159 20
NAMUR, LUXEMBOURG ET LIÉGE.	Noiseux à Comblain-la-Tour	Pont en pierre à Noiseux (Namur) : 55k.980.	Pont en pierre à Comblain-la-Tour (Liége) 95k.800.	39820 00	»	—			0 30	159 20 104 52

Il n'y a guère de navigation, sur la partie non canalisée, depuis la construction du chemin de fer de l'Ourthe.

Pour la partie non canalisée, on a renseigné le mouillage d'été, lequel s'élève de plus de 0m50 dans les saisons pluvieuses.

(a) D'après la carte de l'état-major, de même que celles contenues dans les autres tableaux.

Digitized by Google

Biefs. *(Suite.)*

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
LIÉGE.	Comblain-la-Tour à Comblain-au-Pont .	Pont en pierre à Comblain-la-Tour : 95k.800.	Pont de Scay : 100k.400.	4600m00	»	Courbes successives.			0m40	104m52
										97 75
	Pont de Scay à Comblain-au-Pont jusqu'à l'embouchure de l'Amblève									97 75
		Pont de Scay : 100k.400.	Ecluse n° 17 : 101k.200.	800 00	»	—			1 20	97 18
	Partie canalisée.									
	Bief n° 17.	100 600	101 200	600 00	455m00	145m00	7m40	5m00	—	97 18
	— n° 16.	101 200	103 190	1990 00	1697 00	293 00	7 90	5 50	—	94 98
	Embranchement-canal de Chanxhe. . . .	103 020	—	170 00	170 00	»	6 40	4 00	—	92 38
	Bief n° 15.	103 190	104 670	1480 00	843 00	637 00	9 10	5 50	—	—
	— n° 14.	104 670	108 330	3660 00	2244 00	1416 00	8 40	—	—	90 04
	— n° 13.	108 330	109 190	860 00	660 00	200 00	9 10	—	—	87 04
	— n° 12.	109 190	111 340	2150 00	1652 00	498 00	8 40	—	—	84 04
	— n° 11.	111 340	112 525	1185 00	544 00	641 00	9 10	—	—	82 58
	— n° 10.	112 525	115 300	2805 00	1808 00	997 00	—	—	—	79 58
	— n° 9.	115 300	116 380	1050 00	306 00	744 00	—	—	—	78 08
	— n° 8.	116 380	117 705	1325 00	832 00	493 00	7 90	—	—	75 78
	— n° 7.	117 705	120 265	2560 00	2060 00	500 00	9 10	—	—	72 50
	— n° 6.	120 265	121 145	880 00	80 00	800 00	—	—	—	71 22
	— n° 5.	121 145	123 130	1985 00	1631 00	354 00	7 90	—	—	69 22
	— n° 4.	123 130	124 850	1720 00	1320 00	400 00	9 10	—	—	67 02
	— n° 3.	124 850	125 605	755 00	645 00	110 00	7 60	—	—	65 56
	— n° 2.	125 605	127 745	2140 00	2080 00	60 00	16 30	10 00	—	63 94
	— n° 1.	127 745	129 320	1575 00	1253 00	322 00	13 60	—	—	61 99

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	DÉVERSOIR. LONGUEUR.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	DÉVERSOIR. SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	Hauteur des retenues.
		A partir de la jonction des deux Ourthes à Engreux.				
LUXEMBOURG.	Moulin de Poignelé, à Laroche. . . .	22k.800	»	»	A poutrelles : 4m65	1m00
	— de Jupille.	31 350	»	»	— 6 00	0 90
	— de Rendeux	37 050	»	»	— 7 00	1 00
	— de Hampteau	41 580	»	»	— 6 00	0 90
	— de Hotton (amont).	43 780	»	»	— —	1 00
	— — (aval)	44 780	»	»	— —	—
NAMUR.	— de Monville	46 980	»	Fixe.	»	1 05
	— de Noiseux	55 480	»	»	A poutrelles : 6 00	1 35
LUXEMBOURG.	— de Petit-Eneilles	58 480	»	»	— 5 00	1 15
	— de Petithan	64 780	»	»	— 2 50	0 85
	— de Durbuy	67 750	»	»	— 5 00	1 20
	— de Barvaux	74 450	»	»	— —	1 06
LIÉGE.	Barrage n° 17*bis*, à Douxflamme (*a*) . .	101 050	90m00	En moellons : 85m00	— —	2 12
	— n° 16*bis*, à Chanxhe (*b*). . . .	102 373	118 50	— 108 50	— 10 00	3 00
	— n° 14*bis*, à la Gombe (*c*). . . .	106 003	100 00	— 95 00	— 5 00	2 25
	— n° 12*bis*, à Esneux (*d*)	109 421	85 00	— 80 00	— —	1 50
	— n° 10*bis*, à Hony (*e*)	114 438	84 00	— 74 00	— 10 00	3 50
	— n° 7*ter*, à Tilff (*f*)	120 265	55 00	— 55 00	»	1 80
	— n° 7*bis*, — (*g*)	—	110 00	— 105 00	A poutrelles : 5 00	2 80
	Barrage usinier de Colonster (*h*) . . .	122 630	195 12	— 190 00	— 5 12	0 75
	— — de Campana (*i*) . . .	124 425	157 00	— 150 00	— 7 00	1 00
	— — de Sawheid (*j*). . . .	125 605	135 50	— 130 00	— 5 50	0 80
	— — des Aguesses	128 739	147 50	— 147 50	»	1 20

(*a*) Construit en 1854-1855. — 2 poutrelles.
(*b*) — — 6 —
(*c*) — — 2 —
(*d*) — — 2 —
(*e*) — — 8 —
(*f*) — —
(*g*) Construit en 1854-1855. — 4 poutrelles.
(*h*) 4 poutrelles.
(*i*) 5 —
(*j*) 4 —

Il n'existe ni pont ni passerelle sur aucun des barrages de l'Ourthe canalisée.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT.	BUSC. AVAL.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.											
	Écluse n° 17. . .	101k.200	95m98	93m78	2m20	3m00	20m47	3 minut.	8 minut.	En briques.	4 ventelles.	»	7m50 en libages.	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de gaffes et de cabestans et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 16. . .	103 190	93 20	91 18	2 60	—	—	—	—	—	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de flèches et de gaffes, la porte d'amont ayant deux ventelles à crics et celle d'aval deux ventelles à jalousies.
	— n° 15. . .	104 670	90 84	88 84	2 34	—	—	—	—	—	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de cabestans et de gaffes et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 14. . .	108 330	87 59	85 74	3 00	—	—	—	—	En moellons.	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de cabestans et de gaffes et ayant chacune deux ventelles à jalousies.
	— n° 13. . .	109 190	84 84	82 84	—	—	—	—	—	En briques.	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de gaffes et de flèches et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 12. . .	111 340	82 60	81 38	1 40	—	—	—	—	Briques et moellons.	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de gaffes et ayant chacune deux ventelles à jalousies.

Digitized by Google

LIÉGE.	— n° 10. . .	115	300	78 23	76 88	1 50	—	—	—	—	En briques.	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de gaffes et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 9. . .	116	380	76 33	74 58	2 30	—	—	—	—	—	—	»	—	— — —
	— n° 8. . .	117	705	73 00	71 19	3 28	—	—	—	—	—	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de gaffes et ayant chacune deux ventelles à jalousies.
	— n° 7. . .	120	265	71 02	70 02	1 28	—	—	—	—	—	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de flèches et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 6. . .	121	155	69 71	67 96	2 00	—	—	—	—	—	—	»	—	— — —
	— n° 5. . .	123	130	67 76	65 76	2 20	—	—	—	—	—	—	»	—	Deux portes manœuvrant au moyen de flèches et de gaffes deux ventelles à crics à la porte d'amont et deux ventelles à jalousies à la porte d'aval.
	— n° 4. . .	124	850	65 57	64 14	1 46	—	—	—	—	En moellons.	—	»	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de flèches et de gaffes ayant chacune deux ventelles à crics.
	— n° 3. . .	125	605	63 92	62 66	1 62	—	—	—	—	Briques et moellons.	—	»	—	— — —
	— n° 2 . . .	127	745	61 84	60 79	1 95	5 20	45 10	4 minut.	20 minut.	Verticaux en pierre de taille.	—	»	15m00 en libages.	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de cabestans et cordages ayant chacune deux ventelles à crics.
	— n° 1. . .	129	320	60 79	58 08	1 34	—	—	—	—	—	—	»	—	Cette écluse contient trois portes dont une de flot vers la Meuse; celle d'aval est manœuvrée au moyen de crémaillères et celle d'amont par des cabestans en bois avec cordages; ces portes sont en charpente et ont chacune deux ventelles avec crics.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LUXEMBOURG.	Pont de Laid-Thier (b) . .	2k.900	Fixe.	Chemin de Nisramont à Tilly et Wibrin.	4m76	3 arches de 10m00	A. 2m50 B. Non.	Maçonnerie.
	— suspendu à Laroche . (c)	23 400	—	Route de Sedan vers Malmédy.	3 80	1 travée de 33 00	A. » B. Non.	Fer.
	Pont en pierre, à Laroche. (d).	24 100	—	Route de Laroche vers Melreux et Grand-Han.	3 10	4 arches de 10 60	A. 1m50 B. Non.	Maçonnerie.
	— de Marcourt (e) . .	33 950	—	Chemin empierré s'embranchant à la route de Melreux et allant à Fraiture.	4 40	3 — de 11 50	A. 2m00 B. Non.	—
	— de Hampteau (f) . .	42 540	—	Chemin reliant la campagne du sieur Stasse à la route de Laroche à Melreux.	2 57	1 travée de 28 00	A. » B. Non.	Fer.
	— à Hotton (g). . . .	44 380	—	Routes provinciales de Marche à Barvaux et Manhay, et route de Laroche à Grand-Han.	4 00 arche centrale	5 arches qui ont respectivement 6m00, 8m00, 9m70, 8m00 et 6m00.	A. 4 piles qui ont respectivement 4m30, 4m60, 4m20 et 4m40. B. Non.	Maçonnerie.
	— à Melreux (h) . . .	46 280	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	5m00	1 travée de 40m00	A. » B. Non.	Fer.
NAMUR.	— de Monville (i) . . .	46 880	—	Route de Melreux à Fronville.	5 21	3 arches de 16 90	A. 2m00 B. Non.	Maçonnerie.
	— de Noiseux (j) . . .	55 980	—	Route de Baillonville à Jenneret.	7 57	3 — de 15 20	A. 1m65 B. Non.	—
LUXEMBOURG.	— de Petit-Han (k) . .	65 620	—	Route de Groschêne à Verviers.	5 57	3 — de 15 30	A. 2m00 B. Non.	—
	— de Durbuy (l) . . .	68 050	—	Route de Baillonville à Jenneret.	4 75	1 — de 17 00	A. » B. Non.	—
	— de Barvaux (m). . .	74 720	—	Route vicinale vers la route de Tohogne à Manhay.	4 80	3 — de 15 30	A. 2m00 B. Non.	—
	— du chemin de fer, à Bomal (n)	78 720	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	4 20	1 travée de 41 00	A. » B. Non.	Fer.
	Pont de Bomal (o) . . .	79 200	—	Route de Tohogne à Manhay.	3 82	5 arches de 11 00	A. 1m50 B. Non.	Maçonnerie.
LIÉGE.	— du chemin de fer à la sortie du tunnel de Sy (p).	84 600	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	5 40	2 travées de 29 50	A. 3m50 B. Non.	Fer.
	Pont du chemin de fer en aval du hameau de Sy (q).	85 500	—	—	5 15	2 — de 29 75	A. 3m85 B. Non.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont a été construit en 1872. Axe du thalweg à l'arche du milieu.

(c) Ce pont a été construit en 1844.

(d) Axe du thalweg, 2e arche, rive gauche. Ce pont a été construit en 1874.

(e) Ce pont a été construit en 1862. Axe du thalweg : arche du milieu.

(f) Ce pont a été construit en 1877.

(g) Axe du thalweg dans l'arche centrale. Construit en 1723.

(h) Construit en 1865.

(i) Ce pont a été construit en 1878 et 1879. L'axe du thalweg passe approximativement dans l'arche du milieu.

(j) L'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu. Ce pont a été construit en 1869.

(k) Ce pont a été construit en 1857. L'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu.

(l) Ce pont a été construit en 1705. Il y a encore un pont en maçonnerie à trois arches de 11m00 chacune, sous la même route, pour les eaux des crues; il a été construit en 1862 sur la prairie au milieu de Durbuy.

(m) L'axe du thalweg passe sous l'arche de droite ; il a été construit en 1865.

(n) Il a été construit en 1865.

(o) L'axe du thalweg passe dans la 2e arche de la rive gauche. Il y a deux arches marinières, la 2e et la 3e de la rive gauche. Ce pont a été construit en 1864. Il y a un chemin de halage dans l'arche rive gauche.

(p) Construit en 1864. Thalweg près de la pile, travée de droite.

(q) Construit en 1864. Thalweg contre la pile, travée de droite.

Digitized by Google

Ponts. *(Suite.)* 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIÉGE.	Pont inachevé à Hamoir, contre l'embouchure du Néblon (b).	89k.150	Fixe.	Devait servir à la route de Huy à Stavelot; sert de passerelle.	4m91	4 arches de 9m00	A. 2m00 B. Non.	Maçonnerie.
	Pont de Hamoir (c) . . .	89 300	—	Route de Huy à Stavelot.	4 45	3 — de 15 00	A. 1m75 B. Non.	—
	— près de la ferme Tabreux, à Hamoir (d) . .	91 000	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	4 48	2 travées de 30 00	A. 3m00 B. Non.	Fer.
	Pont à Comblain-la-Tour (e).	95 800	—	Route de Xhoris à celle de Liége et à Fairon-Comblain.	5 28	3 arches de 16 00	A. 2m00 B. Non.	Maçonnerie
	Pont de Scay, à Comblain-au-Pont (f)	100 400	—	Route de Liége à Aywaille, dite « de l'Amblève ».	4 65	—	—	—
	Pont de Chanxhe (g). . .	102 890	—	Chemin de fer.	2 80	1 ouv. de 7 00	»	Fer et maçonnerie.
	— de la Gombe (h). . .	105 803	—	—	4 40	2 — de 40 00	A. 2m00 B. Non.	—
	— de Souverainpré (i) .	106 925	—	Chemin communal.	3 25	1 — de 7 00	»	Bois et maçonnerie.
	— d'Esneux (j)	109 330	—	Route d'Angleur à Hamoir	5 36	3 arches de 20 00	A. 2m00 B. Non.	Maçonnerie.
	— de Hony (k)	114 980	—	Chemin de fer de l'Etat.	3 50	1 ouv. de 7 00	»	Culées en maçonnerie et tablier en fer.
	— Marchot (l)	117 249	—	Chemin de fer industriel.	2 43	—	»	—
	— de Tilff (m)	119 785	—	Route d'Angleur à Hamoir.	3 80	2 ouv. de 31 50	A. 2m00 B. Non.	Pile et culée en maçonnerie tablier en fer.
	— de Chênée (n) . . .	126 732	—	Chemin de fer de l'Etat.	6 60	3 arches de 15 50	—	Maçonnerie.
	— de la Société Orban (o)	128 395	—	Chemin de fer industriel.	4 70	2 ouv. de 22 00	A. Palée en fonte avec estacade. B. Non.	Culées en maçonnerie et tablier en fer.
	Ponts du chemin de fer, à Angleur (p)	129 035	—	Chemin de fer du Nord.	5 24	1 — de 10 00	»	Culées en maçonnerie et tablier en fonte

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1772, mais jamais achevé; il est fort dégradé. Le thalweg passe dans la 2e arche, rive gauche. Pas de chemin de halage.

(c) Ce pont a un chemin de halage et a été construit en 1854. Le thalweg est contre la pile dans l'arche rive gauche.

(d) Construit en 1864. Pas de chemin de halage. Le thalweg est contre la pile, rive gauche.

(e) Ce pont a été construit en 1874. Le thalweg existe contre la pile, dans l'arche, rive gauche, où se trouve le chemin de halage.

(f) Construit en 1868. Thalweg dans l'arche rive gauche, où est le chemin de halage.

(g) Construit en 1865-1866 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée; il ne comporte pas de passerelle.

(h) Construit en 1865-1866, à l'usage du chemin de fer, sans passerelle; la travée vers la rive droite sert d'arche marinière et celle vers la rive gauche livre passage à l'axe du thalweg.

(i) Construit en 1854-1855 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée.

(j) Construit en 1840-1844; l'arche marinière se trouve vers la rive droite et l'axe du thalweg passe par l'arche du milieu.

(k) Construit en 1865 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée, à l'usage exclusif du chemin de fer.

(l) Construit en 1876 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée; il sert exclusivement pour l'usine Marchot.

(m) Construit en 1853, exploité par une société concessionnaire; l'axe du thalweg et l'arche marinière se trouvent dans la travée vers la rive gauche.

(n) Il existe un passage pour voitures et piétons. L'arche marinière se trouve vers la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu.

(o) Construit pour l'usage particulier de la Société Orban; la navigation n'y paie aucune taxe; la travée vers la rive gauche sert d'arche marinière et donne passage à l'axe du thalweg.

(p) Ces ponts ont été construits en 1849-1850, sur la dérivation de l'Ourthe canalisée; ils sont réservés exclusivement pour l'usage du chemin de fer et ne comportent pas de passerelle.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS
LUXEMBOURG.	30 mètres en amont et 220 mètres en aval du pont en maçonnerie de la route de Tohogne à Manhay : 74k.690 à 74k.940	Bomal.	Rive gauche.	1m50 à 3m50	Empierrement.	Depuis Engreux jusqu'en aval de Barvaux, il n'y a pas de chemin de halage. Les haleurs suivaient l'une ou l'autre rive et même le lit de la rivière. Il n'y a guère de navigation aujourd'hui. Quelques flottes de bois seulement descendent la rivière. Entre Barvaux et Comblain-au-Pont, il existe quelques parties de halage aux abords des ponts en maçonnerie construits pour les routes. Ces parties sont indiquées ci-contre. Entre elles, le halage se fait sur l'une des rives.
	Depuis l'embouchure du Néblon, à 75 mètres en amont, jusqu'à 400 mètres en aval du pont en maçonnerie de la route de Huy à Stavelot : 89k.225 à 89k.700	Hamoir.	—	2 00 à 3 00	—	
	Depuis 15 mètres en amont jusqu'à 425 mètres en aval du pont en maçonnerie à Comblain-la-Tour : 95k.785 à 96k.225	Fairon-Comblain.	—	— —	—	
	Depuis 1,400 mètres en amont jusqu'à 300 mètres en aval du pont de Scay : 99k.000 à 100k.700. . . .	Comblain-au-Pont.	—	1 50 à 3 00	Terre, sauf 230 mètres en empierrement.	
	Du point précédent à l'écluse 16 : 103k.190.	Hody-Poulseur et Comblain-au-Pont.	—	4m00	Gravier et pierraille.	
LIÉGE.	De l'écluse 16 à l'écluse 15 : 103k.190 à 104k.670 . . .	Hody-Poulseur.	Rive droite.	—	—	
	De l'écluse 15 au barrage 14*bis* : 104k.670 à 106k.003.	—	Rive gauche.	—	—	
	Du barrage 14*bis* à l'écluse 13 : 106k.003 à 109k.190. .	Esneux.	—	—	—	Un bac passe-cheval pour le service de la navigation.
	De l'écluse 13 au barrage 10*bis* : 109k.190 à 114k.438.	—	Rive droite.	—	—	
	Du barrage 10*bis* à l'écluse 10 : 114k.438 à 115k.300. .	—	Rive gauche.	—	—	Un bac passe-cheval pour le service de la navigation.
	De l'écluse 10 à l'écluse 8 : 115k.300 à 117k.705 . . .	Tilff et Esneux.	Rive droite.	—	—	
	De l'écluse 8 à l'écluse 7 : 117k.705 à 120k.265 . . .	—	Rive gauche.	—	—	
	De l'écluse 7 à l'écluse 6 : 120k.265 à 121k.155 . . .	Tilff.	Rive droite.	—	—	
	De l'écluse 6 à la Meuse : 121k.155 à 129k.440 . . .	Angleur et Tilff.	Rive gauche.	—	—	Une passerelle de halage à l'aval des usines Colonster et deux à l'amont.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.					
LIÉGE.	Rivage du pont de Scay . .	100k.600	»	»	»	Talus en terre.	»	»	»
	— — de Chanxhe .	103 190	»	»	»	—	»	»	»
	— de Poulseur	105 170	0m80	90m84	»	Perré.	105m00	6m00	Gravelage.
	Port d'Esneux	109 421	0 40	84 44	1m60	—	39 25	4 28	Pavage.
	— de Hony	115 330	0 90	80 48	»	Estacade.	15 00	5 00	Gravelage.
	— de Tilff.	120 235	0 45	71 67	»	Mur.	8 00	5 50	—
	Rivage de Chênée	126 632	»	»	»	Talus en terre.	»	»	»
	Port d'Angleur (a)	129 430	»	»	»	»	»	»	»

(a) Ce port, établi sur la rive droite de la Meuse, au confluent du canal de l'Ourthe, est renseigné au tableau des ports de la Meuse.

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Poulseur	104k.676	Irrégulier de 12,000 mètres carrés de superficie.	860m00	120m00	Il ne sert que comme gare d'eau.
	Angleur	129 320	Rectangle de 8,200 mètres carrés de superficie.	492 00	120 00	Ce bassin sert principalement au transbordement des marchandises provenant de l'Ourthe sur des bateaux de la Meuse. Ces chargements se composent en général de pierres à paver et de pierres de taille.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
LIÉGE.	Du Fourchu-Fossé . . .	123k.439	Angleur.	130m00	59m49	61m99	64m44	Ce mur est destiné à soutenir la berge de halage, et ne sert pas de quai de déchargement.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL DE PLASSCHENDAELE A NIEUPORT.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief unique.	A l'origine du canal.	21k.018	21018m00 (a)	»	»	20m00	8m00	Été : 2m50 Hiver : 2 24	Été : 3m88 Hiver : 3 62
	Embranchement d'Oudenbourg.									
	Bief unique (b).	A l'origine de l'embranchement.	0 800	800 00	»	»	8 00	4 00	Été : 1 50 Hiver : 1 24	Été : 3 88 Hiver : 3 62

(a) En plusieurs endroits, notamment depuis l'écluse de Plasschendaele jusqu'à l'origine du canal d'Oudenbourg et depuis le pont du Rattevalle jusqu'à Nieuport, le canal présente un tracé sinueux et irrégulier qui n'est pas susceptible d'une définition géométrique exacte. Entre l'origine du canal d'Oudenbourg et le pont du Rattevalle, le canal comprend onze alignements droits raccordés par des courbes.

Généralement, le régime du canal de Plasschendaele à Nieuport est le même que celui de Bruges à Ostende; les cotes de retenue normales des eaux dans ces deux voies navigables sont fixées par l'arrêté royal du 23 septembre 1839.

(b) Cet embranchement ne suit pas de tracé régulier. Il est en libre communication avec le canal de Plasschendaele à Nieuport.

Digitized by Google

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ECLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de Plasschendaele (*a*)	A l'origine du canal.	4m73 (été)	4m73 (été)	»	6m50	90m00	»	»	Bajoyers verticaux avec parements en pierre de taille aux têtes. Talus en terre avec revêtement en briques sèches dans le sas.	*A.* 2 larrons à la tête aval. *B.* 1 ventelle dans chaque vantail des portes d'aval et 2 ventelles dans chaque vantail de porte d'amont.	»	»
			0m85 en contre-bas du plan de comparaison de l'état-major.										
	Écluse du Comte, à Nieuport (*b*)	21k.018	Les deux buscs sont au même niveau et placés à 3m41 en contre-bas de la flottaison d'été du canal et à 0m47 en contre-haut du plan de comparaison de l'état-major.		4m05 en été par marée basse de vives eaux ordinaires	8 00	45 00	»	»	Bajoyers en maçonnerie.	*A.* 2 larrons à chaque tête. *B.* 1 ventelle dans chaque vantail de porte de flot et 2 ventelles dans chaque vantail de porte d'ebbe.	8m00 de longueur. En fascinages recouverts de moellons de Tournai.	10m00 de longueur. En fascinages recouverts de moellons de Tournai.

(*a*) Cette écluse a été construite en 1783. Elle est munie de quatre paires de portes busquées. Elle n'a ni avant ni arrière-radier, ni radier dans le sas. Le sas est de forme octogonale, sa plus grande largeur est de 38 mètres.

Une estacade en charpente, avec passerelle de halage, relie le bajoyer de la rive droite avec la pile du pont tournant de Plasschendaele, sur le canal de Bruges à Ostende; en amont du bajoyer de la rive gauche, il existe une estacade simple en charpente. A l'aval de l'écluse, il n'y a ni estacade, ni triangle de garde.

En général, le niveau des eaux est le même dans les canaux de Bruges à Ostende et de Plasschendaele à Nieuport, de sorte qu'il n'y a pas de chute à l'écluse de Plasschendaele. Cet ouvrage d'art ne fonctionne que lorsque des manœuvres d'eau différentes sont effectuées sur les deux canaux.

Dans ce cas, la durée du remplissage du sas dépend nécessairement de la hauteur de chute qui existe à l'écluse; en outre, le temps pour la franchir varie avec le nombre de bateaux que l'on sasse simultanément.

(*b*) Cette écluse a été commencée en 1843 et ouverte à la navigation en 1845. Les bajoyers des têtes ont des parements en pierres de taille; dans le sas, les parements des bajoyers sont en briques avec assises de pierres de taille au niveau de la flottaison normale du canal.

L'écluse est munie de quatre paires de portes busquées. Il existe en amont et en aval de l'écluse deux estacades de défense en charpente; celles d'amont ont chacune 10 mètres et celles d'aval chacune 13 mètres de longueur.

Le passage des bateaux à cet ouvrage s'effectue avec sujétion de marée et, par conséquent, la durée du remplissage du sas et le temps nécessaire pour franchir l'écluse sont essentiellement variables.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont sur l'écluse de Plasschendaele (*a*)	A l'origine du canal.	Tournant.	Route d'Ostende à Plasschendaele.	1 de 6m50.	*B.* 2 estacades de défense en amont.	Partie tournante en tôle, avec plancher en bois.
	Pont du chemin de fer, à Plasschendaele (*b*)	0k.416	—	Chemin de fer de Bruges à Ostende.	1 de 6 40.	*B.* 4 estacades de défense en bois.	Partie tournante en fonte, avec plancher en bois.
	Pont de Zandvoorde (*c*) . . .	2 812	—	Chemin communal de Zandvoorde à Oudenbourg.	1 de 6 50.	*B.* 2 triangles de garde en charpente.	Partie tournante en tôle, avec plancher en bois.
	Pont du chemin de fer, à Snaeskerke (*d*)	7 076	—	Chemin de fer d'Ostende à Armentières.	—	*B.* Estacades en charpente.	—
	Pont de Snaeskerke (*e*). . . .	8 917	—	Route d'Ostende à Thourout.	—	*B.* 4 triangles et trois bouts d'estacade en bois.	—
	Pont de Leffinghe (*f*)	11 334	—	Route de Leffinghe à St-Pierre-Capelle.	—	*B.* 2 triangles de garde en charpente.	—
	Pont de Slype (*g*).	14 807	—	Route de Raversyde à Slype.	—	—	—
	Pont du Rattevalle (*h*). . . .	17 392	—	Chemin de terre de Westende à Mannekensvere.	—	—	—
	Pont sur l'écluse du Comte, à Nieuport (*i*)	21 018	—	Route d'Ostende à Nieuport par les écluses.	1 de 8 00.	»	—
	Embranchement d'Oudenbourg.						
	Passerelle d'Oudenbourg (*j*). .	A l'origine de l'embranchement.	—	Contredigue du canal de Plasschendaele à Nieuport.	1 de 3 50.	»	En bois.

(*a*) Ce pont est placé sur la tête amont de l'écluse de Plasschendaele. Il a été construit en 1866, en remplacement d'un pont tournant en bois. Il peut donner passage à une charge roulante de 18,000 kilogrammes.

(*b*) Ce pont a été construit en même temps que le chemin de fer de Gand à Ostende. Son tablier sera remplacé prochainement par une partie tournante en tôle. Il ne comporte pas de passerelles pour la circulation ordinaire.

(*c*) Ce pont a été construit en 1879, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(*d*) Pont construit en 1866. Il ne comporte pas de passerelle pour la circulation ordinaire.

(*e*) Ce pont est biais par rapport à l'axe du canal, il a été construit en 1877 en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(*f*) Pont construit en 1879, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(*g*) Ce pont a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(*h*) Pont construit en 1879, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(*i*) Ce pont se trouve sur le sas de l'écluse ; il a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(*j*) Cette passerelle n'a que 1m25 de largeur de tablier ; elle ne sert qu'à la circulation des piétons et elle n'est manœuvrée que très rarement.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Plasschendaele au pont de Zandvoorde : 0k.000 à 2k.812	Oudenbourg.	Rive droite.	9m00	En terre.
	Du pont de Zandvoorde à l'écluse du Comte, à Nieuport : 2k.812 à 21k.018 .	Oudenbourg, Snaeskerke, Leffinghe, Slype, Westende et Nieuport.	Rive gauche.	7 00	Empierrement de 3m00 de largeur.

Il existe également une contre-digue sur la rive opposée au chemin de halage, savoir :

1° Sur la rive gauche entre l'écluse de Plasschendaele et le pont du chemin de fer de l'Etat (0k.416). Cette contre-digue a en moyenne 10 mètres de largeur en crête; elle présente une chaussée pavée de 3 mètres de largeur (route de Plasschendaele à Eerneghem);

2° Sur la rive gauche, entre le pont du chemin de fer de l'Etat et le pont de Zandvoorde (2k.812), la contre-digue a généralement 4m50 de largeur en crête; son terre-plein est en terre. Le chemin de halage est interrompu sur cette partie de digue par l'ancien lit du canal qui a été supprimé lors de la construction du pont du chemin de fer;

3° Sur la rive droite, entre le pont de Zandvoorde et l'écluse du Comte, à Nieuport, le terre-plein de la contre-digue est en terre et a généralement 8 mètres de largeur. Immédiatement en amont de l'écluse du Comte, cette contre-digue est munie d'un pavage de 240 mètres de longueur et de 3 mètres de largeur qui règne au droit des débarcadères en charpente appartenant à l'Etat. Sur cette section, la contredigue de la rive droite manque sur une longueur de 1,100 mètres en amont du pont du chemin de fer d'Ostende à Thourout.

Il existe deux ponts sous le chemin de halage, savoir :

1° Le pont du Haeghebrug, à l'origine du canal provincial du Moerdyck (5k.922); ce pont dépend de ce dernier canal et se trouve décrit au tableau des ouvrages d'art de cette voie navigable;

2° Le Ketsbrug, près du pont du Rattevalle, au débouché du canal de Vladsloo; c'est un pont en bois, avec culées en maçonnerie, ayant 5 mètres de débouché et 4 mètres de tablier. En outre, il existe sous la contre-digue gauche, à l'origine de l'embranchement d'Oudenbourg (1k.520), une passerelle tournante en bois dont la description est donnée page précédente.

Embranchement vers Oudenbourg.

Il n'existe le long de ce petit canal que des francs-bords dont les limites ne sont pas bien définies.

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE OCCIDENTALE	Rivage de la fabrique de sucre d'Oudenbourg (*a*).	1k.716	0m70	Repérée à l'état-major. 4m58	Talus en terre.	160m00	8m00	En terre.
	Rivage de la sucrerie « l'Espérance », à Snaeskerke (*b*). . . .	7 000	1 25	5 13	—	135 00	12 00	—

(*a*) Il existe, à l'extrémité aval de ce rivage, un débarcadère en charpente de 12 mètres de longueur, raccordé à l'usine par un chemin de fer à voie étroite traversant la contre-digue du canal. Ce rivage existe sur la rive gauche; il sert au déchargement des betteraves et des charbons et à l'embarquement des produits de la sucrerie.

(*b*) Ce rivage est muni de deux débarcadères en charpente, ayant respectivement 85 et 9 mètres de longueur, le grand débarcadère est desservi par deux lignes ferrées à voie étroite qui coupent le chemin de halage du canal. Ce rivage, comme le précédent, se trouve sur la rive gauche du canal et est affecté aux mêmes opérations.

Enfin, il existe à Nieuport, sur la rive droite du canal, immédiatement en amont de l'écluse du Comte, cinq débarcadères en charpente appartenant à l'Etat et qui servent à faciliter le chargement et le déchargement de marchandises diverses.

Digitized by Google

CANAL DE POMMERŒUL A ANTOING.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR minimum mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état-major.
HAINAUT.	1er bief (ou bief d'embranchement).	0k.000	3k.797	3797m00	3797m00	»	19m60	10m00	2m40	(a) 23m422
	2e bief	3 858	3 201	343 00	343 00	»	24 20	15 00	2 30	25 175
	3e —	4 257	4 606	349 00	349 00	»	—	—	—	26 940
	4e —	4 662	5 007	345 00	345 00	»	—	—	—	28 760
	5e —	5 063	5 420	357 00	357 00	»	—	—	—	30 535
	6e — (bief de partage) .	5 481	20 813	15 332	337 00 582 00 550 00 1490 00 660 00 1245 00 618 00 1875 00 2938 00	782 R : 425 264 R : 143 350 R : 400 727 R : 610 110 R : 335 172 R : 480 483 R : 730 945 R : 840 1204 R : 1220	11 30	9 50	2 40	32 405
	7e —	20 869	21 470	601 00	601 00	»	15 00	10 00	2 30	30 230
	8e —	21 526	22 036	510 00	30 00	480 R : 353	24 20	15 00	—	28 210
	9e —	22 092	22 625	528 00	528 00	»	—	—	—	25 985
	10e —	22 681	23 201	520 00	520 00	»	—	—	—	24 240
	11e —	23 257	23 958	701 00	701 00	»	21 20	12 00	—	22 240
	12e —	24 014	24 578	559 00	559 00	»	24 20	15 00	—	20 200
	13e — (b)	24 634	25 080	446 00	446 00	»	69 20	60 00	—	18 130
	14e —	25 136	25 168	32 00	32 00	»	17 00	10 00	2 353	15 855

(a) Les cotes de flottaison renseignées sont les cotes d'hiver, c'est-à-dire celles qui permettent la circulation des bateaux à 2m10 d'enfoncement. Les cotes d'été pour la navigation à 1m90 leur sont inférieures de 0m20.
La longueur des écluses n'est pas comprise dans celle des biefs.
(b) Large de Péronne.

Digitized by Google

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont. (a')	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval. (a)	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE. Avec usage du réservoir:	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE. Sans usage du réservoir:	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER. En maçonnerie de moellons smillés d'une longueur de:	ARRIÈRE-RADIER. En maçonnerie de moellons smillés d'une longueur de:	OBSERVATIONS.
			b) Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.												
HAINAUT.	Écluse n° 1	3k.828	(a') 2m30 (b) 22 875	(a) 2 377 (b) 21 045	1m75	5m20	30m20	3'25"	33'	26'	Bajoyers verticaux en briques	B. Ventelles.	3m75	19m60	Un réservoir est accolé à chaque écluse. — Une ventelle de 0m615 d'ouverture à trois pertuis pour chaque vantail de porte.
	— n° 2	4 229	(a') 2 30 (b) 24 640	(a) 2 30 (b) 22 875	1 76	—	39 19	3'30"	28'	23'	—	—	—	19 50	—
	— n° 3	4 634	(a') 2 30 (b) 26 460	(a) 2 30 (b) 24 640	1 82	—	39 05	—	27'	—	—	—	—	19 30	—
	— n° 4	5 035	(a') 2 30 (b) 28 235	(a) 2 30 (b) 26 460	1 77	—	39 10	3'20"	29'	—	—	—	—	19 50	—
	— n° 5	5 448	(a') 2 40 (b) 30 005	(a) 2 30 (b) 28 235	1 87	—	39 15	3'30"	35'	30'	—	—	—	19 60	—
	— n° 6	20 841	(a') 2 47 (b) 29 932	(a) 2 30 (b) 27 930	2 17	—	39 30	—	25'	22'	—	—	—	18 50	—
	— n° 7	21 498	(a') 2 30 (b) 27 930	(a) 2 30 (b) 25 910	2 02	—	39 17	3'	28'	23'	—	—	—	15 00	—
	— n° 8	22 064	(a') 2 30 (b) 25 910	(a) 2 30 (b) 23 685	2 22	—	39 12	3'30"	31'	26'	—	—	—	19 50	—
	— n° 9	22 653	(a') 2 30 (b) 23 685	(a) 2 47 (b) 21 773	1 74	—	—	3'	24'	20'	—	—	—	19 25	—
	— n° 10	23 229	(a') 2 30 (b) 21 940	(a) 2 30 (b) 19 940	2 00	—	—	3'30"	23'	18'	—	—	—	17 80	—
	— n° 11	23 986	(a') 2 30 (b) 19 940	(a) 2 30 (b) 17 900	2 04	—	39 40	—	29'	24'	—	—	—	18 28	—
	— n° 12	24 606	(a') 2 30 (b) 17 900	(a) 2 30 (b) 15 830	2 07	—	39 30	3'15"	28'	23'	—	—	—	18 50	—
	— n° 13	25 108	(a') 2 30 (b) 15 830	(a) 2 585 (b) 13 270	2 27	—	39 12	4'	29'	24'	—	—	—	19 50	— Chaque vantail des portes d'aval est muni de deux ventelles ayant chacune 0m300 d'ouverture.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES. (b)	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont de Pommerœul (c). .	0k.618	Levis.	Chemin vicinal.	»	1 travée de 5m20	»	Fer.
	— d'Harchies (d) . . .	2 336	—	—	»	1 — de 5 22	B. 4 estacades en pilotis.	—
	— de la 1re écluse (e) . .	3 853	—	—	»	1 — de 5 20	»	—
	— du chemin de fer de Bernissart (f). . .	5 358	Fixe.	Chemin de fer.	7m90	1 — de 12 00	»	—
	— de la 5e écluse (g) . .	5 476	Levis.	Chemin vicinal.	»	1 — de 5 70	»	—
	— de Blaton (h). . . .	6 855	Fixe.	—	4 10	1 — de 5 45	»	—
	— du chemin de fer de Tournai (i) . . .	11 072	—	Chemin de fer.	3 96	1 — de 12 00	»	—
	— du Ponchaux (j) . .	11 552	—	Chemin vicinal.	3 88	1 — de 5 20	»	Charpente.
	— du Vert-Montois (k) .	12 025	—	Route de l'État.	4 77	3 arches de 7 00	A. 1m50.	Maçonnerie
	— du Bostiau (l) . . .	13 040	—	Chemin vicinal.	6 30	1 — de 10 50	»	—
	— de Roucourt (m) . .	13 748	Levis.	—	»	1 travée de 5 16	B. 4 estacades en pilotis.	Fer.
	— de Grosmont (n) . .	16 230	—	—	»	1 — de 5 24	»	—
	— du chemin de fer de Tournai (o) . . .	16 590	Fixe.	Chemin de fer.	4 02	1 — de 7 00	»	—
	— de Wiers (p). . . .	17 673	Levis.	Chemin vicinal.	»	1 — de 5 20	»	—
	— de Callenelle (q) . .	18 345	Fixe.	—	4 35	1 — de 25 80	»	—
	— de Morlies	20 709	—	—	4 76	1 arche de 8 30	»	Maçonnerie
	— de la 8e écluse (r) . .	22 036	Levis.	—	»	1 — de 5 20	»	Fer.
	— de la 11e écluse (s). .	23 958	—	—	»	—	»	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) L'ouverture des arches a été comptée comme largeur libre pour passage des bateaux.

(c) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1869.

(d) Construit en 1879, en remplacement d'une passerelle.

(e) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1870.

(f) A été construit en 1874.

(g) — 1870.

(h) Il date de la construction du canal; le tablier a été reconstruit en fer en 1878.

(i) A été construit en 1865.

(j) Concédé, à péage; construit en 1851.

(k) Construit en 1866, en remplacement d'un pont suspendu. L'arche marinière est celle du milieu.

(l) Concédé, à péage; construit en 1843.

(m) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1871.

(n) Construit en 1858; reconstruit en fer en 1880.

(o) — 1868.

(p) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1872.

(q) Construit en 1879, en remplacement d'un pont suspendu.

(r) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1866.

(s) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1867.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	0k.000 à 6k.050. . . .	Pommeroeul, Harchies et Blaton.	Sur les deux rives.	5m00	Empierrement, rive gauche, sur 1m50 de largeur.	
	6 050 à 6 490. . . .	Blaton.	—	3 80	—	Une passerelle en charpente existe sur le territoire de Blaton, au-dessus de l'entrée du chantier des sieurs Delplanque frères.
	490 à 6 810. . . .	Blaton (traverse du village).	—	7m00 rive droite et 3m50 rive gauche.	—	
	6 810 à 8 526. . . .	Blaton.	—	4m50 rive droite et 3m70 rive gauche.	—	
	8 526 à 10 143. . . .	—	—	3m00	—	
	10 143 à 10 673. . . .	Péruwelz.	—	3 60	—	
	10 673 à 11 332. . . .	—	—	5 00	—	
	11 332 à 13 700. . . .	Péruwelz et Roucourt.	—	3 40	—	
	13 700 à 18 470. . . .	Roucourt, Brasmesnil, Wiers et Callenelle.	—	5 00	—	
	18 470 à 18 870. . . .	Callenelle.	—	4 00	—	
	18 870 à 20 365. . . .	Maubray.	—	2m65 rive droite et 2m65 rive gauche.	—	
	20 365 à 21 000. . . .	—	—	4m00	—	
	21 000 à 25 108. . . .	Maubray et Péronne.	—	5 00	Une longueur de 500m00, rive droite, sur Maubray et une longueur de 1000m00 sur les deux rives, sur Péronne, sont empierrées sur 3m00 de largeur; l'entretien de ces empierrements est à la charge de ces deux communes.	Une passerelle en charpente existe sur le territoire de Péronne, au-dessus de l'entrée du chantier du sieur Pauvaux.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.					
HAINAUT.	Rivage de la Société de Bernissart.	5k.648	1m00	33m402	3m48	Mur.	154m00	45m00	Pavage.
	— des sieurs Duchâteau (H).	—	—	—	—	—	60 00	16 00	—
	— de l'aqueduc du Moulin de Blaton	6 040	»	»	»	Talus.	42 00	17 00	Terrain naturel.
	Rivage de la sucrerie de Blaton.	6 339	»	»	»	—	100 00	50 00	—
	— Duchâteau-Bougy . . .	6 825	1 60	34 002	4 08	Mur.	50 00	5 00	—
	— du sieur Trivier. . . .	7 265	1 80	34 202	4 28	—	60 00	—	—
	— du sieur Saqueleu . . .	7 335	1 50	33 902	3 98	—	123 00	—	—
	— des Carrières.	7 735	»	»	»	Talus.	45 00	35 00	—
	— au Charbon	8 400	1 55	34 952	4 03	Mur.	60 00	8 00	—
	— du pont du Ponchaux. .	11 562	0 80	33 202	3 28	—	—	17 80	—
	— des sieurs Duez-Defline.	13 695	»	»	»	Perré et talus.	25 00	4 00	—
	— de la sucrerie Tondreau et Cie	13 695	»	»	»	Talus.	116 00	16 00	—
	Rivage de la sucrerie de Grosmont	16 290	»	»	»	—	64 00	12 00	—
	Rivage de la sucrerie de Wiers.	17 440	»	»	»	—	110 00	6 00	—
	— du sieur Caby.	18 285	»	»	»	Perré et talus.	35 00	4 50	—
	— du sieur Henneton. . .	18 455	»	»	»	—	45 00	6 00	—
	— du pont de Morlies. . .	20 759	»	»	»	—	110 00	5 00	—
	— de la sucrerie de Maubray	20 991	»	»	»	—	60 00	25 00	—
	Rivage de la commune de Péronne.	24 086	»	»	»	Talus.	140 00	5 00	—

Tous les rivages désignés dans ce tableau sont entretenus par les propriétaires.

La flottaison normale dans le bief de partage est à la cote 2m40 sur le busc amont de la 5e écluse, soit à la cote absolue de 32m483.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Gare d'eau de Péruwelz	11k.000	Rectangulaire.	1230m00	2m40	A toujours été sans usage déterminé.
	Gare d'eau de Péronne	25 000	—	570 00	—	Principalement destiné à emmagasiner les bateaux avant leur descente à l'Escaut, lorsque la navigation sur cette rivière était hebdomadaire et se faisait par bonds d'eau.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Quai du rivage de Bernissart.	5k.648	Blaton.	154m00	30m002	32m405	33m402	Ce quai est entretenu par la Société de Bernissart.
	Quai du rivage du sieur Duchâteau, H.	—	—	138 00	—	—	—	Ce quai est entretenu par l'État.
	Quai d'abordage du sieur Delcourt	6 825	—	70 00	—	—	34 202	Ce quai est entretenu par le propriétaire.
	Quai du rivage Duchâteau Bougy.	—	—	94 00	—	—	34 002	— —
	Quai de la ferme Duchâteau frères	7 035	—	40 00	—	—	33 952	— —
	Quai du sieur Trivier . . .	7 265	—	60 00	—	—	34 202	— —
	— — Saqueleu . .	7 355	—	123 00	—	—	33 902	— —
	— — Duchâteau, Alph.	7 635	—	46 00	—	—	33 852	— —
	Quai des fours Duchâteau frères	8 070	—	100 00	—	—	34 202	Ce quai est entretenu par les sieurs Duchâteau frères.
	Quai au Charbon.	8 400	—	70 00	—	—	33 952	— —
	— du Marais	8 712	—	40 00	—	—	33 602	Ce quai est abandonné.
	— du sieur Blondiau . .	11 472	Péruwelz.	50 00	—	—	33 402	— —
	— — Bataille. . .	—	—	—	—	—	33 152	— —
	— Capouillet et Cie (Verrerie)	11 562	—	—	—	—	33 202	Ce quai est entretenu par les sieurs Kensier frères.
	Quai de la petite sucrerie .	11 902	—	40 00	—	—	33 252	Ce quai est entretenu par la Société.
	— du sieur Edmond Roberte	12 060	—	36 00	—	—	33 002	Ce quai est entretenu par le propriétaire.
	Quai de la Société Péruwelzienne.	12 065	—	40 00	—	—	—	Ce quai est entretenu par la Société.
	Quai de la sucrerie de Callenelle.	17 543	Callenelle.	70 00	—	—	33 202	Ce quai est entretenu par le sieur Lehon.

Digitized by Google

CANAL PROVINCIAL « LA LIEVE ».

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique.	0k.000	10k.645	10645m00	9445m00	1200m00	7m00	3m75	Été : 0m95 Hiv. : 1 25	Été : 5m68 Hiv. : 5 98

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse à sas du Rabot.	Située à l'origine, au canal de Gand à Ostende.	1m62	1m63	0m24 en été et en hiver.	13m50 à la flottaison; 6m00 au plafond.	Indéterminée.	7 minutes.	En moyenne 20 minutes.	Simples talus en terrain naturel.	B. Ventelles.	»	»	Cette écluse est de forme irrégulière; les têtes d'amont et d'aval, éloignées l'une de l'autre d'environ 54m00, ne sont pas établies suivant le même axe, mais elles sont à peu près parallèles. La largeur de passage, entre les bajoyers des têtes de l'écluse, est de 4m15.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Éclusette de Stoktevyver .	10k.700	1 ouverture de 1m00 de largeur.	Vanne et poutrelles.	0m24 en été et en hiver.	L'éclusette se trouve sous la digue droite du canal de Schipdonck et au bout d'un fossé de dérivation de la Lieve. Ce fossé a 60 mètres de longueur. L'éclusette ne sert qu'à l'évacuation des eaux.

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du Rabot (b) . . .	0k.000	Tournant.	Route de l'État de Gand à Bruges.	»	1 de 4m15.	B. Non.	Fer et maçonnerie.
	— de Kuytenberg . .	1 670	Fixe.	Chemin vicinal d'Evergem à Lovendegem.	2m71 (hiver).	1 de 4 80.	—	—
	— de Klaverken . . .	3 610	—	Chemin vicinal de Sleydinge à Lovendegem.	2 69 —	1 de 3 85.	—	—
	— dit « Breedebrug » .	4 050	—	Chemin vicinal d'exploitation.	2 65 —	1 de 3 75.	—	Bois et maçonnerie.
	— de Bertjen	6 455	Tournant.	Chemin vicinal dit « Arisdonckstraat ».	»	1 de 4 45.	—	—
	— de Beke (c). . . .	7 730	Fixe.	Route de l'État de Gand à Bruges.	2 39 (hiver).	1 de 5 30.	—	Fer et maçonnerie.
	— de Stoktevyver . .	10 480	—	Chemin vicinal de Waerschoot à Oostwinkel.	1 30 —	1 de 4 15.	—	Maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Reconstruit en 1871. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(c) Reconstruit en 1877. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De l'écluse à sas du Rabot à Stoktevyver : 0k.000 à 10k.645	Evergem, Lovendegem, Waerschoot.	Rive droite, depuis le Rabot jusqu'au pont de Stoktevyver.	1m50 à 7m50 mais généralement 4m00	Terre.
	Du pont de Stoktevyver jusqu'au canal de dérivation de la Lys.	Somergem.	Rive gauche, depuis ce pont jusqu'au canal de dérivation de la Lys	—	—

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Haentje-Lovendegem . . .	2k.550	1m22 en été ; 0m92 en hiver.	Repérée à l'état-major. 6m90	»	Talus en terre.	120m00	4m00 à 6m00	Terre.
	Beke	7 800	1m42 en été ; 1m12 en hiver.	7 10	»	—	45 00	8 00	—

Digitized by Google

CANAL « DE RACCORDEMENT », A GAND.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR minimum, mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	Compris entre le canal de Gand à Bruges et le mur en retour amont du barrage du Tolhuis . . .	0k.000 (Crête de la berge du canal de Gand à Ostende).	1k.859 (Front amont du barrage du Tolhuis).	1859m00	1669m00	190m00	26m00 à la jauge d'été ; 27m00 à la jauge d'hiver.	13m00	Été : 3m20 Hiv. : 3 50	Été : 5m447 Hiv. : 5 747

A l'origine il existe un évasement de 56m50 de longueur. La courbe de 190m00 de longueur, en amont du barrage du Tolhuis, ne peut être assimilée à une courbe circulaire.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont à l'origine du canal (a).	0k.056	1 travée tournante, recouvrant la passe navigable.	Chemin dit des « Palingahuizen », à Gand.	1 ouverture de 12m00.	B. 4 brise-glace.	Fer et maçonnerie.
	Pont de la rue de Wondelgem (b)	0 546	1 travée fixe et 1 travée tournante recouvrant la passe navigable.	Prolongement de la rue de Wondelgem.	1 ouverture de 14m44 qui sert de passe navigable. 1 ouverture de 8m94, à droite.	A. Pile de 2m54. B. Oui.	—
	Pont du chemin de fer de ceinture (c).	1 054	1 travée tournante recouvrant 2 passes, dont l'une est celle navigable.	Chemin de fer de ceinture à Gand.	1 travée de 14m00 à gauche. Une autre de 8m50, à droite.	A. Pile cylindrique de 4m00 de diamètre. B. Oui.	—

(a) Construit en 1863. Aucun droit n'y est perçu, ni sur les passants, ni sur la navigation.
(b) Construit en 1877-78-79. Saillie de l'estacade, 1m375; reste pour la passe navigable 13m065. Aucun péage n'y est perçu.
(c) Construit en 1867 et 1868. Saillie de l'estacade, 1m45. On n'y perçoit aucune taxe. Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux. La travée de gauche sert à la navigation.

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENT.	0k.000 à 1k.859	Gand.	Rive gauche.	3m50 à 4m25	Terre.	
	0 000 à 1 447	—	Rive droite.	—	—	Cette rive ne sert guère au halage par chevaux.
	1 447 à 1 859	—	—	0 75 à 1 00	—	Cette partie est exclusivement accessible aux haleurs (piétons).

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Usine à gaz, rive droite	0k.145	3m41	Repère à l'état-major. 9m157	Talus en terre.	100m00	20m00	Terre.	Grand mouvement de charbon et de coke.
	Sucrerie « la Ruche », rive gauche. . . .	0 974	2 51	8 257	—	90 00	—	—	Betteraves, sucre, mélasses, résidus et charbons.
	Filature de Parmentier-Van Hoegaerde . .	1 625	1 50	7 247	—	100 00	33 00	—	Charbons en déchargement, scories en chargement.

Digitized by Google

CANAL DE ROULERS A LA LYS.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief de Roulers à Cachtem (bief amont)	0k.000	4k.090	4090m00	3232m00	858m00	15m75	6m00	3m25	16m178
	Bief de Cachtem à Oyghem (bief aval)	4 090	16 585	12495 00	10399 00	2096 00	13 50	—	2 50	15 428

Le plafond du canal est horizontal sur toute sa longueur, mais le mouillage du bief amont dépasse de 0m75 celui du bief aval.

Digitized by Google

Écluses. 2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.	OBSERVATIONS.
			Les cotes de nivellement sont entre parenthèses.											
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de Cachtem .	4k.121	3m25 (12 928)	2m50 (12 928)	0m75	5m40	42m30	»	»	Bajoyers verticaux en briques.	B. Ventelles à claire-voie.	»	De 6m50 de longueur en décombres.	
	Écluse triple d'Oyghem :													Le remplissage de chacun des sas de l'écluse d'Oyghem exige 4 à 5 minutes. La remonte d'un bateau de 5 mètres de largeur avec 1m80 d'enfoncement exige 50 à 60 minutes. Ceux d'un plus faible tonnage, avec un enfoncement de 1m00 à 1m20, exigent de 30 à 40 minutes, et pour les bateaux vides de n'importe quel tonnage, la remonte s'effectue en moins de 30 minutes. A la descente, les plus forts bateaux s'éclusent en 30 minutes et les plus faibles en 15 minutes.
	1er sas	16 442	3 00 (12 428)	2 50 (10 564)	2 364	—	—	5 minutes.	40 minutes en moyenne.	—	—	De 10m00 de longueur en fascines.	De 15m00 de longueur en fascines et moellons.	
	2e —	16 488	2 50 (10 564)	2 50 (8 200)	—	—	—	—						
	3e —	16 534	2 50 (8 200)	2 839 (5 497)	—	—	—	—						

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont n° 11, dit « Braansbrug ».	1k.090	Fixe.	Chemin d'exploitation.	3m72	1 de 5m50	B. Non.	Pont en fer.
	Pont n° 10, dit « Schaapsbrug ».	2 210	—	—	3 65	— —	—	—
	Passerelle n° 3, dite « de Rumbeke »	2 955	—	Sentier public.	3 51	— 20m10	—	—
	Pont n° 9, dit « de Cachtem »	4 090	Pont tournant.	Route communale de Cachtem à Rumbeke.	»	— 5 40	—	—
	Pont n° 8, dit « d'Iseghem ».	6 650	—	Route communale d'Iseghem à Ardoye.	»	— —	—	—
	Passerelle n° 2, dite « d'Emelghem »	7 700	Fixe.	Sentier public.	4m61	— 14m00	—	—
	Pont n° 7, sous le chemin de fer d'Ingelmunster, à Deynze	9 140	Pont tournant.	Chemin de fer d'Ingelmunster à Deynze.	»	— 5 40	—	—
	Pont n° 6, dit « d'Ingelmunster »	9 550	—	Route de l'État de Courtrai à Bruges.	»	— —	B. 2 triangles de garde.	—
	Pont n° 5, dit « Lysbrug ».	10 290	Pont-levis	Chemin d'exploitation.	»	— —	B. Non.	—
	Pont dit « de la Wante » .	11 950	—	Chemin vicinal d'Ingelmunster à Oostroosebeke.	»	— —	—	—
	Pont n° 4, sous le chemin de fer d'Ingelmunster à Anseghem	12 100	Fixe.	Chemin de fer d'Ingelmunster à Anseghem.	4m70	— 5m50	—	—
	Passerelle n° 1, dite « d'Iteca ».	12 615	—	Sentier public.	4 65	— 17 80	—	—
	Pont n° 3, dit « Geitjensbrug ».	13 890	Pont-levis	Chemin vicinal d'Hulste à Oostroosebeke.	»	— 5 40	—	—
	Pont n° 2, dit « Zwaantje ».	4 855	—	Route communale d'Oyghem à Oostroosebeke.	»	— —	—	—
	Pont n° 1, dit « d'Oyghem ».	16 452	—	Chemin vicinal d'Oyghem à Wielsbeke.	»	— —	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.		TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Du bassin de Roulers au pont n° 11, dit « Braansbrug ».	1090m00	Roulers.	Rive droite.	6m00	Terre.
	De ce pont au pont n° 10, dit « Schapsbrug ».	1120 00	—	—	—	—
	De ce pont à la passerelle de Rumbeke.	745 00	Rumbeke.	—	—	—
	De cette passerelle au pont n° 9, dit « de Cachtem »	1135 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont n° 8, dit « d'Iseghem ».	2560 00	Iseghem.	—	—	—
	De ce pont à la passerelle d'Emelghem. .	1050 00	—	—	—	—
	De cette passerelle au pont n° 7, sous le chemin de fer d'Ingelmunster	1440 00	Ingelmunster.	—	—	—
	De ce pont au pont n° 6 d'Ingelmunster. .	410 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont n° 5, dit « Lysbrug ». .	740 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont dit « de la Wante ». .	1660 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont n° 4, sous le chemin de fer d'Ingelmunster à Anseghem. . . .	150 00	Oostroosebeke.	—	—	—
	De ce pont à la passerelle d'Iteca. . . .	515 00	—	—	—	—
	De cette passerelle au pont n° 3, dit « d'Oostroosebeke »	1275 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont n° 2, dit « Zwaantjens-brug »	965 00	Oyghem.	—	—	—
	De ce pont au pont n° 1, dit « d'Oyghem » .	1597 09	—	—	—	—
	De ce pont à l'écluse d'Oyghem.	133 00	—	—	—	—

Il existe des passerelles ou banquettes de halage de 1m80 à 2m00 de largeur sous tous les ponts et passerelles fixes.

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations	Mur, perré, revêtement, estacade, en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.	AFFECTÉ à un usage public ou privé.
				Repérée à l'état-major.						
FLANDRE OCCIDENTALE.	Roulers.	0k.140	1m05	17m228	4m30	Mur.	281m00	20m00	Pavage.	Public.
	Cachtem.	4 090	0 95	17 128	»	Talus en terre.	150 00	5 00	Terre.	—
	Iseghem.	6 650	0 60	16 028	»	—	150 00 —	11 50 6 50	Pavage.	—
	Ingelmunster.	9 550	—	—	»	—	180 00	5 00	Terre.	—
	Oostroosebeke (hameau Geitjen) .	13 890	—	—	»	—	200 00	—	—	—
	Oyghem (hameau Zwaantje) . .	14 855	—	—	»	—	—	—	—	—
	Oyghem.	16 402	—	—	»	—	180 00	6 00	—	—

Le trafic local se compose principalement de charbons, céréales, chicorées, betteraves et autres produits agricoles.

Digitized by Google

RUPEL.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
ANVERS.	Bief unique	0k.000	11k.982	11982m00	»	11982m00	Variable.	Variable.	1m60 (minimum à marée basse).	Marée basse : 0m11 à 1m00. Marée haute : 3m97 à 4m50.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont concédé à la veuve Van Endschot, à Boom (b)	4k.457	Fixe avec partie tournante ; longueur totale 262m00 y compris les deux culées de rive, mesure prise suivant l'axe du pont ; longueur de la partie mobile : 45m42.	Communication entre Boom et Willebroeck. Voie charretière de 4m40, entre les trottoirs de 0m80, se raccordant avec les chaussées existantes au moyen de rampes pavées de 0m03 d'inclinaison sur la rive droite et de 0m04 sur la rive gauche.	6m10 à marée basse ordinaire ; 2m46 à marée haute ordinaire.	7 ouvertures de 25m43 chacune recouvertes par une charpente fixe en fer, plus 1 ouverture de 18m00 recouverte par une partie mobile. Les piles et les culées sont obliques sur l'axe longitudinal du pont et parallèles à la direction ordinaire du courant. Ces deux directions formant entre elles un angle de de 76 degrés.	A. Pile-culée 2m20 ; les autres piles 1m30. B. Oui à la culée et à la pile-culée de la partie mobile.	Pont en fer et fonte à poutres droites du système Néville, au nombre de trois, de 1m90 de hauteur, espacées de 2m00 de milieu en milieu parallèlement à l'axe du pont.
	Pont du chemin de fer d'Anvers à Douai, à Boom (c)	5 642	Fixe avec deux parties tournantes.	Chemin de fer d'Anvers à Douai.	7m00 à marée basse ordinaire ; 3m33 à marée haute ordinaire.	6 ouvertures, dont 3 recouvertes par deux parties tournantes. Ouvertures en partant de la rive gauche : 27m82, 22m90, 22 90, 59 72, 59 72, 12 18.	A. 2m94 sauf la pile du pivot, qui a 8m32. B. Estacades aux piles nos 1, 2 et 3 à commencer de la rive gauche	Pont en fer à poutres cintrées.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) La construction a été faite à dater de l'arrêté du 8 avril 1850 qui octroie la concession du pont ; celui-ci a été livré à la circulation le 25 janvier 1853.

L'article 22 du cahier des charges de la concession fixe les péages perçus du chef du passage sur le pont.

La navigation n'est grevée d'aucune taxe à la traversée de l'ouvrage.

Les travées fixes du pont sont calculées pour une charge complète de 3390k.71 par mètre courant, qui se décompose comme suit :

1750k.71, poids propre du pont par mètre courant ;

1640 kilogrammes, surcharge par mètre courant, soit 300 kilogrammes par mètre carré posés sur la voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré sur les trottoirs.

La travée mobile du pont est calculée pour une charge complète de 5203k.77 par mètre courant, qui se décompose comme suit :

3103k.77, poids propre du pont par mètre courant ;

2100 kilogrammes, surcharge par mètre courant, soit 350 kilogrammes par mètre carré, sans distinction pour voie charretière ni pour trottoirs.

La travée marinière, qui est celle par laquelle passe aussi le thalweg, est la 1re travée recouverte par la partie mobile. La navigation se fait aussi pour les petits bateaux par la 2e travée, le tout à partir de la rive gauche.

(c) Poids morts admis pour les différentes travées :

1e Pont tournant de la rive droite : 665 kilogrammes par mètre courant ;

2e — réservé pour la navigation : 930 kilogrammes par mètre courant ;

3e Petite travée fixe de la rive gauche : 1070 kilogrammes par mètre courant ;

4e Grandes travées fixes : 12,500 kilogrammes à chaque articulation.

La charge d'épreuve a été fixée comme suit :

Train d'épreuve composé de quatre locomotives de 52 tonnes, chacune suivie d'une rame de wagons. Locomotive de 52 tonnes à 8 roues ; essieux distants de 1m50 et supportant 13 tonnes.

Les travées marinières sont au nombre de trois : la 2e, la 3e et la 4e. Le thalweg passe par le milieu de la 2e travée ; la 2e et la 3e travée sont recouvertes par le pont tournant à double volée. Un autre petit pont tournant est établi sur la 6e travée, mais ne sert pas à la navigation. Aucun péage n'est exigé à la traversée du pont mobile.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. Largeur.	Nature: pavage, empierrement.	S'IL Y EXISTE des engins de chargement et de déchargement. Lesquels?	S'IL Y EXISTE des abris pour marchandises.	PROPRIÉTAIRES.
			Repérée à l'état-major.							
ANVERS.	Embarcadère de Boom	4k.497	6m292	Embarcadère en charpente.	50m00 suivant la rive et 4m20 de largeur	»	»	»	»	»
	Embarcadère de Niel.	8 899	5 30	Embarcadère en charpente. Quai avec revêtement en charpente.	90m00 suivant la rive et 5m00 de largeur	15m00 en moyenne.	Briquaillons.	»	»	Propriété de la commune de Niel. Ouvrages construits en 1877-1878.

Il existe le long du Rupel un grand nombre de quais construits par les riverains. Tous ces quais se composent d'un terre-plein d'une largeur variable; ils sont protégés, du côté de la rivière, par un revêtement en charpente ou en tuiles filées et sont établis à des hauteurs fort différentes, mais habituellement leur couronnement se trouve à la hauteur des marées hautes ordinaires.

Longueurs par commune des quais particuliers :

Rumpst	380	mètres.
Terhagen	685	—
Boom	1600	—
Niel	865	—

Digitized by Google

Digitized by Google

SAMBRE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbes irrégulières.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.
HAINAUT.	1er bief. — De la frontière française à l'écluse n° 1 de Solre-sur-Sambre (*a*).	0k.000	2k.897	2897m00	(*b*)		2m10	122m18
	2e bief. — De l'écluse n° 1 à l'écluse n° 2 de Labuisière.	2 897	7 608	4711 00			—	120 70
	3e bief. — De l'écluse n° 2 à l'écluse n° 3 de Fontaine-Valmont	7 608	11 780	4172 00			—	118 65
	4e bief. — De l'écluse n° 3 à l'écluse n° 4 de Lobbes	11 780	17 565	5785 00			—	116 54
	5e bief. — De l'écluse n° 4 à l'écluse n° 5 de Thuin	17 565	19 895	2330 00			—	114 78
	6e bief. — De l'écluse n° 5 à l'écluse n° 6 de Grand-Courant	19 895	22 300	2405 00			—	113 70
	7e bief. — De l'écluse n° 6 à l'écluse n° 7 de Trou-d'Aulne.	22 300	25 970	3670 00			—	111 31
	8e bief. — De l'écluse n° 7 à l'écluse n° 8 d'Abbaye-d'Aulne	25 970	27 930	1960 00			—	108 75
	9e bief. — De l'écluse n° 8 à l'écluse n° 9 de Landelies	27 930	30 445	2515 00			—	106 77
	10e bief. — De l'écluse n° 9 à l'écluse n° 10 de Jambe-de-Bois	30 445	33 660	3215 00			—	104 61
	11 bief. — De l'écluse n° 10 à l'écluse n° 11 de Charleroi	33 660	40 420	6760 00			—	101 84
	12e bief. — De l'écluse n° 11 à l'écluse n° 12 de Montigny-sur-Sambre.	40 420	43 240	2820 00			—	99 35
	13e bief. — De l'écluse n° 12 à l'écluse n° 13 de Châtelineau	43 240	46 290	3050 00			—	98 07
	14e bief. — De l'écluse n° 13 à l'écluse n° 14 de Farciennes.	46 290	51 140	4850 00			—	96 96
	15e bief. — De l'écluse n° 14 à l'écluse n° 15 de Moignelée	51 140	56 094	4954 00			—	94 55
NAMUR.	16e bief. — De l'écluse n° 15 à l'écluse n° 16 de Grogniaux	56 094	62 165	6071 00			—	92 04
	17e bief. — De l'écluse n° 16 à l'écluse n° 17 d'Auvelais.	62 165	65 158	2993 00			—	90 12
	18e bief. — De l'écluse n° 17 à l'écluse n° 18 de Ham-sur-Sambre.	65 158	71 451	6293 00			—	88 71
	19e bief. — De l'écluse n° 18 à l'écluse n° 19 de Mornimont.	71 451	74 443	2992 00			—	87 02
	20e bief. — De l'écluse n° 19 à l'écluse n° 20 de Floriffoux	74 443	82 442	7999 00			—	84 23
	21e bief. — De l'écluse n° 20 à l'écluse n° 21 de Bauce.	82 442	86 814	4372 00			—	81 97
	22e bief. — De l'écluse n° 21 à l'écluse n° 22 de Namur	86 814	93 638	6824 00			—	79 75

(*a*) Le lit de la Sambre est formé d'une suite de courbes irrégulières, ayant des rayons variant de 75 mètres à 1,000 mètres, reliées entre elles par des alignements plus ou moins droits.
(*b*) La largeur à la flottaison en lit de rivière est très variable et dépend de la forme irrégulière des berges opposées au chemin de halage.

14m20 dans les dérivations.
16m10 dans les dérivations.
15m00 en lit de rivière et 10m00 en dérivation.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
			Entre parenthèses : cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.					(a)					Maçonnerie :
HAINAUT.	Écluse n° 1, à Soire-sur-Sambre.	2k.897	2m00 (120 18)	2m10 (118 60)	1m48	5m20	37m45	6 minutes 25 secondes.	27 minutes.	Bajoyers verticaux avec parements en briques et tablettes de couronnement en pierre de taille.	B. Chaque vantail de porte est pourvu d'une vanne à trois ouvertures présentant ensemble une section libre de 63 centimètres carrés.	»	10m00
	— n° 2, à Labuissière. . .	7 608	2 10 (118 60)	2 24 (116 41)	2 05	—	37 42	10 minutes.	35 —			»	—
	— n° 3, à Fontaine-Valmont	11 780	2 15 (116 50)	2 28 (114 26)	2 11	—	37 44	8 —	22 —			»	—
	Écluse n° 4, à Lobbes	17 565	2 25 (114 29)	2 13 (112 65)	1 76	—	37 53	5 —	20 —			»	—
	— n° 5, à Thuin	19 895	2 00 112 78)	2 43 (111 27)	1 08	—	37 49	2 minutes 47 secondes.	17 —			»	—
	— n° 6, à Grand-Courant .	22 300	2 45 (111 25)	2 51 (108 80)	2 39	—	37 40	12 minutes.	22 —			»	--
	— n° 7, à Trou-d'Aulne. .	25 970	2 65 (108 66)	2 28 (106 47)	2 56	—	37 43	11 —	20 --			»	—
	— n° 8, à l'Abbaye d'Aulne	27 930	2 15 (106 60)	2 23 (104 54)	1 98	—	37 42	8 —	18 —			»	—
	— n° 9, à Landelies . . .	30 445	2 05 (104 72)	2 18 (102 43)	2 16	—	37 65	6 minutes 25 secondes.	20 —			»	—
	— n° 10, à Jambe-de-bois .	33 660	2 10 (102 51)	2 21 (99 63)	2 77	—	45 90	7 minutes 30 secondes.	23 min. 30 sec.			»	»
	— n° 11, à Charleroi. . .	40 420	3 85 (97 99)	2 28 (97 07)	2 49	—	—	7 minutes.	23 minutes.			»	23m00
	— n° 12, à Montigny-sur-Sambre	43 240	2 15 (97 20)	2 34 (95 73)	1 28	-	46 45	4 minutes 30 secondes.	20 —			»	10 00
	Écluse n° 13, à Châtelineau. .	46 290	2 30 (95 77)	2 37 (94 59)	1 11	—	46 00	4 minutes.	19 —			»	—
NAMUR.	— n° 14, à Farciennes . .	51 140	2 50 (94 46)	2 10 (92 45)	2 41	—	—	6 —	17 —			»	—
	— n° 15, à Moignelée. . .	56 094	2 15 (92 40)	2 10 (89 94)	2 51	—	45 66	5 —	17 —			»	—

Digitized by Google

											bateaux et la chute des écluses.		d'ouverture.		
NAMUR.	— n° 17, à Auvelais . . .	65	158	2 44 (87 68)	2 64 (86 07)	1 41	5 16	47 19	5	—	—	—	*B.* Une — 0.56 d'ouverture.	»	»
	— n° 18, à Ham (*b*) . . .	71	451	2 82 (85 89)	2 57 (84 45)	1 69	5 14	47 17	5	—	—	—	*B.* Une — 0.62 d'ouverture.	»	»
	— n° 19, à Mornimont . .	74	443	2 64 (84 38)	2 30 (81 93)	2 79	5 20	47 26	8	—	—	—	*B.* Une — 0.57 d'ouverture.	»	»
	— n° 20, à Floriffoux (*c*) .	82	442	2 45 (81 78)	2 45 (79 52)	2 26	—	47 13	5	—	—	Verticaux en pierres de taille.	*B.* Une — 0.52 d'ouverture.	»	»
	— n° 21, à Bauce (*d*) . . .	86	814	2 70 (79 27)	1 88 (77 87)	2 22	—	45 95	6	—	—	Verticaux en briques.	*B.* Une — 0.529 d'ouverture.	»	»
	— n° 22, à Namur. . . .	93	638	2 01 (77 74)	2 10 (75 42)	2 23	— 5m085 au collier du poteau valet de la porte médiane.	45 85	6	—	—	—	*B.* Une — 0.409 d'ouverture.	»	»

(*a*) La durée pour le remplissage du sas a été prise lorsqu'il y avait dans l'écluse un bateau chargé de 250 à 280 tonnes.
Le remplissage des sas, sans bateau dans l'écluse, réduit la durée de cette opération de 47 p. c.

B. Les vannes de toutes les écluses sont manœuvrées au moyen d'une crémaillère actionnée par un cric.

(*b*) Pont-levis pour le chemin de Ham-sur-Sambre à Moustier et Spy.

(*c*) Pont-levis pour le chemin de Floreffe à Floriffoux.

(*d*) Pont-levis pour le chemin de Malonne à la station de Flawinne.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	DÉVERSOIR. Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS. Construit en			
HAINAUT.	Barrage n° 1, à Solre-sur-Sambre.	3k.017	4 — 5m35 / 4 60 / — / —	»	Poutrelles.	2m40 / 2 00 / — / —	1825-28.	Passerelle de service. Passage toléré pour piétons. 30 poutrelles.		
	Barrage n° 2, à Labuissière.	7 563	3 — 4 55 / — / —	»	—	2 95 / — / —	1825-28.	—	—	30 poutrelles.
	Barrage n° 3, à Fontaine-Valmont	11 655	4 — 4 60 / 4 55 / — / —	»	—	2 80 / 2 40 / — / —	1825-28.	—	—	37 —
	Barrage n° 4, à Lobbes.	17 415	4 — 5 50 / 4 65 / — / —		—	2 92 / 2 36 / — / —	1825-28.	—	—	34 —
	Barrage n° 5, à Thuin	19 625	3 — 4 75 / — / —	»	—	2 95 / — / —	1825-28.	—	—	30 —
	Barrage n° 6, à Grand-Courant	22 200	4 — 4 65 / 4 80 / — / —	»	—	3 14 / — / — / —	1825-28.	—	—	44 —
	Barrage n° 7, à Trou-d'Aulne	25 885	4 — 4 75 / 4 80 / — / —	»	—	3 00 / 2 65 / — / —	1825-28.	—	—	37 —
	Barrage n° 8, à l'Abbaye d'Aulne.	27 800	3 — — / — / —	»	—	3 20 / — / —	1825-28.	Passerelle de service. Pont autorisé p' le charriage. 33 poutrelles.		
	Barrage n° 9, à Landelies.	30 375	4 — 4 90 / 4 85 / — / 4 82	»	—	2 83 / — / — / —	1825-28.	Passerelle de service. Pont p' le charriage. 40 poutrelles.		
	Barrage n° 10, à Jambe-de-Bois.	33 380	3 — 4 80 / — / 4 85	»	—	3 58 / — / —	1825-28.	Passerelle de service. Passage toléré pour piétons. 36 poutrelles.		
	Barrage n° 11, à Charleroi.	40 015	6 — 4 31 / 4 36 / — / — / 4 31 / 4 40	»	—	2 20 / — / — / — / — / 2 80	1825-28.	—	—	44 poutrelles.
	Barrage n° 12, à Montigny-sur-Sambre	43 190	6 — 5 00 / 5 23 / 5 22 / 4 95 / 5 00 / —	»	—	2 16 / 2 77 / 2 76 / 2 16 / — / —	1825-28.	Passerelle de service. Pont p' le charriage. 46 poutrelles.		
	Barrage n° 13, à Châtelineau.	46 255	6 — 5 17 / 5 12 / 5 10 / 5 14 / — / 4 97	»	—	2 30 / — / 2 85 / — / 2 30	1825-28.	—	—	52 poutrelles.

Digitized by Google

Barrages. *(Suite.)* 5.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	DÉVERSOIR. Nombre des ouvertures, leur largeur.	DÉVERSOIR. Système de fermeture. fixe.	DÉVERSOIR. Système de fermeture. à engins mobiles.	DÉVERSOIR. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Barrage n° 14, à Farciennes	50k.480	6 — 5m00 — — — — —	»	Poutrelles.	3m36 — — — — —	Construit en 1861. Passerelle de service. Passage toléré pour piétons. 66 poutrelles.
	Barrage n° 15, à Moignelée.	55 669	5 — 5 15 — 5 20 — —	»	—	3 15 — — — 2 77	1825-28. — — 49 poutrelles.
	Barrage accolé à l'écluse n° 11.	40 420	2 — 5 05 — 5 02	»	—	3 01 —	1870. Passerelle de service. 20 poutrelles.
	Barrage n° 16, à Grogniaux	62 168	3 — 5 45 — 5 46 — 5 47	Épanchoir de 53m40 de longueur.	—	2 70 — 2 74 — 2 72	9 poutrelles de 0m30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déversoir ne sert que pour les manœuvres. A la suite du déversoir, du côté de la rive gauche, se trouve l'épanchoir du moulin de Grogneaux, de 53m40 de longueur, dont le couronnement est à 0m19 sous flottaison; une haussette en chêne, dont la face supérieure est à 0m05 sous flottaison, surmonte ce couronnement.
	Barrage n° 17, à Auvelais.	65 154	5 — 5 40 — 5 47 — 5 50 — 5 48	»	—	2 70 — 2 72 — 2 71 — 2 70 — 2 72	9 poutrelles de 0m30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déversoir sert de passage public pour piétons et brouettes.
	Barrage n° 18, à Ham	71 303	5 — 5 50 — 5 48 — 5 45 — 5 48 — 5 45	»	—	2 75 — 2 83 — 3 95 — 4 00	9 poutrelles de 0m30 de hauteur dans les trois premières ouvertures et 13 aux deux dernières. Le pont en charpente établi sur le déversoir sert pour le charriage et met en communication les villages de Hamsur-Sambre et de Moustier.
NAMUR.	Barrage n° 19, à Mornimont.	73 660	5 — 5 48 — 5 46 — 5 45	»	—	3 08 — 3 07 — 3 035 — 3 03	10 poutrelles de 0m30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déversoir sert pour le charriage entre Moustier, Spy, Mornimont et Floreffe.
	Barrage n° 20, à Floriffoux.	82 486	5 — 5 38 — 5 40 — 5 39 — 5 34	»	—	2 75 — — — —	9 poutrelles de 0m30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déversoir sert pour les charriages entre Floreffe, Floriffoux, etc.
	Barrage n° 21, à Bauce.	86 771	5 — 5 49 — 5 48 — 5 46 —	»	—	3 00 — 3 05 — 3 03 — 3 02	10 poutrelles de 0m30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déversoir sert au passage des voitures et met en communication Malonne, la station de Flawinne, Flawinne, Belgrade, etc.
	Barrage n° 22, à Namur	93 643	4 — 6 50 — 6 46 — 6 48 — 6 47	»	—	2 31 — 3 20 — 3 14 — 3 11	8 poutrelles à la première ouverture et 12 aux autres de différentes épaisseurs. Le pont en charpente établi sur le déversoir communique avec le bureau de perception. Les écluses et les barrages de la Sambre ont été terminés en 1828.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.		A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.				
					(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).	Nombre.	Ouvertures en partant de la rive droite.	Les ponts de la Sambre n'ont pas d'estacades de défense.		Construit en	Stabilité :	En partant de la rive droite :		
	Pont de Solre-sur-Sambre . .	2k.162	Fixe.	Route de l'État.	4m25	2	14m25 13 80	A. 2m00	Maçonnerie et fer.	1870.	400 kilog.	2e arche mar.;		1re arche thal.
	— du chemin de fer du Nord.	3 175	—	Chemin de fer.	7 88	2	20 12 20 14	A. 2 50	—	1850.		2e	—	2e —
	— de Merbes-le-Château. .	5 025	Levis et 4 travées fixes.	Route provinciale.	»	2 2 1	5 06 5 19 6 00	A. 1 50	Maçonnerie.	1828.		2e	—	5e —
	— du chemin de fer du Nord.	6 714	Fixe.	Chemin de fer.	7 40	2	18 40 18 50	A. 3 10	Maçonnerie et fer.	1850.		2e	—	1re —
	— sur l'écluse n° 2	7 608	Levis.	Chemin communal.	»	1	5 20	»	Fer et bois.	1876.		»		»
	— du chemin de fer du Nord.	8 452	Fixe.	Chemin de fer.	8 47	2	22 00 21 95	A. 2 75	Maçonnerie et fer.	1850.		2e	—	1re —
	— — — —	10 381	—	—	7 40	2	21 85 22 00	A. 3 50	—	1850.		2e	—	1re —
	— de Fontaine-Valmont . .	10 466	—	Chemin communal.	4 50	1	33 00	»	—	1879.	400 —	»		»
	— du chemin de fer du Nord.	12 169	—	Chemin de fer.	7 98	2	23 90 24 95	A. 3 55	—	1850.		2e	—	2e —
	— du chemin de fer Frameries-Chimay	15 358	—	—	9 60	1	42 00	»	—	1879.		»		»
	— — — —	16 164	—	—	4 96	1	42 50	»	—	1879.		»		»
	— du chemin de fer du Nord.	16 174	—	—	7 90	2	20 00	A. 2 65	—	1850.		2e	—	1re —
	— de Lobbes	16 875	Levis et 3 travées fixes.	Route communale.	»	3 1	8 00 6 00	A. 2 35	Maçonnerie.	1854.		3e	—	3e —
	— du chemin de fer du Nord.	17 674	Fixe.	Chemin de fer.	8 86	2	17 60 18 60	A. 2 65	Maçonnerie et fer.	1850.		2e	—	2e —
	— — —	18 [illegible]	—	—	8 86	2	19 80 19 [illegible]	A. 2 75		[illegible]		2e	—	1re —

Digitized by Google

HAINAUT.	— de Thuin.	19	325	Levis et 3 travées fixes.	Chemin de grande communication.	»	1 1	6 80 6 00	*A.* 2 35	Maçonnerie.	1855.			3m	—	2m	—
	— du chemin de fer du Nord.	20	040	Fixe.	Chemin de fer.	8 70	3	20 00 13 55 13 60	*A.* 3 00	Maçonnerie et fer.	1850.			3m	—	2m	—
	— — — —	20	978	—	—	8 65	2	18 90 19 00	*A.* 2 60	—	1850.			2m	—	2m	—
	— — — —	24	330	—	—	8 73	2	20 00	*A.* 2 80	—	1850.			2m	—	1m	—
	— — — —	27	084	—	—	8 90	2	18 00	*A.* 2 50	—	1850.			2m	—	1m	—
	— sur l'écluse n° 8. . . .	27	930	Levis.	Chemin d'aisance.	»	1	5 20	»	Bois.	1826.			»		»	
	— — n° 9. . . .	30	445	—	Route de l'État.	»	1	—	»	Fer et bois.	1875.			»		»	
	— du chemin de fer du Nord.	30	623	Fixe.	Chemin de fer.	9 90	2 1	17 80 16 40	*A.* 3 00	Maçonnerie et fer.	1850.			3m	—	3m	—
	— — — —	33	071	—	—	9 35	2 1	16 30 19 00	*A.* 3 60	—	1850.			3m	—	2m	—
	— — — —	33	790	—	—	11 10	3	18 20 16 40 16 10	*A.* 3 45	—	1850.			3m	—	2m	—
	— de Marchienne	36	538	—	Route de l'État.	5 31	3	10 00	*A.* 1 50	Maçonnerie.	1847.			3m	—	2m	—
	Passerelle de Marchienne . .	36	613	—	Vieille Rue.	4 59	1	29 90	»	Maçonnerie et fer.	1867.	200	—	»		»	
	Pont du chemin de fer de l'État.	36	913	—	Chemin de fer.	5 35	3	10 00	*A.* 1 50 *B.* Oui.	Maçonnerie.	1842.			1m	—	1m	—
	— du chemin de fer de ceinture.	37	833	—	—	4 61	1	44 00	»	Maçonnerie et fer.	1878.			»		»	
	— du chemin de fer Grand-Central belge	39	456	—	—	4 72	2	19 00	*A.* 2m20	—	1854.			1m	—	1m	—
	— de la Prison (Charleroi) .	39	906	Tournant et 1 travée fixe.	Route de l'État.	»	3	7 29 6 73 6 47	*A.* 1 60 3 00 *B.* Oui.	—	1878.	400	—	2m	—	»	
	Passerelle de la station (Charleroi)	40	023	Fixe.	Rue de la Station.	4 50	1	26 70	»	Fer.	1870.	200	—	»		»	
	Pont de la station (Charleroi).	40	028	Tournant et 1 travée fixe.	—	»	2	5 50 7 84	*A.* 1 85 *B.* Oui.	Maçonnerie et fonte.	1843.	400	—	2m	—	»	
	— de Marcinelle.	40	457	Fixe.	Route de l'État.	5 16	1	24 00	»	Maçonnerie et fer.	1870.	400	—	»		»	
	— de Philippeville	40	634	—	—	4 70	1	20 80	»	—	1871.	400	—	»		»	
	— du Poirier	40	165	—	Chemin de fer industriel.	3 81	1	36 00	»	—	1859.	3200 par mèt. cour[t] du pont.	—	»		»	
	— sur l'écluse n° 12. . . .	43	240	Levis.	Route concédée.	»	1	5 20	»	Bois.	1826.			»		»	

Digitized by Google

PROVINCE.	DESIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES. Nombre.	Ouvertures en partant de la rive droite.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS. Construit en	Stabilité :	En partant de la rive droite :
					(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).			Les ponts de la Sambre n'ont pas d'estacade de défense.				
HAINAUT.	Pont du chemin de fer de l'État.	43k.555	Fixe.	Chemin de fer.	5m39	1	34 50	»	Maçonnerie et fer.	1872.		» »
	— du chemin de fer Grand-Central belge	46 055	—	—	4 60	1	42 50	»	—	1861.		» »
	— sur l'écluse n° 13. . . .	46 200	Levis.	Route concédée.	»	1	5 20	»	Fer et bois.	1877.		» »
	— de Châtelineau-Châtelet .	46 650	Fixe.	—	3 82	2	21 00	A. 2m10	Maçonnerie et fer.	1866.	400 kilog. Droit de péage.	2e arche mar. 2e arche th.
	— du Carabinier-Français .	46 762	—	Chemin de fer industriel.	4 88	1	46 00	»	—	1875.	1500 kilog. par mèt. cour. du pont.	» »
	— du Pont-de-Loup. . . .	49 737	Levis et 4 travées fixes.	Route concédée.	»	2 1 1 1	5 60 5 50 5 10 5 90	A. 1 10	Maçonnerie et bois.	1835.	Droit de péage.	3e — 3e —
	— sur l'écluse n° 14. . . .	51 140	—	Chemin communal.	»	1	5 20	»	Bois.	1826.		
	— du chemin de fer de l'État.	52 352	Fixe.	Chemin de fer.	8 50	1	34 00	»	Maçonnerie et fer.	1842.		» »
	— de Tergnée.	53 459	Levis et 3 travées fixes.	Chemin communal.	»	4	8 20 8 30 8 40 6 00	A. 2 de 2m00 1 de 8 38	Maçonnerie.			4e — 2e —
	— de Bonne-Espérance . .	54 740	Fixe.	Chemin de fer industriel.	4 50	1	39 00	»	Maçonnerie et fer.	1877.	1150 kilog. par mèt. cour. du pont.	» »
NAMUR.	sur l'écluse n° 15. . . .	56 084	Levis.	Chemin	»	1	5 20	»	Fer et bois.	1877.	400 kilog.	

Digitized by Google

NAMUR.	— d'Oignies				de Namur à Charleroi.					laires en tôle sur culées en maçonnerie.	
	— de Tamines.	58	328	—	Route de Ligny à Dénée.	4 75	3	15 00 18 00 15 00	*A.* 1m50 au sommet; 2m07 à la base.	Tablier métallique avec poutres en treillis, piles et culées en maçonnerie.	Construit en 1873. La travée de gauche est la travée marinière et l'axe du thalweg passe par la travée centrale. La stabilité à été calculée pour la charge réglementaire.
	— —	59	344	—	Chemin de fer de Tamines à la Meuse.	9 85	3	12 05 33 40 12 05	*A.* 2m00 au sommet; 2m64 à la base.	—	Terminé en 1878 et livré à l'exploitation en 1879. Il a subi l'épreuve sous une charge de 156 tonnes.
	— d'Auvelais (Saint-Roch) .	60	148	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	7 22	1	33 00	»	Poutres tubulaires en tôle sur culées en maçonnerie.	Construit en 1842. Stabilité calculée pour la charge ordinaire des ponts de chemin de fer.
	— d'Auvelais	63	992	—	Route de Jemeppe à Auvelais.	5 30	1	34 00	»	Maçonnerie avec tablier à longerons en tôle et plancher en charpente.	Construit en 1875.
	— de la fabrique d'Auvelais.	64	448	—	Raccordement au chemin de fer de Namur à Charleroi, à la station d'Auvelais.	6 35	1	34 50	»	Maçonnerie avec tablier métallique à longerons en treillis.	Construit en 1872. Stabilité calculée pour le passage d'un train de wagons de dix tonnes.
	— d'Auvelais	64	458	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	7 38	1	33 00	»	—	Construit en 1842.
	— de la Pêcherie (Auvelais).	65	927	—	Raccordement au chemin de fer de Namur à Charleroi, à la station de Jemeppe.	6 39	1	41 30	»	—	— en 1879.
	— de Jemeppe.	68	228	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	5 65	3	10 00	*A.* 1m50	En maçonnerie.	L'arche marinière est celle de la rive droite et l'axe du thalweg se trouve dans celle du milieu.
	— de Ham	70	663	—	—	6 09	1	33 00	»	Poutres tubulaires en tôle sur culées en maçonnerie.	Construit en 1842.
	— sur l'écluse de Ham. . .	71	440	Levis.	Chemin de Ham-sur-Sambre, Moustier, Spy, etc.	1m84 flottaison d'amont 3m53 flottaison d'aval.	1	5 14	»	Pont-levis à bascule en charpente.	— en 1828.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.		A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
					(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).	Nombre.	Ouvertures en partant de la rive droite.	Les ponts de la Sambre n'ont pas d'estacades de défense.		
	Pont du charbonnage de Ham.	71k.910	Fixe.	Raccordement au chemin de fer de Namur à Charleroi, à la station de Moustier.	9m45	1	33m00	»	Culées en maçonnerie avec tablier métallique à longerons en treillis.	Construit en 1869.
	— de Mornimont (sur la dérivation)	73 657	—	Chemin de Mornimont à Floreffe et raccordement au chemin de fer de Namur à Charleroi.	8 49	1	7 70	»	Culées en maçonnerie avec tablier en charpente.	— en 1828.
	— de Franière	76 609	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	4 90	1	33 00	»	Culées en maçonnerie avec tablier métallique à longerons en treillis.	
	— communal de Soye . . .	77 161	—	Chemin de Floreffe à Franière, Soye, etc.	—	1	33 30	»	—	
	— d'Amptia.	79 009	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	4 88	1	33 00	»	—	— en 1842.

Digitized by Google

NAMUR.				à la travée centrale.	Floreffe à Temploux.	sous le pont-levis à l'arche marinière.	2	5 50	de la rive droite : 1m50, 1m50, 2 00, 1 50.	en maçonnerie avec tablier en charpente, pont-levis sur la travée centrale.	On perçoit les droits suivants pour le passage sur le pont : Une personne . . . . . fr. 0.05; Une bête à cornes. . . . » 0.05; Un cheval. . . . . » 0.10; Un tombereau à 1 cheval . » 0.20; — à 2 chevaux. » 0.30; Un chariot à 4 chevaux. . » 0.50. L'arche centrale est l'arche marinière et c'est là que passe l'axe du thalweg.
	— de Floreffe	80	990	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	4m88	1	33 00	»	Tablier métallique à longerons en treillis sur culées en maçonnerie.	Construit en 1842.
	— sur l'écluse de Floriffoux.	82	428	Levis.	Chemin de Floreffe et Malonne à Floriffoux.	1m12 flottaison d'amont 3m38 flottaison d'aval.	1	5 20	»	Pont-levis à bascule en charpente.	— en 1828.
	— de Floriffoux	83	237	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	5m02	3	10 00	A. 1 50	En maçonnerie.	La navigation se fait par l'arche du milieu et par celle de la rive gauche pour les bateaux chargés. Cependant, par les fortes eaux, l'on passe plus souvent par celle de la rive gauche. Les bateaux à vide passent ordinairement par celle de droite. L'axe du thalweg passe par l'arche de la rive gauche.
	— sur l'écluse de Bauce . .	86	829	Levis.	Chemin de Malonne à la station de Flawinne à Flawinne-Belgrade	0m70 flottaison d'amont 2m02 flottaison d'aval.	1	5 20	»	Pont-levis à bascule en charpente.	Construit en 1828.
	— nouveau de Salzinnes . .	92	586	Fixe.	Boulevard d'Omalius.	6m35	3	16 50	A. 2m00 au sommet; 2m50 à la base.	En maçonnerie.	— en 1877. L'arche marinière est celle de la rive droite et l'axe du thalweg passe par l'arche du milieu.
	— ancien de Salzinnes . .	93	203	—	Route de Namur à Châtelet.	4 24	2	19 10	A. 1m50	Piles et culées en maçonnerie avec tablier à longerons métallique et pavage.	Construit en 1867. La stabilité a été calculée pour la charge réglementaire des ponts-routes. L'arche marinière est celle de la rive droite et c'est par cette arche que passe l'axe du thalweg.
	— de Sambre, à Namur . .	93	837	—	Reliant l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans la traverse de la ville, rue du Pont.	4 02	3	12 88 12 80 —	—	Piles et culées en maçonnerie avec tablier à longerons métallique et pavage.	Construit en 1864. L'arche marinière est celle de la rive gauche et c'est dans cette arche que passe l'axe du thalweg. La stabilité a été calculée pour la charge réglementaire des ponts-routes.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	0k.000 à 2k.897	Erquelinnes, Solre-sur-Sambre.	Rive gauche.	3m50 à 6m00	Empierrement.	Passerelle à la frontière française, passerelle à l'entrée du bassin d'Erquelinnes, passerelle sur le ruisseau d'Erquelinnes.
	2 897 à 7 608	Solre, Merbes, Labuissière.	—	— —	—	
	7 608 à 11 780	Labuissière, Sart-Labuissière.	—	— —	—	
	11 780 à 17 565	Sart-Labuissière, Ragnies, Lobbes	—	— —	—	
	17 565 à 19 895	Lobbes-Thuin.	—	3m00 à 6m00	—	
	19 895 à 22 300	Thuin.	—	— —	—	
	22 300 à 25 970	Thuin-Leernes.	—	3 10 à 5 00	—	
	25 970 à 27 930	Leernes.	—	3 00 à 5 00	—	
	27 930 à 30 445	Leernes, Landelies.	—	3 50 à 5 00	—	
	30 445 à 33 660	Landelies.	—	3 00 à 7 00	—	
	33 660 à 36 613	Landelies, Monceau-sur-Sambre, Marchienne.	—		—	Passerelle sur l'Ernelle, passerelle à l'entrée du bassin des usines de Monceau, passerelle de Marchienne, passerelle sur la rivière d'Heure, passerelle à l'entrée de la Vieille-Sambre, deux passerelles, l'une en amont et l'autre en aval du pont de la Station.
	36 613 à 40 420	Marchienne, Marcinelle, Charleroi.	Rive droite.	3 50 à 5 50	—	
	40 420 à 40 634	Charleroi, Marcinelle.	—		—	Pont de Philippeville et passerelle sur la Sambre.
	40 634 à 43 240	Charleroi, Couillet, Montigny-sur-Sambre	Rive gauche.	3 50 à 5 00	Empierrement et pavage.	Passerelle dite « Pont Bary », à l'entrée de la Vieille-Sambre.
	43 240 à 46 290	Montigny-sur-Sambre, Châtelet, Châtelineau.	—	— —	—	Passerelle dite « Pont Champeau », à l'entrée du bassin des usines de Montigny-sur-Sambre.
	46 290 à 51 140	Châtelineau, Pironchamp, Farciennes.	—	3 50 à 6 00	—	Passerelle à l'entrée du bassin des usines Dorlodot.
	51 140 à 56 094	Farciennes, Lambusart, Moignelée, Tamines.	—	— —	Gravier.	Passerelle du Petit-Try, à l'entrée de la Vieille-Sambre, passerelle du Monia.
NAMUR.	56 094 à 56 880	Tamines.	—	6 40	Empierrement.	56k.156, ponceau de 2m50 d'ouverture en maçonnerie sur le canal de décharge de l'usine Demoulin.
	56 880 à 58 328	—	—	7 30	—	
	58 328 à 59 361	—	Rive droite.	7 00	—	Limite séparative des communes de Tamines et d'Auvelais.

Digitized by Google

Chemins de halage. *(Suite.)* 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	59k.361 à 60k.799	Auvelais.	Rive droite.	6m70	Empierrement.	60k.224, pont tournant de 6m00 d'ouverture avec tablier en charpente sur l'entrée du bassin du charbonnage Saint-Roch.
	60 799 à 63 049	—	—	4 80	—	63k.049, ponceau de la Bachée de 4m00 d'ouverture, avec tablier en charpente sur le ruisseau d'Auvelais.
	63 049 à 65 785	—	—	5 50	—	65k.400, pont oblique de 4m00 d'ouverture sur le ruisseau la Biesmes.
	65 785 à 66 646	—	—	4 80	—	Limite séparative des communes d'Auvelais et de Ham-sur-Sambre.
	66 646 à 67 776	Ham-sur-Sambre.	—	4 30	—	
	67 776 à 72 262	—	—	5 75	—	Limite séparative des communes de Ham-sur-Sambre et de Mornimont. 71k.703 ponceau en maçonnerie de 2m00 d'ouverture sur le ruisseau de Ham.
	72 262 à 74 591	Mornimont.	—	5 66	—	Limite séparative des communes de Mornimont et de Franière.
	74 591 à 77 775	Franière.	—	5 36	—	
	77 775 à 79 061	—	—	4 60	—	Limite séparative des communes de Franière et de Floreffe.
	79 061 à 79 778	Floreffe.	—	4 20	—	
	79 778 à 80 781	—	—	4 80	—	80k.631, pont avec tablier en charpente de 4m00 d'ouverture sur le ruisseau de Floreffe.
	80 781 à 81 783	—	—	4 20	—	
	81 783 à 84 226	—	—	5 00	—	
	84 226 à 84 268	—	—	10 00	—	Route de Namur à Châtelet. Limite séparative de Floreffe et de Malonne.
	84 268 à 84 841	Malonne.	—	—	—	Route de Namur à Châtelet empruntée par le chemin de halage. 84k.761, ponceau de 4m00 d'ouverture en maçonnerie faisant partie de la route, sur le ruisseau de Malonne.
	84 841 à 88 898	—	—	5 36	—	Limite séparative des communes de Malonne et de Namur.
	88 898 à 89 800	Namur.	—	4 10	—	
	89 800 à 90 802	—	—	5 00	—	
	90 802 à 91 800	—	—	4 30	—	
	91 800 à 93 204	—	—	6 50	—	
	93 204 à 93 485	—	—	3 00	Non empierré, sol dur.	
	93 485 à 94 021	—	Rive gauche.	4 00	Pavage.	93k.598, passerelle pavée avec tablier en charpente de 14m70 d'ouverture sur la prise d'eau des moulins de la rive gauche. 93k.696, passerelle pavée avec tablier à longerons métallique de 9m00 d'ouverture sur la décharge desdits moulins. 93k.709.40 semblable passerelle sur la même décharge.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement
				Repérée à l'état-major.					
HAINAUT.	Rivage Puissant et Cie (a). . .	7k.280	0m65	121m35	Le dessus des fondations des murs se trouve généralement à 2m10 sous la flottaison.	Mur.	60m00 90 00	30m00 3 25	Terre et pavage.
	— de Fontaine-Valmont .	10 500	1 10	119 75		—	97 00	10 00	Empierrement.
	— de Lobbes (b)	16 800	0 85	117 39		Perré.	190 00	25 00	Terre.
	— de Thuin.	19 325	0 90	115 68		Mur.	125 00	20 00	—
	— des Carrières-sous-Thuin (b)	20 500	1 70	115 40		Perré.	580 00	10 00	Empierrement et terre.
	Rivage de Hourpes (b). . . .	24 930	0 90	112 21		Mur.	184 00	—	Terre.
	— des Carrières de Landelies (b)	30 900	1 90	106 51		Perré.	40 00	12 00	—
	— des Carrières de Taillante-Roche (b)	32 000	—	—		Revêtement en terre.	65 00	Chemin de halage.	—
	Rivage des Carrières de Roche à Bayard (b).	32 100	1 85	106 46		—	145 00	—	Empierrement et terre.
	Rivage des Carrières Dolbeau. (b)	32 360	1 30	105 91		Perré.	115 00	40m00	Terre.
	— — Gailly (b).	32 850	1 20	105 81		Revêtement en terre.	175 00	20 00	—
	— — Marcq (b).	33 000	1 30	105 91		—	120 00	Chemin de halage.	Empierrement.
	Embarcadère de Hameau (b). .	34 280	1 50	103 34		—	20 00	15m00	Terre.
	Usines de Monceau (b). . . .	35 850	1 00	102 84		Mur.	175 00	8 00	—
	Rivage Gobeau (b)	36 000	—	—		Mur et perré.	120 00	150 00	—
	— de Saint-Martin . . .	36 120	1 50	103 34		Perré.	50 00	15 00	—
	— de Marchienne (c) . .	36 605	2 20	104 04		Mur.	65×2	12m00 et 14m00.	Terre et pavage.
	— de Bonnehill	37 000	1 10	102 94		Mur et perré.	215 00	6m00	Terre.
	Canal de Bruxelles (grande section)	37 130	»	»		»	»	»	»
	Rivage Parent et Cabouy. . .	37 290	1 40	103 24		Revêtement en terre.	60 00	4 00	Terre.
	— de la Providence. . .	37 540	1 00	102 84		Mur et terre.	210 00	30 00	—
	— de la Vieille-Sambre .	38 240	»	»		»	»	»	»
	— de Sacré-Madame . .	38 500	1 00	102 84		Perré.	245 00	65 00	Terre.
	— de Thy-le-Château . .	38 680	—	—		—	150 00	50 00	—
	Canal de Bruxelles (petite section).	38 800	»	»		»	»	»	»
	Rivage Crawez	38 935	0 50	102 34		Revêtement en terre.	100 00	40 00	Terre.
	— du pont de Louvain. .	39 260	0 70	102 54		—	390 00	60 00	—

(a) *Engins de chargement et de déchargement* : Quatre grues.
(b) Le chemin de halage est compris dans la largeur du terre-plein.
(c) Rive gauche : 65 mètres sur 14 mètres. Rive droite : 65 mètres sur 12 mètres.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.					
HAINAUT.	Rivage François (*a*).	39k.500	1m00	102m84	Le dessus des fondations des murs se trouve généralement à 2m10 sous la flottaison.	Mur.	225m00	10m00	Terre.
	— des Ardinoises. . . .	39 640	—	—		—	180 00	50 00	—
	— de Charleroi (*a*) . . .	39 900	2 16	104 00		—	250 00	15 00	Chemin de halage.
	— Dupret	40 990	0 70-1 20	100 05-100 55		Mur et terre.	255 00	20 00	Terre et pavage.
	— Poirier	41 110	0 80	102 15		Mur.	132 00	57 00	—
	— de Bonne-Espérance .	41 430	1 20	100 55		—	91 00	85 00	Terre.
	— du pont Bary	42 285	0 80	100 20			105 00	50 00	—
	Écluse de Montigny-sur-Sambre (*b*).	43 240	1 00	99 07		Mur.	255 00	15 00	Pavage et terre.
	Rivage Champeau	43 770	»	»		»	»	»	»
	— Boubier	44 500	0 60	98 67		Mur.	100 00	50 00	Terre.
	— des Forêts	45 150	1 50	99 57		—	130 00	—	Pavage et terre.
	— Dupont et Boubier . .	45 640	0 60	98 67		Mur et perré.	360 00	—	Terre.
	— Gillain.	45 810	1 00	99 07		Mur.	135 00	6 00	—
	— Wilmar (*a*).	45 850	1 20	99 27		—	75 00	20 00	Pavage.
	— Ormont	46 080	1 00	99 07		—	50 00	70 00	Terre.
	— Dorlodot.	46 565	»	»		»	»	»	»
	— de Châtelineau (*a*) . .	46 640	1 00	97 96		Mur.	90 00	25 00	Terre.
	— des Carabiniers-Français (*a*).	46 740	1 15	98 11		—	50 00	100 00	—
	Rivage de Gouffre (*a*)	47 350	0 40	97 36		—	250 00	50 00	—
	Masse Saint-François (*c*). . .	49 100	0 75	97 71		—	175 00	10 00	—
	Rivage du Pont-de-Loup (*c*). .	49 600	0 90	97 86		Perré.	110 00	45 00	—
	— Saint-Jacques. . . .	52 320	»	»		»	»	»	»
	— Roton (*a*).	53 000	0 50	95 05		Perré.	110 00	60 00	Terre.
	— Monia.	53 920	»	»		»	»	»	»
	— de Bonne-Espérance (bas) (*a*).	54 700	0 50	95 05		Mur.	110 00	50 00	Terre.
	Rivage Marmitte (*a*).	55 900	0 90	95 45		—	135 00	—	—

(*a*) Le chemin de halage est compris dans la largeur du terre-plein.
(*b*) Société des agglomérés : 110 mètres. Solvay : 95 mètres. Piérard : 50 mètres.
(*c*) *Engins de chargement et de déchargement :* Culbuteurs.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE: pavage, empierrement.
				Repérée à l'état-major.					
HAINAUT.	Rivage d'Oignies, rive droite .	56k.728	0m45	92m49	2m15	Estacade en charpente.	67m00	35m00	Terre.
	— — —		1 75	93 79	4 05	—	47 00	40 00	—
	— de la fabrique d'Oignies, rive droite	57 008	1 00	93 04	2 50	—	15 00	20 00	—
	Rivage du pont de Tamines, rive gauche	58 298	—	—	2 36	Mur.	50 00	26 00	—
	Rivage du charbonnage de Falisolle, dit « Lamédia », rive droite	58 906	1 90	93 94	4 00	—	90 00	15 00	—
	Rivage du Nouveau Saint-Roch, rive droite	60 250	1 11	93 15	2 10	Perré.	166 00	—	—
	Rivage Beaulet, rive gauche .	61 566	0 50	92 54	2 65	Mur.	80 00	33 00	—
	Rivage du Petit-Hasard, rive gauche	61 686	0 45	92 49	2 72	—	90 00	70 00	—
	Rivage du charbonnage de Velaine, rive gauche. . . .	62 348	1 97	92 09	2 45	Estacade en charpente.	38 00	36 00	—
NAMUR.	Rivage en aval du pont d'Auvelais, rive gauche	64 009	0 80	90 92	»	Talus naturel.	90 00	20 00	—
	Rivage de la fabrique de produits chimiques d'Auvelais, rive gauche	64 428	0 75	90 87	2 34	Perré maçonné.	60 00	30 00	—
	Rivage du charbonnage de la Vacherie, rive gauche . . .	65 449	2 50	91 51	4 00	Estacade en charpente.	35 00	25 00	—
	Rivage du charbonnage de la Pêcherie, rive droite. . . .	65 971	3 40	92 11	5 18	Mur.	95 00	15 00	—
	— —		1 20	89 91	2 90	—	80 00	7 50	Empierré.
	Rivage de la glacerie d'Auvelais, rive gauche	66 698	1 00	89 71	»	Talus naturel.	95 00	20 00	Terre.
	1er rivage de Jemeppe, rive gauche.	69 111	0 95	89 66	»	—	40 00	5 00	—
	2e rivage de Jemeppe, rive gauche.	69 251	—	—	»	—	—	—	—
	Rivage de l'Ormeau, rive gauche	69 351	—	—	»	—	—	—	—
	Rivage du déversoir n° 18, à Ham, rive gauche (a). . . .	71 251	1 00	89 71	»	—	—	10 00	—

(a) Le long de la Vieille-Sambre.

Digitized by Google

Ports et Rivages. *(Suite.)* 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE. Repérée à l'état-major.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE: pavage, empierrement.
NAMUR.	Rivage Liénard (carrières de grès), rive droite (*a*). . . .	1k.698	3m10	90m12	5m35	Mur.	44m00	10m00	Empierré.
	Rivage du charbonnage de Ham, rive droite	71 894	1 80	88 52	3 15	—	80 00	5 80	Terre.
	Rivage du charbonnage de Ham, rive gauche.		1 90	88 92	3 50	—	163 00	30 00	—
	— — (*b*).	71 894	1 15	88 17	2 70	Estacade en charpente.	32 00	10 00	—
	Rivage de la fabrique de produits chimiques de Mornimont, rive droite (*c*)	73 992	1 00	88 02	2 80	Perré.	20 00	—	—
	Rivage de Franière, rive gauche	76 866	0 80	85 03	»	Talus naturel.	25 00	15 00	—
	Rivage de l'embarcadère de Floreffe, rive droite	80 366	1 35	85 58	2 09	Mur.	70 00	6 00	Empierré.
	Rivage de la commune de Floreffe, rive droite	80 566	0 85	85 08	2 25	Perré.	50 00	16 00	Terre.
	Rivage de Floriffoux, rive gauche (*b*)	82 086	»	84 23	»	Terrain naturel.	—	10 00	—
	Rivage de la fabrique de produits chimiques et glaces de Floreffe, rive droite	83 345	1 60	83 57	2 20	Perré.	25 00	4 80	—
	Rivage de Malonne, rive droite. (*d*)	84 845	1 20	83 17	2 30	Mur.	40 00	15 00	—
	Rivage Fraikin, rive droite. .	88 396	2 25	82 00	3 75	Perré.	20 00	20 00	—
	Rivage de la carrière de pavés Gueule-du-Loup, rive droite (*e*).	89 186	2 65	82 40	»	Talus naturel.	—	10 00	—
	Rivage de Ronet, rive gauche .	89 800	1 50	81 25	»	—	10 00	—	—
	Rivage de Sainte-Croix, 1re dodone, rive gauche.	92 190	1 20	80 95	»	—	56 00	20 00	—
	Rivage du Stordoir, 2e dodone, rive gauche	92 840	1 25	81 00	»	—	46 00	16 00	—
	Rivage de l'école d'équitation, rive droite	92 940	0 76	80 51	1 85	Perré.	25 00	13 00	—
	Rivage de Saint-Aubain (jeu de quilles), rive gauche. . . .	93 329	0 65	80 40	2 15	—	40 00	10 00	Pavé.

(*a*) Le long de la dérivation d'aval.
(*b*) Le long de la Vieille-Sambre.
(*c*) Dans la dérivation d'amont.
(*d*) Appartient à l'État.
(*e*) Route de Châtelet à Namur.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.
HAINAUT.	Bassin d'Erquelinnes (*a*) (Erquelinnes)	0k.692	Rectangulaire. Superficie : 1 h. 35 a.	690m00	690m00	2m10	»
	Bassin de la Société des hauts fourneaux et usines de Monceau (Monceau-sur-Sambre). .	35 965	Rectangulaire. Superficie : 8 a. 75 c.	152 50	152 50	—	»
	Groupe de bassins desservant les usines Dehaynin et Gilliéau, établies le long de la Vieille-Sambre (Marcinelle)	38 240	Rectangulaires. Superficie : 87 a. 28 c.	1323 00	964 00	—	4 grues fixes à vapeur.
	Bassin des charbonnages du Mambourg (Charleroi)	39 516	Rectangulaire. Superficie : 20 a. 70 c.	248 00	248 00	—	»
	Bassin de la Société de Marcinelle et Couillet (Couillet) . .	42 285	Rectangulaire. Superficie : 16 a. 45 c.	321 00	321 00	—	»
	Bassin des usines Delloye-Mathieu et frères (Champeau, à Montigny-sur-Sambre) . . .	43 770	Irrégulière. Superficie : 20 ares.	226 00	62 00	—	»
	Bassin des laminoirs de Châtelineau, de la Société d'Acoz (Dorlodot, à Châtelineau). . .	46 565	Rectangulaire. Superficie : 9 a. 20 c.	165 00	165 00	—	«
	Bassin des charbonnages d'Aiseau-Presles (Saint-Jacques, à Farciennes).	52 320	Rectangulaire. Superficie : 30 a. 15 c.	535 10	535 10	—	»
NAMUR.	Bassin du charbonnage Saint-Roch (*b*) (Auvelais)	60 224	Rectangulaire.	166 00	166 00 (perré).	15 00	»

(*a*) Ce bassin est une gare de transbordement raccordée au chemin de fer de Bonne-Espérance à Erquelinnes. On y charge de la houille et du coke pour l'exportation par la Sambre.

Les bassins désignés par les noms des usines ou des charbonnages qu'ils desservent n'ont pas le caractère de bassins publics; ils servent exclusivement au débarquement des produits alimentant les usines ou les charbonnages, et à l'embarquement des produits qu'ils expédient par la Sambre.

(*b*) Situé dans l'intérieur de la propriété du charbonnage, rive droite, ce bassin est affecté aux expéditions de charbons par eau et au déchargement des bois de service à employer dans l'exploitation. Il n'y a pas de murs de quai. Les bateaux pénètrent dans le bassin au moyen d'un pont tournant établi sous le chemin de halage.

Digitized by Google

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Aux abords du pont du chemin de fer du Nord, en aval de l'écluse de Landelies.	30k.623	Landelies.	76m00	102m51	104m61	106m61	
	Entre le pont et la passerelle à Marchienne . .	36 576	Marchienne.	183 00	99 74	101 84	104 00	La longueur ci-contre comprend les murs des deux rives.
	Traverse de Charleroi. En amont de l'écluse. .	40 200	Charleroi.	1150 00	—	—	103 90	La longueur ci-contre comprend 550m00 sur la rive droite et 600m00 sur la rive gauche.
	Traverse de Charleroi. En aval de l'écluse, rive gauche.	40 580	—	370 00	97 25	99 35	105 40	
	Traverse de Charleroi. En aval de l'écluse, rive droite	—	—	260 00	-	—	102 40	
NAMUR.	Du rivage du pont de Tamines, rive gauche .	58 298	Tamines.	51 00	90 68	92 04	93 04	Les industriels payent au profit de la commune un droit de 10 centimes par tonne de marchandises déposée.
	Du rivage du charbonnage de Falisolle, dit « Lamédia », rive droite . . .	58 906	—	90 00	89 94	—	93 94	
	Du rivage du charbonnage de Baulet, rive gauche.	61 566	—	80 00	89 89	—	92 54	
	Du rivage du charbonnage du Petit-Hasard, rive gauche.	61 686	—	90 00	89 77	—	92 49	
	Du rivage du charbonnage de la Pêcherie, rive droite	65 971	Auvelais.	95 00	90 26	88 71	92 11	
	— —	—	—	80 00	87 01	—	89 92	
	Du rivage Liénart, carrières de grès, rive droite	71 698	Ham-sur-Sambre.	44 00	84 77	87 02	90 12	Le long de la dérivation d'aval de Ham-sur-Sambre.
	Du rivage du charbonnage de Ham, rive droite. .	71 894	—	80 00	85 37	—	88 52	
	Du rivage du charbonnage de Ham, rive gauche.	—	—	163 00	85 42	—	88 92	
	De l'embarcadère de Floreffe, rive droite . . .	80 366	Floreffe.	70 00	»	84 23	85 58	
	De l'embarcadère de Malonne, rive droite. . .	84 845	Malonne.	40 00	80 87	81 97	82 17	Appartient à l'État, mis en location.

Digitized by Google

Digitized by Google

SEMOIS.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	MOUILLAGE.
LUXEMBOURG.	Depuis l'origine au moulin Deleau sous Herbeumont, jusqu'au pont de Linglez	0k.000	2k.755	2755m00	»	En courbe.	Variable.		0m40 minimum.
	Du pont de Linglez au pont de Cugnon.	2 755	4 898	2142 00	»	—	—		—
	Du pont de Cugnon au pont de Dohan.	4 898	17 658	12760 00	»	—	—		—
	Du pont de Dohan au pont de France, à Bouillon	17 658	31 907	14249 00	»	—	—		—
	Du pont de France à l'ancien pont de Bouillon	31 907	32 425	518 00	»	—	—		—
	De l'ancien pont de Bouillon à la limite de la province de Namur	32 425	57 136	24711 00	»	—	—		—
NAMUR.	De la limite de la province de Namur au pont d'Alle, rive droite (a) . . .	57 136	58 511	1375 00	»	—	45m00 minimum.	Variable.	0m50 minimum.
	Du pont d'Alle au pont de Vresse. . .	58 511	64 814	6302 00	»	—	35m00	—	0m50 à 0m60
	Du pont de Vresse au pont de Membre.	64 814	68 665	3851 00	»	—	45 00	—	
	Du pont de Membre au pont de Bohan.	68 665	75 476	6811 00	»	—	35 00	—	0 60
	Du pont de Bohan à la frontière française, rive droite	75 476	77 598	2122 00	»	—	50 00	—	—
	Partie formant frontière entre la Belgique et la France (b)	77 598	80 584	2986 00	»	—	—	—	—

(a) Les sections aboutissent à l'amont des ponts, pris sur 5 mètres de largeur.

(b) Mesuré sur la rive gauche (Belgique).

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BARRAGES.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	DÉBOUCHÉ des PERTUIS.	SYSTÈME de FERMETURES.	HAUTEUR des RETENUES	OBSERVATIONS.
LUXEMBOURG.	Moulin Deleau, sous Herbeumont.	0k.000	8=00	Poutrelles mobiles.	0=80	
	Moulin de Cugnon	4 762	—	—	—	
	— de Dohan.	17 115	11 00	—	0 95	
	Pêcherie du Gaty.	23 870	8 00	—	0 70	
	Moulin de Bouillon	31 667	—	—	1 00	
	Pêcherie Francier	34 374	—	—	0 60	
	Moulin de l'Épine.	37 236	—	—	0 65	
	Pêcherie Frérar	44 501	—	—	0 90	
	Moulin de Poupehan.	48 461	—	—	0 85	
	— de Frahan	51 466	—	—	0 50	
NAMUR.	— d'Alle	58 450	10 00	—	0 80	La distance cumulée s'arrête en face du moulin. Le pertuis se trouve près de la rive gauche.
	— de Bohan.	75 350	9 00	—	—	La distance cumulée s'arrête à la prise d'eau ; le canal d'alimentation est très long. Le pertuis se trouve vers la rive droite de la branche principale de la Semois, vers Bohan, en face de l'île.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	ÉPAISSEUR DES PILES.	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
						Il n'y a pas d'estacade de défense.	
LUXEMBOURG.	Pont de Linglez.	2k.755	Fixe.	Route de Linglez à Cugnon.	3 travées de 11m80.	1m00	Fer.
	— de Cugnon.	4 898	—	—	—	—	—
	— de Dohan	17 658	—	Chemin de grande communication de Paliseul à la frontière française, vers Pourru-au-Bois.	4 arches de 12m00.	—	Maçonnerie.
	— de France, à Bouillon. . .	31 907	—	Route de Bouillon à Sedan.	3 arches de 14m00.	2 00	—
	Ancien pont de Bouillon. . . .	32 425	—	Route de Recogne à Sedan.	4 arches de 8m60 et 1 arche de 7m60.	2 de 3m00 1 de 2 80 1 de 2 60	—
NAMUR.	Pont d'Alle	58 511	—	Route d'Alle vers Sedan.	4 arches donnant une largeur libre de 50m00.	1m50	—
	— de Vresse	64 814	—	Chemin de grande communication de Bièvre à Laforêt.	2 travées présentant une largeur utile de 40m00.	—	Superstructure en fer.
	— de Membre.	68 665	—	Route de Marche à Charleville.	4 arches de 15m00 d'ouverture chacune.	2 00	Maçonnerie.
	— de Bohan	75 476	—	Chemin de Mointerne par Bohan à Sugny et à Bagimont	—	—	—

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LUXEMBOURG.	De l'origine à 2k.822. .	Herbeumont.	Les deux rives.	7m90	Terre.	Le chemin de halage n'est pas indiqué sur le terrain. D'après une ordonnance du 13 août 1669, il doit avoir une largeur de 24 pieds.
	De 2k.822 à 3k.089. .	Bertrix.	Rive droite.	—	—	
	De 3 089 à 13 035. .	Cugnon.	—	—	—	
	De l'origine à 4 910. .	—	Rive gauche.	—	—	
	De 4k.910 à 9 457. .	Muno.	—	—	—	
	De 13 035 à 23 070. .	Dohan.	Rive droite.	—	—	
	De 9 457 à 35 446. .	Bouillon.	Rive gauche.	—	—	
	De 23 070 à 27 722. .	Noirefontaine.	Rive droite.	—	—	
	De 27 722 à 36 916. .	Bouillon.	—	—	—	
	De 35 446 à 45 711. .	Corbion.	Rive gauche.	—	—	
	De 36 916 à 38 941. .	Sensenruth.	Rive droite.	—	—	
	De 38 941 à 44 731. .	Urimont.	—	—	—	
	De 44 731 à 45 711. .	Rochehaut.	—	—	—	
	De 45 711 à 51 176. .	Poupehan.	—	—	—	
	De 45 711 à 54 716. .	Rochehaut.	Rive gauche.	—	—	
	De 51 176 à 57 136. .	—	Rive droite.	—	—	
NAMUR.	De la limite des provinces (57k.136) à 57k.916.	Cornimont.	—	—	—	La limite de la province, rive gauche, se trouve à la cumulée 54,716m70, le chemin de halage peut être établi sur 2,755m00 de longueur, soit jusqu'à la cumulée 57,471m70.
	De 57 916 à 58 516. .	Alle.	Rive gauche.	—	—	Le chemin de halage pourrait actuellement descendre sur la rive droite jusqu'à l'amont du barrage du moulin d'Alle, mais le pertuis étant du côté de la rive gauche et le moulin interrompant le chemin, celui-ci reste du côté gauche.
	De 58 516 à 59 109. .	Chairière.	Rive droite.	—	—	Par suite de l'existence du chemin empierré d'Alle à Mouzaive, la rive gauche est également accessible.
	De 59 109 à 61 409. .	Mouzaive.	Rive gauche.	—	—	
	De 61 409 à 63 304. .	Chairière.	Rive droite.	—	—	
	De 63 304 à 66 995. .	Laforêt.	Rive gauche.	—	—	Actuellement, le chemin de halage peut s'établir depuis l'aval du pont de Vresse à l'aval du pont de Membre, sur la rive droite, soit de la cumulée 64,819m20 à la cumulée 68,669m95.
	De 66 995 à 67 962. .	Vresse.	Rive droite.	—	—	
	De 67 962 à 70 220. .	Membre.	—	—	—	
	De 70 220 à 70 890. .	Bohan.	Rive gauche.	—	—	
	De 70 890 à 71 530. .	Membre.	Rive droite.	—	—	
	De 71 530 à 75 480. .	Bohan.	Rive gauche.	—	—	
	De 75 480 à 77 598. .	—	Rive droite.	—	Terre et 500m00 d'empierrement en face de Bohan.	De la cumulée 74,840m95 à 75,480m95, chemin de halage sur les deux rives.
	La Semois forme frontière entre la France et la Belgique sur 2k.986 mesurés sur la rive gauche	Bohan et la France.	Les deux rives.	—	—	Les deux rives sont accessibles, mais la rive droite était préférée par les bateliers.

Observation générale. — Les chemins de halage indiqués dans les colonnes sont ceux qui étaient suivis par les chevaux employés à remonter, il y a trente ans, les barques à vide.

Ces chemins ne sont pas indiqués sur les rives, formées généralement de prairies. Les versants boisés et les rochers bordant la Semois nécessitent les fréquents passages d'une rive à l'autre. — Dans l'état actuel des lieux, les ponts d'Alle, de Vresse, de Membre et de Bohan peuvent servir de passerelles de halage.

Digitized by Google

CANAL DE STEKENE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	De l'origine, à Stekene, jusqu'à l'extrémité, au canal « le Moervaert », sur le territoire de Sinay . . .	0k.000	4k.948	4948m00	3448m00	1500m00	8m50	5m00	Été : 1m30 Hiver : 1m75	Été : 3m30 Hiver : 3m75

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Koebrug, à Sinay (a). . . .	0k.937	Tournant.	Chaussée vicinale de Sinay vers Moerbeke.	1 de 4m85	A. » B. Non.	Bois et maçonnerie.
	Pont du chemin de fer, à Stekene (b)	4 911	—	Chemin de fer de l'Etat de Moerbeke à Saint-Nicolas.	2 { 5 55 / 2 70	A. 3m15 B. Non.	Fer et maçonnerie.

(a) La navigation est grevée d'une taxe au passage de ce pont, quand il doit s'ouvrir.

(b) Construit en 1872. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans l'arche de 5m55 (rive droite).

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.457. . . .	Sinay.	Rive droite.	De 5m00 à 6m00	Terre.
	De 1 457 à 4 911. . . .	Stekene.	—	—	—
	De 4 911 à 4 948. . . .	—	—	20m00	—

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de Stekene, rive droite.	4k.948	1m80 en hiver. 2m25 en été.	Repérée à l'état-major. 5m10	Revêtement en charpente.	37m60	20m00	Terre.

Digitized by Google

CANAL DE TURNHOUT VERS ANVERS.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR totale.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
ANVERS.	Bief n° 1 (a)	0k.000	12k.527	12527m00	11248m00	1279m00 de 400 à 2000m00 de rayon.	14m95	10m00	1m65	28m57
	— n° 2	12 527	26 866	14339 00	13023 00	660m00 de 1000m00 de rayon. 656m00 de 750m00 de rayon.	16 30	—	2 10	27 72
	— n° 3	26 866	27 616	750 00	750 00	»	—	—	—	25 22
	— n° 4	27 616	28 374	758 00	758 00	»	—	—	—	22 72
	— n° 5	28 374	29 271	897 00	897 00	»	—	—	—	19 97
	— n° 6	29 271	30 086	815 00	815 00	»	—	—	—	17 47
	— n° 7	30 086	31 054	968 00	785 60	182m40 de 550m00 de rayon.	—	—	—	14 97
	— n° 8	31 054	33 471	2417 00	2417 00	»	—	9 95	—	12 47
	— n° 9	33 471	35 889	2418 00	2127 63	290m37 de 800m00 de rayon.	—	—	—	10 22
	— n° 10	35 889	36 715	826 00	826 00	»	—	10 00	—	7 72
	— n° 11	36 715	37 332	617 00	617 00	»	—	—	—	4 97

(a) Le bief n° 1 est, à proprement parler, une partie du bief s'étendant entre les écluses de Desschel et de Ryckevorsel.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. (a)	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
				Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.									
ANVERS.	Ryckevorsel, écluse n° 1. . .	12k.527	1m65	25m62	0m85	7m00	50m00	5 minutes.	25 minutes.	Verticaux en briques.	A. 2 en amont et 2 en aval de 1m00 d'ouverture.	»	30m00 en fascines et blocailles
	Écluse n° 2.	26 858	2 37	23 12	2 50	—	—	12 —	19 —	Bajoyers verticaux en briques.	»	»	40m00 en moellons
	— n° 3.	27 608	2 12	20 62	—	—	—	— —	— —	—	»	»	—
	— n° 4.	28 366	—	17 87	2 75	—	—	14 —	21 —	—	»	»	—
	— n° 5.	29 263	—	15 37	2 50	—	—	12 —	19 —	En pierre de taille.	»	»	—
	— n° 6.	30 078	—	12 87	—	—	—	— —	— —	—	»	»	—
	— n° 7.	31 046	—	10 37	—	—	—	— —	— —	—	»	»	—
	— n° 8.	33 463	2 22	8 12	2 25	—	—	11 —	18 —	—	»	»	—
	— n° 9.	35 881	2 15	5 62	2 50	—	—	12 —	19 —	—	»	»	—
	— n° 10.	36 707	2 12	2 87	2 75	—	—	14 —	21 —	—	»	»	—

(a) La profondeur du busc aval sous la flottaison aval est de 2m20 à l'écluse n° 8, et de 2m10 à toutes les autres.

Les portes des écluses sont sans ventelles; il en existe trois paires à chaque écluse; celles intermédiaires permettent d'écluser en ne remplissant qu'une partie du sas. Aux écluses n°s 2, 3 et 4, les portes sont en fer laminé et bordages en bois; elles sont en bois aux autres écluses. Des larrons contournent les portes sur chaque rive; ils sont fermés par des ventelles en fer laminé pleines.

Des ponts tournants en fer laminé sont établis sur les têtes d'aval, prolongées, des écluses n°s 2, 4, 5, 7, 8 et 10.

L'écluse n° 8 est fondée trop bas de 0m10 par suite d'une erreur de nivellement.

Digitized by Google

Déversoirs. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU DÉVERSOIR.	Emplacement kilométrique.	NOMBRE D'OUVERTURES.	LARGEUR des OUVERTURES.	SYSTÈME de FERMETURE.	HAUTEUR de RETENUE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Déversoir établi sur les Wiltjes	2k.260	1	1m50	Poutrelles glissant dans des rainures.	Flottaison du canal.	Les déversoirs sont établis au-dessus de siphons. Ils sont recouverts de passages voûtés qui ont toute la largeur du chemin de halage.
	Déversoir établi sur un affluent de la Mark. .	14 259	—	1 00	—	—	
	Déversoir de fond établi sur le siphon n° 12. .	22 791	—	1 50	Poutrelles en bois.	—	
	Déversoir de superficie.	27 328	—	—	»	—	Il existe des passerelles au-dessus de ces déversoirs pour la continuation du chemin de halage.
	— —	28 076	—	—	»	—	
	— —	29 538	—	—	»	—	
	— —	30 443	—	—	»	—	
	— —	31 966	—	—	»	—	

Chemins de halage. 8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS
ANVERS.	0k.000 à 4k.000 . .	Turnhout.	Sur les deux rives.	3m00	Terrain naturel.	Le halage se fait généralement sur la rive droite. Il n'y a pas de passerelle de halage.
	4 000 à 10 700 . .	Beersse.	—	—		
	10 700 à 16 750 . .	Ryckevorsel.	—	—		
	16 750 à 18 663 . .	Saint-Léonard.	—	—		
	18 663 à 37 332 . .	Saint-Léonard. Brecht. Saint-Job-in-'t-Goor. Schooten.	—	4 00	—	Le halage se fait sur les deux rives, mais principalement sur la rive droite. Une passerelle se trouve établie sous Schooten, rive droite, à l'entrée d'un chantier de construction pour bateaux.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (OUVERTURE OU LEVÉE).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURE DES ARCHES OU TRAVÉES.	NATURE DU POINT : MAÇONNERIE, FER, POINTIL.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 1.	0k.134	Tournant.	Route de Turnhout à Ear-le-Duc.	1 travée de 7m20 d'ouverture.	Partie fixe en maçonnerie, partie mobile en fer.	Les ponts n°s 1 à 8 ont été construits en 1865. On ne perçoit pas de droit de passage. La navigation n'est pas grevée d'une taxe à la traverse. La volée est du côté de la rive droite.
	Pont du chemin de fer de Turnhout à Tilbourg	0 460	—	Chemin de fer concédé de Turnhout à Tilbourg.	—	—	
	Pont n° 2.	1 595	—	Route de Turnhout à Hoogstraeten.	—	—	
	— n° 3.	2 766	—	Chemin de Vidange.	—	—	Le pont du chemin de fer a été construit en 1857. Sa stabilité a été calculée en vue d'une surcharge de 7,000 kilogrammes par mètre courant. La navigation n'y est pas grevée d'une taxe.
	— n° 4.	5 700	—	—	—	—	
	— n° 5.	6 737	—	Chaussée de Merxplas à Gierle.	—	—	
	— n° 6.	8 308	—	Chemin de Beerse à Ryckevorsel.	—	—	
	— n° 7.	13 307	—	Chemin de Vlimmeren à Ryckevorsel.	—	—	
	— n° 8.	14 459	—	Route d'Oostmalle à Breda.	—	—	
	— n° 9.	19 483	—	Chemin vicinal.	—	Culées en maçonnerie et tablier en fer laminé.	Ces ponts ont été construits en même temps que le canal. On ne perçoit aucun droit au passage de ces ponts et la navigation n'est grevée d'aucune taxe à la traversée de ces ouvrages. Il n'y a pas d'estacade de défense à ces ponts.
	— n° 10.	21 112	—	—	—	—	
	— n° 11.	22 976	—	—	—	—	
	De l'écluse n° 2. . . .	26 929	—	Chemin d'exploitation.	1 de 7m00.	—	
	— n° 4. . . .	28 437	—	Route vicinale.	—	—	
	— n° 5. . . .	29 335	—	Chemin d'exploitation.	—	—	
	— n° 7 . . .	31 118	—	—	—	—	
	Pont n° 12.	32 491	—	Chemin vicinal.	1 de 7m20.	—	
	De l'écluse n° 8. . . .	33 534	—	—	1 de 7 00.	—	
	Pont n° 13.	34 592	—	—	1 de 7 20.	—	
	— n° 14.	35 664	—	—	—	—	
	De l'écluse n° 10 . . .	36 779	—	Route vicinale.	1 de 7m00.	—	
	Pont n° 15.	37 284	—	Chemin de halage du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	1 de 7 20.	—	

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
						Nature des marchandises auxquelles les bassins sont principalement affectés :
ANVERS.	Bassin n° 1 (Turnhout). .	1k.410	Trapézoïdale : 2 h. 05 c.	320m00	1m65	Briques, bois et charbon.
	— n° 2 (Beersse) . .	6 845	— ares.	170 00	—	— —
	— n° 3 — . .	8 516	— —	—	—	— —
	— n° 4 (Ryckevorsel)	13 298	— —	—	2 10	— —
	— n° 5 —	14 588	— 67 a. 50 c.	230 00	—	— —
	Bassin n° 6 (Saint-Léonard).	19 380	— 40 ares.	185 00	2 22	Des bois et des fagots de sapin.
	Bassin n° 7 (Saint-Léonard)	20 879	— 140 —	450 00	2 26	— —
	Bassin n° 8 (Brecht). . .	22 875	— 36 a. 75 c.	175 00	2 30	— —
	— n° 9 — . .	27 226	— 35 ares.	170 00	2 11	— —
	Bassin n° 10 (Saint-Job-in-'t-Goor).	28 718	— 66 a. 50 c.	280 00	2 10	— —
	Bassin n° 11 (Saint-Job-in-'t-Goor).	29 665	— 46 a. 10 c.	175 00	2 11	— —
	Bassin n° 12 (Schooten) . .	30 421	— —	—	2 10	— —
	— n° 13 —	32 64[illegible]	— 101 a. 30 c.	310 00	2 13	— —
	— n° 14 —	35 531	— 46 a. 10 c.	175 00	2 14	Des briques, des tuiles, de la chaux et de la houille.

Digitized by Google

Digitized by Google

CANAL D'YPRES A L'YSER.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief supérieur ou haut canal.	Bassin de commerce à Ypres : 0k.000	Écluse de Boesinghe : 6k.503	15k.241	2150m00 975 00 560 00 1395 00 670 00 478 00	75m00 40 00 70 00 30 00 60 00	36m00 (a) 45m00 36m00 (b) sur 400m00 de longueur.	10m00 18 00 sur 150m00 de longueur.	2m25	9m80
	Bief inférieur ou ancien lit de l'Yperlée.	Écluse de Boesinghe : 6k.503	Embouchure à l'Yser, près du pont de Knocke : 15k.241		»	Le tracé du bief inférieur se compose d'une suite de courbes irrégulières, l'ancien lit de l'Yperlée ayant été approfondi sans avoir été redressé.	16m00	6m00	1 70	3 08

(a) Bassin à Ypres.

(b) Aux abords de l'écluse de Boesinghe.

Digitized by Google

Ecluses. 2.

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ECLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
FLANDRE OCCIDENTALE.			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.										
	Écluse de Boesinghe . .	6k.503	Busc des portes d'amont : 3m90 ; cote : 5m90 ; busc des portes du milieu : 6m71 ; cote : 3m09.	Busc des portes d'aval : 1m70 ; cote : 1m38.	6m72	6m5	37m00	En été, avec les réservoirs : 45 minutes. En hiver, sans les réservoirs : 12 minutes sans bateaux et 30 minutes avec bateaux.	En été, avec les réservoirs : 1 h. 30 minutes. En hiver, sans les réservoirs : 55 minutes.	Maçonnerie de briques avec parements en grès.	*A.* 1° Deux larrons d'alimentation ayant une ouverture de 1m00 et une hauteur sous clef de 1m80 dont la hauteur utile n'est que de 0m95, par suite de la présence d'une vanne. 2° Deux larrons de décharge ayant 1m20 d'ouverture et 2m30 de hauteur sous clef, dont la hauteur utile n'est que de 0m87, par suite de la présence d'une vanne. *B.* Une ventelle de 0m55/0m60 d'ouverture est ménagée dans chaque porte d'amont et d'aval. Il n'en existe pas dans les portes du milieu.	L'avant-radier s'étend jusqu'à 7m00 du mur de tête, il se compose d'un plancher en bois de chêne.	L'arrière-radier s'étend jusqu'à 20m00 du mur de tête, il se compose d'un plancher en bois de chêne.

Cette écluse dite « de Boesinghe » a trois paires de portes, les deux paires de portes amont sont distantes l'une de l'autre de 3 mètres.

Digitized by Google

Aqueducs d'alimentation ou de décharge. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES AQUEDUCS.	Emplacement kilométrique.	NOMBRE des OUVERTURES, LEUR LARGEUR.	SYSTÈME de FERMETURE.	HAUTEUR des RETENUES.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Aqueduc d'alimentation dit « le Westbuyze ». Cet aqueduc déverse les eaux de l'Yperlée dans le bief supérieur du canal et produit la seule alimentation possible de ce bief, en été.	3k.900	1 ouverture de 2m60.	Planchettes de 0m25 de hauteur.	0m60	La continuité du chemin de halage est maintenue au droit du Westbuyze au moyen d'une passerelle destinée uniquement aux piétons.
Écluse de Boesinghe.	Grand aqueduc servant à décharger les eaux surabondantes du bief supérieur par le réversoir d'Est Cet aqueduc est appelé généralement du nom d'« Eclusettes françaises ».	6 440	2 ouvertures de 1m20 séparées par 1 pile de 0m45 de largeur.	Planchettes de 0m20 et 0m40 de hauteur.	2 50	L'aqueduc dit « Éclusettes françaises » est recouvert d'une passerelle pour le charriage donnant passage au chemin vicinal dit « Sasstraatje ».
	Aqueduc de décharge du réservoir d'Est servant : 1° à l'alimentation du sas ; 2° à l'évacuation des eaux surabondantes du pays. .	6 460 dans le sas de l'écluse.	1 ouverture de 1m00 et 0m95 de hauteur.	1 vanne à l'origine de l'aqueduc.	—	Ces aqueducs se trouvent sous les jardins potagers et dans les chemins conduisant à l'écluse.
	Aqueduc de décharge du réservoir d'Ouest servant : 1° à l'alimentation du sas ; 2° à l'évacuation des eaux du pays	—	—	1 vanne en charpente à chaque extrémité de l'aqueduc	3 30	— —
	Aqueduc de décharge du réservoir d'Est quand celui-ci sert à l'évacuation des eaux du pays . . .	6k.541	1 ouverture de 1m50.	Planchettes de 0m40 de hauteur.	4 22	Cet aqueduc passe sous le chemin vicinal dit « Sasstraatje ». Tous ces aqueducs ont été construits lors du creusement du bief supérieur, soit vers 1640.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont du chemin de fer à Boesinghe (b)	4k.301	Tournant.	Chemin de fer de Thourout à Ypres.	1m32 sous les longerons de la partie mobile.	1° Une arche de 6m00 d'ouverture, rive gauche; 2° une passe navigable de 6m00 d'ouverture; 3° une arche de 3m60 d'ouverture, rive droite.	B. Deux triangles de garde en amont et deux triangles en aval.	Culées en maçonnerie de briques. Tablier mobile en fer laminé.
	Pont dit « de Boesinghe » (c).	4 585	—	Route communale de Boesinghe à Langemarck.	0m37	Une passe navigable de 6m30 d'ouverture	B. Une estacade en charpente le long de la culée de gauche et terminée en amont et en aval par un triangle de garde.	—
	Pont de Steenstraate (d) . .	7 744	—	Route provinciale d'Ypres à Dixmude.	2 42	Une passe navigable de 6m50 d'ouverture	B. Une estacade en charpente le long de la culée de droite munie en amont et en aval d'un triangle de garde.	—
	Pont du Merckemvaartje (e).	12 197	—	Chemin de halage du canal.	1 71	Une passe navigable de 5m00 d'ouverture	B. Un triangle de garde situé à l'amont.	—
	Pont de Drie-Grachten (f) .	12 517	—	Chaussée communale de Merckem à Noordschote.	1 74	1° Vers la rive droite, une arche de 4m60 d'ouverture; 2° une passe navigable de 7m00; 3° une travée de 4m10 d'ouverture.	A. Pile de battée de 1m30. Pile de pivot de 1m35. B. Une estacade en charpente. Deux triangles de garde en amont et un triangle en aval au droit de la pile cotée.	Maçonneries de briques avec parement en pierres en taille. Tablier fixe et mobile en fer laminé.

(a) Entre la flottaison normale et la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont a été construit en 1869.
Les bateaux n'y paient pas de droit de navigation. Il n'existe pas de passerelle.

(c) Ce pont a été reconstruit en 1874, en remplacement d'un pont-levis en charpente.
Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, quels que soient la nature du chargement et le tonnage de bateaux.

(d) Ce pont a été reconstruit en 1874, en remplacement d'un pont-levis en charpente.
Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, quels que soient la nature du chargement et le tonnage des bateaux.

(e) Ce pont a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en charpente.
Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, quels que soient le tonnage des bateaux et la nature du chargement.

(f) Ce pont a été construit en 1877.
Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, en vertu d'un arrêté de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre occidentale du 10 novembre 1843.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De l'origine du bassin à 0k.180	Ypres.	Quai de gauche. Quai de droite.	8m30 à 16m00 5 00 à 15 00	Pavage sur toute la largeur.	
	De 0k.180 à 0k.750	—	Rive gauche.	4 50 à 6 00	Pavage sur 1m50 de largeur.	0k.750. Chemin dit « Barmestraatje ».
	De 0 750 à 1 190	Boesinghe.	—	4m50	—	
	De 1 190 à 4 585	—	—	6 00 à 8 00	Terre.	4 301. Pont du chemin de fer de Thourout à Ypres. 4 585. Pont de Boesinghe, sur la route communale de Boesinghe à Langemarck.
	De 4 585 à 4 865	—	—	7m00	Pavage sur 1m50 de largeur.	
	De 4 865 à 6 415	—	—	—	Terre.	
	De 6 415 à 6 511	—	Rive gauche. Rive droite.	6 00 à 11 00 6 00 à 8 00	Pavage sur toute la largeur.	6 503. Écluse de Boesinghe.
	De 6 511 à 6 591	—	Rive droite.	3 50 à 5 00	—	
	De 6 591 à 7 444	—	—	5 00 à 6 00	Terre.	
	De 7 444 à 7 744	—	—	— —	Empierrement sur 3m00 de largeur.	7 744. Pont de Steenstraat, sur la route provinciale d'Ypres à Dixmude.
	De 7 744 à 7 944	Zuidschote.	—	6 00 à 7 00	Pavage sur 2m00 de largeur.	
	De 7 944 à 10 200	—	—	— —	Terre.	
	De 10 200 à 13 920	Noordschote.	—	— —	—	12 197. Pont du Merckemvaartje. 12 517. Pont de Drie-Grachten, sur la route communale de Noordschote à Merckem.
	De 13 920 à 15 241 (Yser).	Reninghe.	—	— —	—	15 241. Pont de Knocke, sur l'Yser.

Digitized by Google

Bassins de commerce et Gares d'eau. 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplacement kilométrique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Ypres	Origine du canal : 0k.000	Le bassin présente la forme d'un rectangle de 185m00 de longueur sur 36m00 de largeur, soit 6,660 mètres carrés de superficie.	442m00	Rive droite . 185m00 Milieu . . . . 36 00 Rive gauche. 58 00 Total. . . 279m00	2m25 Cote réglementaire.	Sur le quai de droite il existe 5 escaliers doubles et 1 escalier simple, ménagés dans le parement du susdit mur. Sur le quai de gauche il existe 2 escaliers doubles ménagés dans le parement du susdit quai. Il n'y a aucun engin de chargement ni de déchargement.

Nature des marchandises chargées ou déchargées :

1° Matériaux de construction, tels que briques, tuiles, sable.
2° Combustibles : Charbons et bois.
3° Denrées agricoles : Seigle, orge, froment.

Les murs de quai sont construits en maçonnerie de briques avec parement en pierres de taille.
Les fondations se composent d'un encadrement formé de ventrières et de traversines supporté par trois rangées de pilots.
Des palplanches sont battues sur toute la longueur du chapeau recouvrant la première rangée de pilots.
Les cotes de niveau relatives à ces murs de quai sont :

Dessus des fondations	7m305
Flottaison	9 800
Terre-plein	12 325

Digitized by Google

YSER.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Rousbrugge à Nieuport.	Pont sous la route de Rousbrugge à Ypres.	Écluse dite d'Ypres.	45k.277	15k.280	29k.997	11m00	7m00	De Rousbrugge à La Fintelle 1m30; de La Fintelle à Dixmude 1m40; de Dixmude à Nieuport 1m75.	3m081

En amont de Dixmude, la rivière a été recreusée par parties successives pendant la période de 1868 à 1875; mais le lit ainsi obtenu ne s'est pas maintenu.

Digitized by Google

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	BUSC. AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	BUSC. AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.	HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLISSAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER
FLANDRE OCCIDENTALE.		(A partir de la frontière française)	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.										
	Écluse dite « d'Ypres », à Nieuport	45k.277	Ce busc se trouve à la cote + 0m061 soit à 3m02 en contre-bas de l'étiage réglementaire.	Ce busc se trouve à la cote + 0m062 soit à 4m702 en contre-bas de la marée haute de vives eaux ordinaires.	La chute varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	8m50	45m10	10 minutes.	20 minutes.	Bajoyers avec parements en briques et angles en pierres de taille.	A. 4 larrons de 1m40, 0m80. B. 8 ventelles à jalousie, présentant chacune 4 ouvertures de 1m00 × 0m18.	Longueur 7m50 composée d'une couche de fascines, lestée de briquaillons et de moellons.	Une partie de 7m65 de longueur composée d'une couche de béton suivie d'une maçonnerie de briques et de moellons. Une deuxième partie de 9m00 de longueur composée d'une couche de fascines lestée de briquaillons et de moellons.

Cette écluse a été construite en 1878. Elle présente deux paires de portes de flot et deux paires de portes d'ebbe en bois, manœuvrées à l'aide de barres traînantes et de cabestans. Un pont tournant se trouve établi en travers de l'écluse, au milieu de la longueur du sas. Une écluse d'évacuation est accolée à cet ouvrage.

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSES NON NAVIGABLES. Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	SYSTÈME DE FERMETURE fixe.	SYSTÈME DE FERMETURE à engins mobiles.	Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
		(Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)					
FLANDRE OCCIDENTALE.	Déversoir de La Fintelle	13k.290	4 pertuis ayant chacun 2m00 de largeur.	»	Vannes, manœuvrées par des crics.	La retenue réglementaire est de 0m70; la chute varie selon la hauteur des eaux du pays.	Construit en 1869. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et pierres de taille; il livre passage au chemin de halage qui permet le charroi. Le vannes sont placées du côté de l'amont; des rainures pour poutrelles sont ménagées à la tête aval. Cet ouvrage est destiné à évacuer les eaux de l'Yser par les canaux de Loo et de Furnes; jusqu'ici, il n'a pas encore fonctionné.
	Pont-barrage de Knocke	19 780	3 pertuis ayant chacun 6m00 de largeur.	»	»	»	Construit en 1864.
	Déversoir de la crique de Nieuwendamme .	44 772	5 pertuis ayant chacun 2m00 de largeur.	»	Vannes, manœuvrées par des crics.	La retenue réglementaire est de 2m118; la chute varie selon la hauteur des eaux du pays.	Construit en 1863. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et pierres de taille; il livre passage au chemin ensablé de Nieuport au pont de l'Union. Les vannes sont placées du côté de l'amont; des rainures pour poutrelles sont ménagées à la tête aval. Cet ouvrage est destiné à évacuer les eaux de l'Yser par la crique de Nieuwendamme.
	Écluse d'évacuation accolée à l'écluse de navigation dite « d'Ypres », à Nieuport. .	45 277	5 pertuis ayant chacun 2m10 de largeur.	»	—	La chute varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	Construit en 1878. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et pierres de taille. Il y a dix vannes, dont cinq à l'amont et cinq à l'aval. La tête amont est pourvue de rainures pour poutrelles. Cet ouvrage est destiné à évacuer les eaux de l'Yser dans l'arrière-port.

Digitized by Google

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique. (Les distances sont comptées à partir de la frontière française)	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES. Rive droite. Rive gauche.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont de Rousbrugge . .	3k.200	Fixe.	Route de Rousbrugge à Ypres.	3m35	4 arches de 3m66 d'ouverture.	A. 2m50 B. Non.	En maçonnerie.
	— de Stavele (b) . .	8 085	Une partie fixe et une partie tournante	Route de Crombeke par Stavele à Hoogstade.	2 35	3 travées : 4m20, 7m10, 4m50.	A. 1m30 B. Oui.	Piles et culées en maçonnerie; tabliers en fer.
	— d'Elsendamme (c) .	12 010	—	Route de Furnes à Ypres.	2 10	3 travées : 4m45, 6m00, 4m75.	A. 1m30 B. Oui.	—
	— du Treurniet (d). .	16 480	—	Route de Loo à Reninghe.	2 35	3 travées : 4m20, 7m10, 4m50.	A. 1m30 B. Oui.	—
	— de Knocke (e). . .	19 780	—	Chemin de Nieucappelle à Ypres.	1 90	3 travées de 6m00 chacune.	A. 1m50 B. Non.	—
	Pont du chemin de fer, à Dixmude (f).	27 366	—	Chemin de fer de Lichtervelde à Furnes.	2 25	3 travées : 10m10, 6m75, 5m15.	A. 4m00 B. Non.	Piles et culées en maçonnerie; tabliers en fonte.
	Haut-Pont, à Dixmude (g)	27 720	—	Route de Nieuport, par Dixmude à Roulers.	—	3 travées : 4m20, 7m10, 4m50.	A. 1m30 B. Oui.	Piles et culées en maçonnerie; tabliers en fer.
	Pont de Tervaete (h) . .	34 177	Deux parties fixes et une partie tournante.	Route de Pervyse à Keyem.	2 00	4 travées de 7m35 chacune.	A. 1m30 B. Oui.	—
	— de Schoorbakke (i).	38 177	—	Route de Spermaillie à Furnes	1 60	2 travées de rive de 9m25 et 2 travées intermédiaires de 7m35.	A. 1m30 B. Oui.	—
	— de l'Union (j). . .	42 077	—	Route de Nieuport à St-Pierre-Cappelle.	2 00	2 travées de rive de 11m00 et 2 travées intermédiaires de 7m25.	A. 1m50 B. Oui.	—
	— de l'écluse d'Ypres (k).	45 277	Pont tournant.	Raccordement entre les routes de Nieuport à Ostende et de Nieuport à Saint-Pierre-Cappelle.	2 65	2 travées : 12m30 et 8m50.	A. 5m60 B. Oui.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1874. Aucune taxe, ni pour la circulation, ni pour la navigation. Travée marinière et thalweg au milieu.

(c) Construit en 1864. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(d) Construit en 1878. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(e) Construit en 1864. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(f) Construit en 1858. Aucune taxe de navigation. Travée marinière et thalweg au milieu.

(g) Construit en 1874. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(h) Construit en 1872. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg dans le passage intermédiaire de gauche.

(i) Construit en 1872. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg dans le passage intermédiaire de gauche.

(j) Construit en 1873. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg dans le passage intermédiaire de gauche.

(k) Construit en 1878. Établi sur l'écluse d'Ypres. Travée marinière sur la rive gauche.

Digitized by Google

Ports et Rivages. 6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	NIVEAU du couronnement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fondations.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN. LARGEUR.	TERRE-PLEIN. NATURE : pavage, empierrement.
		(Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)		Repérée à l'état-major.					
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rousbrugge, rive droite (*a*).	3k.200	1m75	4m831	»	Revêtements en briques.	30m00	10m00	Terre.
	— — gauche .	—	2 00	5 081	3m75	Mur.	12 00	20 00	Pavage.
						Revêtements en briques,	62 00		
						2 embarcadères en charpente.	4 00		
	Stavele, rive droite (*a*). . .	8 085	1 50	4 581	»	Revêtements en briques.	45 00	10 00	Terre.
	Elsendamme, rive droite (*a*)	12 010	1 80	4 881	»	Talus en terre.	35 00	9 00	—
	La Fintelle, rive gauche (*b*).	13 290	2 30	5 381	»	—	»	8 00	—
	Knocke, rive gauche (*c*) . .	19 780	2 50	5 581	»	—	»	—	—
	Dixmude, rive droite (*d*) . .	27 720	2 00	5 081	»	—	160 00	10 00	Pavage.
	— rive gauche (*e*). .	—	2 25	5 331	»	—	»	»	Ensablement.
	Tervaete, — (*f*). .	34 177	—	—	»	Talus en terre et embarcadère en charpente.	3 50	7 00	Terre.
	Schoorbakke, rive gauche (*f*)	38 177	2 00	5 081	»	Talus en terre.	»	—	Pavage.
	Mannekensvere, rive droite (*f*)	42 077	1 90	4 981	»	—	»	6 00	Terre.
	Saint-Georges, rive droite (*g*)	42 577	1 65	4 731	»	Talus en terre et embarcadère.	3 75	5 00	—
	Nieuport, rive droite (*h*) . .	44 797	—	—	»	—	—	15 00	—

(*a*) Rivage privé.
(*b*) Partie de digue voisine de l'écluse.
(*c*) Partie de digue voisine du pont.
(*d*) Terrain de la ville de Dixmude.
(*e*) Partie de digue voisine du Haut-Pont.
(*f*) Partie de digue voisine du pont.
(*g*) Partie de digue voisine du passage d'eau.
(*h*) Partie de digue à 150m00 en amont de l'écluse d'Ypres.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis le pont de Rousbrugge jusqu'à la ferme Van Exem : 11577m00. .	Beveren, Hoogstaede, Pollinchove et Reninghe.	Rive gauche.	2m00 à 3m00	Diguette en terre.	L'Yser n'est pas navigable à l'amont de Rousbrugge. Il y a 74 passerelles de halage, dont 12 en fer et 62 en bois.
	Depuis la ferme Van Exem jusqu'à Nieuport : 30500m00	Merckem, Nieucappelle, Sint-Jacobscappelle, Oudecappelle, Caeskerke, Stuyvekenskerke, Pervyse, Ramscappelle, Saint-Georges et Nieuport.	—	Varie de 5m00 à 10m00	1900m00 de digue pavée ; 20100m00 de digue ensablée ; 6100m00 de digue en terre ; 2400'00 terres.	Les parties pavées se trouvent aux abords des ponts de Knocke, de Tervaete et de Schoorbakke ; elles ont 3m00 de largeur. La largeur des ensablements varie de 2m50 à 3m00. Sur un développement total de 2400m00, la digue s'éloigne de la rivière et le halage se fait le long des propriétés particulières situées au-devant de la digue.

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Quai de Rousbrugge	»	Rousbrugge.	12m00	1m331	3m081	5m581

Ce quai se trouve établi le long de la rive gauche, immédiatement à l'aval du pont de Rousbrugge. Il est construit en briques, avec parement en pierres de taille.

Le couronnement est à la cote 5m08 et le quai est établi en pente vers la rivière, de manière que le terre-plein se trouve à une cinquantaine de centimètres en contre-haut de la tablette.

A la suite de ce mur de quai, vers l'aval, le talus de la rivière est revêtu de briques sur une longueur de 62 mètres.

Deux embarcadères en charpente, qui ont 4 mètres de largeur chacun et s'élèvent à 1 mètre au-dessus de l'étiage, facilitent les opérations de chargement et de déchargement des marchandises.

Le terre-plein, qui longe le mur et le revêtement, a 20 mètres de largeur ; il est pavé et est entretenu en partie par l'Administration, en partie par la commune.

Digitized by Google

ZUIDLEEDE.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES. Origine du bief.	Fin du bief.	LONGUEUR TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	LARGEUR mesurée à la flottaison.	au plafond.	Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique. L'origine de la rivière est au canal le Moervaert (commune de Mendonck), l'embouchure dans la Durme, à l'endroit dit « Spletterspul » (commune de Dacknam) . . .	0k.000	12k.730	12730m00	Le cours de la Zuidleede n'est pas susceptible d'une définition géométrique.		7m00	4m00	Été : 1m10 Hiver : 1 50	Été : 3m80 amont. Hiver : 4m20 Été : 3m35 aval. Hiver : 3m85

Digitized by Google

Barrages. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE. Nombre des ouvertures, leur largeur.	PASSE NAVIGABLE. Système de fermeture.	PASSE NAVIGABLE. Hauteur des retenues.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage de Saffelaere . . .	3k.984	Une de 3m80	Poutrelles.	»	Ne sert qu'à l'irrigation des prairies.

Ponts. 4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplacement kilométrique	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont de Mendonck (b). . .	0k.182	Fixe.	Chaussée vicinale de Mendonck vers Saffelaere.	Rivière soumise aux marées.	1 de 4m00	B. Non.	Fer, bois et maçonnerie.
	Pont dit « Puyenbrug », à Mendonck (b)	2 949	—	Route de l'État de Loochristy à Wachtebeke.	»	—	—	—
	Pont barragé dit « Steenebrug », à Moerbeke (b). .	6 338	—	Chemin dit « Steengruis Damstraat ».	»	—	—	—
	Pont dit « Etbosch », à Moerbeke (b)	8 164	—	Chemin dit « Etboschstraat ».	»	—	—	—
	Pont d'Exaerde	10 693	—	Chaussée vicinale d'Exaerde vers Lokeren.	»	1 de 6m15	—	Fer et maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1865.

Digitized by Google

Chemins de halage. 5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	0k.000 à 0k.182	Mendonck.	Rive droite.	9m75	Terre.	Le passage d'une rive à l'autre se fait par le pont de Mendonck.
	0 182 à 2 010	—	Rive gauche.	1 00	—	
	2 010 à 2 949	—	—	7m00 à 14m00	—	Le passage d'une rive à l'autre se fait par le pont de Puyenbrug.
	2 949 à 3 024	Saffelaere.	Rive droite.	9m75	—	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	3 024 à 3 454	Mendonck.	Rive gauche.	5m00 à 8m00	—	
	3 454 à 6 338	—	—	1m00	—	
	6 338 à 9 250	Moerbeke.	—	—	—	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	9 259 à 10 059	—	Rive droite.	9m00 à 9m75	—	Présente beaucoup d'interruptions, par suite de cours d'eau, fossés, plantations.
	10 059 à 10 134	Exaerde.	»	Interruption.	—	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	10 134 à 10 374	—	—	2m00	—	
	10 374 à 10 559	—	Rive gauche.	2m00 à 5m00	—	
	10 559 à 10 880	—	»	Interruption.	—	
	10 880 à 12 255	—	—	1m50 à 3m00	—	
	12 255 à 12 730	Dacknam.	—	0 75 à 2m00	—	

Murs de quai. 8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU du dessus des fondations.	NIVEAU de la flottaison.	NIVEAU du terre-plein.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai d'Exaerde, rive gauche	10k.618	Exaerde.	45m00	1m80	3m42 été 3 94 hiver	4m60	Le mur de quai est en maçonnerie. Le quai a une largeur utile de 8m00; il n'est pas pourvu d'un pavage.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Amblève 5
Canal de Bergues à Furnes 9
— Blankenberghe 13
— Blaton à Ath. 17
— Bossuyt à Courtrai 25
— Bruges à l'Écluse 29
— Bruxelles au Rupel. 33
— Charleroi à Bruxelles 37
Embranchements du précédent (centre). 61
Canaux communaux de la ville de Gand 69
Démer 75
Dendre 81
Durme 95
Dyle 99
Canal d'Eecloo 103
— dit « Eecloosch Leiken » à Eecloo 105
— d'embranchement vers le camp de Beverloo 107
— — vers Hasselt 111
— — vers Turnhout 121
Haut-Escaut 125
Bas-Escaut 137
Canal de l'Espierres 147
Canal de Gand à Ostende 151
— Gand à Terneuzen 163
Canaux de Handzaeme et de Zarren. 171
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut 173
— « la Langeleede » 185
Lesse 187
Canal de Liége à Maestricht. 191

Digitized by Google

Pages.
Canal de Lisseweghe 199
— Loo 203
— Louvain au Rupel 207
Lys : *branche principale* 211
— *branches secondaires* 223
— *canal de dérivation* 227
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc 235
— Martje. 241
Meuse. 243
Canal du Moerdyck et ses embranchements 273
— le Moervaert. 277
— de Mons à Condé 281
Grande-Nèthe 291
Petite-Nèthe. 297
Nèthe-Inférieure 301
Canal de Nieuport, par Furnes, à Dunkerque 303
Ourthe 309
Canal de Plasschendaele à Nieuport 319
— de Pommerœul à Antoing 323
— provincial « la Lieve » 329
— de raccordement, à Gand. 333
— de Roulers à la Lys 335
Rupel. 339
Sambre 343
Semois 363
Canal de Stekene 367
— de Turnhout à Anvers. 369
— d'Ypres à l'Yser. 375
Yser 381
Zuidleede. 387

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

FAITES

PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONCERNANT

LES VOIES NAVIGABLES.

1° Carte de la navigation et des eaux intérieures de la Belgique.

2° Carte des mouillages et des dimensions des écluses des voies navigables de la Belgique. 2e édition.

3° Guide du batelier, avec carte et tableau synoptique.

4° Recueil des profils en long des voies navigables.

5° Voies navigables de la Belgique. Recueil de renseignements, 2 volumes (descriptions et tableaux).

6° Carte de la Côte (Wenduyne. — Uytkerke. — Blankenberghe. — Lisseweghe. — Heyst. — Knocke).

7° Carte et recueil intitulé : Statistique du mouvement des transports sur les voies navigables de la Belgique (second semestre de 1879).

8° Carte figurative du mouvement des transports sur les voies navigables de la Belgique en 1880.

9° Album des diagrammes, donnant les recettes et dépenses faites pour les diverses voies navigables et les divers services du réseau hydraulique de la Belgique, depuis 1830 jusque 1880 (26 planches).

10° Atlas indiquant le développement progressif du réseau des voies navigables de la Belgique, depuis 1830 jusque 1880, et portant indication des principaux ouvrages exécutés, par périodes décennales (7 planches).

En vente à la librairie polytechnique de DECQ et DUHENT, rue de la Madeleine, 9, à Bruxelles et chez les principaux libraires.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HECKMAN
BINDERY INC.
JUN 97
Bound-To-Please N. MANCHESTER, INDIANA 46962

UVa Law Library
3 5007 00264369 4

Digitized by Google